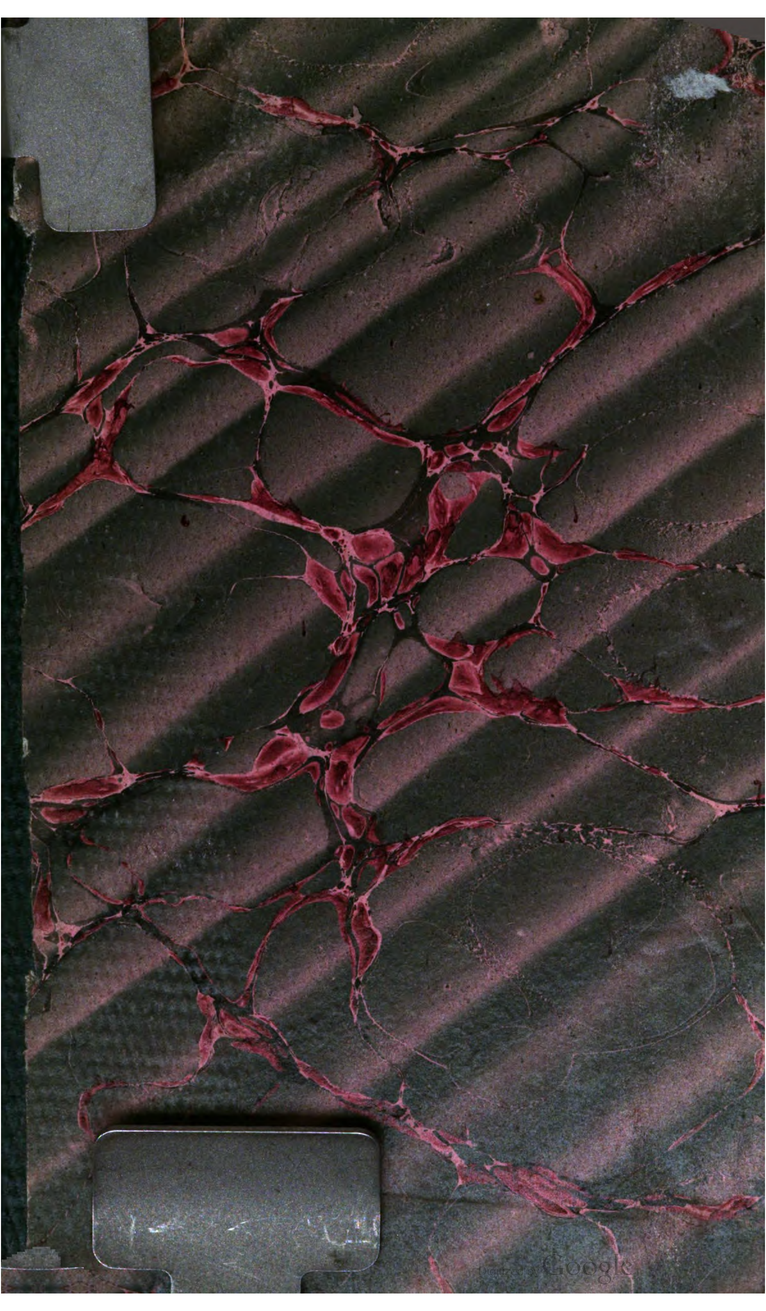
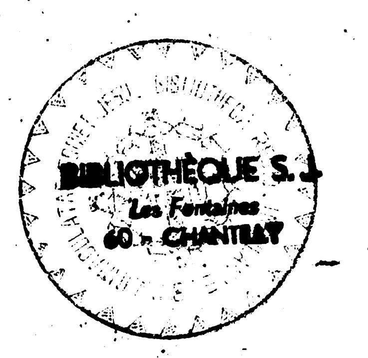
Cabinet A. Dumont





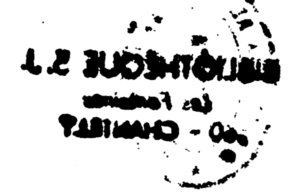

BIBLIOTHÈQUE S. J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

MANUEL

DU

FRANC-MAÇON.

Imprimé à Angers par Cornilleau et Maige.



MANUEL

DU

FRANC-MAÇON,

ET

GUIDE DES OFFICIERS DE LOGE,

PAR

M. BAZOT.

Septième Edition,

ENTIÈREMENT REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE DE DOCUMENTS INÉDITS.

DEUXIÈME VOLUME.

le 1er Volume se trouve à la suite

PARIS,

TESSIER et SCHMIDT, fabricants d'ornements maç.·., rue de Grenelle-Saint-Honoré, 47.

BERLANDIER, libraire, rue de l'Eperon-Saint-André-des Arts, 7.

ANGERS.

CORNILLEAU et MAIGE, éditeurs, place Saint-Martin.

1845.

Tous les exemplaires non revêtus de notre signature seront réputés contrefaits.

Éditeurs :

MANUEL

DU

FRANC-MAÇON

GUIDE

DES OFFICIERS DE LOGE

DEPUIS LE VÉNÉRABLE JUSQU'AU F.·. COUVREUR ET DE TOUS LES F.·. DE L'ATELIER.

ARTICLES DES STATUTS GÉNÉRAUX

RELATIFS AUX OFFICES DE DIGNITAIRES, DROITS D'ÉLECTION, ÉLIGIBILITÉ, INSTALLATION. ETC.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

Depuis longtemps les Loges de France désiraient vivement la publication d'un *Guide des Officiers de Loge* et les Officiers eux-mêmes le réclamaient avec instance.

Il sera facile d'expliquer ce concours vers le même but.

La France Maç.·. compte près de cinq cents Loges en activité. Tous les ans les Loges renouvellent leurs officiers ou les font permuter d'un emploi à un autre. Les nouveaux Officiers ou les Officiers qui ont changé d'office, ont besoin

d'être dirigés par des instructions élémentaires qui les familiarisent avec les statuts généraux de l'Ordre et les règlements particuliers des Loges, et d'abord avec les offices qu'ils ont à remplir.

Chaque office exige une étude particulière des droits de l'office, des obligations que les Officiers ont à remplir. L'instruction, l'habitude, l'expérience ne s'improvisent pas. Si l'on n'est pas guidé par une instruction écrite et raisonnée que l'on puisse consulter quand on le veut et à loisir, si l'on n'a pour se familiariser avec son emploi que le moment où il faut l'exercer, on hésite, on doute, on marche à l'aventure, on se trompe enfin, et en mécontentant les autres, on est soi-même deux fois mécontent parce qu'on sait qu'on a mal fait et qu'on n'est pas seul à s'en apercevoir.

Mais, dira-t-on, les statuts généraux de l'ordre et les règlements particuliers des Loges sont là. Oui, pour les règlements particuliers de l'Atel.·. dont chaque membre doit avoir un exemplaire; non, pour les statuts généraux que, sur trente, quarante ou cinquante membres de la même Loge, un seul aura à sa disposition, le Vénér.·. ou l'Orat.·. Les statuts généraux sont à un prix assez élevé, et on ne peut se les procurer qu'au G.·. O.·. D'ailleurs, les *deux tiers* des statuts généraux n'ont aucun rapport direct avec l'Atel.·., les Offic.·. ou les membres de ces Atel.·..

Néanmoins, nous admettons que chaque Officier ou membre de L.·. aura par devers lui un exemplaire des statuts généraux, et un exemplaire des règlements particuliers de sa loge; qu'en résultera-t-il? on aura toutes les lois en vigueur de l'Ordre maçonnique à sa disposition, mais à quoi serviront-elles pour l'instruction de l'Offic.·. ou du membre de la L.·., qu'une foule de circonstances empêcheront de faire un cours de droit Maçonnique? voilà la question à résoudre.

Il est bien reconnu en effet qu'un officier ou membre de Loge n'a pas toujours le temps de consulter, d'étudier, de bien connaître un vol. in-8° de 300 pages, et un règlement particulier de Loge en quatre-vingts ou cent articles.

Dans le monde profane, chaque citoyen a le recueil des Codes, c'est la jurisprudence de toutes les positions civiles. En est-il pour cela plus avancé? non, il lui est presque impossible d'examiner, de raisonner et d'expliquer ces lois. Obligé, dans une affaire qui lui est personnelle, d'appliquer au fait qui l'intéresse les articles du *Code* qui s'y rapportent, il cherche, ne trouve pas, ou trouve incomplètement, ou conçoit mal ce qui est familier au Jurisconsulte, au Magistrat, parce que tous deux ont fait une étude longue et particulière des différentes branches de la législation, et ont eu, cent fois pour une, les mêmes faits à défendre ou à étudier.

Telle est, en Maçonnerie, la position des nouveaux Officiers, et nécessairement la nôtre. Ils ont les lois, mais ils n'ont pas le temps ou la volonté de les étudier; ils commencent l'exercice de leur office; ils sont sans expérience. Nous avons pour nous l'étude de la Maç.·. et de ses lois depuis notre jeunesse, et l'expérience que donne l'exercice successif de chaque emploi de Loge. Nous avons parcouru l'échelle des offices en commençant par l'emploi de *F.·. Couvreur* et en la terminant par la dignité de *Vénérable*. Chaque office, du dernier au premier, a été exercé par nous pendant plusieurs années. Nous avons peut-être aussi d'autres titres Maçonniques qui fortifient notre étude et notre pratique, mais ce n'est pas ici l'occasion d'en parler.

C'est donc avec ces précédents qu'aucun F.·. ne méconnaîtra, que nous avons rempli la lacune qui existe dans les ouvrages élémentaires ou savants publiés sur la Franche-Maçonnerie depuis plus d'un demi-siècle, en donnant le

Guide des Officiers de Loge depuis la dignité de Vénérable jusqu'à l'emploi de F.·. Couvreur.

Avec notre travail, la Loge connaîtra les qualités que doit réunir chaque Officier, ses devoirs et ses droits. L'article du *F.·. Couvreur*, le dernier dans la hiérarchie des offices, est traité avec autant de soin et aussi consciencieusement que l'article du *Vénérable* ou de tout autre Officier titulaire on adjoint. Nous avons mis une sorte d'amour-propre à ne laisser rien d'incomplet, rien d'incertain dans chaque partie de cet ouvrage, éminemment utile et curieux sous plus d'un rapport.

Le Vénérable, quelque instruit qu'il soit, lira l'article de ses attributions avec intérêt. S'il n'est pas pour lui entièrement nouveau, il lui paraîtra un rappel agréable. Le F.·. chargé d'un office secondaire se préparera en le remplissant bien, à occuper un emploi plus digne de ses moyens.

Tous les FF.·. auront sous les yeux la règle de l'obéissance et des égards qu'ils doivent à leurs chefs, et ce que ces chefs doivent faire à leur tour pour remplir honorablement et avec distinction leur emploi. C'est un avertissement et un contrôle mutuel dont le profit sera égal pour tout le monde.

ARTICLES

DES STATUTS GÉNÉRAUX.

DES DIGNITAIRES,

ET DE LEURS FONCTIONS EN LOGE.

Art. 109 des statuts de 5826.—108 des statuts 5839.

Chaque Loge est dirigée par les Officiers qu'elle élit parmi ses Membres. Ces Officiers sont :

Le Vénérable.
Un premier Surveillant.
Un deuxième Surveillant.
Un Orateur.
Un Secrétaire.
Un premier Expert.
Un Député au Grand-Orient.
Un Trésorier.
Un Hospitalier.
Un premier Maître des Cérémonies.
Un deuxième Maître des Cérémonies.
Un Archiviste, garde des sceaux et timbre.
Un Architecte contrôleur.

Un deuxième Expert.
Un troisième Expert.
Un Maître des Banquets.
Un F.·. Couvreur.

En tout, et autant que le nombre des FF.·. le permet, 17 Officiers, dont les cinq premiers sont désignés par la qualification spéciale de *Lum*.·..

Art. 110. — 109.

Le nombre et les qualifications de ces Officiers diffèrent selon les rites (1); mais ces variations sont déterminées dans les cahiers d'instruction adressés aux Loges par le G.·. O.·. lors de leur installation.

Art. 111. — 110.

Une Loge a la faculté de nommer des Adjoints aux offices d'Orateur, de Secrétaire, de Maîtres des Cérémonies et des Banquets.

DE L'INCOMPATIBILITÉ DES OFFICES ET DU NOMBRE D'AT.·. DONT ON PEUT ÊTRE MEMBRE.

Art. 132 des statuts de 5826. — 130 des statuts de 5839.

Il y a incompatibilité :

1° Entre les fonctions de Vénérable et les autres Dignités de la Loge.

2° Entre les fonctions de Comptable et celles des Officiers chargés du visa et de l'apurement des comptes.

3° Entre les cinq premières Dignités.

Art. 134. — 131.

Nul Maçon ne peut être cumulativement Vén.·. de deux Loges. (134.)

(1) Le G.·. O.·. sous-entend le rite Français et le rite Écossais.

Un Maç.·. ne peut présider qu'un Atelier.

Art. 135. — 132.

Un Président étant le représentant né de la Loge, ne peut être en même temps son représentant élu.

Art. 136. — 133.

Un Maç.·. ne peut être à la fois Membre cotisant de plus de deux Atel.·. dont le titre distinctif est différent.. (1).

DES DROITS D'ÉLECTION OU D'ÉLIGIBILITÉ AUX OFFICES DE DIGNITAIRES.

Art. 137 des statuts de 5826. — 134 des statuts de 5839.

Le droit d'élection ne peut être exercé que par les Membres cotisans d'un Atel.·. depuis 3 mois et par les membres Hon.·. ayant acquis ce titre par neuf années d'activité dans l'Atel.·.

Art. 138. — 135.

Les conditions pour être élu Président d'un Atel.·. sont :

1° D'être âgé de 30 accomplis ;

2° D'être né ou naturalisé Français ;

3° D'être domicilié civilement au moins depuis un an dans l'O.·. de l'Atel.·. ;

4° D'être revêtu des grades les plus élevés conférés par l'Atel.·. (2) ;

(1) Il faut entendre de deux Loges, et, s'il a les hauts grades, de deux Chap.·., de deux Cons.·.

(2) C'est à dire qu'en Loge il lui suffit d'être *Maître*. La qualité de R.·. ✝.·., de Kad.·. de 32e ou de 33e n'est pas nécessaire pour être Vénérable.

5° De réunir les titres qui constituent la régularité maçonnique.

Après un exercice triennal, aucun Président ne peut être réélu à cette dignité qu'après une année d'intervalle.

Art. 139. — 137.

Les Surveillants, l'Orateur, le Secrétaire et le premier Expert, ne peuvent être choisis que parmi les FF.·. possédant le plus élevé des grades que l'Atel.·. peut conférer (1).

Art. 140. — 138.

Les mêmes conditions sont exigées pour le Dép.·. au G.·. O.·., qui, comme le Président, doit être âgée de 30 ans accomplis et être né ou naturalisé français.

MODE DES ÉLECTIONS.

Art. 141 des statuts de 5826.—139 des statuts de 5839.

Les Loges sont tenues de procéder chaque année aux élections vers le solstice d'hiver (2)

Art. 142. — 140.

L'heure, le lieu, le jour et l'objet précis des Trav.·. doivent toujours être annoncés à chacun des membres d'un Atel.·. par des Pl.·. de convocation envoyées à domicile (3).

Art. 143. — 141.

Les bulletins recueillis par l'Expert sont ouverts et lus à haute voix par le Président, en présence de l'Orateur, du Secrétaire et du premier Expert. Le résultat

(1) *Maître*, comme il a été dit dans la *note* précédente.
(2) Au mois de Décembre.
(3) Au moins trois jours à l'avance.

en est constaté et écrit au fur et à mesure par les Scrutateurs (1).

Art. 144. — 142.

Les élections aux fonctions des sept premières dignités et à celle de Dép.·. au G.·. O.·. ne sont valables qu'autant que chaque candidat a obtenu la majorité absolue des suffrages. Pour les autres officiers, il suffit de la majorité relative.

Art. 145. — 143.

Si les Scrutateurs ne sont pas d'accord sur le résultat du scrutin, on procède à un scrutin nouveau.

Art. 146. — 144.

Lors des élections des sept premiers Dignitaires et du Député au G.·. O.·., si le premier tour de scrutin ne donne point de majorité absolue, le scrutin est recommencé. Si le second tour ne produit point encore de majorité, on procède à un troisième tour par ballotage entre les deux candidats qui ont réuni le plus de voix. Si par le résultat de ce troisième tour, il y a égalité de suffrages, le doyen d'âge Maç.·. obtient la préférence, et s'il y a égalité d'âge Maçon.·., elle est accordée à l'âge civil.

Art. 147. — 145.

Tout scrutin où le nombre des bulletins est supérieur à celui des votants, est nul.

Art. 148. — 146.

Les Trav.·. pour les élections sont toujours ouverts au moins élevé des grades que confère l'Atel.·. (2)

(1) A cet effet le Vén.·. désigne trois F.·, à qui l'on dresse un Bureau au milieu du Temple.

(2) En Loge, c'est au grade d'*Apprenti*.

Art. 149.—147.

La nomination des Présidents et des Députés est communiquée au G.·. O.·. par des planches spéciales, scellées, timbrées et signées par les cinq premières Lum.·.

DE L'INSTALLATION DES OFFICIERS.

Art. 150 des statuts de 5826. — 148 des statuts de 5839.

Tout Officier avant d'être reconnu et proclamé dans sa nouvelle dignité, prête entre les mains du président qui l'installe, l'obligation d'observer fidèlement les statuts généraux de l'Ordre ainsi que les règlements particuliers de l'Atel.·.

Art. 151. — 149.

Le Président nouvellement élu est proclamé et installé par son prédécesseur, et en l'absence de ce dernier, par le premier Surveillant, enfin en cas d'absence ou d'empêchement pour l'un et l'autre, par le second Surveillant ou l'Officier le plus élevé en dignité (1).

Art. 152. — 150.

Immédiatement après son installation, le nouveau Président procède simultanément à celle des premier et deuxième Surv.·., qu'il proclame et fait reconnaître en cette qualité.

Art. 153. — 151.

L'installation des autres Officiers a lieu collectivement. L'Orat.·. prête l'obligation en leur nom et au sien.

Art. 154. — 152.

Chacune de ces installations est consacrée par les Bat.·. et les acclamations d'usage.

(1) Le premier Expert, et à défaut le Doyen de la L.·.

Art 155. — 153.

Les installations doivent être faites dans la séance qui suit immédiatement celle des élections.

Art. 156. — 154.

Si un office vient à vaquer pendant le premier semestre de l'année d'exercice, il y est pourvu dans les formes prescrites art. 141 à 149; mais si cette vacance n'a lieu que pendant le second semestre et pour des fonctions autres que celles des Surv.·. et du premier Exp.·., le Président nomme d'office à ces fonctions pour le reste de l'année (1).

Art. 157. — 157.

Dans le cas prévu par l'art. précédent, pour les vacances pendant le second semestre, le Président, les Surveillants et le premier Expert sont remplacés dans l'ordre hiérarchique ainsi qu'il est prescrit par les art. 115 et 118.

(1) En observant que les Adjoints passent de droit titulaires. La nomination du Président porte alors sur les Adjoints dont l'office devient vacant par ces mutations. D'après cet article il nomme temporairement aux offices qui n'ont pas d'Adjoints.

RANGS EN LOGE,

DES OFFICIERS ET DES FF.·.,

D'APRÈS TOUS LES RÈGLEMENTS PARTICULIERS.

Le Vénér.·. est placé sur le trône, à l'O.·.;

Le Dép.·. de la L.·., à gauche;

L'ex-Vénér.·., à sa droite;

Les Offic.·. et membres du G.·. O.·. et les visiteurs revêtus des hauts grades, à l'O.·., à la droite et à la gauche du Vénér.·.

Le 1er. Surv.·. devant la Col.·. du midi;

Le 2e Surv.·. devant la Col.·. du nord;

L'Orat.·. en tête de la Col.·. du midi, à l'O.·.;

L'Orat.·. Adj.·. derrière l'Orat.·. Titul.·.;

Le Secrét.·. en tête de la Col.·. du nord, à l'O.·.;

Le Secrét.·. Adj.·. derrière le Secrét.·.;

Le Trésorier, à son bureau en tête de la Col.·. du midi.

Le Trés.·. Adj.·. derrière ou à côté de lui;

L'Exp.·., à son bureau, en tête de la Col.·. du nord;

L'Exp.·. Adj.·. également derrière ou à côté de l'Exp.·.;

Le 1er Exp.·. à la gauche du 1er. Surv.·., assis sur un siége séparé, presque en avant de la Col.·. du midi;

Le 2e Exp.·. à la droite du 2e Surv.·., assis sur un siége séparé, presque en avant de la Col.·. du nord, faisant parallèle avec le 1er Exp.·.;

Le Maître des Cérémonies, sur un siége séparé, en avant du bureau du Trés.·.;

Le 2e Maît.·. ou Adj.·. au Maît.·. des Cérém.·. sur un siége aussi séparé, en avant du bureau de l'Hosp.·.;

Le F.·. Couvreur immédiatement à la porte du temple, à l'intérieur.

Les autres Offic.·. indistinctement sur les deux Col.·.;

Les *Apprentis*, sur le 2e rang de la Col.·. du Nord;

Les *Compagnons*, sur le 2e rang de la Col.·. du midi;

Les *Maîtres* se placent à leur choix sur l'une ou l'autre Col.·., observant de céder la première ou la plus haute banquette de chaque Col.·., (suivant les habitudes de la L.·.), aux F.·. Visit.·. revêtus du Gr.·. de Maît.·.

ARTICLES

DES STATUTS GÉNÉRAUX

RELATIFS AUX DIFFÉRENTS OFF.·. DE L.·.

VÉNÉRABLE.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

Le premier maillet est le point de mire de toutes les ambitions dans une Loge, ambitions louables quand le mérite et l'amour du bien les inspirent, et il en est rarement autrement, car l'élection à la presidence étant de la part des électeurs, libre, volontaire, toute de confiance, le bon sens général aurait bientôt fait justice des prétentions illégitimes.

Dans nos Loges, où tout est vrai, simple, loyal, l'homme de mérite est naturellement en évidence. La reconnaissance générale, un discernement parfait font le reste, et le premier maillet devient le partage du plus digne.

Que la présidence est belle dans ce cas! elle s'exerce avec facilité pour celui qui en est revêtu; elle est secondée avec zèle et amour par les autres. La gloire du chef, le bonheur des FF.·., le bien et la prospérité de la Loge en sont les résultats.

Un bon Pr.·. doit être instruit dans la science Maç.·.; il a dû passer par les dignités et fonctions inférieures, et avoir acquis à l'avance la connaissance des hommes

et des choses. En obéissant il a appris à commander.

Tout Président qui doit se faire remarquer est comme dans une sphère à part : il brille entre tous.

Pour présider avec dignité, il faut avoir l'usage du monde et de la société distinguée ; car les Maç.·. ne sont *ouvriers* qu'en *morale*. Il faut aussi avoir l'indépendance de la fortune ; c'est à dire une existence assurée par son revenu ou par son travail ; un esprit heureux : nous entendons par là sociable et facile ; un caractère ferme, mais non brusque ; enfin l'art peu commun de manier les hommes sans duplicité, sans bassesse.

Un F.·. qui n'aura pas la liberté de son temps, que ses goûts ou l'exigence de ses plaisirs domineront, ne se chargera point sans inconvénient d'une présidence en quelque sorte de tout moment. Il sait qu'il doit être tout entier aux fonctions que la loge lui confie, et il préférera l'estime attachée à un noble refus de sa part, au malaise ou au mécontentement qu'il provoquerait en acceptant des fonctions qu'il ne pourrait pas remplir, ou qu'il remplirait mal involontairement et avec les meilleures intentions.

Jamais un vrai Président n'aura en Loge des amis ou des ennemis. Il ne verra que des FF.·. qu'il doit aimer également, qu'il ne doit jamais haïr. Sa censure, dès qu'elle sera provoquée, s'attachera sur quiconque l'aura encourue ; sa faveur, ses éloges, ne porteront que sur les plus recommandables. Son impartialité ne peut un seul instant être mise en doute. Un président ne voit que ses devoirs. Il leur doit le sacrifice de tous ses sentiments particuliers. L'homme des passions est perdu moralement dès sa première injustice.

Le Président doit d'abord étudier le caractère des F.·. qu'il est appelé à diriger. Il doit maintenir les uns, stimuler les autres, donner en quelque sorte la vie. L'harmonie résulte de cet utile mouvement.

Toujours calme, prévoyant et prudent, il doit deviner l'intention et le but de tout F.·. qui discute ; ne point s'attacher à l'écorce, surtout à celle qui présente des aspérités. La causticité provoquerait en lui une colère ridicule ; la flatterie, toujours uniforme quelque variée qu'elle soit, lui donnerait une faiblesse indigne de lui-même.

Malgré sa sagesse et le soin qu'il prendra de se surveiller, il peut faire des fautes : *errare humanum est*, alors point de fierté, point de honte, il avouera sans orgueil, sans hypocrisie qu'il s'est trompé, et il réparera le mal qu'il a fait, mal en effet réparable : il n'a pas été jusqu'à l'excès et ses intentions ont toujours été pures.

Avec la sagesse et les bonnes intentions, avec l'art de présider, il faut encore des talents. La présidence doit être fortifiée par quelques discours écrits, des allocutions improvisées et ces inspirations d'à-propos qui charment les Visit.·. et flattent l'excusable amour-propre des Membres de la Loge. La Loge se pare de son Vénérable comme une jeune beauté s'embellit des fleurs et des ornements qu'elle ajoute aux dons de la nature.

VÉNÉRABLE.

Art. 112 des statuts de 5826. — 111 des statuts de 5829.

Le Vén.·. seul convoque la L.·. (1) ; il en préside toutes les séances ordinaires ou extraordinaires (2) ; il est Président né de toutes les commissions ou députa-

(1) Il est sous entendu qu'en cas de maladie ou d'absence du Vén.·., la Loge est convoquée par le 1er Surv.·. ou par le 2e ou enfin par le 1er Exp.·. si le 1er ou le 2e Surv.·. est absent ou malade.

(2) Il ne peut se faire suppléer que dans la hiérarchie établie par les statuts généraux.

tions (1) ; il ne peut être repris par aucun F.·. ; la voie d'observation est la seule permise à son égard (2).

Art. 113. — 112.

Au Vén.·. appartient exclusivement :

1° D'ouvrir et de fermer les Trav.·. ;

2° De mettre les propositions sous le maillet (3) ;

3° D'initier les Prof.·. aux mystères de la Franche-Maçonnerie.

4° De conférer les grades jusqu'à celui de *Maître* inclusivement ;

5° De proclamer les résultats des délibérations ;

6° De signer tous les Pl.·. d'Archit.·. et de régler la correspondance (4) ;

(1) Quand le Vén.·. ne peut présider les Commissions et les Députations, il avertit directement le F.·. appelé par les règlements à le remplacer. Mais le Vén.·. ne doit jamais, autant que possible, renoncer à ce droit ou le négliger. Son poste, comme tout autre de la Loge, est un poste d'honneur et de confiance ! Un vrai Maç.·. ne recule jamais devant un devoir à remplir.

(2) Un grand respect est dû au Vén.·. qui représente la L.·. ; une grande distance le sépare de tous les autres F.·. tant qu'il est en exercice et quoiqu'il ne soit que le 1er entre ses égaux. Trop de F.·. ne voient à l'Aut.·. que leur parent, leur ami, leur commensal et quelquefois leur inférieur dans le monde ; et leur ton, en lui parlant, est analogue à l'opinion familière ou de supériorité qu'il se sont faite. C'est une erreur dont ils doivent revenir, ou un tort qu'ils doivent éviter. Le Vén.·. lui-même ne doit être familier avec personne, du moins tant qu'il est à la Présidence.

(3) Ces propositions sont ordinairement soumises par des Membres de la Loge. Si le Vén.·. en a quelques-unes à présenter, il doit le faire en son nom et laisser une pleine liberté à la discussion. Toute proposition qu'il a faite n'est plus sa propriété ; c'est celle de la L.·., qui l'accueille ou ne l'admet point, sans qu'il ait droit de se féliciter ou de se plaindre. Si la liberté était exilée du monde profane, c'est en Loge qu'on la retrouverait.

(4) Le mot *régler* la correspondance ne nous semble pas bien clair. La correspondance qui lui est personnelle comme Vén.·.,

7° De vérifier toutes les pièces de comptabilité et d'ordonnancer toutes les dépenses autorisées par la Loge sur le visa nécessaire de l'Architecte (1).

Art. 114. — 113.

Le Vén.·. a le droit de retirer la parole à un F.·. qui s'écarte de l'ordre.

Il peut aussi lui faire couvrir le temple, et même, dans un cas grave, suspendre ou clore les Trav.·.

Il doit s'abstenir d'influencer l'opinion des Membres de la Loge; mais il résume les avis et requiert les conclusions de l'Orat.·.

Enfin il est le représ.·. né de la Loge auprès du G.·. O.·. et dans toutes les Cérémonies ou relations extérieures.

il a le droit d'y répondre. Si cette correspondance est adressée à la L.·. et donne matière à discussion et à délibération, la réponse a pour base, la délibération, et il peut la faire ou la faire faire par le Secrétaire s'il le juge à propos. Si cette réponse est confiée à une Commission, comme Président il la rédige, sauf à la soumettre à l'approbation de la Commission. Si tout autre Membre de la Commission présente un projet de réponse, il le discute comme Membre de la Commission et propose tous les changements qui lui paraissent utiles. Cette réponse venant du Vén.·. ou de tout autre Membre de la Commission est soumise à la L.·., qui l'adopte s'il y a lieu. Dans le cas où la réponse blesserait l'opinion du Vén.·., il peut s'abstenir de la signer. Le 1er Surv.·. la signerait comme Président d'Offi.·. Le livre d'Arch. . contiendrait alors les motifs détaillés du refus du Vén.·.

(1) Cette vérification n'est que le contrôle naturel du Président de l'At.·. qui doit tout voir, s'assurer de tout, afin de signaler à la L.·. ce qui n'est pas légal ou régulier; mais cette vérification n'engage point la Loge à admettre une comptabilité, un compte sur le seul *vu* ou *visa* du Vén.·. Les règlements de l'Atel.·. tracent la manière de vérifier les comptes.

SURVEILLANTS.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

La Loge en nommant ses Surveillants doit ne point perdre de vue qu'elle donne au Vén.·. des Officiers appelés à le seconder dans les Trav.·. et dans l'administration, et à le remplacer en cas d'absence ou de maladie.

On s'abuserait étrangement si l'on considérait les Surveillants comme de simples répétiteurs ou *répéteurs* des paroles dites par le Vén.·. Ce ne serait plus des hommes de sens et de mérite qu'il faudrait; il suffirait qu'ils eussent de la mémoire : Non que nous prétendions que les Surveillants, en reproduisant les paroles du Vén.·., doivent en changer les expressions, les paraphraser ou les traduire à leur manière; cela serait inconvenant et même dangereux; toute annonce venant de l'O.·. doit être, autant que possible, répétée dans les termes mêmes où elle a été faite. Mais parce que les Surveillants étant accidentellement appelés à présider la Loge, il est nécessaire que les membres, que les visiteurs surtout ne s'aperçoivent point, ou du moins d'une manière saillante, de l'absence du Président titulaire.

Les Surveillants eux-mêmes peuvent avoir des propositions à faire et à discuter ou se trouver dans la nécessité d'éclairer les discussions, enfin d'expliquer ou de développer

des observations mal présentées par des FF.·. qui n'ont pas l'habitude ou le talent de parler en public. Alors la sagesse des vues, la clarté des idées, la facilité de l'élocution de l'un ou de l'autre Surveillant, et des deux Surveillants dans l'occasion, donnent de l'intérêt à la matière qui occupe la L.·. et souvent fixe l'opinion jusques-là indécise. Ce point est capital.

Les colonnes sont toujours bien dirigées, belles, calmes et régulières, quand les Surveillants sont des hommes instruits et exacts dans l'exercice de leurs devoirs.

Nul doute que le poste qu'ils occupent ne soit très difficile à remplir. Si les FF.·. placés à l'Or.·. par habitude de la bonne compagnie ou parce qu'ils savent qu'étant en évidence ils sont plus particulièrement observés, conservent une tenue convenable; ceux qui sont sur les Col.·. pensant être moins vus, cèdent par fois et trop facilement, à un laisser-aller qui n'a rien de Maç.·. Les uns par légèreté, d'autres par pétulance; ceux-ci par goût pour la causerie, ceux-là parce que tout les occupe, les distrait, les amuse, troublent les Trav.·. ou se tiennent mal à leur place.

Alors des Surveillants attentifs, modérés encore dans l'exercice sévère de leurs devoirs, font avertir les FF.·. qui y donnent lieu par les Maîtres des cérémonies, ou font avec leurs maillets, un demi bruit qui éveille l'attention des interrupteurs et doit ramener l'ordre et le silence. Ces avertissements fraternels inobservés, les Surveillants doivent désigner nominativement ceux des FF.·. qui méconnaîtraient des ménagements dont, à la rigueur et sans encourir de blâme, on peut se dispenser.

Cette rigidité des Surveillants, même lorsqu'elle est accompagnée de formes polies et obligeantes, contrarie et souvent deplaît aux FF.·. peu observateurs des convenances soit sociales, soit Maçonniques; mais bientôt ou à la fin ils s'y habituent et la persévérance des Surveillants porte ses fruits. L'ordre, la régularité, le silence en sont la suite.

C'est une éducation fraternelle à faire; elle se fait, et nul ne regrette de s'y être soumis.

Il est nécessaire que les Surveillants soient à la tête de leurs Col.·. du commencement à la clôture des Trav.·., et ils ne peuvent quitter leurs Maill.·. sans avertir le Vén.·. et sans avoir été remplacés, sur son ordre, dans la hiérarchie convenable.

La direction des Col.·. d'une Loge est une sorte de stage à la présidence future. Car c'est parmi les Surveillants que la justice et le bon sens doivent faire choisir le Président lors des élections, si le Président n'est plus dans la position d'être élu de nouveau ou si la Loge juge devoir changer de Vén.·..

Sans doute les Surveillants aident la direction des Trav.·.; mais ils ne sont point chargés de les soutenir ni de les alimenter. Ils doivent donc éviter de faire des propositions oiseuses, de prononcer des discours d'apparat, de *phraser* dans les séances. Vigilance, exactitude, voilà leurs devoirs; et certes il y a un très grand mérite à les bien remplir.

SURVEILLANTS.

Art. 115. des statuts de 5826. — 114 des statuts de 5839.

Les Surveillants ont la direction de leurs Col.·. (1) Il

(1) Cette direction donnée par les statuts généraux de l'ordre comme par tous les règlements particuliers de Loge, doit être suivie avec rigueur. Jamais un Surv.·. ne doit souffrir qu'un F.·. de la Col.·. prenne la parole sans la lui avoir fait demander au Vén.·. Ce mode est d'un grand avantage pour l'auditoire. Il force les FF.·. disposés à parler à chaque impression qu'ils reçoivent de la discussion, et par conséquent à interrompre le F.·. qui parle, à recueillir leurs idées avant d'occuper l'attention, à parler avec mesure, calme et dignité. Quand nous

suffit d'un coup de maillet pour obtenir la parole (1).

Ils annoncent les Trav.·. proposés par le Vén.·., maintiennent l'ordre et le silence, et peuvent retirer la parole aux FF.·. qui la prendraient sans l'avoir obtenue (2).

Ils ne peuvent être repris en Loge que par le Vén.·.;

Ils signent, ainsi que lui, les Pl.·. de chaque tenue; et toutes les Pl.·. officielles;

Le premier Surv.·. remplace de droit le Vén.·. en son absence;

Le deuxième Surv.·. remplace de droit le premier Surv.·. absent ou tenant d'Off.·. le premier maillet. Il préside la L.·. en cas d'absence des deux Pr.·. Lum.·.;

Il reçoit par l'intermédiaire du premier Surv.·. l'annonce des Trav.·., la transmet à sa Col.·., et rend compte du résultat de cette annonce au premier Surv.·. qui en informe le Vén.·.

savons que l'attention générale sera fixée sur nous, quelques bons Orateurs que nous soyons, nous mettons plus de sagesse et de mesure dans nos discours et dans nos paroles. La discussion n'a plus lieu au milieu du bruit de plusieurs voix se faisant entendre en même temps, ou ne dégénère pas en causerie familière.

(1) Le Vén.·. et les Surv.·. seuls parlent assis. Tout autre F.·. quel qu'il soit, doit parler debout et à l'ordre.

(2) Bien entendu par l'intermédiaire des Surv.·. de leurs Col.·.

ORATEUR.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

Quoique renfermé dans les limites tracées par les statuts généraux et les règlements particuliers des Loges, la présidence, image du pouvoir, est de sa nature, exigeante et envahissante; et le Président le plus sage, ayant en même temps les meilleures intentions, a bien de la peine dans certaines circonstances, soit qu'il agisse de sa propre impulsion, soit qu'il se laisse diriger ou entraîner, à ne pas dépasser ces limites, hors desquelles il n'y a plus d'ordre ni de garantie.

C'est ce qu'on a très bien senti en créant dans les Loges les fonctions d'Orateur. Tout le monde le reconnaît. L'Orateur est le contrepoids du Vénérable. Celui-ci a l'action agissante; l'autre, l'action de résistance. Avec un bon et sage Orateur, un Président s'égare difficilement et jamais sans être suffisamment averti. La Loge n'étant point soumise à une volonté unique, la balance existe; conséquemment la liberté, l'égalité, la raison, le droit, la justice.

Malheur à un Atel.·. qui verrait et souffrirait coalisés contre lui un Président et un Orateur. Le désordre, l'anarchie, le scandale et la perte de la Société naîtraient de ce fatal et monstrueux accouplement.

Heureux, au contraire, seront les Atel.·. où marcheront

dans leurs lignes naturelles, c'est à dire dans la voie tracée par les statuts généraux et les règlements particuliers des Loges, le Président et l'Orateur.

Un Président tel qu'il doit être ne se trouve pas sans peine; un Orateur comme on doit l'entendre se trouve encore plus difficilement.

L'Orateur pourrait être comparé jusqu'à un certain point au Ministère Public des Tribunaux dans l'ordre profane. L'Orateur, s'il ne peut prévenir les abus et les projets dangereux, peut du moins les signaler et empêcher leur action. Que l'Or.·. soit donc le défenseur de tous contre un ou plusieurs quand il y a lieu. Qu'il ne se fasse jamais le Séide du pouvoir, car le pouvoir, en Maç.·., ne distribue ni honneurs, ni récompenses; mais d'un autre côté que, sage et bon observateur, il ne crée pas à son profit une autorité rivale de celle du Président. La masse des FF.·. ne le soutiendrait pas : on veut avant tout, en Loge, la régularité et la justice. Mieux vaudrait, s'il fallait choisir entre deux puissances l'une légale, celle du Président; l'autre usurpée, celle de l'Orateur, l'omnipotence du Vénér.·., que la tyrannie de l'Orat.·. appuyée sur des lois torturées à son profit, mal interprétées ou faussement appliquées par lui et pour faire triompher sa cause. Nous pouvons souffrir volontairement les abus de pouvoir, parce que ce pouvoir cède à notre volonté de ne plus le reconnaître quand nous sommes las de sa domination; mais quand on nous trompe au nom de la loi sur le sens de la loi; quand on nous entraîne dans des erreurs avec des formes qui paraissent légales, nous nous trouvons enchaînés malgré nous, et, timides ou peu confiants dans notre sens naturel, nous n'osons briser nos chaînes dans la crainte de nous tromper nous-mêmes en voulant suivre une inspiration qui nous semble cependant bonne et sage.

Ces conditions générales nous ont préparés à juger les qualités que doit réunir un Orateur.

Il lui faut, et plus qu'au Président peut-être, la science Maçonnique, et non moins qu'à ce Président, l'expérience des hommes en général et des usages particuliers de nos Sociétés.

Un véritable Orateur sera d'abord un homme de sens. Le bon sens est préférable à l'éloquence. Ceci est une vérité de tous les temps et de tous les lieux, qui ne trouvera point d'exception en Maçonnerie. On ne juge pas toujours sainement; on peut toujours faire de belles phrases, lors même qu'on les emprunte aux autres. Un Orat.·. plein de sagacité, de mesure, de prudence et en même temps bien inspiré par de loyales intentions, intéresse ses auditeurs et leur plaît parce qu'avec lui ils sont en sécurité. Mais un Orateur qui ne saurait que bien dire, nous égarerait en s'égarant lui-même. Une imagination chaleureuse entraîne les autres et elle la première. Que deviennent alors les droits de tous, et, individuellement, la force de chacun?

On peut cependant composer la tribune de l'éloquence de manière que tout le monde soit satisfait. L'Orat.·., sage opposition à un Vén.·. despote, est l'homme par excellence; nommez donc pour Orat.·. un F.·. d'un âge mûr, qui sente bien, qui ait un jugement sain, qui veuille la régularité et la justice, et qui sache les fixer ou les rappeler.

Nommez ensuite pour Orat.·. Adj.·., un F.·. dans la force de la jeunesse et de l'énergie, de l'âge de 25 à 35 ans; plein de feu, de zèle, d'une imagination riche et brillante; d'un esprit facile et fécond, et ne manquant point de droiture de cœur.

L'Orat.·. Titu.·. ne verra point avec regret les triomphes de son compétiteur dans une position naturellement au-dessous de la sienne. Assuré de bien remplir les devoirs de conscience que la L.·. lui a imposés, il applaudira le premier celui qu'on lui aura adjoint. On peut considérer cet

Or.·. estimable et modeste, comme un professeur qui enseigne à la jeunesse les secrets de la science qu'il a longtemps étudiée. Le profeseur sent bien que parmi cette foule d'élèves qui l'écouté et l'entoure, il se forme des rivaux et qu'il ouvre peut-être la barrière à de plus habiles que lui lorsqu'ils auront pris leur essor, fortifiés par ses leçons et ses conseils. Mais il sait aussi que ces jeunes gens studieux, plein de talens et d'avenir, seront justes et reconnaissants envers lui. Il fut notre maître, diront-ils, et il répéteront avec amitié : honneur à celui qui nous a dirigés avec tant de bonne foi et de noblesse. Honneur éternel au doyen!

Tel sera l'Orat.·. avec son adjoint et les autres jeunes FF.·. qui, sans offices dans la L.·., s'instruisent à son école.

Les statuts généraux tracent aux Orat.·. leurs devoirs; les Or.·. sauront bien les remplir.

ORATEUR.

Art. 116. des statuts de 5826. — 115 des statuts de 5839.

L'Orat.·. est le conservateur-né des statuts généraux de l'Ordre (1).

Il doit s'opposer à toute délibération qui leur serait con-

(1) C'est-à-dire qu'il doit en faire une étude particulière, et surtout en ce qui concerne le régime intérieur des Loges dans les offices confiés à un certain nombre de membres, sous le titre de *Dignitaires* et de *Fonctionnaires*, autrement *Officiers*. Aucun règlement particulier de L.·. ne devant être fait en opposition aux Statuts généraux, il est nécessaire, soit lors de la formation de ce règlement, soit dans les discussions qui surviennent dans l'Atel.·., que l'Orat.·. ait une connaissance suffisante de ces statuts, pour les invoquer avec fruit toutes les fois qu'il y a lieu.

traire, demander acte de sa protestation et la transmettre au G.·. O.·. (1).

Il veille à l'exécution des règlements particuliers de la Loge et s'oppose à leur infraction. Dans ce cas la Loge ne peut statuer que dans la séance suivante sur le mérite de cette opposition (2).

(1) Il y a dans cette détermination des inconvénients que l'expérience et l'observation ont signalés. Les premiers inconvénients sont d'abord les lenteurs inséparables d'une sorte de procès où l'Or.·. est attaquant, la L.·. défenderesse, et le G.·. O.·. juge. Les autres inconvénients dérivent nécessairement des premiers. L'harmonie, l'unité dans l'administration, sont momentanément rompues et peuvent l'être longtemps, sinon toujours. Là où il y a eu éclat solennel les parties se rapprochent peu. Le jugement qui intervient, en donnant raison à une des deux parties, mécontente l'autre. Une étincelle produit un incendie; l'amour propre blessé donne moralement lieu aux mêmes effets. La sagesse de l'Or.·., la dignité de la L.·., doivent donc faire terminer en dedans et non au dehors, une discussion élevée dans l'Atel.·.

Nous ajouterons :

On a généralement adopté dans les LL.·. comme au G.·. O.·. l'usage suivant : dans le cas où une discussion ou une délibération serait contraire aux statuts généraux, le F.·. Orat.·. fait un *réquisitoire*, c'est-à-dire qu'il cite l'art.·. des statuts ou des règlements de la L.·., que violerait la discussion ou la délibération; alors la L.·. fait droit au *réquisitoire*, et la discussion ou la délibération est regardée comme non avenue.

(2) Le cas prévu dans le dernier paragraphe de la note précédente en ce qui concerne les statuts généraux, peut se présenter à l'occasion des règlements particuliers de la Loge. Or si la discussion ou la délibération est manifestement contraire à un art.·. de ces règlements particuliers, il faut éviter un ajournement qui pourrait être dangereux, en faisant un *réquisitoire*. Les règlements particuliers des Loges ne sont pas moins sacrés pour les Maç.·. de l'Atel.·. que les statuts généraux, et force doit être toujours aux Lois générales ou particulières. Dans le cas où la violation des statuts généraux ou des règlements particuliers ne serait pas manifeste, c'est le cas pour l'O.·. de faire ajourner à

L'Orat.·. est placé à l'O.·. La parole lui est accordée sur les objets en discussion ; il l'obtient directement du Vén.·. (1).

Lorsque le Ven.·. a résumé les avis, l'Orateur donne ses conclusions sans les motiver. Il peut les ajourner si la discussion ne lui paraît pas suffisamment éclairée ; mais il est tenu de les donner verbalement ou par écrit dans la séance suivante (2).

L'Orat.·. est spécialement chargé :

1°. D'expliquer aux Initiés les symboles des grades (3);

la séance suivante. Un mois d'intervalle calme les esprits, et, d'un commun accord, la fâcheuse discussion reste éternellement en litige. Tout le monde l'a oublié, ou veut l'oublier.

(1) Pour conserver sa liberté et son indépendance en raison de ses fonctions, l'Orat.·. doit éviter de manifester dans les discussions l'opinion qu'il s'est faite et ne doit point incidemment émettre de proposition qui changerait le caractère de la discussion. Il peut comme tout autre F.·. signaler les avantages ou les inconvénients d'une chose ; alors il parle *sur* et non *pour* ou *contre*. La discussion épuisée, il donne ses conclusions que la L.·. approuve ou rejette dans les formes ordinaires.

(2) On ne doit pas trop user de ce moyen d'ajournement qui arrière les affaires de la Loge. L'ajournement est bon quand il y a un danger quelconque à se prononcer de suite. Le temps porte conseil. C'est à la sagesse de l'Orat.·. à bien juger le cas où il peut déclarer *ne pas être suffisamment éclairé*; et conséquemment ajourner ses conclusions à une autre séance.

(3) Nous recommandons cet Art.·. à ceux des FF.·. Orat.·. qui négligent un peu ce premier devoir de leur emploi. L'explication des symboles est intéressante pour tous les FF.·. et surtout pour les nouveaux initiés. La science Maçonnique, comme tout autre science, s'apprend et ne se devine pas. Un Orat.·. doit aussi bien étudier les trois grades symboliques et se former de chacun d'eux une opinion nette et invariable, qu'il doit mettre de persévérance à l'enseigner. Mieux vaut, après étude, réflexion et système, répéter chaque fois qu'il y a lieu cette opinion, que d'en changer à l'aventure ou en adopter une nouvelle pour donner du nouveau. Ici, l'esprit tue, la lettre vivifie.

2° De présenter à chaque fête de l'ordre un compte analytique des Trav.·. de l'Atel.·. et de leur résultat pendant le semestre (1).

Enfin l'Orat.·. assiste de droit au dépouillement des votes recueillis par le scrutin et signe l'esquisse des Trav.·. de chaque Tenue, pour la collationner avec la rédaction definitive de la Pl.·. (2);

(1) Sans doute un *Compte analytique* est dans les attributions de l'Orat.·.; mais il est plus réellement dans les attributions du Secrétaire qui, par son travail journalier, s'en occupe toute l'année. Il n'y aurait donc nul inconvénient que cette partie de rôle fut changée. Ce serait pour le Secrétaire un dédommagement des peines de sa place.·. L'Orateur doit donner des *morceaux d'apparat* et non *une relation technique des faits*. L'éloquence ne s'accorde point avec un *enregistrement*, *mois par mois*, avec des *résumés*. Les sujets que peut traiter l'Or.·. sont riches, variés et nombreux. La *fraternité*, l'*égalité*, la *liberté*, l'*amitié*, l'*union*, la *force*, la *sagesse*, la *bienfaisance*, en somme toutes les vertus générales ou particulières; *l'origine et les progrès de la Maç.·. L'état actuel ou à venir de cette institution*, son *influence sur le bonheur des Maç.·.*, sa *comparaison avec les sociétés profanes*, etc., etc., etc.. voilà certes de grands sujets et l'ame de beaux et d'excellents *discours*. La science, les talents, toutes les ressources de l'esprit, peuvent s'y développer Quelle statisque de *Loge* peut leur être comparable?

(2) Recommandation sage. En la suivant avec exactitude et dans chaque Atel.·., on pourrait enrichir les archives des Loges de matériaux bien précieux. Cette importante collection de discours, cette galerie funéraire seraient précieuses pour les archives générales de l'ordre et pour notre histoire monumentale et biographique. Plus d'un Loueton viendrait s'y instruire des vertus de son père, vertus comme inaperçues dans les familles parce qu'elles y sont journalières. Dans ces profondes ou brillantes allocutions, dans ces fastes écrits sur des tombeaux, quels exemples pour les Maç.·.! Quelle noble censure des objections et des calomnies de nos détracteurs, aveugles ou ennemis.

3°.De célébrer les fêtes et les pompes funèbres par des morceaux d'Archit.·. (1).

(1). L'Orat.·. doit veiller avec soin à ce qu'on ne néglige jamais de dresser avec exactitude l'*esquisse des travaux*. Il doit se la faire représenter lors de la lecture du tracé de la séance où elle a été faite. C'est un devoir pour lui de la signer après le Président. La signature de ces deux FF.·. est la garantie des faits dont on trace le récit.

SECRÉTAIRE.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

La dignité de Secrétaire, la 5e de la Loge, est sans nul doute celle qui donne le plus de peine, et exige le plus de zèle et d'assiduité aux Trav.·. : quelqu'honorée qu'elle soit, elle ne l'est point encore assez. Nous ne mettons point en question, point en doute les peines et les soins que prennent le Ven.·. et l'Orat.·. ; mais ils sont bien dédommagés par l'éclat qui entoure leurs fonctions, par cette auréole de pouvoir et de gloire qui se place sur leur tête !

Mais le Secrétaire, toujours occupé en loge, souvent occupé au dehors par suite du travail des tenues et des affaires de la loge, jouit peu pendant les Trav.·. du charme des réunions. Son *esquisse* réclame toute sa sollicitude : il suit avec anxiété les discussions pour saisir les principales idées des orateurs ; il est comme à l'affût de tout ce qui se passe pour en tenir note, et la séance se termine sans qu'il ait à peine eu le temps de se reconnaître. Pendant les Trav.·., que de FF.·. encore viennent l'interrompre pour lui demander des renseignements ou lui faire des questions, comme s'il était l'homme-science, l'homme universel, l'homme des souvenirs, l'homme oracle, enfin : ceci n'est point un jeu d'idées ni de mots.

Chaque séance renouvelle pour lui cette position qui est à peine tenable pour quelques FF.·. animés d'un zèle et d'un dévouement à toute épreuve.

La Loge examinera avec réflexion quel est dans son sein le F.·. le plus, capable de justifier sa confiance et de se sacrifier en même temps à ces pénibles devoirs ; car le poste accepté, il faut le remplir, et le remplir convenablement.

On doit choisir de préférence un propriétaire, un rentier ou un employé. Les deux premiers ont une liberté de temps qu'ils peuvent, en bons FF.·., consacrer à la Loge. L'employé, habitué, façonné, rompu au travail, patient, laborieux, tranquille, ajoutera généreusement à ses occupations ordinaires celle de la secrétairerie.

Pour être un Secrétaire distingué, il faut beaucoup d'ordre et d'exactitude ; une rédaction simple et facile : le bon sens, le jugement sont sous-entendus.

Comme un procès-verbal n'est pas un discours académique, où l'on peut employer avec plus ou moins de goût les trésors de l'imagination, basarder des idées nouvelles, introduire des mots à effets, le Secrétaire se bornera à tracer, dans un style aisé, clair et précis, les faits qui se seront passés. Il doit être compris de tout le monde ; et son plus bel éloge est de ne donner lieu à aucune observation soit sur son exactitude dans la relation des Trav.·., soit sur sa rédaction.

Nous avons exprimé le désir (page 30, *note* 2, art. de l'*Orateur*), que le Secrétaire fût chargé, au lieu de l'Orateur, de présenter le *compte-analytique* des Trav.·. de la Loge durant la période écoulée (semestre ou année). Le G.·. O.·. en donne l'exemple ; voyez les *comptes rendus* du Secrétaire dans les procès-verbaux des fêtes de l'ordre. En effet, c'est dans ce travail que le Secrétaire peut particulièrement développer son esprit d'ordre et de méthode, son talent pour l'analyse. Là, sans sortir des

bornes imposées au genre de travail qu'il fait comme Secrétaire, il peut, avec discrétion, hasarder quelques excursions dans le champ de l'éloquence. C'est un premier pas vers la dignité d'Orateur, sans exclusion même de la dignité de Vénérable. En Maçonnerie, les talents conduisent aux premières Dign.·.; les talents, voilà les titres.

On sait que les procès-verbaux veulent de l'unité, de la suite dans la rédaction. Le Secrétaire évitera donc autant que possible de se faire remplacer, et lorsqu'il aura été dans la nécessité de ne point assister à la séance, *l'esquisse* qui aura été faite en son absence lui servira pour la rédaction; il pourra se faire expliquer de vive voix, par le Secrétaire adjoint ou par le Secrétaire d'office, ce qui se sera passé, et même en référer au Vénér.·. ou à l'Orat.·. avant d'entreprendre sa rédaction définitive.

Si la Loge décerne des récompenses, Médailles, Jetons, Bijoux, Cordons ou toute autre, pourvu qu'elle soit Maç.·. et uniquement honorifique, la première marque de sa gratitude doit être en faveur de son Secrétaire.

Il n'y a pas de loge qui ne sente le mérite de cette observation.

SECRÉTAIRE.

Art. 117 des statuts de 5826. — 116 des statuts de 5839.

Le Secrétaire est placé à l'O.·., en face de l'Orateur; il demande, comme lui, la parole au Vén.·.

Il rédige l'esquisse des Trav.·., en donne lecture avant qu'ils soient fermés; et, sur cette esquisse, il dresse la Pl.·. d'Archit.·. qui doit être soumise à l'approbation de la L.·. dans la séance suivante (1).

(1) Il est convenable d'adopter dans les loges, les usages du G.·. O.·. relativement à l'*Esquisse des Trav.·.*

Avant la fermeture de la Loge, le Secrétaire lit l'*esquisse;* elle

Il est chargé de la correspondance et de la rédaction des tableaux, et de l'expédition des diplômes (1).

Il convoque les FF.·. sur le mandement du Vén.·. (2).

Il contresigne toutes les Pl.·. de l'Atel.·. ainsi que celles qui sont inscrites au livre d'Arch.·..

Il assiste, comme l'Orat.·., au dépouillement des votes (3).

ne doit contenir que le sommaire des Trav.·. La mise au net, toujours conforme à l'*esquisse*, doit en développer les motifs. Si l'*esquisse* est exacte, le F.·. Orat.·. conclut à son adoption et la signe ainsi que le Président ; s'il y a quelques inexactitudes, on les rectifie sur-le-champ et avant les conclusions de l'Orat.·. (Art. 774 et 775 des statuts généraux de 5826, et 313-314 des statuts de 5839.)

Dès qu'une *Esquisse* ou une *PL.·.* a été adoptée, on ne peut plus y faire de changements, lors même qu'il s'y trouverait des erreurs (art. 778-744, mêmes statuts). Les erreurs reconnues ne peuvent être corrigées que par une délibération spéciale (art. 779-745 ibid).

(1) Les statuts généraux en disant que le Secrétaire d'une Loge est *chargé de la correspondance et de la rédaction des tableaux*, ne s'expriment pas exactement ou du moins avec clarté. Un tableau qui ne renferme que des noms, des qualités, des dates, n'est susceptible d'aucune rédaction. Le Secret.·. ne peut être chargé seul de la correspondance sous le rapport de la rédaction, car il dominerait nominativement le Vén.·. et l'Orat.·., ce qui est contraire au bon sens et à des attributions inaliénables. D'ailleurs il est d'usage quand il y a une correspondance importante que la rédaction en soit confiée aux cinq premières Lum.·. Dans ce cas, les quatre premières Lum.·. peuvent confier la rédaction à la cinquième, c'est-à-dire au Secrét.·.; mais alors il doivent approuver et signer cette rédaction qui devient l'ouvrage de tous et non du Secrét.·. seul.

Nous avons assez fait valoir les droits de Secrét.·. pour qu'on ne nous accuse pas, par notre observation, de chercher à lui ravir une partie de ses droits : *suum quique*.

(2) Ou en cas d'absence, du F.·. qui le remplace dans l'ordre hiérarchique.

(3) Et en fait le relevé par écrit quand il n'y a pas de Scrutateurs.

EXPERTS.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

Les statuts généraux dont nous rapporterons les paragraphes à la suite de ces *Réflexions préliminaires*, ne s'occupent des *Experts* que collectivement. Nous suppléerons à cette insuffisance de développements, en fixant à *trois* le nombre des Experts et en spécialisant leurs fonctions. Nous avons pris pour guides de cette marche et ce que disent les statuts généraux du *Premier Expert*, et l'esprit des Règlements particuliers des Loges pour le *deuxième Expert*, et le troisième ou *F.·. Couvreur*.

DU PREMIER EXPERT.

Le premier Expert, par ses fonctions, étant toujours en évidence et en contact avec les FF.·. Visit.·., doit être choisi, lors des élections, parmi les membres de la Loge les plus élevés en grades et les plus familiarisés avec les usages maçonniques. Il faut qu'il ait les haditudes de la bonne compagnie et une dignité personnelle qui inspirent la réserve aux Maçons qui ont peu de tenue, et cependant qui n'éloignent pas la confiance. Sa politesse ne doit point être orgueilleuse, point familière, mais pleine de discernement. Il y a dans la manière d'accueillir ceux qui

se présentent des nuances imperceptibles pour le vulgaire, mais que sait très bien remarquer et apprécier l'homme bien élevé.

Tout est observé et jugé par les étrangers. Sont-ils accueillis convenablement une fois, ils ne l'oublient pas et reviennent. Leur présence fait l'ornement et le charme d'un Atel.·., et l'on ne doit rien négliger, le premier Expert d'abord, pour leur rendre la L.·. agréable.

Dans l'intérieur de l'Atel.·., le premier Expert doit être constamment attentif à ce qui se passe et signaler tout bas, sans ménagement, mais aussi sans affectation, à l'un ou à l'autre Surveill.·., les inconvenances que pourraient se permettre les FF.·. de l'une ou de l'autre Col.·.

On ne va point en Loge comme on va au spectacle ou dans un lieu public, pour jouir d'une sorte de liberté illimitée, ou pour se faire remarquer par des singularités, une négligence, un abandon de mauvaise compagnie. Plus la tenue d'une Loge est grave, sévère, plus ses séances sont suivies.

DU DEUXIÈME EXPERT OU F.·. TERRIBLE.

Il aide ou remplace le premier Expert, à ce titre, dans la présidence de la Loge. Le deuxième Exp.·. remplit ordinairement les fonctions de F.·. *Terrible;* alors il prépare ou conduit les aspirants.

On peut choisir pour cet emploi un ancien militaire ou un ancien marin, l'un ou l'autre décoré, s'il est possible. Le signe de l'honneur a un grand empire moral sur l'esprit d'un candidat qui, par exemple, serait jeune, inconséquent, léger ou railleur. A défaut d'un ancien militaire de terre ou de mer, on prendra de préférence à tout autre membre de la L.·., un F.·. aux manières un peu vives, au ton bref ou décisif. Nous n'entendons point dire que le F.·. Terrible doit être brutal ou grossier : mieux vaudrait l'extrême contraire. Il faut craindre d'inspirer une pre-

vention défavorable ou une grande timidité au récipiendaire, déjà assez embarrassé de son rôle, nouveau pour lui et facile à déconcerter par sa position même. D'ailleurs le F.·. *Terrible* est le premier juge du caractère qu'il doit adopter pendant sa mission. Les mauvais plaisants, ces hommes qu'on désigne vulgairement sous le titre de *goguenards* ou de *bravaches*, autrement de *Capitans*, de *matamores*, doivent être traités d'une manière bien différente de l'homme faible ou timide qui peut avoir une ame noble et un cœur courageux. Il faut aussi ménager l'homme que son éducation ou sa position sociale a peu familiarisé avec la violence du geste ou l'impropriété des paroles.

Le F.·. Terrible doit veiller avec la plus grande sollicitude à ce que le candidat n'éprouve aucun accident pendant le cours des épreuves, et ne jamais souffrir que des FF.·. officieux lui prêtent une aide qui serait de maladresse, ou, pour eux, une occasion d'amusement. Le F.·. Terrible répond, en homme d'honneur, du récipiendaire, qu'il doit regarder comme un dépôt sacré.

Ce F.·. est encore juge, si avant l'introduction du récipiendaire en Loge, il doit le rassurer sur les chances des épreuves, ou lui laisser apercevoir qu'il lui faut un vrai courage, une fermeté inébranlable, une résolution extraordinaire.

Si le premier Expert donne au second des instructions sur la manière de traiter le récipiendaire, c'est alors comme une consigne militaire, et le deuxième Expert devra les suivre avec fidélité.

Les fonctions de F.·. Terrible sont toutes dans l'intérêt de la Loge et non un objet d'amour-propre ou un passetemps pour le F.·. qui est chargé de les remplir.

DU TROISIÈME EXPERT OU F.·. COUVREUR.

Dans la hiérarchie des fonctions d'un Atel.·., les fonc-

tions du *troisième Expert* ou de F.·. *Couvreur* sont les dernières ; c'est sans doute ce qui fait qu'on y attache peu d'importance.

On les juge mal.

La négligence de ces fonctions fait que l'on entre dans le Temple et qu'on en sort à volonté ; que la porte reste souvent ouverte tout entière ou de manière que l'on voit très bien de la salle des P.·. P.·. ce qui se passe dans la Loge ; que l'on entend aussi comme si l'on était dans l'intérieur, ce qu'on y dit. Outre les inconvénients d'être ainsi exposé à l'indiscrétion d'un ou de plusieurs individus, il y a encore ceux d'être distrait pendant les Trav.·. par le concours des FF.·. Visit.·., et les propos des FF.·. servants, même ceux des personnes étrangères qui ont des rapports avec eux.

De l'inobservation des devoirs du F.·. Couvreur, on n'a point en Loge de liberté, de secrets, de mystères, soit dans le travail, soit dans les discussions. L'importunité du bruit ou du mouvement de l'extérieur donne lieu aux plaintes et aux mécontentements et quelquefois à la tenue turbulente de certains FF.·.

Le F.·. Couvreur lors des séances doit être placé au milieu du temple près de la porte, qu'il tient constamment fermée, excepté pour les Off.·. de service, et ne l'ouvrant jamais à un F.·. qui voudrait sortir sans l'autorisation du Vén.·. ; enfin il ne l'entr'ouvre pour les personnes de l'extérieur que lorsqu'elles ont frappé les coups Mystér.·., et qu'il les a reconnues pour être membres de la Loge ; alors il peut les introduire , à moins que le Vén.·. n'exige qu'elles soient annoncées dans les formes d'usage. Lorsqu'un F.·. Visit.·. se présente, toujours tenant la porte entr'ouverte, il le prie d'attendre, referme la porte et avertit le F.·. Ier. Exp.·. de l'arrivée du F.·. Visit.·. Il obéit ensuite aux ordres qui lui sont donnés à cet égard.

A l'extérieur le F.·. Couvreur exerce une surveillance

sévère sur les F.·. Servants qu'il dirige ou aide à diriger dans l'exécution des ordres de la Loge, et se rend leur intermédiaire pour le service de la L.·. près du F.·. Ier Exp.·.

Dans les cérémonies, toujours en avant du cortége, il éloigne quiconque n'a pas droit d'être présent, et maintient l'ordre et le silence parmi les personnes qui se trouvent sur le passage des FF.·.

Cette sévérité maintient le calme dans les P.·. P.·. et habitue les FF.·. à ne sortir du Temple que lorsqu'ils y sont forcés par la nécessité.

EXPERTS.

Art. 118 des statuts de 5826. — 117 des statuts de 5839.

Le Ier Exp.·. remplace le 2e et le Ier Surv.·. et même le Vén.·. en leur absence.

Il est spécialement chargé :

1° De s'assurer avec la plus grande attention des qualités Maç.·. de chaque Visit.·., de le Tuil.·. et de donner son avis au Vén.·. sur son introduction.

2° de faire préparer et de diriger les épreuves (1).

3° D'introduire et de diriger les initiés dans leurs Voyag.·.

(1) Le service de la Loge exige que le premier Expert quitte peu les Trav.·., soit à cause des remplacements accidentels, soit à cause des Visit.·., soit à cause enfin de la surveillance générale de l'Atel.·., sous le rapport des convenances et de la régularité dans la tenue des FF.·.

Il est donc de nécessité, et il est généralement d'usage dans les Loges, que ce qui est relatif à la préparation et à la direction des candidats, à leur introduction et à leur accompagnement dans les Voyag.·., soit confié au deuxième Exp.·.

4° De recueillir les boules ou les bulletins des votes et d'assister à leur dépouillement.

• Le Ier Expert absent est suppléé par le deuxième Exp.·. et celui-ci par le troisième Exp.·., excepté lorsqu'il s'agit de tenir la place de Vén.·. ou des Surv.·. (2).

(2) Le deuxième Exp.·. ni le troisième, ne peuvent remplacer de *droit* le Vén.·. ou les Sur.·. Si cette Fav.·. leur est accordée, ce ne peut être que par la volonté de la L.·. exprimée dans les formes d'usage.

MAITRES DES CÉRÉMONIES.

Réflexions Préliminaires.

La fonction de Maître des cérémonies est la plus agréable de toutes les fonctions en Loge. Le F.·. qui en est revêtu et qui doit, autant que possible, être décoré des plus hauts grades, est en rapport perpétuel avec les membres de l'Atel.·. et les F.·. Visit.·. Elle n'entraîne avec elle aucune responsabilité; elle ne donne aucun embarras; elle est toute du moment. Cette fonction convient particulièrement à la jeunesse.

Du bon ton, des manières aimables, une tenue décente, de la facilité dans l'élocution, et l'on a tout ce qui rend remarquable un Maître des cérémonies.

Cet emploi est brillant; on l'exerce avec plaisir.

En effet, est-il quelque chose de plus doux que de faire les honneurs d'une société de Fr.·. Maç.·.? on plaît à tout le monde, on est loué de chacun; on ne compte que des amis.

Mais jeune et nouveau maître des cérémonies, évitez l'affectation, la fatuité, le papillonnage. Un Maître des cérémonits n'est point un personnage mis en scène pour se faire admirer ou pour donner la comédie. C'est le représentant d'une Loge dans ses cérémonies, toujours graves ou décentes lors même qu'elles se rapprochent de celles des

Prof∴, comme dans nos banquets d'adoption; et où cette Loge, par son représentant, doit allier avec la dignité de l'institution, l'agrément et la délicatesse des sociétés distinguées.

Le Maître des cérémonies ne doit point affecter une politesse superbe, une honnêteté de persifflage, ni une familiarité, une aisance de mauvais goût. En Maître habile il doit, suivant les occasions et les personnes, être empressé, affectueux, ou simplement poli.

Il doit aussi varier ses formules de remerciements lorsqu'il prend la parole pour les Visiteurs et les nouveaux initiés. S'il a de la facilité à s'exprimer et une certaine liberté d'esprit, il improvise; si au contraire il éprouve quelqu'embarras, il prépare à l'avance ses réponses, que néanmoins il ne récite pas comme s'il avait appris un rôle.

Ne recevant presque jamais en Loge de direction que celle du Vén∴, il doit rarement perdre de vue l'O∴, afin, à un geste, à un coup d'œil du président, d'être prêt à aller prendre ses ordres et à les exécuter.

Averti par ces réflexions, le maître des cérémonies saura bien saisir le genre et le ton convenables à son emploi, et rendre cet emploi encore plus intéressant pour les autres et plus agréable pour lui par sa manière distinguée de le remplir.

On voit rarement deux Maîtres de cérémonies en Loge, excepté dans les Atel∴ très nombreux. Nous renvoyons à l'article des *Adjoints* ce qu'il y aurait à dire du 2e Maître des cérémonies.

MAITRE DES CÉRÉMONIES.

Art. 119 des statuts de 5826. — 118 des statuts de 5839.

Le Maître des cérémonies est chargé de diriger le céré-

monial ; d'iutroduire les Visiteurs sur l'ordre du Vén.·., de placer les FF.·. suivant leurs Grades et Dign.·., de faire circuler le sac des propositions, de joindre ses Batt.·. et remerciements à celles des membres de la L.·., des FF.·. Visit.·., des Affiliés ou Initiés, et, au besoin, de prendre pour eux la parole.

Il distribue les scrutins ou les boules pour les votes : il vérifie et reporte les mots d'ordre ou de semestre transmis sur les Col.·.

DÉPUTÉ AU G.·. O.·.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

Si une Loge met un juste orgueil à se nommer un sage Vénérable, un bon ou brillant Orateur, elle doit étendre ce sentiment jusqu'à son Député au G.·. O.·. de France. L'excès même de cet orgueil serait recommandable, car une Loge sait bien que tout chef d'Ordre doit être composé des Maç.·. les plus distingués.

Dans le monde profane, la Chambre des Pairs, la Chambre des Députés, la Magistrature, le Barreau, l'Instruction Publique, les Académies des Sciences, des Lettres et des Arts comptent dans leur sein toutes les illustrations nobles, guerrières, civiles. Nous voyons avec admiration placés si haut, ces hommes éminents par leurs grandes vertus ou leurs grands talents.

En Maçonnerie, qu'y a-t-il de plus grand, de plus noble, de plus digne de respect que le G.·. O.·. ?

Le monde profane a vingt corps d'élite pour se distinguer; nous, Francs-Maçons, nous n'en avons qu'un et nous négligeons d'ajouter à son illustration par des nominations convenables!

Parce que les fonctions de Dép.·. sont hors du sein des Loges, il semble trop généralement à ces Loges qu'un F.·.,

quel qu'il soit, suffit à acquitter cette sorte de tribut qu'elles doivent au service de l'Ordre. Elles s'enquièrent peu si ce F.·. a un nom historique ou public, et à défaut de l'un ou de l'autre, s'il a, par son éducation ou sa position sociale, les titres nécessaires pour figurer dans la haute Magistrature Maçonnique.

Le G.·. O.·., ne le dissimulons pas, est placé dans un état fâcheux toutes les fois qu'un choix obscur lui est présenté, et les Loges elles-mêmes, elles l'ignorent sans doute, se placent dans la plus fausse position, puisque le G.·. O.·., cette pairie de l'Ordre Maç.·. en France, n'est composé que des Présidents et des Dép.·. des Atel.·. du royaume.

Ces réflexions un peu sévères, mais inévitables, sont particulièrement applicables au plus grand nombre des Loges de Paris; car celles des départements ont bien moins de reproches à encourir; elles ne sont pas sur le lieu même, elles n'ont pas toujours les moyens de choisir. Que nos remarques cependant éveillent leur attention. Il serait inouï que dans une Loge de province, il n'y eût pas un F.·. qui connût à Paris un Maç.·. distingué. Une correspondance Maç.·., une prière fraternelle décidera ce F.·. à accepter la mission de la Loge. Si néanmoins une Loge de département n'a pas cette ressource, qu'elle s'adresse au G.·. O.·. ou à une Loge célèbre de la capitale; et qu'elle la prie de lui désigner un F.·. de son choix pour la représenter. Ce F.·. ne résistera point au désir et à la confiance d'un honorable Corps. Tout Dép.·. se fait gloire de sa mission quand c'est la voix publique ou la confiance de son Atel.·. qui la lui fait décerner.

Les statuts généraux s'expriment ainsi : « Les Loges » doivent nommer aux importantes fonctions de Dép.·. les » FF.·. les plus propres à soutenir la splendeur de l'ordre » par leurs talents et par leurs qualités civiles et Maç.·.

» (art. 120) ». Et c'est parce que ce vœu n'est pas entièrement rempli que nous publions ces réflexions.

DÉP.·. AU G.·. O.·.

Art. 120 des statuts de 5826. — 119 des statuts de 5839.

Les Députés, après leur admission au G.·. O.·. sont auprès de lui les représentants élus des Loges, et celles-ci doivent nommer à ces importantes fonctions les FF.·. les plus propres à soutenir la splendeur de l'Ordre par leurs talents et par leurs qualités civiles et Maç.·.

Ils ont pour mission spéciale de veiller auprès du G.·. O.·. aux intérêts de leur Atel.·., de communiquer réciproquement à l'un et à l'autre les vœux ou les délibérations d'une importance générale, et d'entretenir par tous leurs efforts le feu sacré de l'union Frat.·.

DES DIFFÉRENTS OFF.·. DE L.·.

DEPUIS LE TRÉSORIER JUSQU'AU MAÎTRE DES BANQUETS.

Art. 121 des statuts de 5826. — 120 des statuts de 5839.

Les règlements particuliers de chaque Loge déterminent les fonctions des autres Officiers, dont les attributions sont suffisamment indiquées par leurs titres.

OBSERVATIONS.

D'après cet art. (121 ou 120), les Loges ont la liberté de régler les fonctions d'un certain nombre de leurs Officiers.

Le G.·. O.·. aurait pu, ce nous semble, traiter lui-même cette partie; quelques pages de plus n'auraient point surchargé un vol. in-8°, et auraient prévenu, dans beaucoup d'Atel.·., certaines dispositions arbitraires, incomplètes ou surabondantes. L'unité y aurait gagné.

Nous suppléerons à ce que le G.·. O.·. n'a pas cru devoir exécuter en rapportant les dispositions des meilleurs articles des règlements particuliers des Loges pour les fonctions du Trésorier, de l'Hospitalier, de l'Architecte-Vérificateur, de l'Archiviste, du Garde-des-Sceaux et Timbre, du Maître des Banquets, et même de l'ex-Vénérable.

TRÉSORIER.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

La probité d'un Maç.·. ne peut être mise en doute; mais on peut, sans inconvénient, rappeler au F.·. revêtu des fonctions de Trésorier, qu'il doit augmenter, s'il est possible, la confiance de sa Loge par beaucoup d'ordre, de soin et d'exactitude; à cet effet rien ne doit être négligé pour établir une bonne et fidèle comptabilité. Nous supposons d'abord que la Loge aura fait choix parmi ses Membres actifs, d'un F.·. qui entend bien cette partie, tel qu'un ancien Quartier-Maître, un Officier-Payeur, ou un ancien Employé comptable, ou un Propriétaire, ou un Chef de maison de commerce, ou enfin un Teneur de Livres.

FONCTIONS DU TRÉSORIER.

Le Trésorier tient par ordre alphabétique, avec désignation de l'époque des initiations ou affiliations, état des Membres de la Loge, ainsi que le registre de toutes les recettes et dépenses, écrites jour par jour, à la plume et non au crayon, et sans intervalle entre les lignes.

Aucune des pièces de sa comptabilité ne doit être altérée, c'est-à-dire grattée ou surchargée.

Il perçoit le coût des diplômes, des initiations, aug-

mentation de gage, affiliation, cotisation et autres contributions.

Le Trésorier est responsable personnellement du coût de l'initiation, des augmentations de gages et de l'affiliation ; c'est à dire qu'on ne doit admettre aucun profane ou affilié, faire aucune promotion de grade si le Tréorier ne déclare point, à l'avance, qu'il a rempli son office avec succès à l'égard des uns ou des autres, et que, comme Trésorier, il est satisfait.

Les cotisations ou autres contributions, quelles qu'elles soient, sont recouvrées à sa diligence.

Il donne reçu de chaque somme qu'il reçoit.

Le Trésorier ne paie que les bons signés du Ven.·. et contresignés ou visés par l'Architecte-Vérificat[r]., lorsque ces dépenses ont pour objet le loyer, les gages des servants, le bois, le luminaire, ou de menues dépenses de bureau. Les mémoires de fournitures, des banquets, etc., ne doivent être acquittés par le Trésorier que sur l'arrêté fait et signé par les cinq premières Lumières ou par les Commissions nommées *ad hoc* par la Loge.

Tous les six mois, tous les trois mois, si les règlements particuliers de la Loge l'exigent, il rend ses comptes à la Loge réunie en assemblée de famille, et non en Commission, comme cela a lieu, par insouciance, ou fausse conception; nous ne dirons pas par dégoût ou par abus. En Loge, il y a du moins un contrôle général qui ne peut que plaire aux Membres et qui certes ne mécontentera pas le Trésorier. Le compte de semestre ou de trimestre ne doit être différé sous aucun prétexte quelconque.

Les registres du Secrétaire et ceux du Garde des Sceaux et les pièces comptables, servent à contrôler les recettes et les dépenses effectuées par le Trésorier.

HOSPITALIER.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

La Loge doit, autant que possible, choisir un F.·. indépendant par sa fortune et la liberté de son temps. Il doit être actif, vigilant, bon observateur ; et par la fermeté de son caractère, inaccessible à une pitié aveugle qui est ordinairement la dupe des intrigants, des fripons, de ces hommes qui font impudemment métier ou marchandise de la bonté et de l'inépuisable bienfaisance fraternelle ; mais il ne doit être ni dur, ni inabordable, ni manquer d'humanité. L'humanité est le premier devoir, le premier besoin du Maç.·. et surtout du F.·. Hosp.·.

Sa réputation de charité, mais de sévérité et de justice, doit être connue, afin que la mendicité maçonnique, incessante et hardie, comme toutes les autres mendicités, car les mendiants Maç.·. n'ont pas moins d'impudence que les autres mendiants, ne viennent pas l'assaillir, et que le véritable F.·. malheureux, la veuve ou l'orphelin d'un F.·. mort dans une honorable indigence, puissent l'aborder avec confiance et compter sur son juste et salutaire appui.

Qu'il juge avec sagacité le langage et la position des individus qui réclament l'assistance de la Loge ; qu'il examine bien leurs titres et le mérite de leurs réclama-

tions, et repoussent avec énergie ceux qui lui présentent des actes altérés ou falsifiés, ou qui ne justifient pas de leur identité avec les noms, les qualités et la signature *manù propriâ* portés sur le diplôme qu'ils présentent, d'un contrat de mariage ou d'un acte de naissance en bonne forme. Il y a de soi-disant veuves, de soi-disant fils, de soi-disant filles, nièces ou cousines de FF.·. décédés, que le défunt n'a peut-être jamais connus, ou dont la filiation n'a point été constatée civilement.

Que le F.·. Hosp.·. s'enquière avec soin de ce que les FF.·. demandeurs étaient avant de se faire recevoir Maç.·., du motif qui les a déterminés à entrer dans la société Maçon.·., des causes de leur infortune et de leurs ressources par le travail.

Du moment qu'il a acquis la certitude que le F.·. qui réclame des secours, que la veuve, l'orphelin ou l'orpheline en est digne, qu'il appuie fortement la demande devant la Loge et obtienne pour l'un ou l'autre demandeur tous les secours possibles, en argent ou en nature, surtout de la protection et du travail.

Il vaut mieux qu'une Loge fasse des efforts en quelque sorte au-dessus de ses moyens pour secourir l'honnête Maç.·. indigent, lui ou les siens, que de donner à dix ou à vingt mendiants qui font l'usage le plus indigne des bienfaits les plus minimes. Que de fois la *médaille* ou le *denier de la veuve* a servi à payer l'obscure orgie du cabaret !!

Cette fonction du F.·. Hosp.·. a toujours été pour nous la plus noble et la plus importante, considérée dans son principe et dans ses effets, et nous demandons à nos lecteurs la permission de leur soumettre comme se rattachant à cette même fonction, les réflexions suivantes que nous donnons sous le titre du *Sacerdoce Maç.·.*.

Par ses principes d'humanité, par la bienfaisance active, par les liens de fraternité qu'elle établit entre les hommes

sans distinction de nations, par le caractère sacré qu'elle impose à ses membres et qui est indélébile, la *Franche-Maçonnerie* a toujours été considérée par nous comme une *religion unique, universelle et immuable.* Nous l'avons dit le premier il y a vingt-cinq ans et plus, et nous avons constamment cherché à la démontrer. Le temps n'a fait que confirmer notre croyance, et notre opinion a été partagée par la plupart de nos FF.·.

Il n'y a pas de religion sans sacerdoce; aussi le sacerdoce existe-t-il parmi nous, non personnellement dans chacun de nos FF.·., mais, par fonction, dans la personne du F.·. Hospitalier ou Eleémosinaire de chaque L.·. C'est le chef de la Tribu pour tous les actes de bien et d'humanité ; c'est le lévite moral qui porte les secours et les consolations à ses FF.·. dans le malheur ou dans l'affliction. Il n'a point fait de vœu qui l'isole de la grande famille; au contraire, il s'identifie plus intimement avec elle et la représente dans les plus nobles actions.

Par ses fonctions, les mêmes dans chaque Atel.·., le F.·. Hospitalier est chargé de distribuer les secours et aumônes qu'accorde la L.·. aux Maç.·. malheureux et à toute autre personne qui peut être l'objet de sa munificence.

A sa qualité de Maç.·., qui lui inspire les sentiments et les devoirs de la bienfaisance, le F.·. Hospitalier remplit une haute et religieuse mission. Il représente le principe, le vœu, le but de l'institution fraternelle; c'est la Maç.·. faite homme en lui. Il doit agir comme elle enseigne; il doit prouver par sa conduite, par son langage comme par sa pensée, que la Maç.·. se fait bien comprendre et qu'elle peut faire exécuter tout ce qu'elle prescrit.

A celui qui demande des aliments, il lui en donne du moment où il reconnaît que le secours qu'on implore peut, à l'instant même, ajouter un jour de plus à la vie d'un homme. C'est un premier bienfait, c'est l'ordre de la L.·. avant tout autre examen.

Il y a des degrés inévitables dans les actes d'humanité du F.·. Hospitalier, parce qu'il y a des infortunes plus dignes les unes que les autres de la piété fraternelle.

Tel F.·., victime de malheurs immérités ; tel autre dont le travail ne suffit pas à ses besoins ou à ceux de sa famille ; tel qui plein d'ardeur ne peut obtenir un emploi ou du travail ; tel enfin qui par son état de santé, par ses infirmités ou par son grand âge, est réduit à l'impossibilité de trouver en lui les ressources qui lui sont nécessaires pour vivre, ceux là ont des titres réels à tous les efforts de l'humanité maç.·. ; l'Hospitalier doit s'enquérir des causes qui peuvent bien fixer son opinion, et à raison du mérite et des besoins, proportionner ses instances près de sa loge pour obtenir les secours qu'il juge nécessaire d'accorder.

L'inconduite, la paresse sont indignes d'avoir part à la générosité frat.·. ; mais si dans ce cas l'Hospitalier ne plaide plus au nom de la justice, il doit plaider au nom de la pitié et faire valoir les considérations d'une morale élevée qu'un secours donné à propos peut prévenir un délit ou un crime.

Il y a pour l'Hospitalier qui s'élève à toute la hauteur de son sacerdoce frat.·. d'autres devoirs à remplir.

On trouve des Maç.·. qui n'ont pas besoin de secours pécuniaires et à qui seraient nécessaires les consolations d'un ami, d'un F.·. ! L'Hospitalier est cet ami, ce F.·. c'est dans de telles circonstances que se révèle la sainte inspiration de son ministère d'homme humain, de vrai Maç.·.

Au F.·. qui a de ces chagrins, de ces douleurs morales que la société et ses plaisirs ne peuvent ni détruire ni calmer, l'Hospitalier lui doit toutes les prévenances de la bonté, toutes les consolations du cœur. Il s'identifie avec les souffrances de son ame, il l'écoute, le plaint, le console, le visite souvent, et nul doute que tous les généreux

efforts qu'il fait n'atteignent enfin le but, celui de rendre la tranquillité et peut-être le bonheur au F.·. qu'accablaient les peines de l'esprit ou de l'ame.

Mais c'est surtout près du lit du malade qu'il doit s'élever au-dessus de lui-même. Soins, consolations, espérances, il lui prodigue les trésors de son éloquence douce et persuasive. Par l'espérance, il aidera à le rappeler à la santé. Le malade dans un état désespéré, il l'aidera à mourir en paix.

Le malade s'effraie en présence du prêtre de quelque religion qu'il soit, par cela même qu'il est prêtre, qu'il n'est appelé que lorsqu'il n'y a plus d'espoir d'un retour à la vie, qu'il commande des cérémonies emblèmes de la mort. Sa présence, ses prières, ses exhortations, ses consolations même sont une mort anticipée... affreuse image pour celui qui touche à la tombe.

L'Hospitalier a un caractère aussi sacré que celui du ministre du culte, mais il n'en a pas le titre, le costume, l'appareil. C'est seulement un ami, un consolateur. Si le malade a l'ame forte, l'Hospitalier raisonne physiologiquement avec lui; s'il craint la mort, il se prête à sa faiblesse, et au moment suprême, il le berce encore du doux songe de la vie.

Il préside, quand l'heure fatale a sonné, aux préparatifs des honneurs à rendre à ses restes et à sa mémoire.

FONCTIONS DE L'HOSPITALIER.

A chaque assemblée de la Loge, des Commissions ou Comités, réunions quelconques, le F.·. Hosp.·. fait circuler le tronc de bienfaisance; il est dépositaire de ce qu'il renferme.

Il distribue, sur reçus, les secours accordés par la Loge.

Chaque recette, chaque dépense est portée sur un re-

gistre à deux colonnes, jour par jour, sans lacune, sans grattage ni surcharge.

Tous les trois ou six mois, en Loge de famille, comme le Trésorier, et en même temps, il rend compte de la situation de sa caisse. Son registre est arrêté, visé et signé comme celui du Trésorier.

Aucune des pièces de sa comptabilité ne doit être informe ou altérée.

Il visite les malades, au nom de la Loge, et leur rend tous les bons offices qui dépendent de lui et que peut lui inspirer son zèle Fraternel.

Ses attributions le portent à visiter les membres de la Loge malades. Aussitôt qu'il a connaissance du décès d'un F.·., il en avertit le Vén.·. pour que la L.·. soit représentée au convoi par une députation.

Il assiste obligatoirement à tous les convois des membres de l'At.·.

ARCHITECTE-VÉRIFICATEUR.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

L'Architecte-Vérificateur, homme généralement d'un âge mûr et ancien Maçon, doit avoir des connaissances en comptabilité.

Il doit aussi avoir l'habitude de tout ce qui tient à l'administration d'une Loge.

Enfin il doit être constamment animé de l'amour de l'ordre, et mettre tous ses soins à remplir convenablement son emploi.

FONCTIONS DE L'ARCHITECTE-VÉRIFICATEUR.

Ce F.·. est chargé de la vérification de tout ce qui a rapport aux finances et au matériel d'une Loge.

En conséquence il vérifie, d'après les pièces servant à établir les recettes et les dépenses, les comptes du Trésorier, de l'Hospitalier et du Maître des Banquets. Cette vérification partielle et faite successivement, n'empêche point la vérification trimestrielle ou semestrielle des comptes de ces Off.·.

Toutes les fois qu'il appose sa signature sur une pièce de dépense, il en tient note sur un registre qui est pré-

senté lors de la vérification générale des comptes de semestre ou de trimestre.

Il tient aussi état ou registre du matériel de la L.·. et veille à ce qu'il ne soit ni dilapidé ni détérioré. Sous ce rapport il a une surveillance directe sur les FF.·. servants, sur toutes les personnes employées.

Quand des réparations au local ou au mobilier deviennent nécessaires, il en avertit la Loge, et veille à l'exécution de ces réparations, du moment que la Loge les a autorisées.

ARCHIVISTE.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

Si, depuis l'origine de l'Institution Maç.·. en France, remonter plus haut serait peu raisonnable, les Loges avaient attaché aux fonctions d'Archiviste l'importance qu'elles méritent, et par conséquent nommé, pour les remplir, des hommes soigneux et fidèles, l'Ordre serait riche en livres, manuscrits, médailles et documents de toute sorte, et chaque Loge pourrait honorablement et utilement concourir à ce trésor général, et d'une valeur inappréciable.

Mais partout et toujours les archives ont été négligées, spoliées, et leur perte achevée par le fait des événements politiques, religieux et même privés.

Nous ne connaissons pas une Loge qui ait des archives depuis sa fondation, et bien peu qui aient en ordre les débris qu'elles ont pu recueillir.

Le Grand Orient lui-même n'est pas plus heureux sous ces différents rapports.

Il est donc d'un intérêt réel pour un Atel.·., par exemple d'un Atel.·. qui se forme, de nommer un bon Archiviste, c'est à dire un homme exact et qui tienne à honneur, comme ayant un mandat de confiance, de remplir scrupuleusement ses devoirs, de conserver reli-

gieusement pour le remettre à son successeur, celui-ci à un autre, etc., le dépôt confié à ses soins.

En cas de sommeil d'un Atel.·., les archives devraient être remises au G.·. O.·. pour être reprises lors du rétablissement de la Loge, ou y rester dans l'intérêt de l'Ordre, si le sommeil de la L.·. devait être éternel.

FONCTIONS DE L'ARCHIVISTE.

L'Archiviste est dépositaire des règlements particuliers, manuscrits de la Loge. A chaque réception de Prof.·., ou lors de l'affiliation d'un Fr.·., il présente à sa signature ces règlements manuscrits.

Il est également dépositaire de toutes les pièces d'architecture, manuscrits ou imprimés, de tous les livres et documents dont la Loge ordonne le dépôt dans les archives.

Comme Archiviste, il a encore les comptes, mémoires, etc., dès qu'ils ont été liquidés.

Les constitutions de la Loge sont aussi dans ses mains, mais déposées dans une boîte à trois clefs, dont sont dépositaires le Vén.·., l'Orat.·. et l'Archiviste.

L'Archiviste peut, mais sans déplacement, communiquer aux Membres de Loge.·. les objets confiés à sa garde.

Il tient registre par ordre de date et de numéros, des pièces qui composent les archives. Chaque article est paraphé par le Vén.·. et par lui.

GARDE DES SCEAUX ET TIMBRE.

—

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

Pour remplir convenablement les fonctions de Garde des Sceaux et Timbre de la Loge, il suffit d'avoir de l'ordre, de l'exactitude et de l'assiduité aux Trav.·.

On confie ordinairement ces fonctions au F.·. le plus ancien dans la Loge. Au G.·. O.·. c'est presque toujours le doyen d'âge qui est Garde des sceaux.

FONCTIONS DU GARDE DES SCEAUX ET TIMBRE.

Le Garde des Sceaux et Timbre signe tous les actes officiels de la Loge : délibérations, extraits, correspondances, tableaux, diplômes, etc., du moment que ces pièces sont revêtues de la signatnre des cinq premières Lum.·., ou seulement, lorsqu'il y a lieu, du Vén.·. et du Secrétaire.

Il tient registre des pièces, qu'il signe, timbre et scelle. Ce registre sert de contrôle lors de la vérification des comptes.

Dépositaire des Sceaux et Timbre, il les représente à la première réquisition de la Loge ou du Vén.·.

Lors des fêtes de l'ordre, le Garde des Sceaux présente à la Loge l'état détaillé des pièces qu'il a timbrées et scellées.

MAITRE DES BANQUETS.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

Les fonctions de Maître des Banquets sont aussi anciennes que la Maç.·. en France ; autrefois même il n'y avait pas de tenue de Loge sans Banquet. C'est un usage Anglais. Les Loges du Royaume de la Grande-Bretagne se tenaient et se tiennent encore généralement dans des Tavernes ou Maisons de Restaurateurs. Lors de l'introduction, par les Anglais, de la Maç.·. en France, les Loges se tinrent, et cela dura longtemps, chez les Traiteurs de Paris, parce que, dans cette ville comme à Londres, il n'y avait pas alors de locaux Maç.·. ; les Traiteurs fournissaient le local, les Banquets avaient lieu chez ces mêmes Traiteurs.

Depuis 50 ans, il n'y a plus en France pour chaque Loge que deux Banquets par année, à la St.-Jean d'hiver et à la St.-Jean d'été. Tout autre banquet est volontaire. Les Banquets des deux St.-Jean sont d'obligation, et ont lieu dans une Salle particulière de ces locaux.

Comme certains usages Maç.·. se sont perfectionnés, entr'autres celui des Banquets, et comme la Gastronomie est devenue une science, les fonctions de Maître des Banquets doivent être confiées à un F.·. qui ne soit point

étranger aux connaissances qui ont illustré les Grimod de la Reynière, les d'Aigrefeuille, les Brillat-Savardin, les Piet, et que, par excellence, le F.·. Désaugiers, de gaie mémoire, a si bien professé d'appétit et de talent.

Homme *ad hoc* aux connaissances Gastronom.·. le Maître des Banquets doit encore réunir à beaucoup de surveillance, beaucoup d'activité et de fermeté. La surveillance empêche la négligence des préposés aux Banquets et établit un bon ordre de service. L'activité répare les omissions volontaires ou d'inadvertance, et maintient les conventions arrêtées avec le Traiteur. La fermeté prévient les dilapidations et toute espèce d'abus dans le Banquet ou au dehors.

Le respect, l'amitié, la douce fraternité font porter les santés d'obligation. L'enthousiasme préside à celle que l'on porte *officieusement* à un digne Maître des Banquets. C'est la reconnaissance du ventre et du cœur, gastronomiquement parlant.

FONCTIONS DU MAÎTRE DES BANQUETS.

La direction des fêtes de l'Ordre et des fêtes d'adoption est confiée au Maître des Banquets, qui est aidé par son Adjoint et par les Commissaires que l'on nomme ordinairement pour ces fêtes; car en toute chose il faut bien faire.

Le Maître des Banquets, de fait et de droit, est Chef et moralement responsable de tout ce qui a rapport au service de table.

EX-VÉNÉRABLE

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

L'ex-Président d'une Loge ne peut, durant l'exercice du vénéralat de son successeur, remplir aucune fonction dans l'Atel.·., non parce qu'il dérogerait en passant de la dignité suprême à une dignité ou fonction inférieure : on a vu des Vén.·. en quittant le premier Maill.·. demander ou accepter fraternellement les plus modestes emplois de la L...; mais parce que sa présence à l'O.·. est encore nécessaire à l'At.·. Son expérience, les traditions qu'il a, ses conseils, guident le Vén.·. Tit.·. qui lui-même est le premier à les réclamer.

L'ex-Vén.·., autant par le fait de la volonté des statuts généraux que par discrétion, doit éviter d'accepter la présidence momentanée de la Loge. Ce droit appartient au premier Surv.·. et successivement au deuxième Surv.·. et au premier Exp.·. qui, l'un d'eux, remplit une de ses obligations en l'exerçant.

FONCTIONS DE L'EX-VÉNÉRABLE.

Le Vén.·. qui sort d'exercice prend le titre *d'ex-Vénérable*, et le conserve pendant toute la durée du vénéralat de son successeur. Il rentre ensuite sur les Col.·. s'il n'est point nommé de nouveau Vén.·. ou promu à

une autre fonction, ou enfin s'il refuse la fonction à laquelle on l'aurait porté.

L'ex-Vén.·. reçoit les honneurs accordés au Vén.·. Tit.·., et se place, à l'O.·., à sa droite, quelque soit le grade, le rang ou le titre des FF.·. Visiteurs à qui les honneurs de l'O.·. sont décernés.

Si l'ex-Vén.·. peut accepter une fonction en L.·. c'est celle de Dép.·. au G.·. O.·., parce que cette fonction ne tient pas précisément à l'administration de la Loge.

L'ex-Vén.·. est l'appui, le défenseur-né de tous les Membres de la Loge, qui peuvent réclamer ses bons offices dans leurs discussions ou affaires Maç.·.

OFFICIERS ADJOINTS.

OU

OFFICIERS TEMPORAIRES.

DES OFFICIERS ADJOINTS OU TEMPORAIRES, D'APRÈS LES STATUTS GÉNÉRAUX.

Art. 122 des statuts de 5826. — 121 des statuts de 5839.

Les Officiers adjoints remplacent les titulaires pendant leur absence, et jouissent, tant que durent leurs fonctions, des mêmes droits et prérogatives.

Il en est de même de tout F.·. nommé d'office ou temporairement à une fonction quelconque; mais les droits qui y sont attachés cessent avec cette fonction.

Art. 123 des statuts de 5826. — 122 des statuts de 5839.

L'Orateur adjoint ou nommé d'office doit terminer une affaire commencée en l'absence de l'Orat.·. Titul.·., et donner ses conclusions lors même que ce dernier arriverait pendant la délibération.

DES ADJOINTS

EN GÉNÉRAL ET EN PARTICULIER.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

Les *Adjoints* remplacent les Titulaires ; quelquefois ils sont appelés à les aider, soit par les Titulaires eux-mêmes, soit par la Loge.

La place d'*Adjoint* exige presque rigoureusement le mérite et les qualités du F.·. qui tient l'emploi en chef. Si la place d'Ajoint peut être considérée comme une sorte de noviciat ou de stage, c'est-à-dire un état d'étude et d'observation, elle ne doit pas néanmoins être confiée à un F.·. qui ne donne que de simples ou faibles espérances. Ce F.·. a dû déjà faire des épreuves, et ses talents ne doivent pas être douteux ; car si le Titulaire, par absence ou par maladie, est forcé de ne point occuper son poste, son Adjoint, en prenant de suite possession de sa fonction, doit montrer une fermeté et une assurance qui ne laissent point craindre à la Loge l'ignorance d'un homme inhabile, ou l'incertitude et la faiblesse d'un homme dont le jugement n'est pas mûr ni l'opinion fixée.

Un Adjoint, s'il est mauvais Secrétaire ou mauvais Ora-

teur, peut faire manquer un travail important ou fausser une discussion.

En l'absence de son Titulaire, un Adjoint au Maître-des-Cérémonies qui n'a pas l'usage du monde, fait avec maladresse les honneurs de la Loge, remplit mal les ordres du Vén∴, et donne une opinion défavorable de la Société aux Visit∴, qui jugent souvent cette Société par les FF∴ qu'elle place au poste d'apparat. Avant de voir le Vén∴ et la Loge, on voit le Maître-des-Cérémonies, lui ou son Adjoint. A son ton et à ses manières, on se prévient favorablement ou défavorablement pour ou contre la Société. C'est un tort, sans doute; mais bien de FF∴ V∴ s'en défendent.

Les autres Adjoints peuvent prendre en partie pour eux ces observations, et s'efforcer de les éviter, en remplissant bien les conditions de leurs emplois.

ORATEUR-ADJOINT.

L'Orateur-Adjoint doit assister à toutes les tenues de la Loge, et se placer près de son Titulaire, afin de recevoir ses directions, ses avis, et satisfaire aux questions que la Loge, par l'organe du V∴, pourrait lui adresser, quoique son chef fût présent.

L'Orateur-Adjoint doit se pénétrer des faits, des détails et des discussions d'une affaire, et balancer, dans son esprit, les opinions pour ou contre; enfin prévoir les conclusions qu'il pourrait être appelé à donner, si un incident quelconque éloignait l'Orat∴ des Trav∴ pendant la discussion de l'affaire.

Ce genre de conférence intime entre l'Orat∴ et son Adjoint, dans les circonstances remarquables, doit avoir lieu de manière à ne pas troubler les Trav∴ ou distraire l'attention. Ce doit être comme une conférence entre magistrats siégeant en tribunal, et non un partage ridicule ou une affectation à l'importance.

Il est dans l'intérêt de la Loge et dans celui de l'Or∴ lui-même, que l'Or∴ Adj∴ soit quelquefois employé, même en présence de l'Orateur-Titul∴. Certaines affaires peuvent être distribuées à l'Orat∴ Adj∴, certaines discussions confiées à son ministère : on doit l'essayer. S'il répond à la confiance que l'on a en lui, on peut compter sur un bon Orat∴ Chef, quand l'Or∴ Tit∴ cesse d'exercer par démission, par suite d'expiration d'exercice, par l'effet de promotion à une autre dignité.

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

Ordinairement le Secrétaire-Adjoint est chargé de l'envoi des Pl.·. de convocation, de la transcription des procès-verbaux sur le livre d'Arch.·., de la mise au net des actes ou correspondances de la Loge, de dresser et de tenir au courant le tableau des FF.·., soit pour la Loge, soit pour le G.·. O.·.

En l'absence du Secrétaire, il fait les esquisses et la rédaction des procès-verbaux des séances. Il signe alors les actes de la Loge : *Par mandement*, comme *Serétaire-Adjoint.*

L'envoie des Pl.·. de convocation est une chose de détail fort importante. Ce service, bien fait, évite les réclamations, les plaintes, les expressions de mécontentement. Quand un Secrétaire-Adjoint a acquis la confiance de la Loge par son exactitude, les FF.·. négligents, et, qu'on nous pardonne cette expression, les FF.·. de mauvaise foi (car quelques FF.·. ne croient pas manquer à l'honneur en disant, pour excuser leur négligence ou leur oubli, qu'ils n'ont point été convoqués), n'osent pas faire d'injustes réclamations, des plaintes mal fondées. La Loge ne croirait point à leur déclaration. Convoquer exactement est donc une preuve de zèle et en même temps un acte de probité de la part du Secrétaire-Adjoint.

La transcription des procès-verbaux doit être faite avec

autant d'exactitude que de soin et de netteté. Il faut éviter les ratures, les grattages, les surcharges, les interlignes, les renvois non approuvés, enfin toute espèce d'altération quelconque. Un procès verbal ou Tracé est un acte authentique qui fait foi et est invoqué en tout temps ; il doit donc, par sa pureté, n'inspirer aucun doute.

La mise au net des actes de la Loge a la même importance et doit présenter le même caractère de régularité.

Nous recommandons également la mise à jour et la tenue du tableau des membres de la Loge. Le Secrétaire-Adjoint doit écrire le nom des Membres correctement et sous leur dictée, et tous les détails que comporte cette pièce, savoir : noms, surnoms, prénoms, qualités ou titres profanes, Grades Maçonn.·., dignités ou fonctions en Loge, lieu, département, jour, mois et année de naissance, date de la réception ou de l'affiliation, adresse, etc., et veiller à l'apposition de la signature *manu propriâ* du F.·.

Certes, un Secrétaire-Adjoint qui serait ainsi soigneux et exact, serait digne des éloges les plus flatteurs. S'il est beau d'être estimé et admiré par ses talents, il n'est pas moins agréable d'être loué par ses soins, son exactitude et sa continuelle surveillance dans l'exercice de fonctions très utiles.

TRÉSORIER-ADJOINT.

Comme dans les autres Offices de la Loge, le Trésorier-Adjoint aide ou remplace le Trésorier Titulaire. C'est la fonction où le travail se partage le moins, parce qu'il y a une responsabilité de métaux qui ne doit et ne peut peser réellement que sur le Trésorier en Chef. La Loge n'a voulu qu'un comptable.

Le Trésorier-Adjoint peut être chargé d'écrire les quittances de cotisation, et même d'en effectuer ou d'en suivre le recouvrement. Ces quittances doivent être signées par le Trésorier. S'il est chargé du recouvrement, le Trésorier-Adjoint rend compte directement au Trésorier Titul.·. des sommes qu'ils a reçues, la Loge ne pouvant admettre, sous le Trésorier Chef, l'intervention du Trésorier-Adjoint ou de tout autre F.·.

Dans le cas où le Trésorier serait malade ou absent, le Trés.·. Adjoint ne remplace son chef que sur l'ordre de la Loge ou du Vén.·., et, dès lors, il devient responsable personnellement de sa gestion. Au retour du Trésorier, et en sa présence, il rend compte à la Loge de ses recettes et dépenses, dont elle peut seule le libérer.

HOSPITALIER-ADJOINT.

Les fonctions d'Hospitalier-Adjoint sont des plus intéressantes, et il y a de l'honneur et une gloire Frat.·. à les bien remplir.

Soit comme Aide de l'Hosp.·., soit comme Délégué, l'Hosp.·. Adj.·. a une responsabilité morale.

Auxiliaire ou en titre, il recueille les renseignements sur les FF.·. qui sollicitent des secours. Par cela même, il connaît leurs familles, leurs besoins, la justesse de leurs demandes, leur vie passée ou présente.

Ses rapports à l'Hosp.·. ou à la Loge quand l'Hosp.·. n'a pu faire par lui-même toutes les démarches et recherches, ou quand la Loge a chargé l'Hosp.·. Adj.·. d'une mission à cet égard, doivent être détaillés et vrais. Il ne doit apporter aucune prévention favorable ou contraire, car il est rapporteur et non juge. Qu'il ne soit point importuné des demandes, qu'il ne soit point sensible hors de propos. Ce n'est pas, durant l'exercice de ses fonctions, de son argent qu'il dispose; cet argent est celui de la Loge. On ne doit jamais être libéral ni parcimonieux, quand on administre le bien d'autrui.

Sa mission la plus sainte en l'absence de l'Hosp.·., ou de concert avec lui, est de visiter les malades, de leur porter, avec les secours pécuniaires qu'on met à sa disposition, les consolations du cœur : c'est ainsi centupler le bienfait. Les malades ont droit à toute l'assistance pos-

sible. Raisonnez la position d'un F.·. malheureux en bonne santé, vous le devez; cela est naturel est sage. Mais à un F.·. indigent, malade, donnez, donnez. Le malade est un faible enfant qu'il faut soigner et élever à la santé.

C'est dans cette occasion que l'Hosp.·. ou son Adj.·. doit se montrer plein de chaleur, et être plutôt avocat que simple rapporteur.

MAITRE DES CÉRÉMONIES

ADJOINT.

On doit choisir pour l'emploi de Maître des Cérémonies Adjoint, un F.·. qui ait toutes les qualités exigées du Maître des Cérémonies Titulaire : jeunesse, bon ton, mise soignée, abord prévenant, parler flatteur, pleine courtoisie avec les FF.·. étrangers qui viennent assister aux Trav.·. de la Loge.

Lors de l'introduction des FF.·. Visiteurs, le Maître des Cérémonies adjoint, qui leur a tenu compagnie dans la Salle d'Attente, les précède à leur introduction en Loge, soit seul, soit comme aidant le Maître des Cérémonies Titulaire.

Dans la Loge, il seconde son chef pour les Batt.·., pour placer les FF.·. à l'O.·. ou sur les Col.·., selon les ordres donnés par le Vén.·.

Comme le Maître des Cérémonies Titulaire, il ne perd jamais de vue l'O.·., afin d'être prêt à répondre à l'appel oral ou par signe du Vén.·., et exécuter les ordres qu'on aurait à lui donner.

MAITRE DES BANQUETS

ADJOINT.

Le Maître des Banquets Adjoint n'a de fonctions que hors de la Loge, et lors des Fêtes de l'Ordre ou des Loges d'adoption.

Il partage les fonctions de son Chef, ou le seconde dans telles ou telles spécialités de ces fonctions. Il veille à ce que les fournisseurs remplissent exactement les conventions arrêtées avec le Maître des Banquets ou les Commissaires de la fête ; à ce que les personnes employées pour les fournitures soient exactes et fidèles ; à ce que rien de ce qui est dû ne soit détourné ; à ce qu'il n'y ait de fournitures que celles légalement convenues, afin de prévenir les abus et les plaintes.

Le service du Maître des Banquets Adjoint est tout d'obligeance, sans gloire, sans titre aux récompenses, et c'est par cela même qu'il est plus respectable. Quand la peine porte avec elle son dédommagement, on conçoit la bonne volonté et le zèle ; mais quand elle est sans fruit, le mérite est plus grand.

Nous avons connu des FF.·. honorables par leur position dans le monde et en Maç.·., qui ont demandé eux-mêmes à remplir l'Off.·. de Maître des Banquets Adj.·., afin de prouver qu'en Loge il n'y a pas, pour de vrais Maç.·., de fonction minime ou de fonction à dédaigner.

OFFICIERS TEMPORAIRES.

Les statuts généraux de l'Ordre qualifient de fonctions temporaires, celles que la Loge confie d'office, ou pour le reste de la durée d'un office dont le Titulaire, sans adjoint, est absent : en voyage, en congé, malade ou démissionnaire.

Si cependant le Frère chargé d'une fonction de Titulaire arrivait, le F.·. chargé temporairement de cet office cesserait immédiatement de l'exercer, hors pour l'Or.·. d'Off... ou temporaire, ainsi qu'il est dit art. 123 des Statuts Généraux.

Cet article des Officiers temporaires a une plus grande extension d'après l'article 156, qu'il faudra consulter lorsque les circonstances pourront y donner lieu.

DU VÉNÉRABLE D'HONNEUR AD VITAM.

Nous plaçons ici, sans établir de hiérarchie, un article nouveau.

Depuis quelques années plusieurs Loges, tant de Paris que des départements, ont créé une dignité maçonnique qui n'est ni dans le *rituel des Loges*, ni dans les *Statuts généraux*, c'est la Dign.·. de *Vénérable d'Honneur ad vitam*.

Lorsqu'un Vénérable a, pendant longues années, présidé une Loge, contribué à sa prospérité et à son éclat, mérité et obtenu toutes les sympathies, la Loge lui décerne le titre de *Vénérable d'Honneur ad vitam*. Cette création est belle et flatteuse, mais elle ne peut être prodiguée, car le F.·. investi de ce titre en jouit sa vie durant ; c'est à dire que la Loge ne peut donner le même titre à un autre Vénérable qu'après la mort du premier qu'elle en a revêtu.

Un *Venérable d'Honneur ad vitam* peut être élu *Vénérable titulaire* et conséquemment cumuler les deux titres.

Le *Vénérable d'Honneur ad vitam* qui n'est point titulaire est reçu avec les Hon.·. Maç.·. accordés au Vén.·. en exercice et siége toujours à l'O.·.

Dans quelques Loges, il installe le Vénérable qui entre en fonctions, et dans les solennités Maç.·., la L.·. lui confie la présidence de ses Trav.·.

Nous admettons tous les honneurs qui ne sont pas incompatibles avec les statuts généraux, mais nous n'admettons pas le droit qu'on lui accorde d'installer le Vén.·. ni celui de présider les solennités, parce qu'il y aurait contradiction avec les statuts.

Avant de déférer un titre inamovible, que les Loges aient bien la conscience de ce qu'elles font. L'acte est grand, solennel, irrévocable. Le F.·. doit en être digne non seulement par son passé, mais encore par prévision de son avenir.

ARTICLES

DES STATUTS GÉNÉRAUX (1)

D'UN INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR LES FR.·. MAÇ.·.

Art. 1. — 1.

L'ordre des Francs-Maçons a pour objet l'exercice de la bienfaisance, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts, et la pratique de toutes les vertus.

Art. 2. — 2.

Il est composé d'hommes libres qui, soumis aux lois, se réunissent en société constituée d'après les statuts généraux.

Art. 5. — 5.

Les Maçons peuvent suivre dans leurs Trav.·. des rites différents; mais le but en est toujours le même.

Art. 8. — 3.

L'organisation, les droits et les devoirs de chaque Atel.·. sont déterminés par les statuts généraux.

(1) De 5826 et de 5839. Le premier chiffre sera celui des statuts de 5826; le second chiffre des statuts de 5839.

Art. 10. — 10.

Il n'existe pour les Atel.·. qu'un centre d'autorité en France, sous la dénomination de Grand Orient.

Art. 331. — 315.

Nul ne peut couvrir le temple sans la permission du Vén.·. ou des Surv.·. de sa Col.·., et sans avoir acquitté le tribut de bienfaisance.

Art 332. — 316.

Il est interdit à tout F.·. de quitter sa place sans la permission du Surv.·. de sa Col.·., à moins que son Off.·. ne l'exige. Il est pareillement défendu de tenir des conversations particulières, en un mot de troubler l'ordre et la décence des Trav.·. sous peine d'être rappelé à l'ordre, ou d'être soumis à une peine plus grave en cas de récidive (1).

Art. 333. — 317.

Nul F.·., soit Visit.·., soit membre de l'At.·., ne peut prononcer aucun discours ou pièce d'Arch.·. (2) s'il ne les a communiqués au Président et à l'Or.·.

Art. 334. — 318.

Les réunions Maç.·. doivent s'abstenir rigoureusement de toute controverse sur la politique, sur le gouvernement et sur les différents cultes religieux (3).

(1) La peine d'amende en fav.·. des pauvres devrait précéder celle du rappel à l'ordre. Il n'y a point de honte à être condamné à un tribut pour les pauvres. La peine la plus forte, hors celle de l'expulsion des Trav.·. ou la radiation, devrait être le rappel à l'ordre.

(2) Les vers ou chansons sont sans doute sous-entendus.

(3) Les Maçons sont des hommes libres, les Maçons aiment la liberté, mais ils aiment aussi l'ordre et la paix, et ils veulent la liberté pour tout le monde.

La liberté pour eux et pour les autres : l'ordre et la paix n'exis-

Art. 336. — 320.

Tout Maç.·. régulier est admis de droit comme Visit.·. dans un Atel.·., dont il n'est pas membre, pourvu qu'il possède le grade auquel travaille cet Atel.·.

Art. 337. — 321.

Un Visit.·. n'a que voix consultative dans un Atel.·. où il est admis, à moins qu'il ne s'agisse de l'initiation d'un Prof.·. Il ne peut être admis qu'après l'adoption de la Pl.·. des Trav.·. de la séance (précédente).

Art. 338. — 322.

Tout Visit.·. prouve sa régularité par un Dipl.·. du G.·. O.·. ou d'un Atel.·. de sa correspondance, et par le mot de semestre.

Art. 341. — 325.

Tout Visit.·. dans le Temple où il est admis, est soumis à la discipline intérieure de l'Atel.·.

teraient plus dans les Loges si les Maçons y traitaient des questions étrangères à la Maçonnerie. Leur mission n'est pas de s'occuper des choses profanes. Pour s'occuper des choses profanes ils n'ont pas besoin de Loges, et il leur faut des Loges pour qu'ils puissent se livrer aux travaux Maçonniques.

Cet article 334 ou 318 des Statuts-Généraux est le vœu des Loges de 5826 comme des Loges de 5839. Il doit être le vœu des Loges et des Maçons de tous les temps.

Les Maçons ne font des lois que pour eux ; ils sont soumis aux lois de l'état comme citoyens et peut-être plus encore comme Maçons ; car les doctrines Maçonniques enseignent, en première ligne, le respect des lois sociales. Les lois sociales sont donc au-dessus des Maçons, et leur désobéir, vouloir les changer, les soumettre à une imprudente critique, faire de la législation ou de la politique gouvernementale en Loge, disons-le franchement, c'est manquer au devoir des bons citoyens, cè n'est plus être Maçon.

DISCOURS

SUR CETTE QUESTION :

QUELLE EST, DE TOUTES LES VERTUS MAÇONNIQUES, CELLE QUI DOIT OCCUPER LE PREMIER RANG ?

Prononcé au nom de la R.·. L.·. des *Amis Bienfaisants*, O.·. de Paris, dans son assemblée générale du 13 Octobre 1826, ère vulgaire.

Sumite materiam Vestris, qui scribitis, æquam Viribus (1).

RR.·. FF.·.,

Le vœu de la R.·. L.·. des Amis Bienfaisants, dont nous nous plairions à être membre si une R.·. L.·. ne nous avait confié depuis plusieurs années la présidence de ses Trav.·. nous appelle à ouvrir, par un discours écrit, la discussion de morale Maçonnique que cette R.·. L.·. propose dans une question de la plus haute importance :

(1) Quand on veut écrire, il faut choisir un sujet proportionné à ses forces.

(HORACE, *Art. poét.*, v. 38.)

Quelle est celle de toutes les Vertus Maçonniques qui doit occuper le premier rang?

Commençons, RR.·. FF.·., ainsi le veut ce noble sujet, par porter un coup-d'œil rapide sur l'illustre association qui, de cent peuples rivaux, ne fait à un seul signe qu'un peuple de frères, et répétons en ce moment, dans l'effusion d'un cœur pur et fidèle : Gloire à l'Ordre Franc-Maçonnique! Fidélité au G.·. O.·. de France! Honneur à la R.·. L.·. des *Amis Bienfaisants!* Gloire à cet Ordre célèbre qui enseigne la droiture et la pratique des vertus; fidélité à un Sénat Maçonnique de France qui les professe et les maintient parmi nous! Honneur à cet At.·. des *Amis Bienfaisants* qui les prouve et les propage!!!

Antique comme le monde, l'Institution Maçonnique a existé de tout temps, non sous sa dénomination actuelle, en quelque sorte moderne, puisqu'elle ne semblerait remonter qu'au 17e siècle, mais dans les institutions les plus fameuses : de l'Inde, berceau de la Société morale ; de l'Egypte, son auguste héritière; de la Grèce, où elle se revêt de formes poétiques ; de Rome, où elle s'affaiblit ; de la Gaule, où elle devient sauvage ; et de cette France chevaleresque et monacale où elle est sacrifiée, à Paris, sur les bûchers de la Cité.

L'origine des peuples les plus célèbres de la haute antiquité comme du moyen âge, est douteuse, et notre orgueil national ne peut rappeler la mémoire de nos premiers Souverains, qu'en entourant ces princes, plus ou moins bizarrement fameux, d'un nuage de traditions anti-historiques, anti-morales. L'illustration des vertus ne suffit pas à la vanité humaine, et cependant le berceau des Nations et celui des grands hommes ont été souvent bien misérables! Des brigands ont fondé la Ville éternelle; des barbares ont créé la ville la plus policée du globe; des esclaves, et aux yeux de quelques Français

orgueilleux, une sorte d'ilotes par la couleur de leur front (1), ont porté Saint-Domingue à la hauteur des cités les plus éclairées. Un Pâtre grossier s'est assis, superbe, dans la chaire de St.-Pierre (2); un obscur Ouvrier d'Imprimerie a illustré le nouveau monde en arrachant la foudre aux orages et en brisant le sceptre des tyrans (3); un simple Écolier de Brienne, prenant pour levier son génie et pour point d'appui la France, a ébranlé le monde entier.

Ces faits sur l'incertitude de l'origine des peuples ne peuvent être contestés, et lors même qu'ils le seraient, et le seraient de plus avec raison, ils ne nous empêcheraient pas de poser cette question que de plus doctes que nous sont appelés à résoudre. Comment reconnaîtrons-nous l'origine d'une institution secrète, toute morale, mais toute indépendante, quand le Législateur, le Dieu des Chrétiens est à peine indiqué à une époque où les plus célèbres Historiens Romains traçaient dans des annales impérissables, les vies horribles ou scandaleuses des maîtres de la terre, de ces Césars de Rome, que les vertus de quelques-uns ont stigmatisés et flétris à jamais, tandis que le plus grand nombre, en les reproduisant, en les surpassant même par une lâche et odieuse émulation, s'est associé à leur honte et à leur déshonneur? Aucun d'eux n'a échappé au burin de l'histoire. Si c'est le privilége des méchants que leur existence soit connue

(1) *La couleur de mon front nuit-elle à mon courage?*
(Ducis, *Othello*, Trag.)

(1) *Ego sum Papa!* s'écria Sixte-Quint en se levant brusquement après son élection. Le sacré collége fut émerveillé de ce prompt retour des forces vitales qui paraissaient presque éteintes dans l'humble candidat.

(3) *Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis.*

et développée à tous les regards, comment assigner, en France, l'origine de la Société Maçonnique, quand nos rois et nos preux savaient à peine signer leur nom, s'il est vrai toutefois qu'ils le signassent réellement, et quand l'ignorance était le triste, mais orgueilleux apanage de la noblesse ? Heureuse révolution dans l'esprit des hommes ! Puisse la noblesse, malgré de sinistres retours, et une confiance aveugle ou systématique dans des doctrines frappées de décrépitude, être éclairée et ne devenir héréditaire que par les grands talens et les grandes vertus !

La Franche-Maçonnerie, universelle sous ce nom depuis plus d'un siècle, est d'origine française, c'est du moins le sentiment de plusieurs auteurs tant nationaux qu'étrangers. De la France, si souvent aveugle, passioonnée ou frivole, elle passe inaperçue dans la Grande-Bretagne. Nos inventions en toutes choses et sous tous les titres, sont fécondées depuis longues années sur ce sol de liberté politique et religieuse. On les y essaie en silence pendant quelque temps, au bout duquel elles surgissent tout à coup, et nous les adoptons comme des créations nouvelles, comme des plantes exotiques. C'est, hélas ! ce qu'ont fait nos ancêtres, avec indolence ou avec un grand désintéressement pour la Franche-Maçonnerie. Rentrons dans nos droits, RR.·. FF.·., et si nous restituons loyalement aux anciens, la création de l'institution, revendiquons le titre que porte l'Ordre. Il restera encore une belle part de gloire à nos FF.·. de la Grande-Bretagne. Ils ont adopté le fils de notre œuvre ; ils l'ont ramené au sein paternel. Soyons reconnaissants, mais restons pères.

Cette excursion, vous l'avez reconnu, RR.·. FF.·., était inévitable, nécessaire même dans un champ sur lequel nous avons tant de droit.

Si les Français se laissent quelquefois dépouiller de

leurs possessions, ils savent aussi les reconquérir ; et la conquête d'un bien recouvré après l'avoir perdu, est une double conquête.

De nos droits, que nous venons de rappeler comme instituteurs primitifs, naissent des devoirs envers ceux que nous avons instruits. Après les préceptes, nous leur devons l'exemple de les mettre en pratique, et ceci nous ramène naturellement à la question morale : *Quelle est celle de toutes les Vertus Maçonniques qui doit occuper le premier rang ?*

Avec vous seuls, doctes et vieux Maçons, nous aurions peu de chose à dire sur la question en elle-même, vous en savez plus que nous : votre vie, la vie des sages, est une doctrine en action. RR.·. FF.·., que ne pouvons-nous vous offrir les exemples de notre vie, au lieu de notre pensée sur les préceptes ! Mais nous sommes entourés, vous et nous, de jeunes FF.·. avides d'instruction. Ils seront indulgents, animés par le désir d'apprendre, indulgents, parce que tous les efforts honorables, fussent-ils malheureux, ont des droits à leur estime ; indulgents, enfin, parce qu'ils sont Francs-Maçons. L'indulgence est déjà une vertu ; la première pour nous, elle n'est pas la première en Maçonnerie.

Quelle est donc cette première vertu ? FF.·. concurrents, vous discuterez ; FF.·. simples auditeurs, vous serez juges.

La *discrétion*, la *fraternité*, l'*humanité*, la *charité*, la *bienfaisance*, la *fidélité*, l'*union*, le *dévouement*, la *bonté*, la *justice*, la *générosité*, un *grand courage*, ce sont là, ce semble, des vertus caractéristiques, et l'une d'entre elles doit être placée au-dessus de toutes les autres, si ce n'est en maxime absolue ; du moins dans notre opinion individuelle. Dans les circonstances propres à chacune d'elles, chacune de ces vertus peut être du premier rang ; mais elle ne le devient que par des exceptions. La vertu

du premier rang doit être la plus générale ; elle doit caractériser l'esprit de l'Ordre Maçonnique. Sur elle doit reposer l'édifice que les Maçons élèvent au G.·. A.·. de l'Univ.·. ; elle doit reproduire l'essence divine ; elle doit représenter notre morale. Sans cette vertu, point de puissance de fait, comme sans la philosophie, son complément, point de puissance dogmatique.

Découvrons-la, cette vertu immense, en rappelant quelques-uns des traits que caractérisent plus particulièrement les vertus tant profanes que Maçonniques. N'oublions pas néanmoins, RR.·. FF.·., en portant notre attention sur ce tableau, que, semblables aux Muses et aux Graces, et aux Prières, filles du Ciel dans toutes les religions, n'oublions pas, disons-nous, que les vertus sont sœurs, et qu'il est bien difficile de faire un choix dans une si poétique ou si divine famille.

Nous ne parlons point de la *vertu* proprement dite ; c'est un mot générique destiné à exprimer l'ensemble des dons particuliers à une belle ame. Nous ne parlerons point de la *modestie* qui est une qualité plus ou moins heureuse de l'esprit ; de l'*amitié*, parce qu'elle se confond pour nous avec la fraternité ; de la *modération*, mérite réel, mais que commandent l'intérêt personnel et les convenances imposées par la Société ; de la *prudence*, vertu de convention ; de la *sagesse*, que les passions expliquent à leur gré ; de l'*obéissance*, faiblesse ou mérite selon les circonstances. Ces vertus, toujours relatives, paraissent être plutôt le produit d'un esprit calculateur, que le résultat d'inspirations nobles. Toutefois, ce jugement ne doit pas être regardé comme exclusif; ce ne sera pas même un jugement ; ce sera simplement une opinion.

A nos yeux, RR.·. F.·., une vertu est un cercle que l'imagination étend ou rétrécit à volonté. Bien voir, bien juger, est le propre des hommes judicieux.

Mais les vertus dignes de notre méditation et de vos louanges, vous allez les connaître.

Socrate buvant la ciguë, Régulus retournant volontairement à la mort; Jacques de Molai montant sur le bûcher; d'Assas se faisant égorger pour sauver l'armée par ce cri sublime : *Auvergne! à moi, ce sont les ennemis!* C'est le *grand courage*. Un Prince victime de nos troubles civils, qui, de l'échafaud, appelle le pardon de l'avenir sur ses juges à qui il pardonne lui-même, en tendant sa tête au glaive de la loi; et, dans un ordre inférieur, La Tour-d'Auvergne, en cheveux blancs, allant remplacer aux armées le fils de son ami (1), c'est la *générosité*. Salomon, si cher à notre Ordre, prescrivant la séparation en deux, d'un enfant que réclament deux mères, c'est la *justice*, car la nature lui a révélé que la véritable mère s'arrachera, elle-même, à son fils, pour lui sauver la vie. Vincent-de-Paul, se chargeant des fers d'un galérien, et fondant un hospice pour les enfants abandonnés; l'abbé de l'Epée, dans le plus rigoureux des hivers (1788) se privant de bois pour que ses enfants adoptifs fussent mieux chauffés; en Italie, par suite de la funeste loi des représailles, le général français Championnet ordonne à ses soldats de ne faire aucun prisonnier; de tout tuer. Un jeune tambour, à peine âgé de 14 ans, amène au général un grenadier ennemi de la plus haute taille. Général, dit le jeune tambour, voilà un prisonnier. — Malheureux, tu as oublié mon ordre. — Général, il était sans armes (2); le brave

(1) Le Brigant, savant Antiquaire. La Tour-d'Auvergne, le *premier Grenadier de France*, n'est pas moins connu par ses travaux importants sur les antiquités gauloises que par son courage et sa modestie, dignes des temps héroïques.

(2) Ce généreux enfant, que le général prit dans ses bras et embrassa, fut emporté le lendemain par un boulet de canon. Le général révoqua ses ordres et rendit ses officiers responsables de

Dacheux, de la R∴ L∴ des *Trinosophes*, sauvant successivement des flots cent soixante-onze malheureux près d'y être engloutis, c'est l'*humanité*. Reparlons, RR∴ FF∴, du brave et bon Dacheux. Il est couvert de médailles; mais il lui manque un autre signe d'honneur; c'est la croix de la Légion : qu'il espère; on la lui offrira; on l'a donnée à tant d'autres (1). Le grand prix de vertu lui a été décerné. Qu'a-t-il fait des six mille francs qu'il a reçus? Il aura acheté, dans un village, une petite habitation où il vivra tranquille? Non, RR∴ FF∴, non, il a fait bâtir... Au bas du quai du Louvre, sur le bord de l'eau, il a fait bâtir une double cabane. De l'une, où il loge, il peut s'élancer au secours de l'infortuné qui se noie, et, dans l'autre, il a réuni tous les moyens humains de le rappeler à la vie; Dacheux, c'est l'humanité vivante? — Henri IV nourrissant son peuple égaré par le fanatisme; Fénélon allant à la recherche de la vache d'un villageois, inconsolable de sa perte et la lui ramenant au milieu de la nuit, c'est la *bonté*. Dans la vie de l'Homme-Dieu, de ce Christ qui serait immortel par ses seules vertus et sans ce livre qui renferme sa morale, la *charité* s'exhale comme le parfum divin qui, suivant le poète initié (2), décèle l'approche de la plus belle des déesses... Mais notre imagination s'attriste. Du grand nom de Jésus-Christ, de l'Olympe gracieux du paganisme, nous tombons dans d'affreuses realités, RR∴ FF∴, nous allons briser vos cœurs! Le *dévoûment*, le dévoûment maçonnique, il est dans les sept Maçons de Grenade, mis à

leur exécution. Le lieutenant-général Rey, qui a fait les guerres de Naples, nous a assuré que ce fait n'était pas exact. Nos autorités sont les Mémoires contemporains et particulièrement *les Fastes de la gloire*.

(1). Il l'a obtenue depuis.

(2) Virgile, Enéide, Liv. IV.

mort *avec cruauté*, suivant les lois barbares de l'Espagne ; et quel dévoûment saint et glorieux pour nous, RR∴ F∴! Héros-martyrs de la Vieille-France (1) ; Maçons et martyrs de Grenade (2), vos noms, comme les longs roulements de la foudre, poursuivront et menaceront sans cesse et tant que le ciel couvrira la terre, le fanatisme, génie du mal, le fanatisme assassin et ami des tortures, le fanatisme hideux que réprouvent un Dieu de bonté, de clémence et de paix, et tous les hommes dignes de leur pure origine......

Passons à des tableaux consolateurs !

Dans la *fraternité*, nous voyons réunies toutes les lois sacrées de la nature ; nous voyons le chef-d'œuvre de l'esprit humain. La fraternité mythologique ou naturelle nous donne l'histoire touchante de Castor et Pollux ; la fraternité d'amitié ou d'affection nous donne l'histoire si remarquable d'Oreste et Pylade ; la fraternité que nous nommons ici avec répugnance, nous donne l'horrible histoire de Caïn et Abel ; mais la fraternité Maçonnique nous donne de doux exemples, et nous en citerons deux.

Un des généreux auxiliaires de la France guerrière, un Polonais, un de ces *Français du Nord*, car la gloire les avait confondus et adoptés, est, comme tant d'autres

(1) Jacques de Molai et ses Chevaliers.

(2) La Bulle de Pie VII, renouvelée par Léon XII, contre les Francs-Maçons, a fait proscrire les Membres de cette Société par tous les Souverains qui ont reconnu l'acte ultra-religieux, ultra-social de ce successeur des Apôtres. C'est ainsi que la persécution est de droit public en Italie, en Allemagne, et qu'en Espagne les Membres de la Loge de Grenade ont été judiciairement assassinés. Sept Maçons qui composaient cette malheureuse et illustre Loge, furent arrêtés, travaux tenants et pendus ; et le récipiendaire envoyé aux présides (galères). Cet épouvantable événement eut lieu en 1825.

Français et Polonais, mis à la réforme en 1815, après vingt années de services. Sans pension, sans retraite, ira-t-il chercher dans sa patrie, sous une domination anti-nationale, du service et du pain? non, il n'a besoin que de pain, et il reste en France, ce pain lui manque, il ne sait pas demander, mais il saura souffrir et mourir. La guerre éclate entre la Grèce et la Turquie; au nom du pacha d'Egypte, on lui offre un grade supérieur, de l'or, des secours de toute nature. Un lieutenant-colonel, un Polonais, un Français de sentiment, un Franc-Maçon, ne combattra pas, même au temps du malheur, contre la liberté, son idole; plutôt succomber à l'infortune! Il est recommandé à un F.·.; ce F.·. est le Vén.·. de la R.·. L.·. des *Neuf-Sœurs* (1), le F.·. Lagrange, avocat aux Conseils. Le F.·. Lagrange est un simple citoyen, qui n'a ni pouvoir ni influence, cependant il s'intéresse à l'officier polonais et lui fait obtenir une place honorable dans une de ces entreprises commerciales-philantropiques qui flétrissent l'égoïsme et l'hypocrisie du siècle (2). Le lieutenant-colonel polonais est plein de sens, d'ardeur et d'activité, et ne doit qu'à ces qualités, vertus de la vie privée, deux mille écus d'appointements par an. Il va remercier le Vénérable qui l'a si fructueusement servi; noble encore dans son humble gratitude, il veut couvrir de baisers les mains de son protecteur : le F.·. Lagrange recule, lui ouvre ses bras, et la plus douce étreinte scelle à la fois le bienfait et la reconnaissance.

Le second et non moins généreux exemple se montre dans un obscur épisode de cette sinistre histoire de 1815.

Un vieux sergent de la garde de ce général, si grand

(1) Loge que l'initiation et la présence de Voltaire ont illustrée.

(2) La Compagnie d'assurances contre l'incendie, sous le titre du *Phœnix*.

lorsqu'il était le premier citoyen de la République ; si petit lorsqu'il se fit, pour son malheur et le nôtre, chef d'Empire ; le vieux sergent est arrêté par suite de ses opinions politiques : un vieux brave, dangereux ! Enfermé dans un cachot, au secret, il y était depuis près de trois mois, au pain et à l'eau, ce fut longtemps la seule nourriture de nos braves, soldats ou généraux, lors des premières guerres de la révolution. Sur le champ de bataille ou dans son cachot, le vieux soldat ne se plaignait pas. Tout à coup, du secret le plus rigoureux il passe dans une petite pièce saine et commode ; son coucher est meilleur ; sa nourriture bonne et abondante. Le regard du geôlier s'est adouci, son langage, toujours laconique, n'a plus rien d'hostile : courage, patience, modération, espérance, voilà les mots qui échappent par intervalles à ce gardien naguère froid et silencieux. Traduit devant ses juges, le vieux brave est acquitté, sa prison s'ouvre, il respire enfin l'air vivifiant de la liberté ! de la liberté, le premier vœu et le premier besoin de l'homme ! Après avoir savouré avec délices, pendant quelques jours, cet air pur dont il a été privé si longtemps, il est ramené au lieu de son infortune par un mouvement involontaire ; il veut savoir du geôlier quel être mystérieux et puissant s'est interposé entre lui et la proscription, a intéressé ses juges, a enflammé l'éloquence de son défenseur : le geôlier garde le silence, il insiste, le geôlier persiste à se taire. Frappé subitement d'un souvenir confus, il regarde fixement cet homme. — George n'est pas le seul nom que vous ayez porté ? — Non. — Vous avez été employé aux armées ? — Oui. — Vous avez voulu être Maçon ? — C'est vrai. — Et vous avez été proposé à la Loge du régiment ? — Vous me reconnaissez ? — Si je vous reconnais ! C'est moi qui me suis opposé à votre admission. — Je le sais. — Nous ne pouvions admettre un homme qui sollicitait une place de concierge dans une maison d'arrêt. — Je venais d'être supprimé ; il fallait vi-

vre. — Vous êtes donc F.·. maintenant? — Interrogez-moi. — George, mon ami, mon F.·., mon bienfaiteur, mon sauveur, j'ai tout deviné, je vous dois tout. — Mon brave, le caractère sacré de Franc-Maçon annoblit tous les emplois : j'ai fait mon devoir, le bien pour le mal ; car, refusé dans une L.·., j'ai eu bien de la peine à être reçu dans une autre : mais je me suis vengé. — Homme généreux..... — Non ; mais véritable F.·.

Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature (1).

— George, maintenant à la vie, à la mort. — A la vie, à la mort.

Le geolier et le vieux brave sont devenus inséparables.

RR.·. FF.·., la vertu principale, ou de premier rang, que nous célébrons, embellit la vie des bons Maçons et charme encore leurs derniers moments. Nous ne parlerons point relativement à nous, de ce codicile dernier, qui est une sorte d'acte entre la vie et la mort, et où l'homme, dans le legs de sa fortune, se survit à lui-même. Toujours citer des Maçons Français, ce serait nous exposer à être accusé de partialité en notre faveur, accusation qui nous serait pénible à supporter. Nous avons été (2) plein de gratitude pour les Maçons étrangers et particulièrement pour les Maçons anglais, nous allons l'être de nouveau pour ces derniers. Guillaume Preston, célèbre Typographe et savant littérateur de Londres, publia différents ouvrages Maçonniques, qui tous obtinrent un juste et brillant succès. Il fut Vénérable de la Loge de l'*Antiquité*, dont il augmenta l'illustration. Preston mourut en 1810; son testament donnait à la Loge qu'il avait présidée, 32,500 fr.

(1) LA FONT., Fab.
(2) *Manuel du Franc-Maçon.*

consolidés; sur cette somme, 12,500 fr. étaient destinés à doter une école de charité pour les jeunes filles indigentes. Honneur à la mémoire du philantrope et du Maçon Anglais! Honneur immortel à la mémoire du F.·. par qui triomphe encore la *fraternité!!!*

Vous le savez tous, T.·. R.·. et CC.·. F.·. auditeurs, la *discrétion* nous fait garder la foi jurée, en même temps qu'elle défend nos Loges de l'approche des profanes; l'*union* fait notre force et le désespoir de nos ennemis. La *fidélité* des Maçons à leurs Loges, des Loges au Grand-Orient et des Maçons entr'eux, en France et à l'étranger, voilà le principe de vie du corps Maçonnique, la base de notre édifice moral, le roc immense, inébranlable et éternel où viennent se briser en courroux les flots de l'Océan profane.

Grand courage, *générosité*, *justice*, *humanité*, *bonté*, *charité*, *dévoûment*, *fraternité*, *discrétion*, *union*, *fidélité*, sont donc bien en effet les vertus de la Franche-Maçonnerie; mais ces vertus, quelques grandes qu'elles soient, ne sont pas, prises séparément, des vertus de premier rang. A chacune de ces vertus, en particulier, se rattachent mille beaux faits, mille choses toutes utiles. Ces vertus réunies forment le plus admirable corps de doctrine morale, mais séparées ou réunies, elles ne peuvent surpasser ni même balancer une autre vertu que nous avons citée en premier lieu et que vous n'aurez point perdu de vue. Encore un instant et nous la nommerons tous.

Elle a été et est constamment prêchée et pratiquée au Grand-Orient de France et dans toutes nos Loges; elle a été le sujet d'un concours ouvert par la R.·. L.·. des *Cœurs-Unis*, et est en ce moment la matière des plus intéressantes discussions de la R.·. L.·. de *Saint-Louis de France*. Le grand projet que ces RR.·. LL.·., et d'autres encore, et toutes enfin ont en vue se réalisera, n'en

doutons pas, aujourd'hui, demain, un jour quelconque, par une Loge, par les Loges ou par le Grand-Orient de France.

Aucun Récipiendaire ne peut recevoir le titre de Franc-Maçon, s'il n'a sacrifié à cette aimable et consolante Déité.

Jamais vous ne suspendez vos travaux sans lui rendre tous, et individuellement, un généreux hommage.

Vous la propagez sans cesse par vos paroles et par vos actions, ici, et dans le monde profane.

Des centaines de Maçons, à Paris, lui doivent des secours journaliers dans vos Temples, et hors de vos Temples et dans le secret de vos familles.

Elle a inspiré des écrivains, des orateurs et des poètes Maçons, et des Loges ont couronné le tribut de leurs talents.

Tant que l'Ordre Maçonnique existera, elle vivifiera nos pensées, dirigera nos actions et nous offrira à tous un objet d'émulation perpétuelle.

Sans elle, sans la philosophie, sa sœur et sa fidèle compagne, nos temples seraient déserts et cesseraient bientôt de rester debout. Sans elle, il n'y aurait pas de Franche-Maçonnerie.

Un peuple entier, beau de ses souvenirs, beau du désir de sa génération, beau surtout de son amour pour la liberté, *ce trésor que certaines ames préfèrent à toutes les richesses de l'univers* (1), ce peuple combat pour sa religion et pour son indépendance politique; mais il manque d'armes, de munitions, des choses les plus nécéssaires à la vie. Ses malheurs incommensurables affectent douloureusement les cœurs, mais, en même temps, ils les embrasent, et tous les cœurs vraiment français ont été les

(1) Bossuet,

organes de la nation ; la nation, par eux, s'est montrée de nouveau grande et sensible ; des souscriptions, des quêtes, des dons particuliers, tous les genres de sacrifices se multiplient, et nos Loges, ou secondent, ou proposent ces actes généreux. Elles souscrivent en corps, et leurs membres vont répéter individuellement leurs souscriptions ; ils ont souscrit, ils souscrivent encore!... La Grèce sera régénérée!!!

Une calamité publique, un incendie affreux réduit Salins en cendres. Les Loges, le Grand Orient de France lui-même, qui ne peut et ne doit, d'après son institution, être secourable qu'envers les Maçons, et une foule de Maçons isolés portent leurs tributs aux caisses ouvertes en faveur de cette ville entière réduite à la misère et au désespoir.

Un brave guerrier, un célèbre défenseur des libertés publiques, le général Foy, meurt ; il ne laisse à sa femme et à ses cinq enfants qu'une fortune insuffisante à leurs besoins. Les Maçons et les Loges déposent sur son tombeau l'offrande du cœur et du patriotisme.

Des Maçons ruinés par l'incendie, l'inondation, les faillites, les pertes accidentelles ; des profanes atteints par les mêmes catastrophes, sont secourus par vous sans distinction ; ils sont hommes, il faut les soulager.

Poursuivons, RR.·. FF.·. ; fortifions-nous en consultant nos titres de noblesse ; c'est la vertu qui les a tracés ; cette vertu là ne dégénère jamais chez les Maçons.

Parmi une foule de traits dont s'honorent ou que réclament les Annales de l'ordre Maçonnique, nous sommes encore dans la nécessité de mettre sous vos yeux le récit d'une belle action ; ce sera le dernier de ce discours.

Un artiste de province, veuf et sans enfants, philosophe modeste, Fr.·.-Maç.·. depuis longues années, vivait du produit de ses talents. Il n'étaient pas du premier ordre ; l'artiste n'était d'ailleurs ni congréganiste, ni un courtisan

des petites sommités départementales : c'est vous annoncer qu'il était peu connu et peu occupé. Il avait contracté de ces dettes d'état et de vie domestique que la plus sévère économie dans sa position ne put lui faire éviter. Quatre personnnes réunies étaient ses créancières, et le poursuivaient avec le plus déplorable acharnement pour une somme d'environ mille écus. Ces *honnêtes gens*, dont le grand peintre de la France a si bien tracé le modèle dans l'un de ses immortelles ouvrages (1), modèle dont chaque partie à fait tant d'ensembles hideux, obtiennent contre l'artiste une prise de corps. Dans la misère, la pudeur accompagne toujours l'homme qui sent sa dignité et qui, sans être riche, a vécu dans la bonne compagnie. L'honorable et modeste artiste vend en secret ses meubles, les principaux objets de son art, ses meilleurs vêtements, et possesseur par suite de tant de pénibles sacrifices de la somme exigée par ses créanciers, il se rend chez l'officier ministériel chargé de mettre à exécution la contrainte par corps. Tels créanciers tel mandataire. Le nouveau *loyal* (1) à l'œil faux, au ton hypocrite, croyant que l'artiste vient solliciter des délais, avant même de le laisser parler, les lui refuse en le plaignant. La vue d'une bourse pleine d'or le fait changer de langage, et déjà il rédigeait la quittance, quand une femme et quatre enfants en bas âge viennent implorer en sanglottant, un délai et la liberté, l'une de son mari, les autres de leur père, que des gardes du commerce conduisaient en prison. L'artiste connaissait peu cette famille, qui, livrée à un commerce de détail, y trouvait à peine des moyens de subsister. L'huissier, que ses cliens ne pressaient pas d'agir, et qui aurait pu s'arrêter dans ses poursuites, reste inflexible, et ordonne à ses sbires de mettre dehors la

(1) MOLIÈRE, *Tartufe*.
(2) Personnage de la comédie citée dans la note précédente.

pauvre mère de famille. Vivement ému, l'artiste joint ses instances à celles de ces infortunés, et n'est pas mieux accueilli. On saisissait violemment la mère et ses enfants, l'artiste indigné reprend son or, le donne à cette femme. Courez, madame, lui dit-il, délivrez votre mari; voilà la somme tout entière qu'il doit; et lui-même aide les gens de l'huissier à faire sortir cette malheureuse qui embrassait ses genoux. Qu'avez-vous fait, monsieur? s'écria le praticien encore stupéfait de cette scène? — Ce que j'ai fait! ce que vous auriez dû faire en partie vous-même, en donnant, sinon en votre argent, du moins du temps à un débiteur dont vous connaissez le malheur et la probité. Ces décors maçonniques que j'aperçois sur votre bureau et que vous y avez laissés imprudemment sans doute (1), annoncent que vous êtes F.·.; vous Franc-Maçon et insensible! ah! vous avez trompé notre confiance; abjurez une vertu que vous n'avez pas; renoncez, monsieur, renoncez à une qualité dont vous êtes indigne... — Mais enfin cet argent pour acquitter votre dette... — Je l'ai donné; je n'ai plus rien; vous pouvez me conduire en prison.

L'huissier l'y conduisit. L'honnête débiteur, frappé dans sa joie d'une appoplexie foudroyante, était mort subitement; et le bon F.·., du fond de sa prison, travaille et souffre pour une famille qui lui est étrangère (2).

(1) L'artiste ne se trompait pas; l'huissier les montrait à propos.

Il dînait de l'autel et soupait du théâtre.

(2) Ce dernier trait inspira une émotion si générale, que le F.·. Mer..., avocat distingué, Off.·. du G.·. O.·., se leva transporté d'enthousiasme et proposa une souscription. Sur l'observation que nous lui fîmes, par suite de l'embarras dans lequel nous plaçait sa proposition inopinée, que la souscription n'était pas nécessaire, il dit à haute voix: *Tant pis; j'aurais donné tout ce que j'avais dans ma bourse.* Ce mouvement, notre obser-

Quelle est donc, devons-nous répéter en nous résumant, celle de toutes nos vertus Maçonn.·. qui inspire et dirige dans les calamités publiques, dans tous les malheurs privés, ces Loges, ces Maçons? RR.·. FF.·., cette vertu, la plus générale de toutes, cette vertu de premier rang, cette vertu que nous idolâtrons,

C'est la BIENFAISANCE!!! (1).

Salut, ame de la vie maçonnique!

Salut, douce et pure émanation du G.·. A.·. de l'Univ.·.!

Mobile de toutes les actions fraternelles, prix du sage, espoir du malheureux, salut!!!

vation, la réplique pleine de sentiment du F.·. Mor.·., produisirent une sensation difficile à peindre.

Le F.·. Mor.·. prit ensuite la parole et loua la *charité* dans une improvisation brillante. Après ce F.·., un Chev. E.·. K.·. D.·. S.·. lut un discours en faveur de la *modestie*. Le F.·. Garn... Pag.,, avocat, Vén.·. de la L.·. F.·. de Saint-Louis de France et député au G.·. O.·., membre de la chambre des députés en 1833, parla d'abondance sur la *justice*.

Parmi les orateurs qui occupèrent successivement la tribune, le F.·. Chem.. Dupont.., professeur de belles-lettres, Off.·. du G.·. O.·., célébra, dans un discours écrit, l'*Amour de la vérité*, qui, selon notre opinion, dans l'état présent de la société, n'est pas une vertu du premier rang, mais bien une vertu relative. Le F.·. Dup... jeune, avocat, qui depuis, a été membre de la chambre des députés, Chev.·. E.·. K.·. D.·. S.·., dans une très remarquable improvisation, loua aussi la *bienfaisance*, qui fut également louée dans le discours écrit du F.·. Criv.·., avocat, auteur de plusieurs ouvrages de jurisprudence, Off.·. du G.·. O.·. et orateur de la R.·. L.·. des *Amis bienfaisants*, présidée par le F.·. Brun.., avocat, Off.·. du G.·. O.·..

(1) Ce mot dont Voltaire attribue l'invention au bon abbé de St-Pierre, serait de Balzac, au rapport de Palissot, dans ses *Mémoires sur la Littérature*. Dans son enthousiasme pour la *bienfaisance*, le bon abbé de S.t-Pierre s'écriait : *Paradis aux bienfaisants!* Là est encore sa douce chimère, son beau rêve de la *paix perpétuelle*.

Au nom de l'Ordre de tous les Maçons, nous te rendons un pieux hommage!

Que ton culte soit universel! qu'il soit sans fin!!

Ton sanctuaire inviolable est dans nos temples, mais ne sois pas exclusivement parmi nous; plane sur le monde entier; porte tes dons et tes consolations partout il y a de la misère et des douleurs; que la philosophie t'accompagne sans cesse; car, si tu guides le cœur, elle éclaire l'esprit : bienfaisance et philosophie, voilà, redisons-le avec enthousiasme et bonheur surtout, voilà l'esprit, le dogme, le but, l'action de notre institution sublime.

Sainte bienfaisance! si nous sommes riches, dirige incessament nos pas vers le toit qu'habite l'infortune; si nous sommes pauvres ou dans l'affliction, viens nous visiter à toute heure; et à l'heure suprême viens adoucir nos derniers moments; tes dons soutiennent la vie; tes consolations aident à mourir.

Bienfaisance sacrée! sois l'inséparable compagne du Maçon dans la prospérité comme dans l'infortune, et tous nos vœux seront comblés; et ta gloire, que notre reconnaissance s'efforcera d'égaler, n'aura ni restriction ni bornes :

Un mortel bienfaisant approche de Dieu même (1).

RR.·. FF.·., nous avons mal répondu à votre attente; mais nous avons rempli un devoir, non selon votre désir et le nôtre, mais selon nos forces. Quels que soient nos titres maçonniques, ici parmi vous, RR.·. FF.·., et dans la haute question qui va nous occuper,

Je ne suis qu'un soldat, et je n'ai que du zèle (2).

(1) L. Racine, *la Religion*, poëme, ch. IV.
(2) Voltaire. *Tancrède*, trag.

DISCOURS

SUR CETTE QUESTION.

QUEL EST, DE TOUS LES VICES, CELUI QU'UN BON MAÇON DOIT ÉVITER PLUS PARTICULIÈREMENT ?

Prononcé au nom de la R.·. L.·. Chap.·. des *Amis Bienfaisants*, O.·. de Paris, dans l'assemblée générale de cette R.·. L.·. Chap.·. le 11 Mai 1827, ère vulgaire.

RR.·. FF.·.,

C'est peu, en Maçonnerie, de faire beaucoup de bien par d'abondantes aumônes, il faut encore faire beaucoup de bien par des secours d'une autre espèce. Par les bienfaits on appelle au banquet fraternel une foule de FF.·. dans l'indigence ; par des instructions de morale Maçonnique, on appelle tous les FF.·., riches ou pauvres, à ces festins de l'esprit, où président la science, le génie, et quelquefois comme en ce jour, le plus humble talent. Aux places d'honneur, dans les rangs des convives, invitants et conviés, noble fortune, honorable misère, tous sont égaux, tous sont libres, tous sont heureux.

Voilà, RR.·. FF.·., la morale d'action et de préceptes de la R.·. L.·. Chap.·. des *Amis Bienfaisants*.

Il y a peu de mois que cette Ill.·. L.·. proposa une ques-

tion de la plus haute morale : *Quelle est de toutes les vertus Maçonniques , celle digne d'occuper le premier rang ?* Elle nous fit l'honneur , pardonnez-nous ce mot Prof.·., de nous charger d'ouvrir la discusion par un discours écrit. Citer parmi les orateurs qui ont été remarqués les Vén.·. FF.·. M...., D.... jeune et C......., tous avocats distingués, c'est annoncer l'intérêt puissant qu'inspirait la question , et le mérite avec lequel elle fut traitée.

Aujourd'hui la R.·. L.·. Chap.·. des *Amis Bienfaisants* remet au concours la discussion qu'elle avait proposée dans sa séance du mois d'avril dernier sur ce nouveau sujet : *Quel est celui de tous les vices qu'un bon Maçon doit éviter plus particulièrement ?*

Le F.·. B....., ex-Vén.·. de la L.·., ouvrit alors la discussion par un discours écrit, où il présenta comme vice capital la *médisance*. Ce R.·. F.·. déploya à cette occasion son énergie ordinaire de pensée, de style et de véhémence oratoire ; mais peut-être laissa-t-il apercevoir plutôt le juriconsulte que le moraliste. Guidé par la loi, inspiré par sa conscience, l'avocat voit le fait, le défend ou l'attaque dans les limites que la loi lui a tracées. Le moraliste voit le cœur humain et ne juge pas, apologiste ou censeur, d'après une donnée légale; son rôle est plus grand s'il n'est pas plus beau. Simple moraliste, et rendant à notre digne F.·. l'hommage que méritent ses vertus et ses talents nous osons n'être pas de son avis et invoquer, RR.·. FF.·. dans notre confiance, dans votre impartialité, votre propre témoignage. N'avez-vous pas vu , et trop souvent, nombre d'hommes, Prof.·. ou Maç.·., prompts à médire de tout le monde , et, dans l'occasion, se montrer prompts à servir et à défendre ceux-là même qu'ils avaient le plus frappés de leurs traits acérés ? Nous en avons connu plus d'un, et nous pouvons vous offrir comme réel le trait qui va suivre. Au moment où un *medisant* accablait d'épigrammes piquantes un de ses amis absent, une personne accusa cet

ami d'une action déloyale; le *médisant* se lève tout à coup : « Cela n'est pas, dit-il, celui qu'on accuse est un homme » d'honneur, et je suis prêt à le soutenir au péril de ma » vie ou de ma fortune. ». Un *médisant*, changer subitement de rôle! Un *médisant*, louer sans transition l'homme qu'il venait de déchirer ! Un *médisant*, garantir de sa vie ou de sa fortune l'honneur d'un ami sur le compte duquel il exerçait avec tant d'âpreté ! Le trait parut aux auditeurs au moins singulier, et aucun d'entre eux ne jugea convenable d'accepter le défi. Du silence général sortit naturellement une grande leçon. Cet exemple est décisif, RR.·. FF.·., un suffit pour vingt, et doit nous prouver que la *médisance* est *travers de l'esprit* et non un *vice du cœur*, du moins dans le sens qui a fait établir la question. C'était aussi l'opinion de Voltaire, et il dit :

La *médisance* est la fille immortelle
De l'amour propre et de l'oisiveté,

et nous ajouterons, avec lui, pour ne laisser aucun doute dans votre esprit sur le véritable caractère de la *médisance :*

Rebut du sage, elle est l'esprit des sots (1).

La Rochefoucault avait dit, comme s'il eût voulu exclure toute idée de *vice* dans la *médisance* : « On est d'ordinaire » plus *médisant* par vanité que par malice. (2).

Dans une improvisation facile, le F.·. G.. P.., Vén.·. de la L.·. de *Saint-Louis de France*, prétendit que le plus grand vice était l'*intolérance*. Quoi, l'*intolérance* un vice?

(1) Ép. sur la calomnie.
(2) Pensée 506.

Non, jamais l'*intolérance* ne fut et ne sera un vice; ce sera un *crime* et un *crime épouvantable* : intolérance, fanatisme, assasinat, sont inséparables; ils sont solidaires : c'est la *trinité* des enfers !

La question traitée dans votre dernière réunion a été remarquable par le seul fait du mérite personnel des deux orateurs que nous avons cités. Mais elle est loin de toucher à son terme ; et, au nom de votre R:·. L.·., nous la remettons en discussion.

Combattants pacifiques, préparez vos armes inoffensives, c'est un duel courtois, ou le vaincu lui-méme sort de la lice avec honneur.. Saluons son passsage de cette acclamation célèbre : *Honneur au courage malheureux* !

RR.·. FF.·., vous savez tous, et mieux que nous, parce qu'on ne sait réellement bien que ce que l'on pratique le plus, ce que c'est que la *vertu*. Elle n'est pas seulement, comme l'indique le mot latin *virtus*, la *force*, le *courage*; elle est cette disposition habituelle de l'ame qui nous porte à aimer, à faire le bien. La *vertu* se rattache à toutes les actions de la vie. Remplissons tous nos devoirs et nous accomplirons la destinée d'un être vertueux.

Le *vice*, que Montaigne dit simplement *issu d'ânerie*, est plus difficile à définir que la *vertu*, parce qu'on n'en trouve pas la source dans le cœur. En morale, rien n'est vicié, mais tout peut se vicier. Ce serait donc par opposition à la vertu, une disposition funeste qui, par suite de fâcheux contacts, nous porterait à aimer à faire le mal. La source d'où procède cette monstruosité, c'est la dépravation des mœurs. La dépravation s'acquiert, elle n'est pas innée.

Dans la question opposée à celle où nous prenons part (1), quand nous avons donné à la *bienfaisance* le prix de la vertu, nous devons indiquer comme vice ca-

(1) Voy. le *discours* précédent.

pital, le vice le plus opposé à la vertu : ce vice, c'est l'*égoïsme*.

L'*égoïsme*, centre de corruption, est comme un réservoir où viennent aboutir d'innombrables conducteurs. Mot nouveau de la création des *Illustres Solitaires* de Port-Royal, l'*égoïsme* est l'enfant dégénéré d'un père estimable, d'un sentiment naturel, de l'amour de soi ; il mérite d'autant plus de fixer les regards du philosophe, qu'il se mêle inaperçu à toutes nos actions, qu'il maîtrise et dénature nos sentiments les plus honorables et qu'il est devenu malgré la civilisation, et peut-être à cause de la civilisation, un des plus grands fléaux des sociétés modernes. Mais par quel degré un sentiment honnête, nécessaire même, est-il arrivé à ce point de dégradation qu'il doit encourir une réprobation générale ?

Nous allons, RR.·. FF.·., rappeler à votre esprit les différentes métamorphoses qu'à dû subir l'*amour de soi* pour parvenir à l'affreux *égoïsme*. L'amour de soi est un sentiment naturel et louable, qui porte tout individu à veiller à sa conservation. L'homme doit donc, pour l'amour de soi, se procurer tout ce qui est nécessaire à son existence, et ces droits ne s'arrêtent à cet égard que là où commencent ceux de ses semblables, parce qu'ils ont des droits pareils aux siens. S'il veut blesser les droits des autres, comme se croyant supérieur à eux, ce n'est plus l'*amour de soi* qui le guide, c'est l'amour propre qui n'est qu'un sentiment factice auquel il doit de faire plus de cas de lui que de tout autre ; de là, naissent les petitesses de l'orgueil et de la vaine gloire, qui servent comme d'échasses à l'homme vaniteux pour s'élever au-dessus de tout ce qui l'entoure.... Encore un pas, et nous voilà arrivés à l'*égoïsme*, à cet *amour propre exagéré* qui consiste à parler trop et toujours de soi ou à rapporter tout à soi.

Tels sont les signes caractéristiques auxquels on peut reconnaître l'*égoïsme*; et il n'est personne d'entre vous, RR.·.

FF.·., qui n'ait rencontré des modèles de ces deux espèces d'*égoïsme*; mais pour qu'on ne puisse pas nous accuser d'une malignité qui est loin de notre pensée, nous prendrons deux exemples dans des temps reculés. Vous rendez tous justice au talent oratoire de Cicéron; c'était, comme tout le monde sait, le prince de l'éloquence; mais il n'était pas le prince de la modestie; et cet éternel éloge qu'il fait de lui-même pour avoir, il est vrai, sauvé Rome, dut plus d'une fois fatiguer les oreilles romaines. Cicéron était donc un *égoïste* de la première espèce, parce qu'il parlait trop de lui-même. Un grand roi qui disait avec tant de complaisance et d'intime conviction : l'*Etat, c'est moi*, était un égoïste de la seconde espèce, parce qu'il rapportait tout à lui (1). Ainsi l'*égoïste* est celui qui a le vice de l'*égoïsme*; mais il faut distinguer entre l'*égoïste* proprement dit et l'*homme personnel*. Le premier ne parle que de lui-même, ne veut vous occuper que de lui. L'amour propre de l'*égoïste* est plus vain, celui de l'*homme personnel* est plus profond. Le premier n'est que ridicule; le second est redoutable. Tous les tyrans, monarques ou ministres, sont des hommes personnels; l'*homme personnel* est donc un *ultrà-égoïste*. C'est ce qu'a voulu nous faire entendre La Bruyère dans le *caractère* de ce bon abbé Danse, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris. La vérité et la fraîcheur de la peinture pourraient nous faire croire qu'elle date d'hier.

« Gnathon ne vit que pour soi, et tous les homme ensemble sont à son égard comme s'il n'étaient point. Non content de remplir à une table la première place, il occupe lui seul celle de deux autres : il oublie que le

(1) *L'Etat c'est moi,* disait Louis XIV. *Dieu seul est grand*, dit Massillon dans l'exorde de l'oraison funèbre de ce prince et en présence de son cercueil. Jamais orateur chretien n'offrit une idée plus philosophique.

» repas est pour lui et toute la compagnie, il se rend
» maître du plat, et fait son propre de chaque service;
» il ne s'attache à aucun des mets qu'il n'ait achevé d'es-
» sayer de tous; il voudrait pouvoir les essayer tous à la
» fois : il ne se sert à table que de ses mains; il manie les
» viandes; les remanie, démembre, déchire et en use de
» manière qu'il faut que les conviés, s'ils veulent manger
» mangent ses restes; il ne leur épargne aucune de ces
» malpropretés dégoûtantes capables d'ôter l'appétit aux
» plus affamés; le jus et les sauces lui dégoûtent du men-
» ton et de la barbe : s'il enlève un ragoût de dessus un
» plat, il le répand en chemin dans un autre plat et sur la
« nappe, on le suit à la trace; il mange haut et avec grand
» bruit ;il roule des yeux en mangeant; la table est pour lui
» un ratelier; il cure ses dents et continue à manger. Il se
» fait, quelque part où il se trouve, une manière d'établis-
» sement, et ne souffre pas d'être plus pressé au sermon
» ou au théâtre que dans la chambre. Il n'y a dans un car-
» rosse que les places du fond qui lui conviennent; dans
» tout autre, si on veut l'en croire, il pâlit et tombe de fai-
» blesse. S'il fait un voyage avec plusieurs, il les prévient
» dans les hôtelleries, et il sait toujours se conserver dans
» la meilleure chambre le meilleur lit, il tourne tout à son
» usage; ses valets, ceux d'autrui courent dans le même
» temps pour son service; tout ce qu'il trouve sous sa main
» lui est propre : hardes, équipages; il embarasse tout le
» monde, ne se contraint pour personne, ne plaint per-
» sonne, ne connait de maux que les siens, que sa bile;
» ne pleure point la mort des autres, n'appréhende que
» la sienne, qu'il racheterait volontiers de l'extinction du
» genre humain (1). »

(1) De l'homme, P. 34-35. Ed. de Londres, 1789.

Nous avons dit que les progrès de la civlisation avaient pu donner un nouvel essor au vice que nous venons de vous dépeindre ; en effet, ce n'est point chez un peuple sauvage ou grossier que l'on cherche à se faire valoir, soit en se prônant soi-même, soit en dépréciant les autres ; c'est par des faits réels, par des actes de courage, par des vertus qu'on peut arriver à l'estime publique et aux distinctions qui en sont la suite, au lieu que, plus un peuple est civilisé, plus il y a de concurrents pour les places, ou lucratives ou honorifiques ; alors on parle de soi ; on intrigue, on déprécie les autres ; on se fait valoir : de là le triomphe de l'*égoïste*, de l'*homme personnel* Cette sorte d'*égoïsme* n'est pas seulement individuelle ; elle se fait aussi sentir dans tous les corps constitués que régissent les états, dans tous les partis, dans toutes les factions qui les divisent ; elle se retrouve peut-être dans les assemblées philantropiques si on les exalte moins par le bien qu'on y fait que parce qu'on en fait partie, et peut-être aussi que les sectes religieuses n'ont compté tant de martyrs que par un motif purement humain, l'amour-propre....

Après avoir envisagé l'*égoïsme* dans son caractère natif, voyons-le maintenant dans quelques caractères spéciaux. Si l'histoire, dont le propre est la gravité et la majesté, n'est pas toujours renfermée dans les seuls faits, et si elle prend sous la plume d'un historien habile, une physionomie animée, une action dramatique, à plus forte raison un discours qui n'a de l'histoire, ni la solennité, ni l'importance, pourra être enrichi de portraits, d'anecdotes et de souvenirs

Nous avons observé l'*égoïste* dans plus d'une situation de sa vie. Pour lui, il est toujours prodigue ; pour les autres, il est barbare, parcimonieux ou froid. S'il prête son argent, c'est qu'il y trouve grande sûreté et gros intérêts. Manifeste-t-il une opinion ? voyez où elle tend. Il fait froid, c'est qu'il a froid ; il fait une chaleur excessive,

c'est que la température l'incommode. La misère est grande, c'est qu'il n'a pas toutes les commodités de la vie; le mécontentement est général, c'est que les opinions qui dominent ne sont pas les siennes; le prince est injuste, c'est qu'il lui a refusé ce qu'il demandait, peut-être une croix ou une place de valet de chambre; les magistrats sont des hommes passionnés ou sans lumières, c'est qu'il a perdu son procès. Le meilleur gouvernement est celui où il se trouve bien; les hommes les plus serviables, sont ceux qui l'on obligé, à moins qu'après vingt ans de services, il lui refusent le vingt-unième...

Un célèbre égoïste, Fontenelle, répétait souvent cette maxime dont l'audace est poussée jusqu'au cynisme : « Il » n'y a de bonheur parfait qu'avec un mauvais cœur et un » bon estomac. »

Barthe lisait sa comédie de l'*Égoïste* à Colardeau, son ami, malade et presque à la dernière extrémité. Celui-ci fait un dernier effort, et lui dit : « Ajoutez aux principaux » traits du caractère de votre *égoïste*, celui d'un auteur » forçant son ami, au lit de la mort, d'entendre la lecture » d'une comédie en cinq actes. »

Madame du Deffant arrive chez madame de Forcalquier. En la voyant, on suppose que son vieil ami, le président Hénault, qu'elle ne quittait plus depuis qu'il était malade, allait beaucoup mieux. « Oh! mon Dieu non, dit-elle; » je ne serais pas ici s'il n'était mort ce matin. »

Ce n'était pas un *égoïste* cet illustre Pascal qui ne concevait pas comment on pouvait jamais dire *moi!*

Ni ce d'Alembert, qui, fils naturel de Madame de Tencin, fut élevé par une pauvre vitrière. La célébrité de d'Alembert fixait sur lui tous les regards. Un jour, Madame de Tencin le fait venir chez elle, lui revèle le mystère de sa naissance et offre de le reconnaître publiquement pour son fils. « Vous, ma mère! s'écria le savant géomètre étonné? « Ma mère, Madame, c'est la vitrière. » Et, en effet,

pendant trente ans, d'Alembert partagea avec cette femme la fortune que lui avait acquis ses talents (1).

Ce n'est point par un trait touchant que l'on doit terminer un discours sur l'*égoïsme*. Ce sont des soins et non des pleurs qui guérissent les blessures; c'est par une peinture vigoureuse des calamités publiques ou particulières produites par l'*égoïsme*, que l'on peut signaler cette horrible lèpre du corps social.

Mais qui osera saisir ce pinceau de feu? Qui, hélas! et nous en gémissons, ce ne sera pas nous, car notre force est au-dessous de notre volonté : du moins par notre profonde douleur nous honorerons notre impuissance.

Eh! comment, si nous osions entreprendre une aussi grande tâche, peindrions-nous ces hommes que la nation entière poursuit de ses malédictions impuissantes? Ces hommes qui, uniquement dans leur intérêt personnel, sacrifient l'honneur, la dignité, la gloire; la puissance de leur pays, et se couvrent, en riant, de ce rire des insensés, satanique ou convulsif, d'honneurs, de titres, de millions et d'infamie?

Comment peindrions-nous ces hommes au teint livide, sans passé, sans avenir (2), à la fois habiles et stupides, qui, sans vertus, sans foi, sans loi, sans mœurs, poussent au mal et au vertige, et dans le précipice enfin, l'état, ses hommes publics, ses citoyens, pour acquérir le droit de vivre sans travail, sans soucis et au sein de toutes les

(1) D'Alembert, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, voulait se faire recevoir Franc-Maçon; il fallut un arrêté de l'Académie pour l'empêcher de se présenter à l'initiation maçonnique.

(2) De l'*égoïsme* affreux, est né le célibat.
(Ducis, *Ép. contre le célibat.*)

jouissances d'un monde qu'ils disent de cendres, de misères et de dépravations..? Lâches hypocrites!

Comment peindrions-nous dans les classes subalternes ces milliers d'individus occupés d'eux seuls, intriguant, dupant, volant avec plus ou moins d'audace et d'adresse pour acquérir, singes des puissants, d'obscures distinctions qui les rendront grotesques, et ces profits minimes du *gagne-petit*, qui, à la fin, formeront leur abjecte fortune?

Comment...! Nous nous arrêtons; nous nous résumons: tyrannie, duplicité, bassesse, lâchetés sans nombre et sans bornes, voilà ce que produit dans le monde profane le vice du siècle: l'*égoïsme*; voilà ce qui crée et alimente les troubles et amène tôt ou tart les bouleversements et les catastrophes: secousses et révolutions où l'honnête homme succombe, mais d'où l'*égoïsme* sait encore s'échapper!

Ah! RR.·. FF.·., garantissons nos Loges de tant de scandale, de si hideuses abominations.

N'imitons pas ces êtres affreux; ne les parodions pas!

Que vont faire les Francs-Maçons dans les temples qu'ils élèvent au Gr.·. A.·. de l'Univ.·.? *Vaincre leurs passions et soumettre leurs volontés.* Est-ce bien là votre volonté? Nul doute, car douter ce serait vous faire la plus cruelle injure. Eh bien! conduisons-nous donc ici en vrais Maçons.

En nous décorant du tablier de l'Ordre, oublions l'*égoïsme* qui, hors de nos Temples, afflige nos ames; que nos assemblées soient une noble et utile distraction de nos chagrins, de nos douleurs. Rentrons en nous-mêmes. Titrés, riches, pourvus de rares talents, ou Princes et Chevaliers Maç.·., plaçons sur nos têtes le niveau de la sainte égalité maçonnique, et disons-nous mutuellement une fois, cent fois, mille fois, sans cesse s'il le faut: les sommités sociales ou maçonniques, ne sont rien près de la vertu; la vertu seule est tout. Voltaire, le flambeau du siècle où il vivait, a été *Apprenti Maçon*. Cet *Apprenti*

était plus grand que son *Vénérable*, et, cependant, ce Vénérable était *Franklin*! Ah! RR.·. FF.·., que de souverains, que d'hommes d'état seuls avec leur conscience, si cette conscience existe encore, donneraient leurs couronnes qui se perdront dans la poussière des trônes, des couronnes et des sceptres ; donneraient leurs noms, leurs titres, leurs richesses et jusqu'à leurs vies, ensemble de biens si doux pour eux, pour s'appeler Franklin ou Voltaire! La postérité, l'équitable postérité répétera, si elle parle de ces rois, de ces ministres, de ces demi-dieux d'un moment, cette pensée d'un satyrique moderne :

Vous êtes morts, bien morts, et Voltaire est vivant.

Égoïste, qui que tu sois, quand les fonctions ordinaires de ton corps sont dérangées; quand les infirmités te torturent, quand la vieillesse te force à te survivre, quand la mort brandit sa faulx sur ta tête, dis-nous : que sont tes projets, tes espérances, tes pensées? Mais il n'est pas besoin que tu t'expliques par ta bouche, si souvent trompeuse. Au désordre de tes idées, à tes cuisants regrets, à tes mouvements convulsifs, à tes cris, à tes pleurs, à tes terreurs affreuses, nous avons deviné, nous connaissons l'état de ton ame. L'*amour de toi* est ton supplice. Tu vas t'éteindre ; le néant est sous tes pas, et tu te maudis avant que la joie publique célèbre tes funérailles...

Le néant, voilà la justice divine; la joie de ta mort, voilà la justice humaine... Malheureux égoïste! tu fais et crées le mal de toute manière. Tu dégrades l'homme en toi, et tu le forces à se dégrader en te haïssant.

Nous terminons, RR.·. FF.·., comme la L.·. des *Amis Bienfaisants* l'a voulu, en posant sa belle question. Le Maçon doit éviter tous les vices; mais le vice qu'il doit éviter plus particulièrement, le vice des vices, c'est l'épouvantable *égoïsme*!

DISCOURS

DE MORALE ET DE PHILOSOPHIE.

RR.·. FF.·.,

Ce n'est pas une tâche de peu d'importance, la tâche imposée à l'Orat.·. par les suffrages et les espérances de ses FF.·.

Élu ou réélu, ce conservateur obligé des lois de l'Ordre n'échappera point à une grande responsabilité très flatteuse pour lui, sans doute, mais qui lui rend quelquefois pénible l'exercice de ses honorables fonctions.

Vous avez, lui dira-t-on, reçu et médité le Gr.·., vous devez donc le bien connaître; vous êtes Orateur, vous devez avoir les moyens : ainsi, trouvez dans le grade, trouvez dans votre génie les nombreux matériaux qui serviront de base à vos discours, et le charme qui captivera notre attention. A moins d'insouciance ou de stérilité, nul doute que vous n'ayez, à chaque réception, le talent d'intéresser vos auditeurs et de leur plaire. Ce langage de plus d'un F.·., de plus d'un Maç.·. réputé docte, a été trouvé par les FF.·. judicieux, au moins singulier; et l'Orateur aura répondu : Quand, dans un discours, j'ai fait connaître l'objet du grade sous le rapport historique (et je

l'ai fait précédemment), j'ai, ce me semble, rempli une fois pour toutes, le devoir prescrit par mes fonctions. — Point, lui répondra-t-on. — Il faut donc que je me répète? — Non, parce que la répétition prouve l'impuissance. — Cependant notre grade est comme un tableau. Il n'a qu'un seul et véritable point de vue; et si j'en cherche un autre, il sera faux ou insuffisant. — Cela se peut; mais si vous avez vingt fois à parler d'une même chose, il faut avoir vingt sortes d'esprit, vingt vues différentes; il faut fixer vingt fois l'attention. — Vous demandez l'impossible. — L'impossible pour les esprits vulgaires; mais pour l'homme de génie, la difficulté est un jeu. — C'est faire beaucoup d'honneur au génie; mais le génie n'est pas commun, et je n'ai pas de génie. — Un Orateur doit avoir du génie...

Belle conclusion, et digne de l'exorde.

Ainsi, RR.·. FF.·., si l'on s'arrête à certaines exigences, il faut être un homme extraordinaire, parce qu'on remplit des fonctions qui éblouissent la multitude : nous ne pouvons souscrire à une telle condition lors même que nous serions désintéressé dans la cause...... Nous savons bien ce que des FF.·. aussi judicieux entendent par génie, et nous parlons sans exagération, sans viser à la satire. Avancez aujourd'hui un principe; demain contredisez-vous; plus tard, revenez sur vos pas : changez, bouleversez les idées reçues, soyez diffus, inintelligibles :

Ce que l'on conçoit bien, s'explique clairement,

n'est pas de rigueur pour eux : moins ils vous comprennent, plus ils vous trouvent admirable : phrases pompeuses, périodes arrondies, vague dans les idées, néologismes dans les mots, voilà ce qu'il faut à ces étranges amateurs...

N'attendez pas de nous, RR.·. FF.·., ce genre de mérite; et souffrez notre simplicité d'idées et de langage, ou

rentrez en possession du banc sur lequel vous nous avez placé une seconde fois.

Ce préambule moral a pu vous paraître long; mais s'il exprime une idée juste, en l'approuvant, vous l'avez réduit aux proportions ordinaires.

Pour aborder le sujet de cette allocution, nous sommes forcés de remonter un peu haut; mais notre course sera rapide.

Les vices, les passions, les préjugés, le despotisme, l'hypocrisie, la vénalité, la bassesse, la peur, l'indignité dans ses innombrables parties, ont existé depuis la création; car, là où il y a deux hommes, il y a une supériorité ou physique ou morale, et dans le cas où il y aurait égalité de force, il y aurait différence de passions, et par conséquent envie de dominer ou de se soustraire à la domination. La vie de l'homme est de peu de durée; il se croit le roi de la nature, et il veut faire le métier de roi dans toutes ses actions et sur tout ce qui l'entoure.

Dans tous les temps et chez tous les peuples il y a eu des hommes moins atteints de ce vertige; et, ces hommes en petit nombre, sont ceux qu'on a honoré de la qualification de sages ou de philosophes.

Mais comment y a-t-il eu des sages et des philosophes, pourra-t-on demander? parce qu'il y a des hommes plus heureusement nés que les autres, qui ont moins de passions, plus de sens, qui se connaissent mieux eux mêmes, qui s'estiment moins comparativement à ce que s'estiment les autres. Ils ont aimé l'étude; ils ont preféré la méditation au tumulte des assemblées publiques, et à ce qu'on appelle le charme des réunions de plaisir; disons même qui se sont faits sages par singularité : l'homme est si divers.

Eh bien! ces sages par tempéramment ou par bizarrerie, sont devenus naturellement les maîtres ou les guides de leurs semblables. Leur nombre s'est aussi augmenté de ces

hommes qui se survivent à eux-mêmes ; c'est à dire qui, ne pouvant plus goûter les voluptés des sens, se sont fait une vertu de leur impuissance physique, où qui, rassasiés d'honneurs et de richesses, ou qui enfin, victimes de l'injustice, cherchent le bonheur dans la retraite ou des consolations dans un isolement que la mauvaise fortune ne viendra pas troubler. L'impuissance matérielle, le dégoût des vanités, le malheur que nous surmontons, nous placent tout de suite sur le terrain de la philosophie, et nous ouvrent les portes du temple de la sagesse. L'expérience que nous avons acquise dans l'une ou l'autre de ces situations, rectifie notre jugement, fortifie notre vue morale, retrempe et épure nos idées, nous rend véritablement hommes par la pensée : la pensée est la reine du monde ; en ce sens, l'homme est véritablement roi ; et nous sommes tous soumis à celui dont la pensée nous éclaire.

Ces sages ou philosophes chez les peuples anciens, sans avoir le même genre ou le même degré d'instruction ; ont fait ce que de leur côté, avec l'exemple de plus, ont fait des modernes. Ils ont voulu instruire et corriger les peuples présents et les peuples de Dieu.

Il est superflu d'examiner iei cette grande question : les sages et surtout les prêtres qui passaient pour sages, étaient-ils bien désintéressés ? Disons simplement : les vrais sages de l'antiquité étaient des hommes sans ambition, amis d'une condition médiocre, mais payant leur dette à l'état en initiant la jeunesse aux vertus publiques et privées, et en censurant avec énergie les vices qu'ils avaient sous les yeux. De leur bouche ou de leurs écrits coulaient, comme une onde tranquille et salutaire, les maximes de la vertu et de la charité fraternelle.

Cette autre espèce de sages qui formaient ou donnaient aux peuples des rois, des hommes d'état, des guerriers, de grands ou utiles citoyens, avaient la sagesse de leur temps. Les plus instruits, les plus éclairés, les plus ca-

pables, ils devaient à leurs concitoyens quelque chose de plus que ces maximes ou le calme exemplaire d'une vie privée. La sagesse est relative, et nous croyons que les prêtres de Memphis, que Moïse, Lycurgue et Solon avaient les mêmes droits à la reconnaissance publique que Pythagore, Socrate et Confucius.

Vous avez tous entendu parler, RR.·. FF.·., de l'initiation chez les anciens. Elle avait ses degrés comme notre Maçonnerie; mais l'initiation n'était pas, comme dans notre association, le partage de tous les hommes de bonne volonté. En Égypte, elle était difficile à obtenir; la raison en est simple. L'initiation conduisait au but de toutes les ambitions. D'ailleurs le sacerdoce en était le dispensateur, et là comme autre part, le sacerdoce est jaloux de son pouvoir. L'initié qui n'était point prêtre, n'en était pas moins soumis au prêtres. Ils auraient aisément et promptement anéanti le parjure ou le rebelle : nous avons des exemples que cet esprit de corps ne meurt pas. Œuvre de l'esprit théocratique, façonné au joug de ses maîtres, l'initié ne pouvait être ingrat ni infidèle. L'Ordre, les habitudes, les inspirations du sacerdoce, étaient même un élément de vie pour lui, tant l'éducation et les premières influences exercent d'empire sur la vie entière.

En Grèce, l'initiation était plus morale, plus désintéressée ; aussi éprouva-t-elle des relâchements. Les hommes même avec des vertus aiment si peu à prendre une peine désintéressée!

Sous les Romains, la destinée des mystères fut à peu près la même. Néron fut cependant repoussé des parvis du temple. Le prince dont la puissance souveraine pouvait tout, ne put rien contre la puissance morale. Le secret cacha inutilement l'humiliation qu'il avait éprouvée. Ce secret bientôt transpira; il fut encore forcé de se taire. Quelle leçon nous est offerte dans ce grand épisode des sociétés secrètes.

L'initiation n'existait point dans la Judée. Les Esséniens formaient une réunion de sages et non une secte mystérieuse. Bien que ces sages professassent la morale de l'initiation Égyptienne, rien ne prouve qu'ils eussent des épreuves proprement dites.

Mais nous ne faisons point un cours d'histoire ; plaçons-nous tout de suite à l'époque de l'introduction de la Franche-Maçonnerie de France.

Les Anglais nous l'apportèrent en 1725. Et déjà, nous, vieux Maçon, nous nous sentons entraîné à vous demander à vous mêmes : quelle est l'origine du mot *Franc-Maçon*? Quand et où, pour la première fois, la Franche-Maçonn.·. a-t-elle paru ? Les Anglais en sont-ils les inventeurs ? Dans quelle intention a-t-elle été inventée ? Fut-elle dès son apparition ce qu'elle est aujourd'hui ? Sommes-nous une continuation, un diminutif, une contre-partie des corporations d'ouvriers français, anglais, allemands ? Sommes-nous issus des compagnons du devoir, mystères de bienfaisance mutuelle et de folies des artisans de toutes les classes ?

Pourquoi, si la Maçonnerie n'est pas née en Judée, avons-nous choisi la Judée pour son berceau et emprunté aux juifs leurs usages, leur histoire, nos mots sacrés et de passe ? Est-ce une allégorie ? Est ce pour cacher notre véritable origine ? mais si nous avons eu cette faiblesse, pourquoi ne pas le dire et rentrer aujourd'hui dans la possession de nos droits assez simulés pendant cent et tant d'années.

Hélas, ce que nous demandons, d'autres le demanderont longtemps encore ; qui nous répondra?

Nous nous sommes dit, il y a bien longtemps pour la première fois, la Franche-Maçonnerie est *une religion unique, universelle et immuable*. Cette idée nous semble avoir déjà bon nombre de partisans, et c'est par elle que nous

expliquons le but de la Franche-Maçonnerie dans ses trois premiers grades.

Ce but est de réunir en une seule et unique croyance d'un Dieu créateur et rénumérateur, toutes les croyances religieuses si bizarres dans leurs dogmes, si absolues dans l'interprétation de leurs prêtres, si peu satisfaisantes pour l'esprit et le cœur, si funestes pour la paix universelle, pour le bonheur de l'espèce humaine. La F.·. M.·. rend donc l'homme naturellement religieux, et sape les fondements des religions absurdes ou tyranniques; elle établit parfaitement une croyance douce au cœur, facile à l'esprit, satisfaisante pour tous les individus quels que soient leur pays et leurs mœurs; elle est digne de CELUI qui l'a inspirée... Elle prêche la bienfaisance et la fraternité : c'est elle réellement qui peut, de tous les peuples, faire un peuple unique de FRÈRES.

Dans ses plus hauts grades, la Franche-Maç.·. a un but d'une autre portée.

L'origine des hauts grades n'est pas plus connue que celle des grades inférieurs. On les a apportés en France, et en citant les Écossais comme importateurs, nous citerons encore les Anglais produisant chez nous les premiers grades.

Nous voudrions en vain nous expliquer le nombre, la hiérarchie, la qualité de ces grades supérieurs; le but de chacun, la co-relation qui devrait exister entre eux tous. Vague incohérence, voilà ce que nous avons le malheur de trouver, mais du moins dans le Subl.·. Gr.·. de Gr.·. Él.·. K.·. D.·. S.·., il y a une grande idée qui, à nos yeux, est le but des HH.·. G.·., la haine noble et vigoureuse portée par tous les cœurs honnêtes à l'*ignorance*, au *fanatisme* et à la *superstition*; sous ce rapport, le but des HH.·. G.·. est la conséquence du but des GG.·. Inf.·. Les doctrines de notre Ordre sont aux premiers Grades; les

moyens vainqueurs d'exécution sont dans les Grades supérieurs.

Dans ces mots funestes burinés par le temps en caractères de sang et de feu dans les annales des nations, *l'ignorance*, le *fanatisme* et la *superstition* se trouvent tous les maux qui dévorent l'existence du corps social et font des hommes autant de bêtes féroces se dévorant entre eux, et se faisant honneur et vertu de leur abominable furie.

La superstition est partout, chez les nations civilisées comme chez les nations sauvages. Elle a, le croirait-on à ses résultats, l'origine la plus auguste, le respect, l'amour de la divinité? Enfant ingrat, elle renie sa mère; enfant dénaturé, elle lui plonge moralement le poignard dans le cœur.

Le fanatisme, frère de la superstition, n'est pas moins perfide et est bien plus funeste. La superstition peut n'être qu'absurde; le fanatisme, toujours en délire, est toujours meurtrier.

L'ignorance semble engendrée de ce couple monstrueux. Inspiratrice ou dirigée, agissante ou passive, elle fait commettre les crimes ou les voit commettre avec indifférence.

Cette triste ligue contre l'espèce humaine, considérée chez les hommes qui par état en sont imbus, tend à bouleverser l'ordre social dans l'intérêt de quelques individus. Observons ces hommes; observons-les dans le passé.

Sans état, sans génie, sans courage; vils et insolents; solidaires entre eux d'infamies et d'abominations, ces hommes veulent asservir tout ce qui les entoure. Des pratiques ridicules, des jeux de théâtre, une mysticité perpétuelle occupe leur vie. L'abondance, les honneurs, le pouvoir en sont la récompense. Hypocrites même entre eux, ils se trompent et se dominent les uns les autres. La vie, la mort sont leurs tributaires. Il n'y a pas de tributs qu'ils n'exigent; il n'y a pas de tributs que nous ne payons à notre naissance, dans notre enfance, dans notre jeunesse,

dans notre maturité, dans notre vieillesse. Nos mères, nos sœurs, nos femmes, nos filles, sont encore un tribut qu'ils réclament : ils trompent leurs sens ou séduisent leur esprit. Avec elles ou par elles, ils gouvernent les familles, ils gouvernent l'état, ils gouvernent le monde entier en inspirant leur politique à ces femmes, de qui notre faiblesse nous rend même involontairement les esclaves. Et qu'on ne dise pas que notre génie ou notre force morale peut nous défendre. Le plus grand roi, le plus habile ministre, l'homme de génie peuvent lutter avec les potentats, les peuples, les vices, les préjugés ; mais ils cèderont à une femme, et une femme cède toujours à un prêtre...

Forcez ces hommes funestes à mener la vie commune des citoyens, et l'*ignorance*, le *fanatisme* et la *superstition* disparaîtront de la terre.

Pour parvenir à ce résultat souverain, prenez le glaive moral du Chev.·. K. D.·. S.·., c'est à dire dans la société, dans vos foyers domestiques, éclairez les esprits, combattez les préjugés, prêchez d'exemple ; mais point de sécurité, car la sécurité au milieu des vices est toujours dangereuse; point de relâchement, car la victoire n'est ici que le résultat de succès continuels.

Ainsi, au vœu des trois premiers grades, honorant Dieu dans un culte simple et pur, prêchant et pratiquant la morale; et, au vœu d'un grade supérieur, combattant sans cesse l'*ignorance*, le *fanatisme* et la *superstition*, vous parviendrez à prouver que dans notre Ordre illustre on trouve tous les moyens d'être heureux et de rendre heureux les autres.

DISCOURS

PHILOSOPHIQUE.

SUR LE PASSAGE DES MAÇONS DES GR.·. SYMBOL.·. AUX GRADES SUPÉRIEURS.

Les plus fortes et hardies propositions sont plus séantes à l'esprit fort et relevé. C'est faiblesse que de s'étonner d'aucune chose.
(CHARRON, de la Sagesse.)

RR.·. FF.·.

Fidèle au culte de la vérité dans la vie Prof.·. comme dans la vie Maçonnique, animé du désir le plus louable et pensant qu'en morale surtout, on doit chercher à réduire toute chose à sa plus simple expression, nous nous sommes efforcés, en toute occasion, de prouver que les *trois premiers grades* de notre illustre institution offraient un ensemble parfait qui ne pouvait être altéré, augmenté ou diminué sans de graves inconvénients. Ce que nous pensions et ce que nous disions dans les cinq premières éditions de notre ouvrage sur la Franche-Maçonnerie, nous le pensons et le disons encore aujourd'hui (1).

(1) Voy. *Manuel du Franc-Maçon.*

Mais, en renouvelant cet aveu, nous nous voyons dans la nécessité, plus instruits par trente années d'expérience, et par la pratique des plus hauts grades des rites français et écossais, de modifier quelque peu cette proposition fondamentale.

Les *trois premiers grades* symboliques sont la base de l'édifice maçonnique : uniquement base pour les uns, base et édifice pour les autres. Les trois premiers grades donneraient à ceux-ci un tout par excellence : bien assis, bien construit, beau, parfait, inimitable. Ils donneraient aux premiers des bases magnifiques sur lesquelles on peut construire un monument à proportions gigantesques et néanmoins parfaitement régulières.

Il est une classe de Maçons qui ne prennent point parti pour ou contre ces distinctions et qui tiennent à prudence de rester neutres, admettant sans doute qu'ils ne sont point assez instruits ou que la matière n'est point assez éclaircie. Ils pensent que la petite maison de Socrate valait, au moral, le temple magnifique de Minerve, protectrice des Athéniens. Nous pensons tous comme eux. La maison du philosophe et le temple de la déesse existaient concurremment; on les admirait tous les deux sans établir entre eux un parallèle offensant pour l'un ou pour l'autre.

La *Maçonnerie symbolique* et la *Maçonnerie des hauts grades* peuvent donc subsister sans se nuire ; elles se soutiendront même réciproquement. Toutes deux ont pour objet l'étude de l'homme et l'amélioration de l'espèce humaine. L'homme de la nature, l'homme civilisé, sont toujours des hommes. L'un plaît par sa fierté native ; l'autre charme par la même fierté que modifie une heureuse combinaison des formes. L'homme est beau dans la majesté de la nature. Nous croyons-nous moins beaux, nous, RR.·. FF.·., qui ajoutons à nos dons naturels ceux de la civilisation ?

Reconnaissons que la *Maçonnerie symbolique*, dite des

trois premiers grades, est la Maçonnerie dans sa modeste simplicité; que la *Maçonnerie des hauts grades* est le développement de sa morale transcendante. La première satisfait le cœur et l'esprit; la seconde fait plus, elle embrase l'un et l'autre : noble abondance qui contente tous les goûts.

Nous abordons maintenant notre sujet.

A l'exemple de la chrysalide qui rejette son enveloppe grossière pour s'élever brillante de mille couleurs dans les champs vastes et purs de l'air, le profane devenu Maçon, a dépouillé la robe funeste des vices, et s'est revêtu d'une tunique éclatante de blancheur. Il ne peut plus l'abandonner; il doit s'efforcer de ne la souiller jamais.

Le monde maçonnique philosophique pris indifféremment dans son premier ou second degré (grades *symboliques* ou grades *supérieurs*), est comme une région à part où ne sauraient habiter tous les esprits. Heureux le F.·. qui parvient à s'y introduire et à y raréfier les sources de sa noble vie. Homme privilégié, il voit ses jours s'écouler sans nuages, et jouit, dans ce monde tout spirituel, d'une félicité surhumaine. Au-dessus des événements qui dépendent du caprice ou de la folie des mortels, il a la force nécessaire pour résister à ces événements; quelquefois le talent de les dompter, et toujours il sait en tirer d'utiles leçons auxquelles, généreusement et sans vanité, il fait participer les autres. Vrai sage, il sent tout le prix des biens qu'il s'est procurés, et que lui envient sans raison, sans succès, sans espérance peut-être, ses rivaux ou ses ennemis.

Voilà la vie maçonnique considérée comme le but que s'efforcent d'atteindre les vrais Francs-Maçons et comme leur récompense.

Un grand homme, l'universel Voltaire, le F.·. Voltaire a dit : *Moins il y a d'initiés, plus les mystères sont sa-*

crés (1). Moins il y a de Maçons revêtus des hauts grades, plus la doctrine de l'Ordre est respectée. On ne doit donc point s'étonner si nous apportons tant de réserve dans le choix des prétendants à la haute initiation.

Longtemps l'Aspirant digne de la bienveillance qu'il sollicite, se prépare avant de s'élancer dans la carrière, et longtemps il combat ses passions avant d'en triompher. L'image de ce combat si peu ordinaire est fidèlement reproduite dans les *trois premiers grades symboliques*. Tous les avantages du succès ne sont bien connus et bien appréciés que dans les *hauts grades*.

Le cahos des passions est représenté dans l'*apprentissage*. Troubles, violences, incertitudes, faiblesses, triomphes, admission, tels sont les résultats de ce premier pas, immense aux yeux des Maçons vulgaires, borné aux yeux des Maçons supérieurs.

Une lumière divine, la Lum.·. Maç.·., a brillé à la vue du candidat; mais elle aura été rapide comme l'éclair éblouissant; si, par irréflexion ou faiblesse, il détourne son regard du point lumineux. L'étude, la méditation, le zèle, l'aptitude, le travail annoncent la seconde tentative du néophyte et en même temps le prix de ses efforts : c'est là le *Compagnonage*.

Qu'il ne s'arrête pas, il est dans la véritable route; la *Maîtrise* l'attend. Mais, trop souvent, l'ambition contre laquelle il n'est point assez en garde, ou dont il se défend en vain, qu'il sent, qu'il repousse, lui donne des vertiges. Faible ou en proie à cette terrible puissance, il a méconnu son supérieur, son *Maître*. Il a voulu lutter avec lui pour le vaincre ou le supplanter; et bientôt, plus robuste ou plus adroit, il l'a terrassé, car le Maître n'avait que la science et la force de l'ame. Son usurpation lui donne de

(1) *Correspondance*, à M. de Saint-Lambert.

l'audace, et il s'écrie, orgueilleux et coupable : Apprentis, Compagnons, et moi aussi je puis enseigner!

Enseigner, toi, malheureux? quand tu n'as agi qu'avec violence et au détriment d'un autre! Enseigner, quand tu ne te connais pas, toi, ni ceux à qui tu veux commander? Enseigner, quand tu as voulu devancer, et surtout par un crime, le temps, qui donne l'expérience et ajoute à la science, et qui crée et légitime le pouvoir? Enseigner enfin, quand tu as prétendu tout savoir parce qu'on t'avait dit, par une heureuse prévision de ta vanité, que le grade de *Maître* était le complément de l'initiation maçonnique?

Adepte imprudent et criminel, nous cessons de t'adresser les reproches que tu mérites; car, en sollicitant les grades supérieurs, tu viens humilier ton front orgueilleux, avouer tes torts, réclamer notre indulgence et implorer un oubli salutaire : tu fais plus encore, tu reconnais que tu sais peu et que, seuls, nous pouvons t'instruire; sois content; notre bienveillance sanctifie tes regrets et va remplir tes espérances. Mais si, quoique déjà trompés par toi, nous consentons à oublier tes défauts et tes erreurs, sois à l'avenir docile et prudent. La lumière brillera bientôt à tes yeux dans tout son éclat. Puisse cette lumière ne pas se changer pour toi en feux dévorants. L'imprudente Sémelé voulut voir Jupiter dans toute sa puissance. Effrayé pour elle, le maître des dieux résista d'abord. Faible, hélas! trop faible pour l'objet de ses plus tendres affections, il parut tel qu'il se montra dans l'Olympe. Sémélé fut réduite en cendres. Adepte que nous aimons et pour lequel nous avons peut-être trop de condescendance, crains une lumière que ton esprit ne pourrait pas supporter.

Mais nous nous plaisons à prévoir pour toi un plus heureux avenir. Écoute et profite.

L'*Initiation* chez les anciens et la *Franche-Maçonnerie* chez les modernes, sont les mêmes dans leur objet fondamental. L'*Initiation* a commencé la régénération morale

de l'homme ; la *Franche-Maçonnerie* l'a continuée. Méconnaître la première, c'est repousser la seconde ; le véritable Franc-Maçon les porte toutes deux dans son cœur.

L'*Initié* passait pour un demi-dieu aux yeux des autres hommes, parce qu'ils supposaient avec raison quelque chose de divin dans tout ce qui leur était supérieur.

Le Franc-Maçon, digne de ce beau titre, passe pour un sage ou un philosophe. Le demi-dieu, le sage, ont les mêmes qualités sous un nom différent.

Nous t'avons parlé d'*Initié*, de *Franc-Maçon*. Nous allons te faire connaître l'un et l'autre dans une esquisse rapide des deux institutions secrètes, qui, l'une passée, l'autre présente, fixent l'attention des hommes réfléchis et méditatifs. Ces deux institutions n'en font réellement qu'une par l'affinité que l'on remarque entre elles et qui les a fait se succéder comme l'héritier direct succède aux droits et aux biens du chef de famille.

Quels sont, avons-nous demandé avant toi, dans l'antiquité la plus reculée, les premiers maîtres des peuples par droits acquis, car, il n'y a pas, sous ce rapport, de droits naturels :

Les hommes sont égaux, ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence (1).

A cette question de principes, on nous a répondu, par les annales et les traditions, que ces maîtres furent d'abord les guerriers et ensuite les prêtres. Le guerrier représente l'homme dans sa force et dans son audace agressive ; le prêtre, non moins absolu dans son désir de domination, représente l'homme faible de corps et d'ame, mais aussi agresseur par l'adresse et la ruse. Le guerrier tue ou blesse le corps ; le prêtre subjugue ou énerve l'ame. L'un se sa-

(1) Voltaire, Mahomet, trag. act. I.

crifie pour conquérir ; l'autre, également pour conquérir, sacrifie les autres. Il y a eu cependant des guerriers héroïques, c'est à dire grands et généreux ; il y a eu des prêtres sages et désintéressés, c'est à dire ne voulant rien pour eux, et ne désirant que la prospérité commune. Ne nous abusons pas ici, RR.·. FF.·., nous avons parlé de l'antiquité et non des temps modernes, cette distinction n'a rien de subtil. Plus l'homme avance dans la civilisation, plus il se corrompt. La proposition que nous nous trouvons ainsi forcé d'établir est désolante, mais elle est inévitable et juste surtout. Il n'y a plus ou presque plus de grandeur dans la force, de loyauté dans l'adresse ; et aujourd'hui même, nous le disons en général pour n'offenser personne, on ne voit qu'égoïsme et hypocrisie. La vertu n'appartient qu'aux peuples neufs qui, à leur tour, se corrompent à mesure qu'ils vieillissent.

Chaque peuple, à son tour, a brillé sur la terre.

Il s'est élevé, il s'est étendu, il est tombé ensuite. Des souvenirs de crimes et de vertus, voilà ce qu'il nous a légué, et ce que, malgré nos efforts pour laisser une succession riche et indépendante, nous lèguerons à d'autres.

Arrêtons-nous, RR.·. FF.·., aux bornes qu'une main toute puissante a placées devant nous : bornes si élevées que nous voudrions en vain les franchir. Le peuple le plus sauvage reconnait dans son instinct et par un sentiment inné, un Dieu suprême, moteur de l'univers. Le peuple le plus civilisé, malgré ses mille et mille sophismes, reconnait par l'action inévitable et toujours triomphante de la raison, et aussi par sentiment, une puissance divine : *Nature*, *Dieu*, *Providence*. Homme, dans l'état de nature, tu sens un maître immuable : homme, qui prétends discuter, tu le sens aussi ; en le niant, tu le sens encore : Dieu est pour l'un et pour l'autre un nœud qu'ils ne peuvent concevoir, ni délier, ni trancher...

Nous avons dit (1) que le berceau de la société humaine concevable à la pensée, remontait aux premières réunions des sages de l'Inde, aux Gymnosophystes. Ces sages, ces philosophes, ces prêtres, contemplateurs des merveilles de la nature, vivant dans toute la simplicité de l'innocence, devinant et proclamant un maître de toutes choses, se firent, par un doux besoin de la reconnaissance, les interprètes de leurs semblables, habitués à moins penser, plus laborieux peut-être, mais tous estimables, et offrirent au Créateur suprême le tribut d'une gratitude qui était dans leur cœur et qu'ils inspiraient aux autres. Réunis en petit nombre, ils cherchèrent, dans le commencement du sacerdoce, des hommes dignes de les entendre et de les seconder; ils les soumirent à des études et à des épreuves morales, puis se les associèrent, satisfaits de leurs dispositions. Voilà l'initiation primitive; elle fut un culte rendu au Dieu créateur de l'univers. Il n'y avait, de la part des prêtres, ni ambition, ni esprit de domination. Qu'auraient-ils désiré? l'or, les titres, les honneurs? ils n'existaient pas. Sur quoi se serait exercé leur domination? sur leurs semblables? c'étaient leurs frères; ils se sentaient leurs égaux, ils étaient comme eux. L'orgueil ne leur avait pas dit: La laine qui vous sert de vêtements changera le limon dont vous êtes sortis du moment où elle aura été teinte en pourpre. Avec les mœurs patriarchales, cet âge d'or de l'initiation disparut bientôt.

La race humaine s'était prodigieusement accrue et développée quand le sacerdoce, en Égypte, se créa sur les traditions religieusement conservées des Gymnosophistes de l'Inde. Les individus, les mœurs, les lois n'étant plus les mêmes, l'initiation, sans rien perdre de son essence vertueuse, prit un autre caractère.

(1) *Manuel du Franc-Maçon.*

Sans la direction, la force est peu de chose. Plus on est nombreux, moins il y a de force, plus il y a d'adresse. Le guerrier qui croit subjuguer est subjugué lui-même par une impulsion qu'il suit sans la soupçonner, ou, la soupçonnant, sans pouvoir lui résister. La force devient instrument dans les mains des hommes habiles; les hommes habiles sont les prêtres.

En Égypte, la force était secondaire; la direction était tout. Elle était tout, parce qu'il fallait, non pas dompter pour agrandir un territoire déjà étendu, ou pour vaincre des peuples rivaux qui n'existaient pas, du moins leur rivalité n'avait rien d'hostile, mais pour instruire et pour administrer; de là la théocratie. Les révolutions célestes non conçues influaient puissamment sur un sol qui n'était pas plus connu. Il fallait combiner leur action avec les propriétés du territoire et profiter de leurs bienfaits en conjurant leurs désastres. De là l'étude de l'astronomie; de là l'étude de la terre, la mère ou la marâtre de ses habitants. Les divinités célestes et terrestres furent créées arbitrairement, comme tout ce qui vient de l'homme, mais sagement, par rapport au climat et aux individus. Le principe du bien, c'est Osiris, le dieu de la lumière, et Isis ou la nature; le principe du mal, c'est Typhon, dieu ou génie des ténèbres, emblème des fléaux qui affligaient l'Égypte, qui n'a aucune alliance et qui troublait toutes les harmonies en voulant s'identifier avec elles. Ces systèmes, qui existaient chez les autres peuples sous d'autres dénominations et avec des modifications propres aux choses et aux hommes, sont trop étendus pour être développées ici. Nous n'avons voulu rappeler que la cause des savantes combinaisons des prêtres Égyptiens.

Après l'interprétation des lois de la nature et la découverte de ses secrets les plus cachés, il fallait donner aux hommes de cette contrée une direction morale, des lois et une administration publique. Les prêtres devinrent insti-

tuteurs, législateurs et administrateurs. Ils furent secondés, dans ces hautes entreprises, par des disciples studieux et habiles qui aspiraient au sacerdoce ou aux premières fonctions de l'état; ce sont les *initiés*.

La Grèce surgit à son tour. L'un de ses premiers citoyens, Triptolème, va puiser dans l'initiation égyptienne, entre autres connaissances, celle de l'agriculture. Initié étranger, il quitte les prêtres de Memphis, et, de retour dans sa patrie, il la dote de la première des sciences naturelles. Il crée les mystères d'Éleusis à l'imitation des mystères d'Isis et d'Osiris, mais en les rendant propres au génie de ses concitoyens et à la richesse de leur territoire. Ces mystères deviennent célèbres. Les Grecs ont hérité des Égyptiens comme ceux-ci avaient hérité des sages de l'Inde.

Les Romains, dans le culte de Cérès ou de la bonne Déesse, empruntèrent aux Grecs une partie de leurs mystères comme ils leur avaient emprunté leurs dieux. Le culte de la bonne Déesse ne jeta qu'une lueur pâle chez un peuple qui avait perdu les traces de vertu, de science, de véritable grandeur, la gloire des Indiens, des Égyptiens et des Grecs.

La Gaule, parmi une foule de peuples nouveaux, eut aussi, mais incomplets, mais corrompus, ses dieux, ses mystères, ses prêtres. Ceux-ci, sauvages comme les peuples qu'ils dirigeaient par l'épouvante, furent les hommes du sacerdoce les plus barbares et les plus ignorants. Le sang humain souillait leurs autels; leur doctrine était atroce; leurs mystères étaient affreux. De l'antre des druides sortit l'oppression théocratique dans toute sa férocité. Les druides ont eu des successeurs. Le sang des hommes ne coulait plus à l'ombre des forêts; c'était à la clarté de l'astre que les anciens nommaient le Père de la nature, qu'il était répandu. Qui le voyait? peuple et souverain en appareil de fête : fête de cannibales au milieu de la civi-

lisation; civilisation que la superstition et le fanatisme faisaient redescendre au-dessous de l'état sauvage. Et ce sang des hommes, qui le répandait? qui? demandez plutôt à ceux qui voudraient le répandre encore !!!

Vous frémissez, RR.·. FF.·., naguère au-delà des Pyrénées, vous avez frémi pour vos frères, impuissants que vous étiez à les venger :

Exterminez, grand Dieu, de la terre où nous sommes,
Quiconque avec plaisir répand le sang des hommes (1).

Mais revenons, revenons en hâte à l'*initiation*, à l'époque où elle était la plus florissante. Vous savez tous quels hommes la pratiquaient; vous ne savez pas tous comment elle était pratiquée.

L'aspirant vulgaire, s'il était admis, n'arrivait pas même à l'initiation proprement dite; car, ne parvenaient à l'initiation que des hommes choisis. Il ne possédait qu'un premier ou second degré, dont l'*apprentissage* ou le *compagnonage* parmi nous, donne à peu près l'idée. Ce premier ou second degré l'attachait au service intérieur du temple, parce que les prêtres avaient pensé que s'il était rendu à la vie privée, les liens de famille, les habitudes sociales, l'auraient porté à oublier ou à méconnaître ce qui était réputé sacré. On sacrifiait la liberté de l'individu pour conserver la liberté du corps. Si c'est un malheur, l'individu l'avait cherché en se présentant de lui-même à l'initiation à laquelle on ne l'appelait pas. L'initié qui n'avait pas un mérite réellement supérieur, restait dans un état secondaire que peut nous représenter notre *maîtrise*. Le monde ne lui était pas interdit comme à l'aspirant parvenu au premier ou second degré. Il avait, par son admis-

(1) Voltaire, Mahomet, trag., act. III.

sion, donné des gages d'une certaine aptitude, d'un attachement sincère, d'une fidélité à tout épreuve. L'initiation réelle ou de premier ordre, c'était ce que nous entendons par la connaissance des hauts grades.

On disait à ces hommes simplement admis ou initiés, que ce qu'ils possédaient était l'initiation, comme nous disons aux Maçons des trois premiers grades, que c'est la Maçonnerie. Ils le croyaient. Il n'est pas donné à tout le monde de douter, et certains hommes, qui ont la Maçonnerie en horreur, prétendent que douter de ce qu'ils disent est un crime. Leur opinion n'est pas la nôtre lors même que notre intérêt l'exigerait : c'est le doute qui conduit à la connaissance de la vérité. Doutez, RR.·. FF.·., jusqu'à ce que la conviction ait frappé votre esprit. Nous avons dû jusqu'à ce jour dans les instructions que nous avons présentées aux jeunes Maçons, tenir le même langage. C'est un langage de conviction auquel on peut ou non ajouter foi sans que soient compromis en rien ceux qui le tiennent ou ceux qui y croient. Écoutez, disons-nous sans cesse, vous jugerez quand nous garderons le silence.

La véritable Maçonnerie ou initiation moderne, comme l'iniatiation ancienne, appartient à la plus haute instruction, et la haute instruction ne se donnait et ne se donne parmi nous, qu'à ceux qui sont par leur vertus et leurs talents, dignes de la recevoir. Beaucoup sont appelés ; très peu sont élus. Cet axiome ascétique ne change pas pour être détourné du sens qui l'a fait établir.

Les prêtres dans l'antiquité, nous devons le répéter, étaient les seuls hommes instruits, les seuls capables de diriger en morale, dans les sciences et dans l'administration des états, les hommes qui n'avaient ni les talents innés, ni les qualités acquises pour exercer, par leur impulsion naturelle, de si grandes fonctions. L'initiation les leur donnait. Ces prêtres étaient jaloux de conserver leur supériorité, et ils ne faisaient participer à tant de richesses,

que ceux qui pouvaient dignement les seconder ou les remplacer. Sous ce rapport, ils se montraient excessivement avares, parce qu'ils étaient judicieux et prévoyants. On ne dirige pas, on ne commande pas, quand la nature ou la non aptitude en a refusé le droit.

Si, nous, initiés modernes, nous n'avons pas, comme les prêtres de l'antiquité, la puissance de fait, nous avons comme eux, la puissance de droit, celle de la liberté d'esprit. C'est ce qui nous rend, à leur exemple, si sévères dans l'admission des candidats.

Ne quittons pas encore la vénérable antiquité.

Les prêtres de l'Inde, ceux de l'Égypte, ceux de la Grèce plus particulièrement, cultivaient, avec leurs initiés, les hautes sciences, la haute morale. Ils enseignaient avec mesure et suivant l'esprit et les connaissances des peuples au milieu desquels ils vivaient, ces sciences, cette morale, à peu près inconnues. Ils les enseignaient avec cette prévoyance, que, dans une région en quelque sorte matérielle, ne perdent jamais de vue les hommes riches, qui savent calculer l'emploi de leur fortune; car ce que les prêtres savaient, ils le devaient à leurs études et à leurs méditations. C'était un patrimoine qui venait d'eux seuls, et nul doute qu'ils n'aient eu le droit d'en disposer librement.

Ces prêtres si célèbres étaient aussi les hommes les plus vertueux. Nous ne disons pas qu'ils étaient les seuls. L'ignorance des vertus surhumaines n'exclut point dans l'homme les grandes qualités. On peut être un grand homme sans être un sage.

Si dans la Grèce, que nous citons ici parce que sa renommée est populaire, Thalès, fondateur de la philosophie *Ionique*, Zénon, chef de la secte des *Stoïciens*, Platon, le plus célèbre philosophe de l'école *Socratique*, Pythagore, qui a donné son nom à *sa doctrine*, etc., étaient initiés; s'ils avaient fortifié ou acquis leur philosophie par l'initia-

tion, des Grecs, non moins célèbres dans les sciences morales, dans les affaires publiques ou sur les champs de bataille, ont illustré leur siècle, et leurs noms glorieux ont retentit dans la postérité. Vous admirez avec raison ces princes de la morale, ces hommes d'état, ces soldats intrépides. Mais des météores passagers sont une superfétation dans l'admirable harmonie des astres, et les astres de la philosophie sont les sages.

Les sages nous laissent en mourant et l'exemple de leur vie et leurs maximes qui sont ou deviennent des lois. Les guerriers ne lèguent à leurs concitoyens que des conquêtes bientôt détruites, que l'idée de l'oppression, que des souvenirs sanglants, que la honte de la force réprouvée par la justice.

La gloire militaire est un délire brillant, mais funeste; les modestes triomphes de la raison sur les préjugés, sur les erreurs, sur l'ignorance, rendent ceux qui les ont remportés, les bienfaiteurs des hommes et les maîtres du temps.

Honneur aux conquêtes de l'esprit; honte et malheur aux succès de la force des armes!

Les prêtres de l'Égypte, et ils donnent le beau idéal de l'initiation chez les anciens, étaient de véritables souverains, sous le titre le plus simple et le plus modeste, celui d'*initié*. Leur influence féconde et toute salutaire, agissait en toute chose. Ils dirigeaient le gouvernement; ils désignaient les chefs des armées; ils créaient le code des lois; ils enseignaient la religion, tribut de l'homme à la divinité, sous des emblèmes, et la morale, directement utile aux hommes, par la pratique des vertus. Les princes, les chefs militaires, les magistrats, étaient, pour la plupart, initiés, et, comme tels, dépendants des règles prescrites, par l'initiation : de là cette parfaite harmonie dans tous les ressorts du corps social. Cette puissance unique, incompréhensible par ses avantages sans dangers, contribuait au

bonheur commun, parce que ceux qui se l'étaient donnée avaient en même temps imposé à leurs passions individuelles et à la tendance de l'esprit de corporation, le frein sacré de la justice. Jamais l'oppression n'est sortie d'un collége sacerdotal de cet heureux temps de l'antiquité.

Que les temps sont changés! qu'ils sont changés, grand Dieu!

C'est en suivant le sacerdoce dans ses différentes phases, et en comparant son esprit dans l'antiquité et chez les modernes, que le philosophe que nous avons compté dans nos rangs, s'écriait, inspiré par le triple génie de la religion, de la philosophie et de la poésie :

. . . . , . Je ne veux désormais
Dans les prêtres des dieux que des hommes de paix,
Des ministres chéris, de bonté, de clémence,
Jaloux de leurs devoirs et non de leur puissance ;
Honorés et soumis, par les lois soutenus,
Et par ces mêmes lois sagement contenus;
Loin des pompes du monde, enfermés dans leur temple,
Donnant aux nations le précepte et l'exemple :
D'autant plus révérés qu'ils voudront l'être moins (1).

Vœux du grand homme, vous réaliserez-vous jamais?

Quittez le poète, RR.·. FF.·., et continuez d'accorder quelque attention à celui d'entre vous qui ne peut vous offrir que les mêmes principes.

La rouille du moyen-âge a terni l'éclat du pur acier de l'Égypte. L'initiation de l'Égypte est remplacée par celle de la Grèce, et celle-ci par les mystères de la Bonne Déesse. La dégénération s'est succédée rapidement; elle a été complète quand elle a brisé l'Osiris des Égytiens et le Jupiter des Grecs. Le ciel scientifique de l'Égypte; l'Olympe bril-

(1) Voltaire, les Guèbres, trag., act. II.

lant d'Homère et d'Hésiode, ont été anéantis par le peuple le plus stupide. Les novateurs n'ont rien creé, pas même un personnage admirable qui a son type dans Horus, fils d'Isis et d'Osiris, ou dans Apollon, dieu de la lumière chez les Grecs. Le grand Jupiter, père des dieux et maître absolu de l'Olympe, la déesse de la Beauté unie au dieu des Cyclopes; Cupidon, amour légitime ou vainqueur; Mercure, messager céleste, la douce colombe même, l'Élysée, le Tartare, etc., etc., et vingt autres analogies, tout a été reproduit sous des noms différents, mais avec maladresse : ce mot est bien faible pour rendre une pensée énergique, et, néanmoins il faut nous en contenter, et dire avec un poète, homme de bien :

Nos yeux, à leur gré, faisaient un Dieu d'un homme (1).

Mais ceux-là même qui ont détruit de si imposantes ou touchantes conceptions sorties de l'imagination des sages ou des grands poètes, n'ont pas ravi et ne pourront jamais ravir aux peuples futurs la faculté d'inventer à leur tour, d'après leur raison ou leurs préjugés, des ciels, des religions, des mythologies, qui, dans d'autres siècles, pourront subir aussi des altérations ou un changement total :

Rien n'est vrai, rien n'est faux, tout est controversé (2).

L'imagination n'enfante-t-elle pas les chimères? La duplicité ne trompe-t-elle pas toujours? La force n'est-elle pas portée à légitimer même l'absurde, même l'atroce?

Jusqu'à ces créations à-venir, nobles imaginations, douces rêveries des anciens, disparaissez devant un être qu'on a outrageusement fait sombre, menaçant, terrible, impi-

(1) P. CORNEILLE, Polyeucte, trag., IV, sc. 6.
(2) Fr. de Neufchateau, fab.

toyable! Hommes vertueux, si vous n'êtes dociles à la volonté épileptique d'hommes farouches, avides, impérieux, insatiables de biens, de pouvoir et d'honneurs, tremblez, même en faisant les plus belles, les plus excellentes actions. Le nouveau Tartare et ses feux, ses tortures et ses mille autres supplices, sont là pour attrister votre vie et pour épouvanter vos derniers moments. Hommes affreux, ne craignez rien pour vos crimes. *Hypocrisez*, et vous puiserez à la source des richesses et des honneurs; mourants, *hypocrisez* encore; mais que votre hypocrisie soit alors lucrative : pour n'être pas proscrits d'ame et de corps quand vous quitterez la vie, donnez, donnez beaucoup, donnez tout, et ces hommes moroses, faisant trophée de leur puissance, lors même qu'elle serait factice, vous fermeront libéralement l'antre du désespoir éternel. Ne vous le promettent-ils pas? Ils seront sacriléges, ils mentiront à leur conscience, dira-t-on. Eh! qu'importe! sacrilége, conscience, menaces, promesses, tout est illusoire à leurs yeux. Pour eux, comme l'a dit le grand Molière (1);

Il est avec le ciel des accomodements.

Vertu, fermeté, n'ont rien à espérer de ces hommes indignes; crimes, docilité, ont tout à espérer d'eux.

Malheureux mortels! trompés ou trompeurs.

Avec les temps et les nouvelles créations, l'*initiation* a changé en partie, non d'objet, mais de formes. Ces changements étaient inévitables.

La lumière de l'esprit, fille des siècles, existait. On s'est efforcé et l'on s'efforce plus que jamais de la remplacer par les ténèbres de l'ignorance et de la barbarie (2).

(1) Tartufe, comédie.
(2) 1827.

L'esprit du plus grand nombre s'est éteint sous les menaces et les violences, et devant l'intérêt personnel, plus fort encore : cet épouvantable *moi*, qui tue le bien en faveur du mal.

Mais la sagesse humaine ne meurt pas. Elle est supérieure aux passions, quels que soient les temps et les hommes. Pour se concentrer dans quelques individus, elle a des fruits qui ont toujours la même saveur et la même beauté. Un seul guerrier peut diriger une armée entière ; un seul sage peut conserver le feu sacré de la raison. Plus heureux que le guerrier, que le fer d'une lance peut ravir à la patrie et avec lui l'existence de la patrie elle-même, le sage a moins à craindre du hasard. Les sons de sa voix, répercutés par les échos de l'esprit, sont entendus de quiconque pense et raisonne. Tombe-t-il sous l'oppression, il ne perd que la vie. Ses principes n'ont rien à craindre ; ils sont éternels. La destruction ne s'attache qu'à ce qui est palpable. Les corps périssent, la pensée reste. Homme ou pouvoir féroce, dit le sage, ma vie t'appartient comme au tigre ou à la panthère ; mais mon ame est à moi. Bourreau, tu déchires mes membres, mais tu ne peux toucher à ma volonté qui te brave. Tu veux mon sang ? le voilà ; prends, bois, mais, ce sang, je t'en couvre, je t'en inonde : c'est la robe de Nessus ; tu ne la pourras quitter ; elle te consumera.

Dieu suprême ! voilà le crime, voilà la vengeance ! La vengeance ! elle survit à la victime et à l'assassin. La parole du sage a-t-elle cessé de se faire entendre ? Elle se reproduit et se conserve dans le cœur et dans la bouche des autres sages ; elle se reproduit et se conserve dans le cœur et dans la bouche des hommes inaperçus, dans le cœur et dans la bouche des enfants : c'est aussi un héritage. Les écrits où elle s'est empreinte restent et se perpétuent : ici, là, partout.

Tristes disciples d'un despote de l'Orient, dignes suc-

cesseurs de l'incendiaire Omar, hideux bourreaux de la pensée, jamais vous ne brûlerez tous les livres !

De ce terrible tableau du massacre des sages et des oppresseurs de la raison et des lumières, reportons, R.·. FF.·., nos regards sur l'institution Maçonnique.

Dans ses premiers grades, elle est toute au vulgaire, qu'elle préparerait aux plus utiles vérités par des symboles en quelque sorte matériels, s'il était capable de les bien comprendre et d'en faire une judicieuse ou intéressante application. Dans ses grades supérieurs, elle est devenue la propriété des Maçons instruits. Malheur à celui d'entr'eux qui oserait trahir ses serments. Précipité des sommités de l'Ordre, il aurait le sort d'un vase de cristal que le plus faible choc mettrait en pièces. Le Maçon vulgaire, qui n'aurait que de la conscience, le repousserait par cela seul qu'il serait frappé de la réprobation de ses pairs.

Sans doute, nous ne nous croyons pas des sages dans l'exacte et sévère application de ce mot ; mais nous nous efforçons d'être philosophes, c'est à dire amis et propagateurs de la sagesse, puisque la philosophie est la clé de ce Temple de perfection.

Nous reconnaissons pour sage, l'homme sans passions condamnables : au dessus de tout intérêt personnel ; jugeant avec justesse et intégrité ; distinguant la valeur réelle des choses positives et spéculatives, et voulant la paix et le bonheur pour tous ; enseignant la vertu par le double mérite des exemples et des leçons ; ne désirant pour lui que le nécessaire et mourant sans regret, sans se plaindre, lorsqu'il en est privé. Tel est le sage de tous les temps, initié, Franc-Maçon ou profane.

Qu'est-ce que le philosophe selon notre doctrine ? c'est, comme le sage, un ami des hommes, mais beaucoup moins parfait que son modèle. Avec la même volonté, peut-être la même instruction et les mêmes lumières, il n'a pas la même puissance sur ses passions. Il n'a point

le génie, il n'a point la force de la sagesse. Etudiant sans cesse, et ne s'instruisant que lentement dans cette science supérieure, il marche dans le sentier de la vertu avec timidité, dans la crainte de faire des faux pas ou de sortir des limites. Au terme de la vie, mécontent de lui-même et s'avouant qu'il sait peu de chose, il peut néanmoins, en rendant son ame au Créateur suprême, dire avec le philosophe de Ferney :

J'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur ouvrage.

Socrate, le premier, et, s'il nous est permis ici de citer le chef de la religion de nos pères, Jésus-Christ, sont des sages; Thalès, Zénon, Platon, Confutzée, sont des philosophes.

La haute Maçonnerie, c'est à dire la Maçonnerie philosophique, nous place, en idée, sur un terrain élevé qui domine une vaste plaine.

A nos pieds sont des propagateurs de vingt sectes différentes. En grand nombre, ils se meuvent sans se gêner réciproquement, et ne cherchent pas à sortir de la place qu'ils se sont assignée dans les diverses parties du globe. Mais les débordant de tous côtés, une secte minime plus turbulente, plus ambitieuse, plus exclusive et animée de plus d'audace, s'efforce d'envahir tous les espaces, et d'étouffer ses paisibles adversaires. Elle veut s'élever jusqu'à nous. Ce n'est pas en nous embrassant, nous et les autres, qu'elle veut nous détruire ; c'est par le cri féroce de l'anathème. Elle ne nous offre pas la conviction ; c'est la mort qu'elle nous présente. Ill.·. F.·. de Grenade, votre sang a pourpré les mains de ses terribles ministres. Après six siècles, votre sang glorieux s'est mêlé au sang et aux cendres de Jacques Molai et de ses chevaliers. Grenadins Templiers français, vous êtes immortels et vos bourreaux aussi!!!

Si l'on nous demandait quels sont ces atroces insensés, nous répondrions, sans les nommer, l'ignorance les guide,

le fanatisme les inspire, la torture les annonce, l'hypocrisie les couvre de son manteau. Que veulent-ils ? du sang ! il les rafraîchit et les vivifie. De l'or ! il leur fait acheter toutes les voluptés. Des honneurs ! ils en chargent leur bassesse. Le pouvoir absolu ! il peut seul légitimer leurs violences, leurs usurpations, tous leurs crimes. Pour se gorger de sang, d'or, d'honneurs, de pouvoir sans bornes, ils divisent les familles, les amis, les citoyens, le monde entier. Ils appellent, commandent et salarient la délation ; ils usent le fer sacré qu'ils ont créé et aiguisé ; ils étendent partout et sur tout le crêpe funèbre. Périssent les peuples plutôt que leur secte. Debout, après toutes les catastrophes, il leur resterait encore un bonheur, ce bonheur des cannibales, celui de s'égorger entre eux... Quels hommes ! Ah ! plutôt quels monstres effroyables : ils ont reculé les bornes de l'horreur !

La charité, les douces vertus, l'amour du prochain, lorsque hypocritement ils les célèbrent, sont pour eux une égide sainte à l'abri de laquelle ils placent leur hideuse nudité. Leurs vertus, à eux, sont la cupidité, la luxure, le sacrilége, car ils ne croient pas à ce qu'ils enseignent. Pour ces êtres épouvantables, l'amour du prochain, c'est la séduction des femmes et les vices affreux de Sodôme et de Gomorrhe.

Philosophie de Socrate et de Confutzée ; religion de Vincent de Paule et de Fénélon, morale de la Franche-Maçonnerie, vous enseignez, vous faites pratiquer la philantropie et la tolérance universelle, et l'univers entier vous bénit. Que demandez-vous, en effet ; qu'enseignez-vous, qu'ordonnez-vous, qu'espérez-vous ? La paix entre les nations, la concorde entre les hommes ; la charité pour les infortunés, quels qu'ils soient ; la tolérance pour toutes les opinions religieuses. Quelle sera votre récompense ? La propagation de la lumière de l'esprit et le bonheur du genre humain. Philosophie, religion, morale, en un mot philo-

sophie transcendante, poursuivez, ah! poursuivez courageusement votre auguste tâche. Si le glaive de la loi tranche la vie du criminel, il demeure ensuite sans force jusqu'à ce que la loi le fasse agir encore. Philosophie transcendante, tu es le glaive de la raison. Frappe le fanatisme qui engendre les crimes publics, les forfaits particuliers, et demeure en repos jusqu'à ce que la raison t'appelle à être de nouveau le ministre de sa sainte vengeance.

Etablir avec intégrité ou rappeler par le concours de toutes les forces morales les droits de l'homme, naturels et acquis, et combattre en faveur des lois de la nature contre les lois injustes de la société, lois que la philosophie doit peser dans la balance de la sagesse ; rendre soi-même et porter les autres à rendre au créateur suprême

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

un éternel hommage d'amour, de reconnaissance, de respect et d'admiration; prêcher la justice et la fraternité et confirmer la parole par l'exemple ; maintenir la paix entre les nations, entre les hommes ; éclairer l'esprit et lui laisser la plus entière liberté dans les sciences, dans les arts, dans tout ce qui rattache le commerce et l'industrie aux mœurs sociales; détruire les préjugés et les erreurs avec les armes loyales du bon sens ; préparer le triomphe de la vérité et l'appuyer par la force seule de la conviction ; faire le bien et éviter le mal ; ne parler jamais aux autres que d'après sa conscience ; prodiguer, autant qu'on le peut, les bienfaits et les consolations ; ne voir dans ses semblables, riches ou pauvres, puissants ou faibles, que des frères, et les traiter d'après cette admirable maxime : *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même*, car il n'y a pas d'homme qui ne trouve un plus faible et un plus puissant que lui, voilà, RR.·. FF.·. dans la philosophie simple ou transcendante, que nous

regardons comme une seule et même chose, la sublime Maçonnerie, ou *Maçonnerie des hauts Grades*.

Mais, pour arriver aux nobles conquêtes dont nous venons de vous présenter une faible esquisse, et où chaque idée est un thême à remplir, une conquête à faire dans cette grande lutte du bien contre le mal, il faut, FF.·., nouvellement reçus aux grades supérieurs, il faut des phalanges d'Orateurs et de Maçons. Sous ce double rapport, elles existent et forment une armée admirable. Vos talents et vos vertus, votre courage et votre expérience vous sortent des postes inférieurs; placez-vous au rang des capitaines.

Capitaines! devenez chefs; soldats, capitaines; chefs suprêmes, honneur et prospérité à l'Ordre! Gloire, amour, vénération au créateur de toutes choses:

L'univers est un temple où siége l'Éternel (1).

(1) Voltaire, Poëme de la religion naturelle.

RECHERCHES

SUR LES NOMBRES,

PARTICULIÈREMENT

CEUX 3, 5, 7, USITÉS EN MAÇONNERIE.

PRÉLIMINAIRES.

L'INITIATION chez les anciens, à cette époque où les peuples étaient non seulement dans l'enfance des sciences et des arts, mais encore dans l'ignorance d'une morale raisonnée, l'*initiation* s'enrichissait de toutes les découvertes que l'étude, la méditation, le génie ou l'esprit des prêtres et des initiés, les seuls hommes instruits, leur permettait de révéler dans l'intérêt commun.

L'*initiation*, en pasant d'une nation dans une autre, s'enrichissait encore des fruits que donnait cette migration. Aux choses que les doctes recueillaient de leurs prédécessseurs, les nouveaux prêtres et les initiés ajoutaient les produits de leur propre conception.

Si toutes les richesses scientifiques et morales qu'avaient révélées les différentes initiations qui précédèrent l'établissement de la Franche-Maçonnerie eussent été réunies avec

soin et transmises aux fondateurs de notre illustre association, nul doute qu'il ne restât aucune découverte à faire dans les sciences et dans les arts, aucune lumière de l'esprit à acquérir, aucun sentiment d'affection à rappeler. Jusqu'à Numa, l'histoire des peuples, leurs sciences, leurs institutions, leurs sentiments, tout était incomplet ou de tradition. Ainsi, déshérités d'une succession immense, nous sommes obligés, profanes et maçons, d'étudier l'histoire publique ou secrète des anciens dans ses triples rapports de la politique, de la religion et de la morale, moins encore dans des annales fausses ou incomplètes, que sur des monuments que le temps a respectés, et l'on sait comment le temps respecte les créations humaines.

La *Franche-Maçonnerie* comme l'*initiation ancienne*, renferme toutes les sciences, et ses grades, du premier au troisième, forment pour l'homme studieux et méditatif, une véritable *Encyclopédie des sciences*.

Le sujet de cette dissertation serait la science des *nombres*, en si grande vénération chez les anciens, et, parmi les modernes, avant le dix-huitième siècle. Nous ne vous la présenterons pas pour absorber votre esprit dans des combinaisons qui n'intéresseraient plus généralement, mais pour vous rappeler des souvenirs de curiosité sur les nombres *trois*, *cinq*, *sept*, en honneur dans nos loges.

Les plus célèbres philosophes de l'antiquité, et entre autres Pythagore, prétendaient qu'il y avait une vertu secrète, une action singulière et toute admirable dans les *nombres*. Les plus célèbres docteurs de l'Église eux-mêmes, saint Jérôme, saint Augustin, saint Ambroise, saint Athanase, Origène, Rabanus, etc., partageaient l'opinion des illustres Payens. Saint Hilaire, commentateur des psaumes, dit que les *Septante* ont mis les psaumes en ordre par l'efficacité des nombres, et le savant Rabanus a composé un livre sur les vertus qui leur sont attribuées.

Severin Boëce avance : « que tout ce que la nature a fait

» d'abord, semble avoir été formé par le moyen des *nom-*
» *bres*; car ça été le principal modèle dans l'esprit du
» Créateur; de là est venue la quantité des éléments; de là
» la révolution des temps; c'est de là que subsiste le mou-
» vement des astres, le changement du ciel, et l'état des
» nombres par leur liaison. »

Pythagore dit que tout est composé du *nombre*, et que le nombre distribue les vertus à toutes choses.

Pselse assure que le *nombre* subsiste toujours et se trouve en tout; l'un dans la voix; l'autre dans ses proportions; l'un dans l'ame et la raison; l'autre dans les choses divines.

Themistius, Boëce, Averroës, de Babylone, et avec eux Platon, louent si fort les *nombres* qu'ils croient que sans eux on ne peut être bon philosophe.

Les *nombres simples* signifient les choses divines; les *nombres dixièmes*, les choses célestes; les *nombres centièmes*, les choses terrestres; les *nombres millièmes*, les choses des siècles à venir.

Telle est l'opinion qu'Agrippa, conseiller et historiographe de l'Empereur Charles V, a développée dans sa philosophie occulte (1).

Les anciens avaient surtout une grande prédilection pour les *nombres impairs*; ils les croyaient chéris des Dieux, tandis qu'ils regardaient, et particulièrement les Romains, les *nombres pairs* comme funestes ou de mauvais augure. L'art de la divination les repoussait; la médecine elle-même leur attribuait une fatale influence.

Nous ne dirons qu'un mot de l'*unité* qui n'ayant point de parties n'est point un nombre. L'*unité* est le principe et la source des *nombres* qui ne sont qu'une répétition de l'*unité*. Elle est une, toujours la même, sans aucun change-

(1) La Haye, 1727, 2 vol. in-12.

ment; elle a tout en soi; multipliée, elle ne produit rien, et elle est indivisible parce qu'elle est sans parties. Attribut de la divinité, elle exprime l'idée du *grand tout.* Il n'y a qu'un *Dieu*, il n'y a qu'un *Soleil.*

Les prêtres, les initiés et tous les philosophes de l'Orient crurent découvrir dans la science des *nombres* les plus profonds décrets de la nature; mais c'est à quelques-uns des illustres modernes qu'il était réservé d'en faire pour l'esprit un véhicule puissant qui l'élevât à la hauteur où ces grands génies semblent entrer dans le conseil de la divinité; il suffit de nommer Newton.

DU NOMBRE TROIS.

Le nombre Trois qui, suivant Pythagore, représente l'*harmonie parfaite*, figure au premier rang dans le monde physique comme dans le monde moral : *omne trinum perfectum* (1). Il est parfait par la *longueur*, par la *largeur* et par la *profondeur*, après lesquelles il n'y a plus d'autre dimension. C'est ce nombre qui offre à l'érudit le plus de rapprochements ingénieux. On est étonné des diverses propriétés que lui ont attribuées la *raison*, l'*imagination* et le *sentiment.*

Nous remarquerons d'abord que la philosophie occulte ou métaphysique compte *trois* mondes : le monde *élémentaire*, le monde *céleste*, le monde *intellectuel;* qu'il y a dans l'univers l'*espace*, la *matière*, le *mouvement;* que les choses corporelles ou spirituelles sont composées d'un *principe*, d'un *milieu*, d'une *fin;* que l'étendue ou la mesure du temps est renfermée dans le *passé*, le *présent* et l'*avenir;*

(1) Tout nombre *Trois* est parfait ou bien *numero Deus impare gaudet.* (Les Dieux n'aiment que le nombre trinaire ou impair.) Virg.



qu'on admet trois puissances intellectuelles dans l'homme, la *mémoire*, l'*entendement* et la *volonté*; que les attributs du moteur suprême de la nature, sont l'*infinité*, la *toute-puissanee*, l'*éternité*. La physique moderne, qui considère l'eau comme un air condensé, n'admet plus que *trois* éléments : la *terre*, le *feu* et l'*air*. On observe dans les corps, la *forme*, la *densité*, la *couleur*. Les couleurs en ont trois primitives : le *jaune*, le *rouge*, le *bleu*. Le chimiste trouve dans les corps *trois* principes palpables : la *terre*, l'*eau* et le *sel*. La géométrie mesure l'étendue par le *point*, la *ligne*, la *surface*. Dans la géométrie est comprise la *trigonométrie* ou science du *triangle*. La mécanique démontre que la force est le résultat du produit de la *masse* multipliée par l'*espace*, divisée parle le *temps*. Le médecin observe dans l'homme la conformation des *solides*, le mouvement des *fluides*, le jeu des *passions*. Le naturaliste classe les ouvrages de la nature en *trois* règnes : les *végétaux*, les *minéraux*, les *animaux*. Les géographes prétendent que les anciens ne connaissaient que l'*Europe*, l'*Asie* et l'*Afrique*. Dans les beaux-arts, il y a *trois* arts principaux : la *peinture*, la *sculpture* et l'*architecture*. Le peintre s'efforce de réunir *trois* qualités essentielles : le *dessin*, l'*expression*, le *coloris*. L'architecte se propose *trois* objets : la *distribution*, la *proportion*, la *solidité*. On sait que la *base*, le *fût* et le *chapiteau* composent la colonne dont les ordres étaient, suivant les Grecs, le *dorique*, l'*ionique* et le *corinthien*. Le musicien distingue le son *aigu*, le son *grave* et le *medium*. Il y a en musique *trois* clefs : de *sol*, d'*ut* et de *fa*. L'art oratoire a *trois* parties principales : l'*invention*, l'*élocution* et la *distribution*. L'auteur dramatique se renferme, pour la composition de son poëme, dans la règle de la *triple* unité : d'*action*, de *temps* et de *lieu*. La Mythologie confiait le fil de nos jours aux *trois* Parques : *Clotho*, *Lachesis* et *Atropos*, et sans doute notre bonheur, aux trois Graces : *Aglaé*, *Thalie Euphrosine*. Elle divisait le ciel en *trois* divinités supé-

rieures : *Jupiter*, roi du ciel ; *Neptune*, maître de l'océan ; *Pluton*, tyran des enfers. A Argos, Jupiter avait *trois* yeux pour observer en même temps, le *ciel*, la *terre* et les *enfers*. L'enfer avait ses *trois* juges, *Minos*, *Eaque* et *Rhadamante*. Cérbère, gardien des enfers, avait *trois* têtes ; les furies étaient au nombre de *trois*, savoir : *Alecton*, *Mégère*, *Tisiphone*. La *triple* Héatre ou Diane aux *trois* visages, conduisait le *char de la Lune*, présidait aux *sorcelleries*, poursuivait les *bêtes fauves*. Il y avait *trois* gorgones : *Méduse*, *Sthéno*, *Euriale*, ainsi que *trois harpies*, *trois hespérides*, *trois sibylles*. On compte aussi *trois* âges : *l'âge d'or*, *l'âge d'airain*, *l'âge de fer*. Nous ne devons pas omettre non plus le *trépied* antique, ni le fait historique du combat des *trois* Horaces contre les *trois* Curiaces.

S'il était permis de faire quelques rapprochements entre les *erreurs* des Payens et les *vérités* de la religion catholique ou chrétienne, nous ajouterions à cette curieuse nomenclature, la *Trinité* du *Père*, du *Fils* et du *St-Esprit* ; les *trois* rois mages, *Baltasar*, *Gaspar* et *Melchior* qui vinrent adorer l'Enfant Jésus ; les *trois* poissons et les cinq pains avec lesquels Jésus, devenu homme, nourrit cinq mille personnes ; les *trois* clous qui attachèrent Jésus-Christ à la croix ; les *trois* jours qu'il passa dans le sépulcre ; les *trois* vertus théologales : la *foi*, l'*espérance* et la *charité*, et même le *triple* reniement de saint Pierre.

Caton le censeur, se repentait de *trois* choses : d'avoir passé un jour sans rien apprendre, d'avoir confié son secret à sa femme et d'avoir voyagé par eau pouvant voyager par terre. Dans la guerre entre César et Pompée. César, vainqueur de Pharnace, fils de Milthridate, qui avait voulu rester neutre, pour exprimer la rapidité de sa victoire écrivit ces seuls mots : *veni, vidi, vici*. En politique, la *grandeur*, la *prospérité* et la *durée des états* dépendent de la *justice des souverains*, de la *sagesse des lois*, de la *pureté des mœurs*. Nous avons vu en France, en moins de trente ans,

trois consuls, *trois* pouvoirs : le *roi*, la *chambre des pairs*, la *chambre des députés*, où se trouvent *trois* divisions d'opinions : le *côté droit*, le *centre*, le *côté gauche*.

En Maç.·., le Grand Architecte de l'univers a pour attributs la *sagesse*, la *force*, la *beauté*, et l'image de sa perfection est représentée par le *triangle* simple ou *triple*.

Nous ne pouvons mieux terminer ces citations sur le nombre *trois* que par les vers qu'il a inspiré au F.·. de Voltaire (1) :

Je vis d'abord notre portier Cerbère,
De *trois* gosiers aboyant à la fois ;
Il me fallut traverser *trois* rivières ;
On me montra les *trois* sœurs filandières
Qui font le sort des peuples et des rois.
Je fus conduit vers *trois* juges sournois
Qu'accompagnaient *trois* gaupes effroyables
Filles d'enfer et geôlières des diables ;
Car, Dieu merci, tout se faisait par *trois*.

DU NOMBRE CINQ.

Le nombre Cinq offre bien moins de combinaisons dans la science cabalistique que le nombre Sept, et surtout le nombre Trois dont il est l'intermédiaire.

Cinq est composé du premier impair qui représente le mâle et du premier pair qui représente la femelle. C'est ce qui l'a fait nommer par les Pythagoriciens le *nombre du mariage ;* à ce titre il était consacré à Junon.

Suivant la Mythologie Indienne, *cinq* Éléments furent engendrés par le Créateur suprême. L'air fut tiré du néant ; l'air produisit le vent ; le feu jaillit du choc du vent et de

(1) Le Songe creux, Conte.

l'air. Le feu en se retirant laissa une humidité qui est l'origine de l'eau ; la terre est le résultat de l'union de ces puissances. Dans le monde céleste, il y a *cinq* étoiles ardentes : *Saturne, Jupiter, Mars, Vénus, Mercure.* Dans le monde élémentaire *cinq* choses sont corruptibles : *l'eau, l'air, le feu, la terre, les mixtes.* Thalès, de Milet, partagea la sphère en *cinq* cercles paralèles. Pythagore admettait *cinq* éléments et soumettait ses disciples à l'observation du silence pendant *cinq* ans. Le Coran prescrit aux vrais Musulmans de faire la prière *cinq* fois par jour ; suivant le Veidam, livre sacré des Brames, on fait, à la naissance d'un enfant, des prières aux *cinq* vents qui peuvent sortir par les *cinq* ouvertures du corps humain ; le plus ancien livre chinois a pour titre, les *cinq* Kings.

Chez les Grecs et chez les Romains, les fêtes religieuses connues sous le nom de *Lustrations* avaient lieu tous les *cinq* ans. De cette coutume et de celle que les Romains avaient de payer le tribut imposé par les Censeurs, vient le mot *lustre;* compter par *lustre*, c'est compter par *cinq*. Les Juifs reconnaissaient Moïse pour l'auteur des *cinq* premiers Livres de l'Ancien Testament ou Pentateuque. Les Grecs et les Romains les ont désignés suivant la matière de chacun d'eux. *Genèse*, ou histoire de la création du monde; *Exode*, ou sortie d'Égypte ; *Lévitique,* ou lois et cérémonies religieuses; *Nombres*, ou dénombrement des Juifs ; *Deutéronome*, ou seconde loi. Dans les arts, celui de la musique a *cinq* lignes ou portées de musique ; l'art de l'Architecture a *cinq* ordres : le *Dorique*, l'*Ionique*, le *Corinthien*, le *Toscan* et le *Composite.* Il y *cinq* phases dans la vie de l'homme; l'homme a *cinq* sens, la *vue*, l'*ouïe*, le *toucher*, l'*odorat* et le *goût.* Il y a *cinq* doigts à chaque main et à chaque pied. La langue française a *cinq* Voyelles. Pendant plusieurs années de la révolution, le pouvoir exécutif a été confié à *cinq* Directeurs. Notre législation, sous le gouvernement impérial, a été divisée en *cinq* codes ;

mais c'est en maçonnerie que le nombre *cinq* a, relativement, de plus nombreuses applications.

DU NOMBRE SEPT.

Le nombre Sept était consacré dans l'Inde de temps immémorial lorsqu'il fut adopté par les Grecs. Révéré comme divin par ces deux peuples, il passait pour être aussi mystérieux que le nombre Trois. Il est composé de *un* et de *six*, de *deux* et de *cinq* ou de *trois* et de *quatre*; il est lié par l'*unité* et un double nombre *ternaire*. Les Pythagoriciens l'appellent la *voiture de la vie humaine*. La médecine attribue à ce nombre une foule de propriétés.

Nous retrouvons le nombre *sept*, dans les *sept* pilotes d'Osiris, dans les *sept* génies qui accompagnaient Mitra, Dieu des Perses; dans les *sept* planètes, dans les *sept* Pléïades, dans les *sept* phases de la lune, dans les *sept* tuyaux de la flûte du Dieu Pan, dans les *sept* tons de la musique dans les *sept* rayons primitifs et inaltérables de la lumière, démontrés par Newton, dans les *sept* voyelles de la langue grecque, dans les *sept* fils et les *sept* filles de Niobé, femme d'Amphion, lequel bâtit Thèbes aux sons de la harpe; dan les *sept* chefs devant Thèbes, dans les *sept* villes qui se disputèrent l'honneur d'avoir vu naître Homère, dans les *sep* sages de la Grèce, etc. Suivant le Coran, il y a *sept* cieux superposés les uns aux autres et *sept* terres étayées dans un ordre pareil. Le 1er ciel est formé d'émeraudes; le 2e, d'argent; le 3e, de perles; le 4e, de rubis; le 5e, d'or; le 6e, de jaspe; le 7e, d'une lumière éblouissante. Et selon un docteur musulman, il y a *sept* mers de lumière qui surmontent le paradis, composé de *sept* terrasses, où l'on arrive successivement par degrés. Ces terrasses, dont l'idée se trouve dans le poëme du Dante, sont formées de perles, de rubis, de corail, d'argent et d'or. La première des *sept* terres est habitée par les génies, les hommes et les animaux.

La 2e terre, au dire du commentateur du Coran, recèle le vent; la 3e terre est de pierres; la 4e, de souffre; la 5e a, pour hôtes, les serpents; la 6e est le séjour de scorpions gros comme des mulets. Satan demeure dans la 7e. Le nombre *sept* est souvent rappelé dans l'Apocalypse dont on connait les *sept* bêtes. *Sept* paires d'animaux furent renfermées dans l'arche; l'arche ne s'arrêta qu'après *sept* mois d'inondation, la colombe ne revint portant le rameau qu'après *sept* jours d'absence. Ésaü est salué *sept* fois par Jacob; celui-ci servit *sept* ans pour avoir Lea en mariage, et *sept* autres années pour avoir Rachel. Le peuple d'Israël pleura *sept* jours la mort de ce patriarche. Joseph annonce *sept* années d'abondance et *sept* de stérilité; le chandelier placé devant l'arche avait *sept* branches. Josué fit *sept* fois le tour de Jéricho, et les prêtres sonnèrent *sept* fois de la trompette. Le Très-Haut tient dans l'une de ses mains *sept* étoiles; l'Ange ne descend qu'au bruit des *sept* trompettes. L'Égypte fut frappée par Moïse de *sept* grands fléaux, dit les *sept* plaies d'Égypte; Salomon employa *sept* années à la construction du Temple; saint Paul dit que le juste pèche *sept* fois par jour; les catholiques ont *sept* péchés capitaux, *sept* sacrements, *sept* psaumes de la pénitence; il y a *sept* jours dans la semaine. Lors de la création, Dieu ne se reposa que le *septième* jour. Adam et Ève furent *sept* heures dans le Paradis. J.-C. fut *sept* ans fugitif en Égypte; il prononça *sept* paroles sur la Croix. Il y a *sept* vierges chrétiennes, d'après les *actes des martyrs*. La maçonnerie compte *sept* sciences libérales : la *Grammaire*, la *Rhétorique*, la *Logique*, l'*Arithmétique*, la *Géométrie*, la *Musique*, l'*Astronomie*. Elle a, au rite français, *sept* grades, etc., etc., etc.

CONCLUSION.

La science des nombres était jadis essentiellement emblématique et superstitieuse. Aujourd'hui et déjà depuis long-

temps, les progrès de la raison ne permettent plus de considérer l'utilité des nombres que dans une partie des sciences. Hors ce cas, elle n'est plus que l'amusement de l'esprit, une curiosité qui plaît à quelques personnes, et, sous ce double rapport, son influence morale a heureusement cessé.

Le nombre *onze*, le fameux *Abracadabra*..... Pourquoi rire? « On sait, dit Fréret, dans son *Examen critique et apo-» logétique de la religion chrétienne* (1) que l'*Abracadabra* » passait pour un puissant talisman. » Or, nos ancêtres ne riaient pas sans doute quand un grand magicien dans son antre artistement infernal, prononçait gravement le terrible *Abracadabra*. Ce mot qui excite votre hilarité était une figure superstitieuse composée de onze lettres, disposées d'une certaine manière et à laquelle on attribuait la vertu de prévenir les maladies, ou, lorsqu'elles étaient arrivées, de les guérir; car *Abracadabra* devait être infaillible dans l'un ou l'autre cas. Voici au surplus ce qu'Agrippa rapporte dans sa *Philosophie occulte*.

« Serenus de Samos, dit-il, a aussi laissé par écrit ses » préceptes de médecine; que si l'on écrit ce nom Abra-» cadabra en diminuant à savoir lettre après lettre, selon » l'ordre de retour depuis la dernière jusqu'à la première, » tout malade de fièvre-tierce ou d'autre fièvre qui portera » attaché ou pendu à son col ce billet, se guérit et fait passer » son mal. »

Ceci nous rappelle un petit conte de *Pont-Neuf* par lequel nous vous demandons la permission de terminer. Une sage leçon ressort souvent de la donnée la plus burlesque.

Un Charlatan était entouré d'une foule de curieux. Il leur dit : Si quelqu'un de l'honorable société, Messieurs ou

(1) Paris, Masson, 1823, in 12, p. 11.

Dames, grands et petits-enfants des deux sexes, avait par un de ces hasards si communs dans la vie, mal à une ou plusieurs dents, qu'il le dise et nous verrons... Vous, mon ami, vous avez une fluxion, vous jetez les hauts cris, tant mieux. Je place, par la science de mes combinaisons, ces onze lettres de l'alphabet sur cette table, vulgairement appelée table de bois. Les voyez-vous ? si vous les voyez, cela prouve que vous avez la vue bonne, et cela vous fait honneur. Or, mon ami, puisque vous voyez ces onze lettres mystérieuses sur cette susdite table, je vais les arranger sous une figure que je ne nommerai point magique, attendu que je ne suis pas un grand magicien, et que d'ailleurs il nous est défendu par ordre de police, de prendre ce titre respectable.... Mais un moment, s'il vous plait. Ce savant, ce grand opérateur que l'on a l'habitude d'appeler un dentiste, vous demanderait cinq francs, moi, je ne vous prendrai que trente sols, c'est exercer une noble profession pour rien; mais je n'y regarde pas de si près. Je mets vos trente sols dans ma poche, j'arrange mes onze lettres; elles sont arrangées. J'introduis mon doigt, mon simple doigt, dans votre bouche.... quand je dis je l'introduis, je ne l'introduis pas, tout le monde en ferait autant; mais je dis par onze fois Abracadabra ! et vous voilà guéri..... osez dire que vous n'êtes pas guéri ? et le patient de dire : C'est singulier, je crois que je suis guéri, et tous les sepctateurs de répéter : Il est guéri : oh ! l'habile homme !

La foule retirée, l'homme à la fluxion fut obligé d'aller chez le dentiste...

Abracadabra a fait *trembler*; maintenant, il fait rire.

DES MOYENS
D'EXTIRPER LA MENDICITÉ EN MACONNERIE

ET

DE LA VÉRITABLE MANIÈRE

DE VENIR AU SECOURS DES MAÇONS MÉRITANS,

TOUT EN ÉVITANT LES ABUS QUI SE SONT INTRODUITS DANS LA RÉPARTITION DES SECOURS.

PREMIÈRE PARTIE.

Depuis longues années les Loges et les Frères se plaignent de la *mendicité* en maçonnerie. Ni les LL.·. ni les FF.·. ne confondent le *malheur* qui peut atteindre l'homme le plus laborieux, le plus sage dans sa conduite, celui-là même dont la fortune est la mieux assurée, avec la *mendicité*, qui est le résultat de la paresse, de la débauche ou d'une position qui a toujours été misérable. Il y a donc en maçonnerie deux sortes d'infortunés, les *Maçons malheureux* et les *Maçons mendiants*. On ne peut les mettre sur la même ligne ni les traiter de la même manière.

Mais la *mendicité* domine, déborde la Maç.·.; chacun voit le mal, le déplore et nul n'a encore trouvé de remède efficace pour le guérir. Ce n'est pas faute d'essais. Depuis trente ans des LL.·. et des FF.·. ont conçu des *projets de bienfaisance*. Ils ont tenté de les mettre à exécution ; ils ont échoué parce qne les *caisses de bienfaisance* soit *centrales* soit *particulières* ayant à soulager beaucoup d'individus, ne pouvaient, devant tant de besoins égaux, faire de distinction entre les *Maçons malheureux* et les *Maçons mendiants*. Les premiers étaient absorbés par les derniers qui demandaient ou se plaignaient plus haut et faisaient taire des sollicitations moins nombreuses et moins bruyantes. Ces caisses amenèrent un inconvénient qu'elles ne soupçonnaient pas. Elles portèrent la *mendicité* à se fortifier, à s'organiser, à se régler. Cette mendicité étant connue, faisant corps, se parant en quelque sorte de ses haillons, suppliant ou élevant la voix, selon les circonstances, visant au cœur ou à la vanité, habile dans toutes ses attaques, ne reculant devant aucune résistance ; la mendicité, dès qu'un projet nouveau paraissait, changeait ses habitudes et toujours arrivait droit au but, celui d'obtenir des secours. Elle allait donc à la nouvelle caisse de bienfaisance, puis retournait aux Ll.·. et aux FF.·.. De côté et d'autre elle recevait. La misère est un manteau qui met à l'abri des reproches ou des durs refus. Et, caisses, LL.·. et FF.·. n'échappaient aux importunités qu'en donnant. Que veut la mendicité ? Par besoin et par métier, recevoir de toute main et de tout le monde.

Un si triste manège détruisait rapidement le bien dans sa source. Les caisses de bienfaisance disparaissaient successivement, épuisées par les sacrifices qu'elles faisaient ou parce que leurs auteurs voyant l'inutilité de leurs essais philantropiques, abandonnaient l'œuvre dont ils avaient mieux espéré. Comme un gouffre, la mendicité engloutissait tout, et restait toujours la même, avide et insatiable.

Ces réflexions attristent l'ame et devant la *sensiblerie* de tant de gens au cœur froid, mais ayant toujours le mot humanité à la bouche, il faut du courage pour les exprimer franchement. Ces réflexions on ne peut les taire cependant quand elles sont le résultat de l'opinion générale. Les L.·. et les Maç.·. se plaignent et blâment, car tous sont froissés dans leurs nobles intentions et dans leurs vues générales.

Nous sommes du nombre des FF.·. qui ne désespèrent pas de changer un tel état de choses dans l'intérêt sacré de la bienfaisance maçonnique, de cette bienfaisance qui pour être sagement appliquée, doit *secourir* les *vrais Maçons malheureux*, et non *entretenir* la *mendicité maçonnique*, celle-ci le fléau des Atel.·. quand les *vrais malheureux* en sont le pieux amour,

Le culte du malheur est un culte sacré.

C'est donc avec la confiance que nous inspirent les principes fidèlement conservés de notre Institution, que nous ajouterons un *essai nouveau* à tous les essais déjà tentés. Il est à part, c'est à dire que nous le faisons sortir des tentatives ordinaires pour qu'il ait une destinée plus heureuse. Le moyen que nous proposons est simple et facile. Il ne faut pour l'exécuter qu'une volonté bien arrêtée. Mais nous devons le faire précéder de quelque considérations générales dont l'importance ne peut manquer d'être appréciée par les bons esprits.

La *mendicité maçonnique* est moins le fait des innombrables individus qui demandent des secours que la faute d'un trop grand nombre de LL.·. de Paris et des départements qui depuis la rénovation politique de 1814-1815 ont démesurément élargi le cercle des Initiations.

Nous avons dit la vérité, nous continuerons à la dire.

Des Loges, par un sentiment de philantropie toute de cœur, d'autres par un esprit de propagande pour accroître

le nombre des membres de notre Institution ; celles-ci pour augmenter leurs faibles ressources pécuniaires et soutenir leur débile existence ; celles-là parce que placées au plus bas échelon de l'échelle maçonnique, elles n'ont de rapport qu'avec les hommes d'une classe qui les a formées : ces Loges diverses avec d'honorables intentions ont promis beaucoup plus qu'on ne devait et pouvait tenir. Toutes se sont trompées par bonté, par un zèle mal entendu, par une fâcheuse nécessité, par une déplorable impuissance.

Ces LL.·. ou les FF.·. qui parlaient en leur nom ou qui interprétaient leur pensée, disaient aux candidats : « La » Maçonnerie est une société de bienfaisance ; elle vous » accordera appui et secours ; vous nous trouverez toujours » pour vous assister dans vos besoins. »

C'est bien là, en effet, le fond de nos doctrines ; mais nous ne l'entendons pas dans le sens absolu que saisit le candidat aux faibles ressources pécuniaires, ou qui malheureusement est voisin de la nécessité. Reçu Maçon, il se souvient des paroles qu'on lui a fait entendre. Il croit la Franche-Maçonnerie une société de secours mutuels. Il a donné de l'argent ; il faut que l'argent lui rapporte. Convaincu qu'il a des droits, il en use, car le besoin le presse. Librement ou surmontant une répugnance qui disparaît bien vite, il dira, son diplôme à la main : « Je suis maç.·.. » je suis malheureux ; vous êtes bienfaisants ; vous m'avez » promis des secours ; je les réclame ; j'ai compté sur vos » promesses. »

Le F.·. demandeur a raison dans le fond et dans la forme, et on doit l'assister si on veut être conséquent avec les principes annoncés de la société dont on est membre. Qui a demandé une fois, ne recule pas à renouveler, à multiplier sa demande. Ce n'est plus uniquement à sa L.·. à laquelle le F.·. nécessiteux s'adresse ; c'est à toutes les LL.·., à tous les autres Ateliers, à tous les FF.·. individuellement qu'il pourra connaître, et il sera habile à en

découvrir d'autres. Chez eux, chez leurs amis, dans le monde, dans la rue, il les poursuit de ses sollicitations. Il y a même des mendiants spadassins qui vous offrent leur amitié si vous leur donnez ou vous proposent un coup d'épée si vous n'accueillez pas leur demande. Nous pourrions citer vingt exemples de ce fait. Voilà la mendicité dans quelques-unes de ses phases. Elle abuse, fatigue, humilie et révolte. Car, de quelque philantropie dont un Maçon puisse être douée, il n'a pas entendu, en entrant dans l'Ordre, devenir une matière exploitable et voir chaque jour sa sensibilité mise à tribut par le premier venu se disant Maç.·. sous peine de reproches, d'injures ou de menaces.

Quand la Maçonnerie fut créée, quand on établit ses principes, on ne recevait dans l'Institution que des hommes ayant de la naissance, de la fortune, ou une existence indépendante par une profession libérale, une industrie ou un commerce notable. La misère, quelque soin qu'on prît à la dissimuler, eût fait refuser le candidat par cela seul qu'il était hors des conditions établies par l'association maç.·., *donner* et non pas demander : ceci est la règle générale.

Alors on n'allait pas à la recherche des Aspirants. On les attendait, et il fallait qu'on eût confiance dans leurs présentateurs pour donner suite à la demande en Initiation. On ne prenait point sur eux de renseignements illusoires. On s'enquérait consciencieusement de la moralité, du caractère, de l'esprit, de la position sociale du candidat; on s'assurait aussi de ses antécédents. Le passé et le présent faisaient présager l'avenir. C'était un membre de plus qu'on allait admettre dans la grande famille, et l'on voulait qu'il fût digne d'elle comme elle était digne de lui. Les temps sont bien changés!

Aujourd'hui, dans ce siècle si positif pour tous les genres de spéculation, dans ce siècle prétendu de régéné-

ration sociale, les hommes, plus que jamais, vicient les choses les plus saines et les meilleures. Un laisser-aller inexplicable, des affections systématiques pour la classe des prolétaires qui n'est ni meilleure ni plus mauvaise que les autres classes, toutes ces causes ont fait ouvrir sans prudence, follement les différentes portes du Temple. Est entré qui a voulu. Les conséquences en sont graves : dégénération pour l'Institution, retraite d'une foule de dignes FF.·., mépris ou indifférence des candidats distingués, envahissement par la plèbe... Sous ce dernier rapport plus particulièrement, quel individu qui entend bien ses intérêts, ne sacrifiera pas, nous n'osons dire 5 fr. ou 10 fr., malheureusement il y a des exemples; mais 20, 40 ou 50 francs une fois payés, pour se faire une sorte de revenu que quelques mois ou quelques semaines après, il pourra réaliser mensuellement près de 40 à 50 LL.·. à Paris, et, s'il a l'humeur voyageuse, près des LL.·. des départements.

Or les LL.·. imprudentes dont nous avons parlé n'auraient pas fait de promesses inconsidérées, donné de la confiance aux uns et excité la cupidité des autres, si elles eussent observé les conditions imposées par les principes de l'Institution, les longs usages, les règles de l'Ordre et que formulent nettement les *Statuts et Règlements généraux* tant anciens qu'actuels. L'art. 3 des anciens statuts et des statuts nouveaux est ainsi conçu : « Nul ne peut de-
» venir Maç.·. s'il n'a de bonnes mœurs ; s'il n'a un état
« libre et honorable ; s'il n'a le degré d'instruction néces-
» saire pour cultiver sa raison. »

Que les LL.·. lisent cet article réglementaire avec fruit, surtout celles qui sont dans l'usage d'admettre aux mystères de l'Initiation des hommes qui quoique avec un état libre et honorable, ne sont pas indépendants. On n'a point un état *libre, indépendant* quand on a un *livret d'ouvrier*. L'état *indépendant*, *libre*, est celui de l'homme établi, tra-

vaillant comme *maître* par lui-même ou avec des ouvriers, payant des contributions, une patente, exerçant ses différents droits de citoyens.

Sous le rapport des *bonnes mœurs*, nous dirons, et loin de nous la pensée d'offenser qui que ce soit, sont-ce des mœurs recommandables aux yeux de ceux qui dirigent ou qui pratiquent les Trav.·. Maç.·., les mœurs qui de l'atelier ou du magasin font passer l'ouvrier dans les cabarets ou les guinguettes non seulement les jours de repos, mais encore une partie des semaines, sacrifiant ainsi le fruit de son labeur, ses économies et même le pain du lendemain ? Ces mœurs sont tristes, mauvaises, funestes à celui qu'elles dominent et du plus dangereux exemple pour les personnes de la même condition.

De l'*ouvrier* nous remontons au *maître*, et nous dirons que celui-ci qui aurait les habitudes d'intempérance et de débauche que l'on reproche en général à la classe ouvrière, ne doit pas être admis dans l'Institution maçonnique.

A-t-il *le dégré d'instruction nécessaire pour cultiver sa raison*, le *maître* ou *l'ouvrier* qui quitte son travail, sa famille, qui oublie tout pour se livrer à ses passions brutes, et ne reprend le travail, malade ou épuisé, que pour avoir les moyens de retomber dans ses déplorables habitudes ?

Sur ce sujet nous sommes inflexibles et nous étendons notre pensée et notre réprobation à toutes les classes de la société. Hommes du peuple, hommes du monde doivent être repoussés de nos LL.·. quand les uns et les autres sont égaux dans les désordres de mœurs que nous avons signalés, n'importe dans quelle sphère ces désordres se passent. Le vice sous l'habit du grand seigneur ou du fashionable n'est pas moins odieux que sous la veste de l'artisan ou le bourgeron de l'ouvrier.

Quand ces considérations seront bien senties ; quand elles serviront de règles uniformes dans les LL.·., le per-

sonnel de l'Institution en recevra une améloration importante ; l'Institution sera replacée sur ses véritables bases ; et la *mendicité maçonnique* cessera d'exister.

Dans cet esprit, le projet que nous allons présenter deviendra d'une exécution facile, et son bon, son immense résultat ne sera pas douteux.

Que toutes les LL.·., sans en excepter une seule, et agissant simultanément, établissent dans leurs *Règlements particuliers* ces deux simples paragraphes, dont elles donneront ou feront légalement connaissance à tous les candidats avant leur réception au premier grade.

§ 1er. Ne sera admis aux mystères de la Franche-Maçon-
» nerie que le profane qui par ses vertus, son mérite, son
» rang, sa fortune, son emploi, son commerce ou son in-
» dustrie, et réunissant le plus possible de qualités intel-
» lectuelles et de qualités sociales, justifiera qu'il a des
» moyens d'existence honorables et assurés.

» § 2e. La Loge n'accordera de secours qu'aux Maç.·.
» qui prouveront par diplômes réguliers et sans altérations,
» qu'ils ont droit à être traités comme FF.·. ; et par quit-
» tances, certificats et pièces authentiques ou à la suite
» d'enquêtes, qu'ils ont pendant *neuf années consécutives*
» en qualité de *membres actifs et cotisants* de leur Atel.·.
» soit comme Initiés soit comme Affiliés, rempli tous leurs
» devoirs maçonniques. »

Sans doute c'est exiger peu ; mais c'est exiger assez ; car celui qui voudrait établir un calcul sur la Maçonnerie, reculera devant la prévoyance du règlement. Il ne se fera pas recevoir ; ce sera un bonheur pour tous.

Mais celui qui avant son admission aura accepté le règlement, ne doit nous causer aucune inquiétude Un homme qui, pendant neuf années aura suivi les Trav.·. de sa L.·., payé ses grades, ses cotisations, concouru à augmenter le trésor des pauvres, fait en dehors de la L.·. tout le bien possible comme Maç.·. et comm citoyen, celui-là est un

homme d'ordre; il est économe, laborieux, honnête et digne d'être Maç.·.

Toutefois ce frère estimable peut éprouver des revers de fortune, des maladies graves, des infirmités. Oh! à lui des secours réels, abondants, suivis. L'aider, le consoler sera un devoir, un bonheur auxquels l'amitié fraternelle ne manquera pas, car ce sera un *Maç.·. malheureux et non* un *Maç.·. mendiant.*

Mais pour atteindre le but que nous avons signalé, il est nécessaire, nous le répétons, que les LL.·. adoptent nos *deux paragraphes*, toutes et simultanément. Adoptés seulement par quelques-unes, ils ne produiraient pas le résultat que nous espérons. La *mendicité* serait scindée et non détruite.

Les statuts et règlements généraux *revisés* ou *nouveaux statuts* (1839) nous viennent heureusement en aide en élevant le prix de chaque grade. Voici le *minimum :*

Les trois premiers grades symboliques qui, antérieurement, coûtaient, particulièrement à Paris 30, 40 ou 50 fr. coûtent maintenant 100 fr.

Les grades capitulaires autrefois de 15, 20, ou 25 fr. sont actuellement de 40 fr.

Le grade de Kad.·. que l'on obtenait pour 20, 30 ou 50 fr. au dernier prix dans les Cons.·. en renom, est aujourd'hui de 60 fr.

L'ancien prix des 31e, 32e et 33e était de 120 fr.; il est maintenant de 200 fr.

Cette amélioration par sa portée est la plus notable que le G.·. O.·. ait faite. La Maç.·. entière en recueillera le fruit.

Admettons que notre proposition est adoptée, mise strictement à exécution, et voyons par des chiffres, raisonnement inattaquables, le résultat qu'on obtiendrait.

Il y a en France, dans les colonies et à l'étranger, sous l'obédience du G.·. O.·. : 300 LL.·. — 150 Chapitres. —

28 Conseils de Kad.·., 30e deg.·. — 10 consistoires de P.·. de Roy.·. Sec.·., 31e et 32e deg.·.

Chaque L.·. s'assemble au moins une fois par mois, à chaque séance, on reçoit un Prof.·.; quelquefois 2, 3 ou 4; il y a des LL.·. qui en admettent un plus grand nombre. Un candidat donne 5 fr. pour les Maç.·. malheureux; souvent plus, et on en a vu donner 20 ou 40 fr.; La quête ou collecte faite à la fin des Trav.·. produit de 5 à 6 fr.; cette collecte, lors des fêtes de l'Ordre, des solennités funèbres, des cérmonies ou assemblées extraordinaires, monte de 20 à 30 fr.

Eh bien! pour une L.·. prenons le *minimum* de 10 fr. (quête et don du Prof.·. réunis) vous obtenez par an douze fois 10 fr. qui font 120 fr.; c'est donc pour 9 ans et pour une seule Loge.............................. 1,080

Un chapitre tient six fois par an. Le *minimum* de chaque tenue, quête et don du récipiendaire, est aussi de 10 fr., c'est donc pour l'année 60 fr.; pour 9 ans.................................... 540

Un Cons.·. de Kad.·. s'assemble quatre fois par an. Le *minimum* de chaque séance sera au taux de la L.·. et du Chap.·.: quatre fois 10 fr., 40 fr.; pour 9 ans.................................... 360

Les séances du Tribunal 31e et du Consistoire 32e, calculées d'après celles du Conseil de Kad.·., 30e 360

Le G.·. O.·. donne par année, tirés de la caisse générale de l'Ordre, 700 fr., semestre d'été; 800 fr. semestre d'hiver, par an 1,500 fr.; pour 9 ans............ 13,500

Les quêtes du G.·. O.·. du Comité central, des chambres et du G.·. Coll.·. des rites s'élèvent à environ 400 fr. par an, pour 9 ans.......................... 3,600

(13,500 + 3,600) } 17,100

19,440

Voilà donc à l'expiration de 9 ans pour une Loge qui a Chap.·., Conseil et Consistoire, 2,340 fr. ou 1,080 pour une L.·. seule ; 1,620 pour une L.·. qui a Chap.·. ; 1,980 fr. pour une L.·., son Chap.·. et son Conseil.

Maintenant voyons le chiffre total pour tous les Atel.·.

G.·. O.·. et G.·. Collége des rites pour 9 ans..	17,100
300 LL.·. à 1,080 fr. par an, pour 9 ans.......	324,000
150 Chap.·. à 540 fr. par an, pour 9 ans.....	81,000
28 Conseils à 360 fr. par an, pour 9 ans......	10,080
10 Consistoires à 360 fr. par an, pour 9 ans..	3,240
Total général.	435,420

Ainsi d'après notre calcul, fait sur l'état actuel de la Maçonnerie, et quelle augmentation si le personnel des candidats devenait meilleur! Ainsi, disons-nous, la Maç.·., en France, aurait pour secourir les Maç.·. une somme de 435,420 fr. qui, placée au fur et à mesure des recettes, augmenterait considérablement ce chiffre pendant neuf années et pourrait donner des secours abondants aux Maç.·. soit qu'on considère ces secours répartis dans chaque L.·., soit qu'on les envisage dans l'ensemble de l'Institution.

C'est là ce que nous appelons un *projet à part*, et bien à part en effet, puisque contrairement à tous les projets qui établissent le présent et l'admettent pour règle de l'avenir, nous, au contraire, nous ne nous occupons que de l'avenir, abandonnant le présent comme une impossibilité, tous nos prédécesseurs ayant manqué le but en suivant une marche différente de la nôtre.

Mais l'avenir, cet avenir pour lequel nous voulons édifier, peut se réaliser dans un an, dans six mois, demain en quelque sorte. C'est aux Atel.·. à décider. S'ils restent inertes ou indifférents devant la seule possibilité de détruire la *mendicité* et de créer réellement des ressources

pour les FF.·. malheureux, qu'ils ne se plaignent plus, eux et les Maç.·., de la mendicité qui les assiége et les pressure; qu'ils fassent leurs aumônes comme par le passé aux premiers venus, à ceux qui demandent incessamment et sans relâche sachant par expérience que si les uns refusent, d'autres donnent, et qu'ils recevront toujours; que les Atel.·. renoncent à ces *touchantes* utopies de projets de bienfaisance qu'on accueille avec enthousiasme, qui doivent réparer tous les maux et en prévenir le retour, et qui, en résultat, sont irréalisables et deviennent des mensonges, sinon des dérisions.

Quand, pendant 50 ans, on a cherché et tenté de mettre à exécution les meilleures idées pour le bien des malheureux, et qu'on a constamment échoué, il faut essayer de moyens nouveaux, et puisque nous sommes le premier à en présenter un, qu'on l'examine sérieusement, qu'on l'améliore, qu'on le perfectionne, mais qu'on en tente l'exécution. Une tentative de plus sans résultat favorable n'étonnera pas; mais si elle est heureuse, elle dédommagera bien de tous les essais infructueux.

Sans doute les *Maç.·. malheureux* et les *Maç.·. mendiants* actuels ne doivent pas être oubliés. Il faut les secourir. C'est un second projet qui s'expliquera en peu de mots.

Atel.·. et F.·., poursuivez pour l'avenir l'exécution du projet que nous vous soumettons, et en même temps faites quelques sacrifices qui seront peut-être d'une moindre durée que vous ne le pensez. Votre double effort sera couronné d'un double succès.

Pour l'avenir! d'ici à neuf années la mendicité sera presqu'entièrement éteinte, si avant une année le projet dont il est question était réalisé. Les décès, l'entrée dans les hospices, les déplacements de lieu, du travail pour quelques FF.·., peut-être pour d'autres de petits héritages, les secours des enfants ou des familles, un changement quelconque de position, auront diminué le nombre des FF.·.

malheureux ou mendiants qui réclament la bienfaisance maçonnique.

Pour le présent ! et en dehors de votre caisse de secours pour l'avenir, formez une caisse courante. Voici les éléments qui peuvent la composer :

1° Un droit de 3 fr. prélevé sur chaque Initiation ;

2° Un droit de 2 fr. prélevé sur chaque grade nouveau que l'on demande ;

3° Un droit de 2 fr. sur chaque affiliation ;

4° Un droit de 5 fr. sur chaque régularisation ;

5° Un droit de 1 fr. sur la cotisation annuelle de chaque membre de l'Atel.·.

6° Un droit de 50 c. sur la cotisation de Banquet de chaque F.·. à chaque Banquet de la St.-Jean ;

7° Une amende de 10 c. pour tout F.·. qui arrive après l'ouverture des Trav.·. ;

8° Une quête extraordinaire, ne fut-elle que de 5 ou 10 c. à chaque tenue, indépendamment de la quête ordinaire.

Tout cela est minime et presqu'imperceptible, mais dans cette mendicité, il y a des ressources sinon abondantes, du moins suffisantes. Aucun Atel.·., aucun F.·. ne se refusera à ces sacrifices pour le bien du présent et pour le bien de l'avenir.

Nous avons dit toute notre pensée sur les moyens d'éteindre la mendicité, sans la laisser périr de misère ; de diminuer le nombre des malheureux Maç.·. par le choix des candidats et de créer des ressources convenables pour les malheurs qui pourraient survenir aux Maç.·. même dans les meilleures conditions de fortune.

Nous allons, dans la seconde partie de ce travail, examiner les moyens d'aider les Maç.·. malheureux méritants soit pour le présent, soit pour l'avenir.

Le travail que nous présentons, première et deuxième partie, était fait lorsque le Grand Orient de France annonça

aux Ateliers de l'Orient de Paris, le projet de former une *maison de secours maçonniques*. Par déférence pour le Grand Orient, nous ne donnâmes aucune suite à notre travail.

Voilà la troisième année d'existence de la *maison de secours maçonniques*. Elle est bien connue des Ateliers, puisque la plupart d'entre eux ont souscrit pour l'établissement de cette maison.

La réserve que nous nous étions imposée n'a plus de motifs, car nos idées sur la *mendicité en Maçonnerie* et les *Maçons malheureux méritants*, n'ont aucun rapport avec les considérations qui ont fait créer la *maison de secours*.

Nous soumettons aujourd'hui aux Maçons et au Grand Orient lui-même, notre ancien travail que nous n'avons pas cru devoir changer dans aucune partie, dans aucune idée. La sagesse du Grand Orient et des Ateliers, nos juges également respectables, décidera si nous nous sommes trompés, et si ce que nous proposons est inéxécutable.

Nous nous étions imposé de bonne foi une mission; nous l'avons remplie de notre mieux, avec confiance, sinon avec bonheur.

Faire le bien et le bien faire, est une chose plus difficile qu'on ne le pense généralement. La Maçonnerie, dans sa spécialité, nous en fournira une nouvelle preuve.

Tout le monde dans les Atel.·. a le désir de faire le bien, pour presque tout le monde faire le bien, c'est donner. On donne; répartir les dons, les appliquer, voilà la difficulté.

Jusqu'à présent on a vu que lorsqu'il s'est agi d'aider les Mac.·. malheureux quels qu'ils soient, les Loges accordent sur le champ ou renvoient à leurs Comités d'administration. Ces Comités, par le F.·. Hosp.·. ou par un ou plusieurs membres, font prendre des renseignements, au libre arbitre du F.·. chargé de ce soin, et sur son rapport les Comités proposent d'accorder ou de refuser des secours. On les refuse rarement; on pourrait dire presque jamais.

Les LL.·. accordent donc des secours en argent ou en nature. En argent, généralement ils sont remis à l'instant au F.·. qui sollicite. En nature, on lui délivre des bons de pain et de viande, et l'on ne s'occupe plus de lui que lorsqu'il reparaît pour obtenir d'autres secours. Du moment qu'il est connu on ne fait plus d'investigations sur son compte; on lui donne de nouveau, ou s'il y a peu de temps qu'il n'a reçu, on ajourne.

Ces secours sont de peu d'importance comparativement aux besoins du F.·. qui demande; mais on se dit : Il y a 50 LL.·. à Paris; il peut s'adresser à elles comme il s'est adressé à nous. Si peu qu'on fasse en sa faveur, il trouvera toujours moyen de subsister. On se repose sur cette confiance.

C'est que la quantité des Maç.·. malheureux et des Maç.·. mendiants est telle qu'on s'effraie du nombre.

C'est qu'il n'y a pas de système de bienfaisance arrêté, de commissions générales ou particulières organisées, et l'on a vu les causes de l'impossibilité sous ce rapport dans la première partie de notre travail.

C'est que les Maç.·. qui viennent passer quelques heures en Loge, et qui dans le monde ont leurs occupations, n'ont pas la disposition ou la possibilité de distraire de leurs affaires profanes, le temps nécessaire pour aller aux enquêtes sur la conduite actuelle et précédente des solliciteurs et suivre les devoirs que leur imposerait une bonne et sage organisation pour la répartition des secours. Là est le mal et il ne cessera jamais. On trouve bien dans les L.·. des hommes de loisir, des FF.·. de bonne volonté; mais ces hommes de loisir, par une permanente fatalité, sont toujours les plus occupés; et les autres n'ont pas de fixité dans leur bonne volonté. Aujourd'hui, ils seront tout de feu; demain tout de glace. Il n'y a point d'exemples pour exciter, et y en eut-il, les cinq-sixièmes diraient en parlant de quelques FF.·. philantropes connus sous ce beau

titre : Oh ! c'est bien, très bien ; je suis désolé de ne pouvoir faire comme eux, etc. ; pour ces FF.·. si touchés de la noble conduite des autres, tout finit là. C'est comme une oraison funèbre qui excite l'émotion générale, et à laquelle on ne pense plus en quittant le champ du repos.

S'il y avait un Comité général de bienfaisance, qu'on organiserait difficilement et qui ne tiendrait pas six mois, que ferait-il avec les moyens qu'on mettrait à sa disposition ?

Il y a 50 LL.·. à Paris. Que chacune d'elles donne 20 fr. par mois pour les Maç.·. malheureux, et cette somme serait forte pour plusieurs de ces LL.·., eh bien ! on aura 1,000 fr. Mettez seulement cent FF.·. qui sollicitent des secours. A répartition égale, chacun d'eux aura 10 fr. pour lui et sa famille. Que fera ce malheureux avec 10 fr. pour trente jours ?

Il faudra répéter ce secours insuffisant tous les mois. Ce seront des pensions que vous ferez. Les pensions pèsent toujours. Volontaires, seront-elles durables ?

Nous admettons les secours en argent ou en nature comme choses nécessaires ; mais il y a un moyen principal que nous allons exposer et qu'il faut adopter dans la pensée d'accorder des secours réels.

Dans toutes les demandes, surtout dans celles des Maç.·. malheureux méritants, ils *sollicitent du travail.* C'est là un louable but et sans de grands efforts on peut le leur faire atteindre.

La Maç.·. dans le personnel de ses membres réunit toutes les professions, toutes les louables industries. Manufacturiers, fabricants, entrepreneurs, banquiers, négociants, avocats, praticiens, architectes, propriétaires, etc., etc.

Un négociant, un industriel ou toute autre personne attachée à la Maç.·. a-t-elle besoin du concours d'un F.·. qui serait sans emploi ? Par un mot de circulaire au Vénerable de chaque L.·. de son Orient, qu'elle exprime le désir de

s'attacher par les liens du travail un Maçon probe et laborieux pour remplir tel ou tel emploi. Les Vénérables par les demandes de secours et de travail ou par des demandes particulières faites par des FF.·. qui n'osent s'adresser directement à la L.·., connaîtront bientôt si ceux qui sollicitent sont propres aux emplois vacants quels qu'ils soient. Ils prendront ou feront prendre des renseignements sur la moralité et la capacité des candidats. Satisfaits sous ces deux rapports, ils appelleront ces mêmes candidats, leur donneront des conseils utiles et les adresseront aux FF.·. qui pourront utiliser leurs talents, leur zèle et leur amour du travail. Ces FF.·., à leur tour, après avoir fait les investigations qu'ils jugeront nécessaires et reconnaissant dans les sujets présentés des hommes dignes de leur estime et de leur confiance, les admettront à partager leurs travaux et à gagner honorablement leur vie. La main présentée pour toucher le fruit d'un labeur journalier, ne sera pas la main avilie par l'action humiliante d'implorer l'aumône.

Tout Maçon qui, ainsi employé, saura se tenir réservé dans sa conduite, qui observera toutes les convenances de la société; qui ne sera ni importun ni familier; qui ne verra que son devoir, enfin qui travaillera avec assiduité, loyalement, consciencieusement, pourra compter sur la conservation de sa place et sur l'estime de son bienfaiteur. Mais si, même en remplissant ses devoirs, il oublie qu'il y a des susceptibilités, des faiblesses que sa position lui commande de respecter; s'il poursuit le Maç.·. qui l'emploie des libertés maçonniques, telles que de lui parler comme à son égal, comme à un F.·., de le traiter de F.·. lorsqu'il est en compagnie ou seul; s'il lui fait des signes maç.·. à lui ou à tout autre, il contrariera, il blessera, il sera regardé comme un indiscret, comme un homme qui manque d'usage, et la perte de son emploi sera la conséquence secrète de son défaut de tenue.

Ces observations ont plus de portée qu'on ne le pense

peut-être ; mais nous l'avons dit et le répétons avec intention, nul n'est exempt de travers ou de faiblesse d'esprit. On doit les respecter surtout lorsqu'on est subordonné et l'on ne s'en trouve jamais mal. Ceux pour qui on aura ces déférences, le sentiront et en sauront gré. Ils feront même des concessions sur les défauts qui n'auraient pas de rapports avec ceux qui leur sont particuliers.

Après ces considérations que nous tenons pour capitales dans la vie d'un F.·. employé par un autre F.·., est-il besoin de dire ce qui partout est de règle générale, que le F.·. employé qui commettrait un abus de confiance, ou manquerait n'importe de quelle manière à ses devoirs, serait non seulement renvoyé de la maison où il serait occupé, mais encore repoussé de toutes les LL.·. auxquelles on ferait connaître, et cette mesure serait de rigueur, son nom et les causes de son renvoi.

L'homme infidèle en Maçonnerie comme en dehors de la Maçonnerie, ne mérite aucune pitié ; l'homme débauché ou fainéant n'en mérite pas davantage. Avant de le connaître défavorablement, on aurait fait pour lui tout ce qu'inspirent l'humanité et la bienveillance fraternelle. S'il en abusait, il ne pourrait se plaindre, car il n'aurait que lui à accuser des maux, de la misère et de la honte auxquels il deviendrait en proie. La Maçonnerie rejetterait à jamais un homme, un maçon indigne.

Les véritables secours en Maçonnerie en faveur des maçons malheureux méritants sont donc faciles à créer, à organiser; faciles à donner, à obtenir pourvu que le sujet soit capable. Mis à exécution ce plan bien simple aurait un succès durable et immense sous le rapport à la fois matériel et moral. Il n'y aurait bientôt plus de maç.·. malheureux, car les malheureux ayant comme tous les honnêtes gens des sentiments d'honneur, et trouvant des ressources dans le travail qu'on leur aurait offert sous l'inspiration de la fraternité maçonnique, ne consentiraient pas à se priver d'un bien

acquis et conservé loyalement, pour aller tendre la main, le degré de l'abjection avant le délit ou le crime.

Nonobstant le travail, soit qu'il fut peu rétribué, soit que la famille du F.·. fut trop nombreuse, ce F.·. peut ne pas être à l'abri du besoin et des privations: qu'il se rassure! ses bienfaiteurs ne le perderaient pas de vue, et connaissant bien sa position, s'ils ne pouvaient lui procurer un travail plus lucratif, ils viendraient à son aide par des secours en argent ou en nature. Sachant qu'il fait tout ce qui est en son pouvoir; eux feraient tout ce qu'ils doivent. Quand le Maç.·. malheureux est digne, ils ne font rien à demi.

Alors ce F.·., jadis dans le malheur, releverait noblement mais sans orgueil, son front courbé par la tristesse et l'humiliation, l'une et l'autre si saisissantes pour un cœur bien placé. Il se dirait :

« J'étais dans le besoin faute de travail; la misère m'au-
» rait démoralisé, les F.·. m'ont donné du travail. Ils ont
» par là retrempé mon énergie; ils m'ont rendu ma dignité
» d'homme; grace à eux je me trouve à leur niveau. Je
» suis homme, je suis Maç.·. Qne mon exemple soit leur
» récompense et serve de leçon salutaire à quiconque pour-
» rait se trouver dans la position que j'ai quittée. »

Voila le langage de la conscience; voila aussi les véritables secours en Maçonnerie!

DES MOYENS

DE COMPOSER UNE HISTOIRE

DE L'INSTITUTION FRANC-MAÇONNIQUE

EN FRANCE.

Nous avons des *documents* sur la Franche-Maçonnerie; nous n'avons pas d'*histoire*: ni histoire générale de cette Institution dans les différentes parties du globe, ni histoire particulière de la Franche-Maçonnerie en France.

Dans maintes occasions nous avons exprimé notre regret à cet égard, et qui est partagé par tous nos frères. Nous nous sommes demandé s'il n'y avait pas moyen de composer cette histoire rétrospective du moins pour notre pays et il nous a paru qu'il était possible avec de la science et du courage, de remplir un vide immense. Cela ne serait pas même douteux si le Grand Orient intervenait dans une question d'une aussi haute importance, en la prenant sous son puissant patronage et en dotant l'ordre d'un trésor dont la Maçonnerie entière saurait apprécier toute la valeur.

Espérons donc et en même temps disons notre pensée sur ce qui n'a pas été fait et sur ce qu'il faudrait faire.

Si dès l'année 1725 la première Loge et les Loges qui suivirent; si la Grande Loge Anglaise de France; si la Grande Loge de France qui suit après; si la Grande Loge Nationale de France, fraction de la précédente et devenue Grand Orient, avaient tracé dans leurs livres d'architecture et dans les procès-verbaux de leurs assemblées, le récit de leurs différents travaux, réceptions, faits généraux et particuliers, événements, persécutions, schismes ou divisions, créations, améliorations, enfin discours et autres productions Maçonniques, nous aurions les matériaux d'une histoire Maçonnique que l'on pourrait mettre en ordre, classer et rédiger.

Ne serait-ce pas en effet du plus curieux et du plus haut intérêt pour les Maçons, en ce qui tient à leur histoire; pour les Prof.·., en ce qui a rapport à l'histoire nationale et à l'étude des hommes et des chefs, de voir l'Institution Maç.·. à son origine et dans ses développements, vaincre les difficultés qui l'entravent dans sa marche, agir sur les esprits, sur les mœurs du siècle, détruire les préjugés, dominer et annihiler ses ennemis, faire accepter au monde profane ses lois d'harmonie, d'humanité et d'affection fraternelle; se placer parmi les plus belles et les plus utiles Institutions sociales, et, d'année en année, dépassant un siècle, se montrer aujourd'hui par ses annales comme elle l'est en réalité, par ses grands principes et ses sublimes axiomes de morale, grande, forte, puissante, pleine de vigueur et d'espérance?

Malheureusement les Loges et tous les autres ateliers ainsi que les Chefs-d'Ordre simultanés et successifs de France, ne se sont pas jugés sous leur véritable point de vue; ils n'ont pas senti toute leur importance. Faibles, timides, incertains, sans prévision de l'avenir, tous se contentaient d'exister, pensant peut-être qu'il n'y aurait pas de lendemain pour eux.... Et il vivent encore après une période plus que séculaire!

Toutes les LL.·. ont eu de l'importance et de l'intérêt, isolément ou dans leur ensemble ; les unes par l'illustration de leurs membres et de leur Trav.·. les autres par ces mêmes Trav.·. faits par des hommes moins célèbres, obscurs même, mais toutes fournissant matière à études et à réflexions, soit qu'on les considérât sous le rapport de ces Institutions singulières, que l'on inscrit dans les annales du monde, comme le produit des innombrables variétés de l'esprit humain, soit qu'on les jugeât comme une de ces institutions sociales, qui font honneur aux nations et sont utiles aux hommes.

N'est-elle pas pour nous, Maç.·., à jamais regrettable, la perte ou la dissémination des livres d'Archit.·. et des archives, des illustres ou célèbres LL.·., entre autres, de la *Chambre du Roi*, des *Trois Frères*, établies à la cour, de la *Candeur*, dans laquelle figurait presque toute la noblesse de France, des *Neuf Sœurs*, où les sciences, les titres et les arts étaient représentés par leur plus dignes favoris ; de *Saint-Alexandre* d'*Écosse*, où brillait ce système Maçonnique philosophique ; de *Sainte-Caroline*, de *Saint-Eugène* d'*Anacréon* et de l'*Aigle Impériale des Francs-Chevaliers*, toutes les quatre, par leurs membres, la fleur de la Maç.·. aux beaux jours de l'empire; de cette *Grande Loge Anglaise de France*, la première autorité supérieure de l'Ordre dans notre patrie, de cette *Grande Loge de France*, qui lui succéda quand les Maç.·. s'affranchirent de l'autorité étrangère, et qui soutint cinquante ans avec honneur et fermeté ses droits contre la nouvelle *Grande Loge Nationale* ; de cette *Grande Loge Nationale* elle même qui, malgré son schisme avec l'ancienne *Grande Loge*, rendit les plus grands services à notre Institution et prit le titre de *Grand Orient* que l'assentiment général des Maç.·. a adopté et consacré : autorités Maç.·. où tant de débats, de rites et de puissances, où tant d'hommes remarquables, où tant de faits divers ont figuré : mouvements uniques d'esprits et d'actions d'inté-

rieur qui offriraient des annales si pittoresques et si instructives ?

Cependant et quelque soit l'état des choses, il serait encore possible d'obtenir un résultat d'une grande importance, si les Atel.·. et le G.·. O.·. voulaient de concert recueillir tous les documents qui existent encore soit dans les Atel.·. soit au dehors; s'entourer des souvenirs des anciens Maç.·. et explorer les différents ouvrages historiques et autres, publiés sur la Franche-Maç.·.

Un appel alors pourrait être fait par le G.·. O.·. de France, cet appel serait reproduit dans les feuilles publiques du monde Prof.·., pour les FF.·. qui n'appartiennent plus à l'ordre comme membres actifs de leurs Atel.·., ou qui ont quitté la Maç.·. à cause de leur âge ou de leurs infirmités. Il serait entendu non seulement par les FF.·., par les membres qui restent encore des Atel.·. en sommeil ; par les G.·. O.·. étrangers ; par les conservateurs des bibliothèques publiques ou particulières de France et des autres contrées; par ses *collecteurs*, Maç.·. ou Prof.·., qui recueillent avec intérêt les anciens documents, livres, brochures ou manuscrits, qu'ils considèrent comme des monuments d'histoire ou comme des objets de curiosité. Les renseignements de toute part et de toute nature abonderaient. Il n'y aurait qu'à examiner, comparer, choisir et classer pour opérer avec sécurité.

Chaque Atel.·. bien pénétré pour lui et pour l'Orde Maç.·. d'un travail aussi important, ferait faire par son secrétaire et son archiviste, le dépouillement de ses livres d'Arch.·. depuis l'origine de l'Atel.·. et un relevé des pièces, livres, brochures, manuscrits et documents déposés dans ses archives.

Dans ce travail, on ferait mention du chiffre auquel se seraient élevées les réceptions et les affiliations, année par année; des noms et des qualités civiles des Prof.·. ou Maç.·. affiliés les plus distingués par leur naissance, leur rang,

leur fortune, leur mérite ou leur vertu comme fonctionnaires publics, magistrats, jurisconsultes, savants, littérateurs, artistes, industriels, négociants, philosophes, philantropes, enfin de toute personne qui jouirait d'une honorable célébrité, soit vivants, soit morts. On y ajouterait autant que possible une courte notice sur leur vie, tant Prof.·. que Maçonnique.

Il serait également fait mention des événements remarquables qui se sont passés dans l'Atel.·. : belles actions, fêtes et solennités importantes.

Et, toujours année par année, partant également de la fondation de l'Atel.·., du chiffre des secours accordés aux malheureux, et autres actes de bienfaisance ou de philantropie. On signalerait plus particulièrement, et avec détail, les actes de charité et de munificence exercés dans l'Atel.·. ou en dehors.

On donnerait dans ce travail, copie, extrait ou analyse raisonnée des morceaux d'Archit.·. prononcés dans l'Atel.·. discours, allocutions, explications, notices, oraisons funèbres ou autres ouvrages d'éloquence inédits.

Enfin à ces documents précieux, l'Atel.·. joindrait une histoire ou récit de son existence Maç.·. depuis sa fondation.

Quand tous les documents des différents Atel.·. de France ou Atel.·. constitués à l'étranger par le G.·. O.·., seraient réunis au G.·. O.·., où chaque Atel.·. devrait en envoyer un double certifié, pour être déposés dans les archives de l'Ordre ;

Quand le G.·. O.·., de son côté, aurait donné des ordres pour le dépouillement de ses procès-verbaux et archives, quelque incomplets qu'ils soient, sous le rapport de ses actes solennels et d'intérêt général, de ses actes de bienfaisances, souscriptions publiques, etc, etc, le G.·. O.·. mettrait au concours parmi les Maç.·. les plus instruits, les plus capables et les plus laborieux, comme ouvrage capital, l'*Histoire gérérale de la Franche Maçonnerie en France,*

depuis l'époque de sa fondation. Les faits seraient classés par division, tels que :

Actes de patriotisme des Atel.·. et des Maç.·.:

Actes de bienfaisance en fav.·. des Maç.·. malheureux par chaque Atel.·.;

Ouvrages et morceaux d'Archit.·. les plus utiles à la Maç.·.;

Ouvrages, brochures et pamphlets contre l'institution, avec une réflexion succinte;

Notice sur chaque Atel.·. en sommeil;

Notice sur chaque Atel.·. en activité;

Actes et faits du G.·. O.·. depuis son origine et quelle qu'ait été sa domination, *pour l'utilité de l'Ordre et le soulagement des Maç.·. ou Prof.·. malheureux.*

Ceci n'est qu'une idée que développerait un programme spécial.

Ce travail, quoique considérable, les matériaux réunis et confiés à un seul F.·. instruit et laborieux, pourrait être terminé en moins de trois années.

Il devrait être rétribué d'une manière convenable, car, la rétribution prélevée sur la caisse de l'Ordre, ne devrait pas l'obérer ; dix mille francs seraient une indemnité suffisante. Le temps ainsi payé, il resterait à l'auteur et à toujours, la gloire d'avoir fait un grand et important ouvrage.

Le travail pourrait être imprimé par souscription proposée aux Atel.·. et à tous les FF.·.. Les frais d'inpression prélevés, le surplus des souscriptions serait versé dans la caisse de l'Hosp.·. du G.·. O.·..

Si l'impression n'avait pas lieu, on ferait deux copies manuscrites, l'une serait renfermée dans les archives de l'Ordre et jamais déplacée ni communiquée; l'autre pourrait être consultée par les membres du G.·. O.·. et par les FF.·. autorisés par leurs Atel.·. et sur le consentement de la chambre de correspondance. Cette copie, sous aucun

prétexte, ne pourrait être confiée à aucun FF.·. quelqu'il fût. Elle ne sortirait jamais des bureaux du G.·. O.·.

Nous exprimons un vœu qui est dans la pensée de tous nos FF.·., car tous comme nous s'affligent, éprouvent une sorte de peine et de honte, de voir qu'une société, qui a tant de retentissement dans le monde Prof.·., à laquelle ils se font gloire d'appartenir, ne soit connue que d'une manière si incomplète. Cet inconvénient disparaitrait pour les Maç.·. comme pour les Prof.·. si l'*histoire générale de la Maç.·. en France*, existait enfin. Il y aurait du charme et du bonheur à la lire et à l'enseigner et de noble orgueil à la citer.

L'histoire d'une société fait sa gloire comme celle d'une nation l'élève à la position qu'elle doit occuper parmi les autres nations.

Que notre vœu, aidé de l'appui et du zèle fervent de nos FF.·., se réalise donc! Pour que cela soit, que faut-il? Une circulaire chaleureuse du G.·. O.·. à tous les Atel.·. et à tous les Maç.·. de sa correspondance. La voix du G.·. O.·. est puissante et il y a chez tous les Maç.·. énergie, zèle et bonne volonté.

HISTOIRE

DES

LOGES ET FÊTES D'ADOPTION

ET

DES SOCIÉTÉS D'HOMMES ET DE FEMMES

QUI LES ONT PRÉCÉDÉES.

Il nous appartient peut-être après plus d'un quart de de siècle de profession de la *Franche-Maçonnerie;* après avoir publié d'assez nombreux ouvrages sur cette ancienne et honorable société; après avoir présidé pendant dix années une Loge de Paris dans ses travaux ordinaires, dans ses solennités et dans ses fêtes consacrées aux Dames, il nous appartient peut-être, disons-nous, de donner à nos Frères Lecteurs et à nos aimables Sœurs, l'*histoire des Loges et fêtes d'adoption* et des sociétés d'hommes et de femmes qui les ont précédées.

Ce sujet est un des plus heureux à traiter pour un maçon qui a toujours été enthousiaste de nos pompes et de nos

fêtes, et qui sent avec une ame de feu et un cœur vivement impressionné, combien la présence des Dames apporte de grandeur et de majesté et en même temps d'intérêt et de charme à nos assemblées.

Elles viennent modestes et gracieuses, mais brillantes d'attraits et de vertus, et elles partagent avec un doux empressement nos travaux à la fois nobles et utiles. Leur présence, comme celle de la déesse de la beauté, y répand ce parfum divin qui enivre de la volupté la plus pure.

A de plus jeunes que nous, la poésie de nos Loges de Dames! A nous le simple rôle d'historien.

La Maçonnerie d'adoption est toute française, et, en effet, quels autres peuples que ceux de la France auraient élevé ce beau monument de la galanterie nationale, à un sexe qui, dans l'Orient, est soumis à la plus humiliante dépendance; qui voit, en Angleterre, un mari du peuple vendre sa femme la corde au cou, et un gentlemen la reléguer loin de la société des hommes; en Espagne, où les dames sont gardées à vue par des espèces de parques vivantes; en Italie, où cette admirable moitié du genre humain gémit sous les verrous et les cadenas; en Russie, où l'époux reçoit de son beau-père, avec sa compagne, le droit dont on usait jadis dans maintes écoles universitaires de bas ou hauts degrés?

Les Français savent trop apprécier les mérites nombreux et divers d'un sexe charmant, pour s'être laissé ravir par quelque nation que ce soit, le droit, le bonheur de prouver aux femmes qu'elles sont les idoles dans tous leurs temps et malgré les années.

On n'a point oublié ce qu'étaient, dans le moyen-âge, les mémorables *cours d'amour*. Sous ce rapport, temps heureux, où les chevaliers français, uniquement voués au culte des belles, n'entreprenaient rien qu'une femme n'en fût le noble objet, et n'obtenaient aucun succès qu'ils n'espérassent pour récompense un doux baiser, un simple sou-

rire, ou les livrées à ses couleurs. C'était uniquement pour la gloire des Dames qu'ils exécutaient les entreprises les plus périlleuses, et c'était à leurs pieds qu'ils allaient déposer leurs trophées.

Courtoisie à part, cette noble association, qui n'avait pour but que la défense du pauvre ou de l'opprimé contre le riche et le puissant, et la pratique des vertus, encore méconnues dans ces temps d'ignorance et de rudesse barbare; cette noble association, disons-nous, pourrait-elle ne pas être regardée comme le type de notre Maçonnerie d'adoption?

La Maçonnerie des Dames aurait donc une très ancienne et très flatteuse origine; elle se serait rapprochée davantage des formes que nous avons adoptées à l'époque de la renaissance des lettres dans notre patrie, au siècle de François 1er, barbare chrétien, mais brave chevalier; et l'on n'aurait peut-être pas tort de penser que l'aimable et spirituelle sœur de ce monarque, la douce et gracieuse reine de Navarre, la protectrice et l'amie du prince des poètes de son temps, Clément Marot, la plus belle femme du royaume, fût, dans ses *cercles* délicieux, où brillaient à l'envi la beauté, les graces et les talents, la régénératrice d'une institution toute belle, toute bonne, toute aimable.

Marguerite, qui, dans ses *Nouvelles Nouvelles*, se moquait si gaiement des moines, dont on se moque encore, et plus que jamais, n'osa pas les braver en établissant hors de l'enceinte de son palais des réunions d'adoption. Elle était femme, elle était reine, et ne craignait rien sans doute pour sa royale personne de la haine et de la vengeance monacales; mais elle les redoutait pour les dames de sa cour qu'elle n'aurait pu défendre contre l'envie et la cafardise; elle légua aux siècles à venir, qui ont accepté cette précieuse part de sa succession, l'institution d'amour et d'adoption qu'elle avait organisée dans le plus grand secret entre elle, ses dames et un petit nombre de loyaux et fidè-

les chevaliers ; et l'on reconnaît, dans les formes un peu mystiques, mais délicates et galantes de notre Maçonnerie des dames, l'imagination piquante, et surtout l'excellent cœur de la *Marguerite des Marguerites*, la *dixième des Muses*, la *quatrième des Graces*, comme l'ont surnommée ses contemporains, et comme nous aimons à la surnommer nous-mêmes, Français et Francs-Maçons.

La France, à tant de titres, est donc le berceau de la *Maçonnerie d'adoption*.

Nous ne parlerons point des associations de femmes chez les anciens. Dans l'Inde et en Égypte, où l'on prétend que naquit ou se continua la *Franche-Maçonnerie*, sous la dénomination de *Mystères*, il n'existait pas de ces associations. Les Grecs et les Romains, ainsi que les prêtres gaulois, à l'exemple des prêtres d'*Éleusis* et de la *Bonne Déesse*, ont eu des réunions de femmes ; mais ces réunions étaient toutes religieuses, nous devrions dire toutes mystérieuses ; comme dans l'ancienne France nos couvents et congrégations de femmes. Les mœurs des peuples de ces deux contrées ; les mœurs de nos aïeux, permettaient, à ces diverses époques, ce que ne permettent plus les nôtres ; et il n'y a réellement pour les femmes aucune analogie entre la Maçonnerie des Dames et le culte de Cérès chez les Grecs et les Romains, l'institution des Druidesses dans la Gaule, et les couvents ou congrégations de femmes, au bon temps des moines encouragés et protégés.

Nous ne citerons que pour mémoire certaines associations de femmes qui n'ont pas plus de rapport que les précédentes avec la Maçonnerie d'adoption.

La plus ancienne de ces sociétés fut formée à Vienne, en Autriche, en 1737, sous le titre de *Mopses*. Elle était gouvernée par deux *Mopses*, l'un homme, et l'autre femme. Sous ces deux personnages, dominaient d'autres officiers des deux sexes, un orateur et un secrétaire et leurs compagnes, etc. La cérémonie qui a donné le titre à la société

est de faire baiser aux récipiendaires, sans égard pour le sexe, le derrière d'un *chien doguin*, dont la queue est relevée. Les Français n'auraient jamais imaginé une institution aussi ingénieuse, aussi piquante, suivant le goût allemand. Si les récipiendaires se refusaient à cette étrange accolade, on approchait le derrière du *chien doguin* des lèvres des récipiendaires, qui se trouvaient ainsi dans la nécessité de remplir malgré eux l'indispensable et incivile cérémonie. Il est vrai que le *Mopse* était de cire, carton ou satin; mais le goût est dans l'intention. La morale de cette société est restée inconnue : c'est dommage. Il paraît qu'elle passait à la faveur d'un repas et d'un bal.

Vers la même époque, on avait créé, en Italie, une autre société d'hommes et de femmes, sous le titre d'*Ordre des chevaliers et chevalières du Bouchon*. Plus burlesque que ne l'était l'*ordre des Mopses*, et non moins malséante, la principale épreuve consistait à souffler dans un orifice humain que la décence ne permet guère d'appeler par son nom. La haute considération qui déterminait cette épreuve, est que le grand maître avait besoin de ce soulagement pour recouvrer la santé. La répugnance des récipiendaires amusait beaucoup l'honorable compagnie; et lorsqu'ils s'étaient soumis, on leur présentait heureusement, au lieu d'un orifice naturel, un très bel orifice de carton.

La France fut, ce semble, un peu plus ingénieuse. En 1745, un M. Charbonnet inventa l'*ordre de la Félicité* (1); c'était un voyage allégorique par mer à l'île supposée de la Félicité. On employait les principaux termes de la marine.

(1) Formulaire du cérémonial en usage dans l'Ordre de la Félicité, observé dans chaque grade, lors de la réception des Chevaliers et Chevalières dudit Ordre, avec un dictionnaire des termes de marine usités dans les escadres et leur signification en français, etc, (petit in-12 de 70 pages, M. DCC XLV.)

Il y avait quatre grades : ce sont ceux de *mousse*, de *patron*, de *chef d'escadre* et de *vice-amiral*. Les officiers étaient : le grand-maître chef d'escadre, ou *Grand sondeur*, des *inspecteurs* et des *commissaires de marine*. Les officiers ordinaires s'appelaient *rameurs*, d'autres *paquebots*. Les villes où se tenaient les assemblées prenaient le titre de *rades*; les assemblées particulières recevaient le nom d'*escadres*. La décoration de l'ordre était un *câble* entrelacé dans une *ancre*.

Mais, dès la première année, une scission éclata par suite d'admissions inconvenantes. Les scissionnaires créèrent l'*ordre des Chevaliers et Chevalières de l'Ancre*. Il n'y eut de changé que les mots d'ordre et les décorations. La nouvelle décoration était une médaille sur laquelle brillaient les attributs de la marine.

Deux ans après, en 1747, le chevalier de Beauchaine, Franc-Maçon zélé, institua l'ordre des *Fendeurs*, pour les hommes et pour les femmes. La *Fenderie* est une imitation burlesque des cérémonies des *Compagnons du devoir* et des *Francs-Maçons*. Il appela le chantier qu'il établit dans le local de la *Nouvelle France*, le *chantier du Globe et de la Gloire*. Cette institution a continué d'exister jusqu'à la fin du gouvernement impérial. Nous avons été reçu le 15 août 1802, au *chantier de l'Aurore et du Soleil*, qui tenait dans un jardin, rue des Grés Saint-Jacques. Cet ordre est amusant, et on peut croire avec quelque raison qu'il y a encore un grand nombre de *Fendeurs* qui n'hésiteraient pas à se réunir, s'ils pensaient que la réunion pût n'être pas contrariée par des causes qui lui sont tout-à-fait étrangères.

Ce genre de réunions pour les hommes et les femmes, donna l'idée à M. Chaumont de créer l'*Ordre des Chevaliers et Nymphes de la Rose*. M. Chaumont était secrétaire particulier de M. le duc de Chartres, et sa création eut pour but de varier les plaisirs de son maître. Que le nom de ce *Bonneau français* reçoive la célébrité qu'il a méritée ! Les réu-

nions avaient lieu à la petite maison du prince, à la Folie-Titon, rue Montreuil, faubourg Saint-Antoine. Le *grand-maître* prenait le nom d'*Hiérophante*, la *grande maîtresse*, le nom de *Grande-Prêteresse*. La salle de réception s'appelait le *Temple de l'Amour*. Le *Chevalier Sentiment* et la *Nymphe Discrétion* aidaient aux réceptions. Les récipiendaires femmes, étaient des bourgeoises galantes, des danseuses de l'Opéra et des actrices d'autres théâtres. En 1780, il y eut une grande fête; le duc de Chartres était l'*Hiérophante*, et la *Nymphe* admise la demoiselle G.....

Les Francs-Maçons voyaient avec dégoût ces réunions scandaleuses, bien que peu répandues, et dès 1774, ils établirent, ou rétablirent, ou arrangèrent les *Loges d'adoption*. La même année, le G.·. O.·., dans son assemblée générale du 4e mois 5774 (1), prit cette Maçonnerie sous son gouvernement, à la condition expresse qu'aucun Maçon ne pourrait s'y trouver qu'avec des Maç.·. réguliers, et que les Trav.·. seraient toujours présidés par le Vén.·. de la L.·. ou son suppléant de droit, le 1er Surveillant.

Ces Loges se répandirent rapidement en Allemagne, en Italie, en Hollande, en Russie, mais non en Angleterre, où elles furent jugées trop *françaises*. Les mœurs domestiques des Anglais et leur respect religieux pour la Franche-Maçonnerie devaient, en effet, leur faire repousser ce que de très-sévères Maçons de la France même, blâmaient plus maçoniquement que courtoisement.

Mais le corps entier des Francs-Maçons français repoussa la *Mère-Loge de la Maçonnerie égyptienne d'adoption*, qu'établit en 1782, à Paris, le comte de Cagliostro. Cette *Mère-Loge* tint à peine quelques séances. On vit tout de suite le danger du *mystisme* et de l'*illuminisme* que le grand *cophte* fai-

(1) État du G.·. O.·. de France, t. I, part. IV, p. 19.

sait prédominer. Les Maçons voulaient des Loges d'adoption gracieuses, mais morales, et non des réunions dangereuses par le fanatisme intéressé ou la dissolution.

La Maçonnerie des dames, telle que l'adoptait, telle que la protégeait le G.·. O.·., fut tout de suite comprise ; et elle est restée.

M. Thory (1) dit : « La Maçonnerie d'adoption n'a aucun » fondateur connu ; elle n'a ni corps représentatif, ni cor- » respondance ; ses fastes ne peuvent donc offrir une suite » de faits qui, liés ensemble, seraient susceptibles de com- » poser une histoire. »

Nous pourrions combattre cette opinion ; nous nous bornerons à quelques observations. *Le fondateur de la Maçonnerie d'adoption* n'est pas connu, c'est un fait ; mais on a écrit l'histoire de plus d'un peuple, de plus d'un corps politique ou religieux, dont le fondateur n'était pas plus connu que le créateur de la Maçonnerie des dames. *Cette Maçonnerie n'a point de corps représentatif;* Mais le G.·. O.·., qui prend sous son gouvernement l'institution de la Maçonnerie des dames, et exige que ses assemblées soient présidées par un Vén.·., est assurément un corps représentatif de fait, car, sans son aveu, cette Maçonnerie n'existerait pas. *La Maçonnerie des dames n'a point de correspondance* ! Une L.·. d'adoption qui existe, une L.·. d'adoption qui lui succède, plusieurs L.·. d'adoption établies en même temps à Paris, en France, à l'étranger, voilà, ce semble, ample matière à une correspondance. *Ses fastes qui n'offrent aucune suite de faits qui liés ensemble, seraient susceptibles de composer une histoire...*

Les faits suivants répondront à la dernière assertion de l'honorable historien.

(1) *Annales originis magni Galliarum O.·.* ou *Histoire de la fondation du G.·. O.·.*, 1 vol. in-8°, Paris, 1812, p. 345.

Mais avant de commencer ce récit et pour satisfaire à notre conscience d'historien, il est un épisode remarquable, noble et touchant en lui-même, malheureusement suivi du tableau le plus sombre que nous devons rapporter.

De Paris, en l'année 1775, la *maçonnerie des dames* passa à Naples où la *Franche-Maçonnerie* existait depuis longtemps (1763) sous les traits de la beauté et sous la puissance des graces, la maçonnerie des dames devait plaire à toutes les imaginations. Les Maçons napolitains préparèrent une fête d'adoption, et obtinrent pour récipiendaire, une dame du plus haut rang.

La réception eut lieu et fut des plus brillantes ; mais le lendemain la nouvelle sœur éprouve tous les symptômes d'une maladie grave, et les portes du tombeau s'ouvrent pour cette illustre sœur trois jours après son admission dans l'ordre. Aussitôt le fanatisme au cœur de fer, la superstition aux extases stupides et aux paroles de malédiction, enfin leur intime acolyte, la calomnie qui ment et empoisonne, traînent la Maçonnerie au pied du trône, et accusent ses principes, ses épreuves et avec elles ses prétendues magies, et demandent les biens, le bannissement ou la mort des Maçons. La sœur, que tout le monde pleurait, tenait de très près au premier ministre d'une cour prépondérante à celle de Naples. Il se plaint et demande justice, tant en son nom qu'au nom de son maître. Le roi est subjugué, mais il n'est pas entièrement cruel, il laissa la vie aux Frères ; mais il condamna les uns à la prison, les autres au bannissement. La reine Caroline, ah ! que tous les hommages soient rendus à celle qui honora son sexe et le trône ! la reine s'interpose, sollicite, prie et renouvelle pendant plus d'une année ses instances et ses suppliques. Noble voix ! constance infatigable ! vous l'emportez. L'édit de proscription est retiré, et une délibération de la justice royale déclare ILLÉGALE et VEXATOIRE, les procédures contre les Francs-Maçons. Dès ce moment, les Francs-Maçons français portè-

rent avec leur PREMIÈRE SANTÉ celle de la reine CAROLINE.

Hélas! lors des révolutions de Naples, dans les années 1797 et 1799, au temps fatal des réactions royales, la vie si belle de CAROLINE s'est ternie par la hideuse politique... Mais que notre main généreuse lui rende ce qu'elle a fait pour nous en couvrant les pages sanglantes de l'histoire, du noble feuillet de la révocation de l'édit contre nos frères napolitains!

Dans cette même année 1775, à Paris, la Maçonnerie des Dames était belle, glorieuse et honorée. S. A. S. la T∴ Ill∴ sœur, duchesse de Bourbon, fut installée en qualité de *Grande-Maîtresse de toutes les Loges d'adoption de France*, dans la Loge de *Saint-Antoine*, climat de Paris. L'installation eut lieu au mois de mai (1775) avec une pompe extraordinaire. Les Ill∴ SS∴ duchesse de Luynes, marquise de Clermont, duchesse de Brancas, marquise de Sabran, duchesse de Caylus, vicomtesse de Tavannes, etc., ornaient les climats. S. A. S. le duc de Chartres présidait la L∴ comme Grand-Maître; six cents personnes étaient présentes. Les Trav∴ terminés, la Grande-Maîtresse descendit, accompagnée des FF∴ et des SS∴, dans le jardin, où le jour était remplacé par la plus brillante illumination: cinq sortes de spectacles variés avec goût, embellis de chants et d'harmonie, précédèrent un feu d'artifice représentant le *Temple de l'amitié et de la vertu*. On remonta dans la L∴ où était servi un banquet splendide. La Grande-Maîtresse revint après le repas au jardin, où le café avait été servi; le bal qu'elle ouvrit ensuite termina cette fête, qui fut non-seulement remarquable par la réunion de tous les plaisirs décens, mais encore par de grandes aumônes qui servirent principalement à la délivrance des pères et mères détenus pour mois de nourrice, car les Trav∴ et les amusements des Maç∴ et des dames Maç∴ ont toujours un résultat philantropique.

En 1787, S. A. S. la Grande Maîtresse, duchesse de Bour-

bon, présida la Loge de la *Candeur*. Les III.·. SS.·. duchesse de Chartres et princesse de Lamballe se plurent à orner les climats, où l'on voyait parmi un grand nombre de SS.·. titrées, les SS.·. de Choiseul-Gouffier, de Brienne, de Loménie, de Nicolaï, de Rochambeau, de Béthisy, de Rochechouart et de Genlis... « De Genlis! qui, dit le *Précis* » *des travaux du G.·. O.·.*, fut la première à venir admirer » la vertu de nos Maçonnes; le zèle qu'elle fit paraître vous » étonnera tous, et les progrès qu'elle a faits dans l'ordre » nous font désirer de la voir souvent orner nos climats. »

Les belles années de cette S.·. si célèbre ont charmé la haute société, et son esprit l'a instruite; mais revenue des illusions et des vanités mondaines, la S.·. de Genlis, qui depuis longtemps aussi détestait le F.·. de Voltaire, nous a édifiés par sa publique dévotion. Quoique surnommée la *mère de l'Église*, elle nous intéresse par le récit des aimables folies de sa jeunesse. Lisez plutôt ses *Mémoires*.

Un F.·., d'un climat étranger, est recommandé à cette mémorable Loge. La S.·. comtesse d'Ailly s'emploie pour ce F.·. : démarches, soins, correspondance, rien n'est négligé par elle, et son zèle en faveur du F.·. qu'elle protégeait, par cela seul qu'il était Maçon, lui fait obtenir une justice qui lui avait été déniée, et dont il désespérait.

Une quête extraordinaire est faite pour récompenser l'action civique d'un caporal du régiment d'Anjou, nommé Vincent Bernin, qui s'était précipité dans le Rhône, alors couvert de glaces, pour arracher à la mort trois enfants qui y étaient tombés : deux de ces jeunes infortunés lui durent la vie.

Une autre quête extraordinaire est encore faite en faveur d'une famille indigente de profanes qui habitait la province, et qui, dans sa remarquable confiance, avait mis pour unique souscription à sa lettre, envoyée par la poste : *A Messieurs les Francs-Maçons de Paris*.

Dans la même année, la Loge de la *Candeur* offre un

prix pour le meilleur mémoire sur une question d'intérêt philantropique : *Qu'elle est la manière la plus économique, la plus saine et la plus utile à la société d'élever les enfants-trouvés depuis leur naissance jusqu'à l'âge de sept ans ?*

En 1779, cette Loge, toujours présidée par la S.·. S.·. duchesse de Bourbon, qui y fut reçue *Maîtresse parfaite*, et composée des plus illustres Sœurs, sollicita à la cour, par l'intermédiaire de sa Grande-Maîtresse, les augustes bontés de la reine et du monarque, en faveur d'un F.·. titré, mais qui, victime de la haine de sa famille, est sans état, sans ressources, sans pain. Leur zèle triomphe. Ce F.·., le marquis de Trestondam, reçoit de Louis XVI une gratification de 1,000 livres, une pension de 800 livres sans retenue, et une lieutenance avec un traitement de 400 livres.

Des mouvements de cour font tomber, en 1780, la loge de la *Candeur* dans un sommeil, qui a été pour cette L.·. un sommeil de mort.

La quadruple Loge d'adoption des *Neufs-Sœurs*, donnée par la Loge maçonnique du même nom, en 1776 et en 1777, à Auteuil, chez madame Helvétius ; en 1778, chez la même S.·., en l'honneur du F.·. Francklin ; enfin, en 1779, au Wauxhall, soutint honorablement la célébrité de ce gracieux genre de fêtes philantropiques.

Pour célébrer la convalescence du F.·. Grand-Maître, le duc de Chartres, la L.·. du *Contrat Social* fait, en 1780, une Loge d'adoption au Wauxhall, et le F.·. abbé Bertolio la préside, assisté de la S.·. princesse de Lamballe. Trois récipiendaires y reçoivent la lumière maçonnique : ce sont les vicomtesses d'Afry et de Narbonne et la comtesse de Mailly.

Les approches de la révolution empêchent ces réunions d'un paisible et noble plaisir. La Franche-Maçonnerie elle-même résiste avec peine. Le G.·. O.·. tenait encore en 1792 ; en 1793, la Loge du *Centre des Amis* soutenait à peu près

seule l'édifice fraternel. Sous les insignes de la *liberté* et de l'*égalité* elle continuait ses Trav.·.

Aucune Loge d'adoption ne nous est connue depuis la révolution française, avant 1805. Cette année, l'impératrice Joséphine, étant à Strasbourg, fonda une Loge d'adoption. La présidence en fut déférée à la baronne de Dietrich, femme du maire, et au chevalier Challan, membre du tribunal, grand officier du Grand-Orient. L'Impératrice assista aux travaux, et y fit recevoir, en qualité de récipiendaire, madame de Canisy, l'une de ses dames d'honneur.

En 1807, la Loge de *Sainte-Caroline*, Cl.·. de Paris, tint une Loge d'adoption. La S. de Vaudemont présidait, assistée des SS.·. de Carignan, de Girardin, de Roncherolles, de Narbonne, de Croix-Mard, de Montchenu, de la Borde, de la Ferté-Mun, d'Ambrugeac, de Bondy, etc. Au nombre des Ill.·. FF.·. qui prenaient part aux trav.·. on remarquait le F.·. prince Cambacérès, premier G.·. M.·. de l'ordre, le F... comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, grand orateur d'honneur du G.·. O.·., etc.

La Loge des *Chevaliers-de-la-Croix* a donné des Loges d'adoption. En 1810, le F.·. duc de Choiseul présidait une *Maison hospitalière*, où s'étaient réunies les SS.·. de Freteau, de Dienne, Palissot de Beauvois, de Vergennes, de Pangis, Lepelletier d'Aunay, du Theil, Auguste de Taillerand, de Saint-Moryss, de Béthune, etc.

En 1811 et en 1812, la Loge des *Militaires-Réunis*, O.·. de Versailles, se fit remarquer par des Loges d'adoption où la sévère décence le disputa à la plus chevaleresque galanterie.

Successivement parurent dans cette lutte d'honneur et de plaisir les Loges de *Thémis*, de l'*Age-d'Or*, d'*Anacréon*, de la *Parfaite-Union*, de *Saint-Joseph*, etc.

A l'imitation de la Loge des *Chevaliers-de-la-Croix*, la Loge des *Commandeurs-du-Mont-Thabor*, sous la direction du F.·. de Mangourit, ancien résident de France dans le

Vallais, Off.·. du G.·. O.·. (1), créa une association de bienfaisance sous le titre des *Dames-Hospitalières-du-Mont-Thabor*, où furent admises en foule d'illustres et honorables SS.·.

Malheureusement, ces deux belles associations n'existent plus; l'inconstance humaine, l'action funeste des événements politiques, des causes particulières, dont le principe est dans le cœur des ambitieux, des courtisans et des timides, ont fait rapidement évanouir des créations qui pouvaient devenir célèbres, et surtout utiles.

Depuis 1814, les Loges d'adoption ont été peu nombreuses. Une seulement fut remarquable. Elle eut lieu le 9 février 1819. Cette brillante fête fut donnée à la S.·. marquise de Villette, Grande-Maîtresse de la Loge écossaise de *Belle et Bonne*. Le luxe, les arts et le goût s'étaient réunis à l'hôtel même de la marquise, rue Vaugirard. On distinguait parmi les frères étrangers et les sœurs, S. A. S. le prince Paul de Wurtemberg et Lady Morgan. Le frère comte de Lacépède, Grand-Maître d'honneur, présida quelque temps les Travaux. La sœur comtesse de Guilleminot remplissait les fonctions de sœur Inspectrice, et la sœur baronne de la Rochefoucauld dirigeait le maillet de sœur dépositaire. Des vers furent composés pour la circonstance par le frère de Jouy, membre de l'académie française, et récités par la sœur Duchesnois, célèbre tragédienne du Théâtre-Français. Voltaire y reçut un nouvel hommage. Son buste fut couronné par la Grande-Maîtresse, au *vivat* maçonnique mille fois répété.

Toute les fêtes d'adoption se distinguent par d'abondants secours aux malheureux.

Qu'il nous soit permis de citer une Loge qui s'est plus

(1) Mort en 1828, Off.·. hon.·. depuis peu de mois.

particulièrement révélée à l'estime publique dans le cours des années 1824, 1825 et 1826 par ses souscriptions philantropiques d'autant plus remarquables qu'elle n'est composée que de simples citoyens. Cette Loge, celle de la *Bonne-Union*, souscrivit pour les *incendiés de Salins*, pour les *Grecs*, pour la contribution nationale du *général Foy*, pour des victimes d'incendies et de submersions dans plusieurs villes de province. Dans l'une de ses trois tenues d'adoption, elle fit une seconde souscription pour les Grecs, et peut-être verra-t-on avec un intérêt de cœur l'allocution qui la provoqua, et qui fut adressée par la Grande-Maîtresse de cette R.·. L.·., la S.·. M.... de L....

« Un prince de l'Église, revêtu de ses ornements ponti-« ficaux, dit cette S.·., entre inopinément dans un bal que » donnait un notable de la province. La surprise fut géné-» rale. On dut supposer que le ministre du Seigneur venait » au sein même de cette assemblée mondaine, con-» damner un plaisir que des hommes sévères par état ne » souffrent qu'à regret. On était dans l'erreur. — « Que » votre joie, mes enfants, dit le vénérable prélat, soit utile » aux malheureux! » — et présentant à la ronde une » bourse qu'il tenait cachée, il recueillit d'abondantes au-» mônes.

» Que notre aimable fête, continue la Grande-Maîtresse, » soit utile à une nation toute entière!

» Nous avons tous, il y a peu de temps, versé des larmes » de désespoir sur les immenses infortunes d'un peuple de » héros. Missolonghi, tombée au pouvoir des plus impla-» cables ennemis des Hellènes, a été réduite en cendres; » d'épouvantables supplices ont puni les blessés, les fem-» mes, les enfants, les vieillards, de la gloire dont s'étaient » couverts et les pères, et les fils, et les époux, et les fem-» mes, et les vierges même de la malheureuse Missolon-» ghi!

» Mais tous les malheurs se réparent avec le courage et

» la persévérance! fournissez du pain et du fer à l'ami de
» la liberté, et le vaincu fera trembler le vainqueur!

» D'illustres Françaises sont à leur tour venues au se-
» cours des Grecs. Des quêtes nationales faites par elles
» produisent chaque jour les moyens d'envoyer du pain
» et du fer. Imitons le beau zèle de nos nobles conci-
» toyennes, et de cette enceinte sortiront du pain et du
» fer....

» Que les SS. de la *Bonne-Union* donnent même le de-
» nier de la veuve : l'or, l'argent, le cuivre peuvent rache-
» ter le sang. Comme maçonnes, les SS.·. de la *Bonne-*
» *Union* seront les *premières*; c'est aussi un exemple, et
» sur les SS.·. de France rien n'est puissant comme l'exem-
» ple de la vertu et de l'humanité.

» Et vous, FF.·. de cette Loge et FF.·. visiteurs, se-
» condez notre énergie maçonnique. Vous avez donné pour
» les Grecs, donnez encore; réunissez-vous à nous, nous
» qui sommes fières de vous être associées...

» Donnons tous, FF.·. et SS.·., le ciel bénira notre of-
» frande; nous aiderons à vaincre, et si la Grèce venait à
» succomber à la honte du monde civilisé, vos bienfaits
» adouciraient ses derniers instants.

» La Grèce existe encore! donnons, donnons, mes SS.·.
» et mes FF.·.!!! »

Ce noble vœu fut rempli.

Si le V.·. F.·. Thory vivait encore, nous lui demanderions si tant de faits et ceux que nous ne citons point, ne pourraient pas, liés ensemble, servir à composer une *Histoire des Loges d'adoption*?

DISCOURS

D'ADOPTION,

EN PAROLES ET EN VERS.

Je viens vous demander, mes sœurs, à deux genoux,
Un peu d'attention et beaucoup d'indulgence,
Et plus encor de patience;
Mes sœurs! me refuserez-vous?
Non! Lorsqu'on réussit à la beauté touchante,
Les graces, les attraits, on a de la bonté,
La bonté, sœur de la beauté,
Et sa compagne intéressante:
J'obtiendrai de vous ce que j'ai souhaité.
Mais jamais l'homme ne fut sage,
L'homme est insatiable, et surtout un auteur,
Et, plein d'une nouvelle ardeur,
J'ose espérer votre suffrage:
Accordez le vite, de peur
Que je ne veuille d'avantage.

Une ligue puissante, formidable et qui menaçait de porter la perturbation dans le royaume, s'était formée contre

les francs-maçons et la Franche-Maçonnerie ; c'était celle des Dames ! Les Dames ? Oui, très chers frères, et ne doutez pas de leur courage; car les Dames, d'autrefois, belles et aimables comme le sont les Dames d'aujourd'hui, voyaient avec un dépit très vif que leurs honorables époux les quittaient frequemment, brillants et coquets sans leur dire la cause de leur absence, ou prétextant des occupations, des devoirs du monde, qui ne satisfaisaient point du tout l'esprit de ces épouses inquiètes. Les Dames veulent voir clair dans les affaires qui touchent à l'honneur et à la fidélité conjugales. Les Dames avaient raison ; elles ont toujours raison... Et la preuve c'est qu'on n'a jamais pu les convaincre qu'elles avaient tort.

Les maris d'autrefois étaient un peu légers ;
Par vingt ruses, pour une, ils échappaient aux Dames,
C'est à dire à leurs femmes,
Car les traîtres, alors, ne voyaient de dangers
Qu'à supporter toujours leurs éternelles flammes.
Les temps sont bien changés, qu'en pensez-vous, Mesdames?
Aujourd'hui vos époux, tendres, soumis, constants,
Sont, et vous le savez, de fidèles amants.
Jamais on ne les voit, inprudents ou perfides,
Faire fléchir en rien le serment conjugal.
Loin de vous, ils sont tous réservés et timides,
Et dans leur constance, intrépides.
Ils ont, par la vertu de l'esprit marital,
Rendu notre siècle moral...
Plaît-il ? Je crois que l'on me blâme
De louer ces messieurs ? S'il est ainsi pardon !
Je les louais par bonté d'ame :
La cause des maris porte toujours guignon.

Ces messieurs après cent prétextes, cent subterfuges ; battus constamment en brèche par l'adresse et l'admira-

ble constance des Dames à les forcer de demander grace et merci ! finirent brusquement, il y a tant de maris un peu rudes dans la liberté de la parole, par déclarer qu'ils étaient Francs-Maçons, qu'ils allaient aux assemblées des Francs-Maçons.

Oh ! l'aveu était pire que la réticence ! On pouvait, avec une volonté complaisante, croire aux occupations, aux devoirs de société ; mais croire aux sociétés de Francs-Maçons, c'était chose incroyable ; et là dessus question de toute nature. Qu'est-ce qu'un Franc-Maçon ? Comment peut-il y avoir des Francs-Maçons ? Que fait on en Maçonnerie? Que signifient vos Loges ? On répondait. Nos Loges sont des assemblées respectables... — Ah ! bon ! L'excellente défaite ! répliquait l'interlocutrice; mais on veut en vain nous abuser. Les Francs-Maçons, il n'y a pas de doute, sont des maris perfides; leurs assemblées sont des cercles de jolies femmes.. Malheureuses épouses que nous sommes ! On nous trompe, on nous délaisse, on nous retient à la maison sans même nous permettre la consolation d'un ami qui prendrait part à nos peines !

Un ami, cependant, est une douce chose !
Avec lui sans contrainte, on raisonne, l'on cause.
Est-on triste, il est triste, est-on gaie, il est gai.
Il me faut un ami ; je le veux, je l'aurai.
— Un ami ! Je comprends; c'est fort bien dit, madame ;
Moi, j'ai de bons amis et je les aime bien ;
Mais un ami ne vous vaut rien.
Faites plutôt choix d'une femme
Jeune, aimable, charmante, en tout votre portrait,
Qui d'être bonne ait le secret,
Et vous verrez si je vous blâme
De vous livrer à l'amitié :
Dans tous vos sentimens, suis-je pas de moitié ?
Je ne sais, ce propos me choque ;

On y voit d'un mari l'esprit trop équivoque...
J'abandonne la cause et tiendrais le pari
Que le diable peut seul expliquer un mari.

Vous avez bien compris ce que disaient les Dames d'autrefois de la société et des assemblées des Francs-Maçons, et cela en trépignant des pieds, en laissant échapper une demi-larme et en accusant subitement une migraine affreuse...

Et les bons maris de se désesperer... et, horreur ! de quitter la partie pour courir à la réunion des frères.

Les Dames réfléchirent. Quand leurs maris rentraient, elle volaient à leur rencontre, l'air riant, la parole dégagée. T'es-tu bien amusé, mon ami ? Moi, je me suis ennuyée à mourir, et sans M. le Chevalier... — Plait-il, Madame ? Le chevalier est venu ? — Oui, mon bon ami ; j'étais avec mon père et ma mère... — C'est bien; c'est même heureux; il ne choisit pas toujours si à propos la compagnie...

Et les maris demandaient à souper. On soupait alors, et jamais, aux soupers du vieux temps, aux diners de nos jours, un mari ne reculait devant une table bien servie. La science gastronomique dans l'ancienne Rome comme en tout temps en France, aura été inventée, perfectionnée ou mise en honneur par un mari duement façonné au joug conjugal.

On soupait donc. En soupant, on causait. A l'Aï rosé on était devenu communicatif. La femme ne perdait pas la mémoire. — Ce doit être, disait-elle, bien singulier ce que vous faites dans vos Loges! Dis-moi donc ce qui s'y passe ?

Et le mari de reprendre l'air soucieux et de répondre incivilement: C'est un secret... — ah! tant mieux! Tu vas me l'apprendre, un bon mari n'a pas de secret pour sa femme.

Le mari faisait la sourde oreille ou éludait la question. La femme insistait; il refusait. On se levait de table fâchés... Nous ne savons pas si la brouillerie avait une longue durée,

Et toutefois ne tremblez pas.
Querelles sont, dit-on, communes en ménage ;
Dans le cœur des époux est un si beau courage,
Que, pour un simple mot, on fait un grand fracas,
Et qu'un tout petit rien enfante un gros orage.
Le désordre est superbe, et complet le tapage ;
Mais tout se passe en peurs. On crie, on ne bat pas.
Même si l'on en croit la chronique plaisante,
Après une scène piquante ;
Si monsieur reste trop dans son isolement,
Vite par un emportement
Madame a réveillé la querelle assoupie ;
On se refâche, bien ! Voila la brouillerie
En jeu remise adroitement
Juste, pour arrriver au raccommodement
Le plus doux instant de la vie !

Les Dames s'entendirent entre elles, et toutes les fois que leurs maris rentraient, c'était une guerre uniforme, générale : que dis-je ? universelle !

Cet état d'hostilité ne pouvait durer éternellement. Les maris, tous hommes de paix, craignaient la guerre ; ils craignaient aussi et surtout la compagnie de M. le Duc, de M. le Marquis, de M. le Vidam, de M. le Chevalier, de tout le corps de la noblesse, car les maris, Francs-Maçons ou autres, sont simplement démocrates dans leurs ménages. On tint conseil, s'entend tous les Maçons maris, et de ce conseil de sages, de poltrons et de frères, naquit la *Maçonnerie d'adoption*.

A l'issue de ce Congrès Maçonnique, les frères-époux revinrent radieux au domicile marital. Ils avaient une gaité, une folie ; ils étaient si aimables, si galants que les Dames s'étonnèrent.

On soupa encore ; on devisa, on parla Maçonnerie, enfin d'admission des Dames dans les Loges d'adoption... Bien,

bien, cette fois. Les maris ont capitulé, les Dames triomphent; il y aura des Loges pour le beau sexe; on ne demandait pas autre chose; il ne s'agissait que de s'entendre. La belle humeur étant revenue de toutes parts, on décoiffa l'Aï mousseux et on se coucha sans brouillerie. Le bon accord dura-t-il?

Ecoutez! Là, tout près, quelqu'un parle de moi!
Voyons! C'est un mari causant avec sa femme...
Il serait plaisant, sur ma foi,
D'entendre l'éloge ou le blâme,
Se prononcer si près de soi,
Et pour mon compte, j'en rirais sur mon ame.
Chut! — *Mamour*, tu l'as dit, cet auteur est un fat,
Malgré son rang de Vénérable.
Douter que la gaité des époux soit durable,
C'est affreux! — Une horreur! Tu juges bien, mon *chat*!
Nous qui nous adorons, il est abominable
De rire à nos dépens... — Morbleu!
T'ai-je-fait, en vingt ans, une scène, ma *belle*?
Avons nous eu quelque querelle?
Ne suis-je pas parfait? — Oh! bon! — Par la corbleu!
Qu'est-ce que cet: oh! bon!—Rien! Mais monsieur oublie
Que c'est à ma douceur que je dois le repos
Qui me fait supporter la vie,
Que ses soupçons et ses propos
Eussent troublée au moins, cent fois à la journée.
— C'est trop fort. Quoi! Madame ose à ce point mentir?
— Mais c'est vous qui mentez... — Femme mal élevée...
— Oh! l'homme bien appris! — La belle Dulcinée!
— L'aimable Céladon! mais je sais répartir;
Je pourrais arracher ta langue envénimée,
Traître, perfide, monstre, hommme horrible en tout point;
Voilà ton fait. Apprends que femme ne ment point....
Eh bien! Que pensèz-vous de la petite scène

De ces époux d'accord ? avais-je tort, vraiment,
Alors que je disais, de rire étant en veine,
Je voudrais bien savoir si leur contentement
Aura quelque peu de durée ?
De ce couple, un pour tous, la colère acérée
Me prouve irresistiblement
Que parler des époux unis incessamment,
C'est chose par trop hasardée.
Le doute est donc fort sage et j'y tiens fermement,
Sauf à dire pertinemment,
Conclusion pleine de force :
Ne mettons pas le doigt entre l'arbre et l'écorce.

On reprit un peu plus tard la conversation sur les Loges d'adoption. On n'était pas curieuse ; on voulait s'instruire. Les mauvais plaisans disent le contraire. C'est mal. Les Dames ne sont pas curieuses ; elles aiment l'instruction ; voilà tout.

Nous rapportons le dialogue suivant : *Historique*, comme dirait la sœur de Genlis.

— Maintenant que les Dames sont admises en Maçonnerie, elles sauront votre secret? — sans doute : il est dans les Loges d'adoption. — Qu'est-ce que la Maçonnerie d'adoption ? L'aggrégation des Dames aux travaux des frères: elles concourent avec eux au même but. — Quel est ce but ? — La morale. — C'est ennuyeux ; après. — Des actes de charité. — Soit! et vous appelez cela ? — Les principes de l'Ordre Maçonnique. — Et le secret ? Patience ! — J'en ai beaucoup ; mais elle se lasse. Répondez de suite : Le secret où est-il ? — Pour nous, dans nos temples. — La morale et vos temples, c'est beau, mais triste, et vous, monsieur, encore plus triste et plus maussade. —Bien obligé. — Il n'y a pas de quoi. Venez à la question. Où, nous femmes, apprenons-nous ce fameux secret ? — Dans un jardin. — Bon ! en plein air. Pourquoi pas dans les champs ? — Ce jardin

représente le Jardin d'Eden, — Oh ! oh ! avec le fruit défendu ? — Avec le fruit défendu. — Excellent ! (Il paraît que nos mères, en remontant jusqu'à Ève , aimaient beaucoup le fruit défendu.) — Avez-vous encore quelque question à me faire ? — Une bagatelle. Qu'exige-t-on des femmes pour les admettre au... (la curieuse n'acheva pas la question.) — Presque rien. *Travailler*, *écouter*, *obéir* et *se taire*. — L'impertinent ! — *Travailler*, *écouter*, *obéir* et *se taire* ou point de Loge. — Parfait ! Après l'impertinence, la tyrannie.

A la suite de vingt objections. Est-ce tout. — Non ! Les Loges d'adoption sont suivies d'un banquet splendide. — Admirable ! Ces messieurs aiment les banquets, et comme dit leur malhonnête Despréaux, ils en ont mis partout. — Le banquet terminé, il y a un bal brillant... toute la nuit. — Un bal ! toute la nuit ! Bravo ! vivent les Loges ! vivent les frères !

C'était juste. Il faut que tout le monde vive. Le bal avait fait oublier l'ennuyeuse morale et même les quatre vilains mots.

La Loge d'adoption eut lieu. La Dame fut la récipiendaire. Elle soutint héroïquement les épreuves; mais aux quatre redoutables propositions, elle se mutina et aurait fait un très mauvais parti au corps respectable des maris et des frères si ces prudents maçons et maris ne fussent entrés en composition. Ils gagnèrent la tête par le cœur. Elle consentit à *travailler* pour les pauvres; à *écouter* leurs plaintes, à obéir à l'inspiration de son ame en leur faveur et à *se taire* sur le bien qu'elle leur ferait. Elle reçut la *lumière*, regarda beaucoup les sœurs, sans oublier poliment, mais avec modestie, le reste de l'assemblée. Le banquet lui parut charmant. Quant au bal, le lendemain, elle prit du repos toute la journée.

Vous venez d'entendre de l'histoire ancienne, remontant un peu au delà de l'année 1774.

De l'histoire maçonnique de cette époque à l'histoire maçonnique ayant un caractère légal, il y a un milieu, un *juste milieu* :

Ce mot là vous a fait sourire,
C'est le prendre fort sensément ;
Il prête, à ce qu'on dit, à la rude satyre,
Laissons cela car de médire
Il coûte cher. Le bien c'est de juger gaîment
Juste milieu, quand il fait rire,
Et c'est son lot assez souvent.
Voyons ! Que dit l'époux d'une femme jolie ?
« Quelle tête charmante et quel pied enchanteur ! »
C'est fort bien dit ; mais, moi, soit raison, soit folie,
Je suis *juste-milieu*, je préfère le cœur,
Le *juste-milieu* du bonheur.
Que fait un gros gourmand près d'une large table,
Où vingt mets sont servis, chacun d'eux délectable ?
Il les dévore tous, en s'écriant : Pardieu !
Voilà comme j'entends, moi, le *juste-milieu*.
Cet aphorisme est admirable,
Grimod et *Savardin* n'en ont pas de semblables.
Que fait un juge habile avec deux francs plaideurs ?
Il mange l'huître et rend à chacun les coquilles.
Dans ces façons toutes gentilles
Est le *juste-milieu* d'assez drôles d'humeurs,
Et de mille autres pécadilles
Mises par *Lafontaine* au jour pour les railleurs.
Que veulent ces deux rois en se faisant la guerre ?
D'un roitelet voisin prendre le coin de terre.
Survient un plus grand roi qui prend les trois états :
C'est le *juste-milieu* des puissants potentats.
Ce trait vous pouvez le connaître
Il est encore du grand maître,
Ou bien de Béranger, le chansonnier moqueur,
Car je n'en suis que l'éditeur.

Donnons un souvenir à de nobles devises,
Lorsque dans un pays les partis sont aux prises,
Et prêts à s'immoler, implacables entr'eux,
Ah! d'un *juste-milieu* puissent les entreprises
Rendre la paix à tous et lui-même être heureux!
Le trait piquant est bonne chose;
C'est le coup d'aiguillon stimulant ou vengeur;
Mais lorsque louable est la cause,
Louer est un devoir d'honneur.
Dans l'un ou l'autre cas, en principe je pose :
On peut user un peu; malheur à qui trop ose.
En tout sujet il faut ne cueillir que la fleur,
Car le *juste-milieu*, c'est le goût dans l'auteur.

Ce *juste-milieu* dont je veux vous parler, est le temps qui s'écoula entre les Loges d'adoption bourgeoises, timides et obscures, mais aimables et charmantes, et les Loges d'adoption avouées par le Grand Orient et patronées par les plus illustres personnes; Loges, comme les premières, aimables et charmantes, mais devenues alors grandes, belles et somptueuses.

Le Grand Orient, dans l'année 1774, en adoptant le *Rituel* des Loges de dames, c'est-à-dire les *mystères*, les *cérémonies* et les *usages* usités dans les réceptions, régularisa nos assemblées, et défense fut ainsi faite aux novateurs d'y apporter des changements que la prudence et le goût auraient pu ne pas avouer.

L'année suivante, en 1775, un reflet du trône illumina la jeune maçonnerie et lui donna des titres de noblesse.

Voici comment cela se passa.

On m'a conté, jadis, qu'un jour chez SON ALTESSE (1),

(1) Madame la duchesse de Chartres, depuis duchesse d'Orléans.

Aux beaux jours de la royauté,
On s'empressa d'admettre une jeune beauté.
Son regard enchanteur, son air plein de noblesse,
Son modeste maintien, tout en elle intéresse,
Tout, jusqu'à sa timidité;
Et l'accueil le plus doux venant de la PRINCESSE
Rendit à son esprit un peu de liberté.
— Parlez, ma belle enfant, lui dit la noble Dame,
Quel important objet vous conduit à ma cour?
Parlez sans le moindre détour,
Cédez au besoin de votre ame;
Oubliez la princesse et voyez une femme.
Dont l'amitié pour vous datera de ce jour.
— Princesse! on m'avait dit que dans un rang suprême,
Oubliant chaque jour l'éclat du diadême,
Vous aimiez à descendre au rang des malheureux,
A les voir, à verser vos aumônes sur eux;
Toujours sensible et généreuse,
Vous recherchiez aussi les plus vives douleurs;
Pour elles vous aviez des soins consolateurs;
Plus vous calmiez de maux, plus vous étiez heureuse.
Pauvre ou souffrant, aucun jamais ne vous quittait,
Sans avoir obtenu le plus touchant bienfait.
Telle n'est point la grace
Que je viens implorer de vous en cet instant,
Madame! excusez mon audace,
Ce que j'ose espérer est un bienfait plus grand.
Je suis la jeune sœur de la MAÇONNERIE....
— Je le sais, dit en souriant
La princesse. Achevez. — ... La jeune sœur reprend:
De votre auguste époux la noble courtoisie
A daigné protéger ma sœur,
Et je viens de votre GRANDEUR,
Objet d'autant d'amour que de reconnaissance,
Solliciter en ma faveur

De vous, de vous princesse, un aussi grand honneur.
— Je connaissais votre espérance,
Et l'accueillir est mon bonheur.
Le prince m'a parlé, ma jeune et belle amie,
Du but touchant et généreux
Que votre sœur et vous recherchez toutes deux;
Son récit m'avait attendrie.
Des hommes éclairer la vie,
Les rendre plus sages, meilleurs;
Professer la morale et la semer de fleurs,
Ce projet à tous fait envie;
Tous seront vos admirateurs;
Vous règnerez sur tous les cœurs.
Comptez sur mon secours et sur moi pour vos fêtes;
Le prince et moi nous y serons:
Nos plus précieuses conquêtes
Sont celles d'être aimés des Sœurs et des Maçons.

Nous sommes courtisans. Les hommes près de toutes les femmes; les femmes près de leurs maris. Ces messieurs, pour rendre hommage à la beauté et pour obtenir par-c par-là quelques bribes de ses munificences; les tendres épouses pour avoir du maitre du foyer le soyeux cachemire, les bijoux si variés et si jolis, les diamants si beaux!

Ceci est une courtisannerie privée si simple, si naturelle qu'on aurait lieu de s'étonner qu'elle n'existât pas. Elle existera toujours, soyez tranquilles.

Mais la courtisannerie à plein bord, la courtisannerie patente, publique, cette courtisannerie que les uns dénigrent, que les autres exaltent, c'est celle des classes de la société. Les petits s'approchent doucement des grands. Si on les aperçoit, si on les accueille, ils se tiennent intimement convaincus qu'ils ont de l'importance et qu'on l'a reconnait. Ils se gonflent, se pavanent et crieraient volontiers jusque sur les toits: Parbleu le marquis est charmant. Il m'a

présenté le bout du doigt et ma dit mon cher ! On pourrait entendre d'autre part une jolie plébéienne dire à sa bonne amie : Que le duc est galant ! Il m'a juré que j'avais les plus beaux yeux et les graces qui gagnent les cœurs les plus rebelles ? Il m'a donné la main pour la danse et a laissé échapper ces mots : Que votre mari est heureux ! Oh ! si j'avais osé répondre que ce mari est un monstre qui ne sent pas son bonheur !

Passons. Le chapitre des *confidences* nous ménerait trop loin.

Dès que S. A. S. la duchesse de Chartres eut accepté la Grande-Maîtrise des Loges d'adoption, les Loges s'organisèrent. S. A. et le prince son époux, en présidèrent plusieurs ; et quelles Loges ! La cour, la noblesse, la bourgeoisie se réunirent, se mêlèrent. Travaux, festins, divertissements ; éclat, richesse, abondance, féerie, tout fut remarquable et digne ; on était frères et sœurs ; le bon ton, le bon goût, la plus parfaite décence, la bienfaisance en première ligne signalèrent nos fêtes d'adoption.

Mais de grands évènements se préparaient, ils furent beaux et sublimes ; malheureusement ils furent suivis des plus affreux ravages.

Quatre-vingt-neuf vit la rénovation sociale ; quatre-vingt-treize vit du sang.

Ah ! passons plus vite cette fois. La *Maçonnerie d'adoption*, la *Franche-Maçonnerie* disparurent.

Quinze années s'écoulèrent avant que l'une et l'autre Maçonnèries pussent reprendre leurs travaux et leurs fêtes.

Le gouvernement impérial s'établit. L'empereur Napoléon protégea la Maçonnerie. Il lui donna son frère aîné, Joseph Napoléon, roi d'Espagne, pour Grand-Maître ; son beau-frère Joachim Napoléon (le prince Murat), roi de Naples et le prince Cambacérès, archi-chancelier de l'empire pour Grands-Maîtres adjoints.

L'empire tout entier fut maçon.

Les Loges d'adoption reprirent leur éclat. Les principales Loges de Paris donnèrent des fêtes d'adoption ou se mêlèrent l'ancienne noblesse et la nouvelle et toutes les classes honorables de la société.

En 1805 l'impératrice *Joséphine*, femme de l'empereur, étant à Strasbourg, la Loge des francs-chevaliers, de Paris, transporta ses travaux dans la ville où se trouvait Joséphine. Elle y organisa une fête d'adoption à laquelle assista l'impératrice qui, elle-même protectrice des Loges de dames, y fit recevoir l'une de ses dames d'honneur.

Jamais, peut-être on n'avait vu des frères et des sœurs plus unis dans le grand principe de la fraternité, plus amis de l'égalité sainte, plus dévoués au soulagement des malheureux.

La morale et la bienfaisance,
Voilà le but de nos travaux.
Des préjugés de la naissance
Détruire la vaine importance
Montrer tous les hommes égaux,
Telle est notre sage tendance.
Nous faisons plus car nous créons
Des vertus, l'aristocratie,
Du franc-maçon, œuvre chérie,
Et dans chaque état nous trouvons
La plus active sympathie
Secondant nos efforts constants
Les grands seigneurs, les nobles dames,
Les citoyens de tous les rangs,
Tous, et des premières, les femmes.
Dans leur cœur ayant un soutien,
Par leurs sentiments, leur parole,
Ils donnent l'appui qui console,
Le secours qui soulage. Rien
Pour ces ames si chaleureuses,

Si sensibles, si vertueuses,
Rien n'est omis. Le plébéien
Gagne la noblesse du bien,
Noblesse nouvelle, admirable,
Active, pure, inaltérable,
Et par laquelle un citoyen
Est l'homme le plus respectable.
Nous avons eu, dans nos beaux jours,
De grandes et célèbres fêtes;
Nous fîmes d'illustres conquêtes :
L'Ordre s'en souviendra toujours.
Mais le temps a suivi son cours;
Parmi nous on sent ses orages;
Adieu l'éclat de nos beaux âges,
Adieu la gloire et la grandeur,
Mais non pas adieu le bonheur.
Du temps le ravage est terrible;
De l'orage il a le fracas,
Mais, tel que l'arbrisseau flexible,
Nous plions, nous ne tombons pas.
Poursuivant sa noble carrière,
Répandant sa vive lumière,
Professant toutes les vertus,
Jamais n'ayant de jours perdus;
Embellissant, charmant la vie,
Notre Ordre saura soutenir
Sa gloire si bien accomplie.
Dans tous les temps, l'ame attendrie,
Voyant par nous ses maux finir,
Le pauvre viendra nous bénir,
Et s'écriera, plein d'énergie :
HONNEUR A LA MAÇONNERIE !

Oui! honneur à la Maçonnerie! honneur à vous, mes Sœurs, ses dignes interprètes! et pour qu'il n'y ait pas de

jaloux, un peu d'honneur à nous-mêmes qui nous sommes faits créateurs pour vous plaire!

Voyez! notre bon génie nous fait vous présenter une institution belle, utile et agréable; vous l'admettez; vous lui donnez la vogue. La renommée lui consacre un battement de ses ailes, et la porte à la Cour. Les grands seigneurs apprennent qu'il y a de jolies Maçonnes; ils accourent. Les nobles Dames curieuses, comme toutes les autres filles d'Ève, viennent juger leurs rivales, moins les dentelles et le carmin qui les pare. Elles découvrent presque du même coup-d'œil, empressés près de vous, des frères qui, sans titres et dignités mondaines et sans musc, leur semblent assez dignes d'estime; et tout de suite ces Dames nous estiment.

De ce mélange naissent pour tous et pour toutes, des idées nouvelles, des plaisirs nouveaux. En faut-il plus pour rapprocher les distances? Non! grace à la Maçonnerie d'adoption, toutes les distances sont rapprochées.

A une autre époque, la France impériale veut aussi des Loges de Dames. Ce ne sont plus de jeunes marquis avinés et prisant le tabac comme les grands enfants de l'Helvétie; de vieux grands seigneurs infectant l'ambre; de grandes dames au visage peint de rouge, de blanc et de bleu; embastillées dans des paniers, images des citadelles. Ce sont de jeunes et beaux cavaliers, du sous-lieutenant au colonel, au brillant uniforme, à la moustache invincible; des femmes que leur nouveau blason ne rend point encore vaines et orgueilleuses; que le costume moderne fait toutes mignognes.

Alors encore tout se réunit, se mêle, se meut. Les Loges d'adoption sont éclatantes; les festins perfectionnés sont plus délicats; les danses régénérées plus vives, plus françaises.

Glorieux temps de l'Empire, quelles traces profondes, quels souvenirs délicieux tu as laissés dans nos cœurs! Combien nos annales te doivent d'illustration!

Une autre époque arrive. Oh! celle-là efface les dix années de l'Empire comme la première révolution française avait effacé les dix années de l'ancien régime de 1775 à 1786.

La Maçonnerie a perdu la plupart de ses Temples, les Loges d'adoption ont entièrement perdu les leurs.

La France est toute politique. Politique des vainqueurs; politique des vaincus, et pas même pour nous consoler, la politique de transaction.

Malheur! malheur à toi, maudite politique!

Oserai-je vous le dire?

On définit la POLITIQUE,
DÉCEPTION OU FAUSSETÉ;
Ce n'est point là de la critique,
C'est l'expression véridique
D'une triste réalité,
Et des maux de l'humanité.
Malheur à ceux qu'elle dirige!
Malheur à ceux que son prestige
Séduit et corrompt à la fois!
Malheur surtout à ses victimes!
Leurs pensers mêmes sont des crimes
Contre lesquels elle a des lois.
Un demi-siècle de tourmente,
De désordres et d'épouvante.
Pèse sur nous de tout son poids.
L'univers entier s'en étonne,
Et cependant il s'abandonne
A l'influence de sa voix!
Peuples trop pleins d'imprévoyance,
Vous reconnaissez sa puissance
Qui doit être fatale à tous.
Mais trop tard pour votre existence
Vous sentirez votre imprudence;

Vous succomberez sous ses coups.
Que nos fondateurs étaient sages
Quand, nous léguant leurs vieux usages,
Legs respectable et respecté,
Ils disaient : Avec fermeté
Maintenez la Maçonnerie
Comme nous l'avons établie
Pour sa haute prospérité.
Son cercle est grand : Philosophie,
Ordre, morale, charité,
Bases de toute éternité.
Laissez au profane vulgaire
Ses lois, ses usages, ses mœurs ;
Que votre sagesse l'éclaire ;
Qu'elle détruise ses erreurs.
Par vous sur le monde doit luire
Le soleil de la liberté,
Pur, éclairant la vérité ;
Par vous l'univers doit s'instruire,
Et la sainte fraternité
Vous devra son puissant empire :
Vous aurez alors mérité
L'amour de la postérité.
On nous avait montré le piége ;
Nous l'avons vu, nous l'évitons ;
La politique et son cortége
Lachetés, haines, trahisons,
De ces lieux nous les banissons.
Toujours guidés par la prudence ;
Dans les plaisirs, par la décence ;
Suivant le sentier de l'honneur,
Nous marchons avec confiance,
Vers le but de toute espérance,
J'ai dit, le Temple du bonheur.

Cependant un jour plus pur s'éleva du moment que messieurs nos amis les ennemis voulurent bien laisser la France à elle-même. Il était temps; la pauvre France n'en pouvait plus. L'hospitalité qu'on lui avait demandée les armes à la main, avait épuisé ses trésors, ses musées et tout ce qui constitue le bien-être intérieur. Libre, elle respira; elle fut longtemps à se remettre, et si elle se remit enfin, elle n'a pas encore recouvré cette fleur de jeunesse, cette vivacité, cette énergie qui avaient fixé sur elle les regards du monde entier. Un peu pâle, quelque peu languissante, mais ayant heureusement toute la plénitude des sources de la vie, elle redeviendra forte, grande, belle et séduisante. Français et Maçons advienne l'a-propos, et nous tâcherons de la faire respecter; laissons-lui le soin de se faire aimer. Pour y parvenir aucune de ses tentatives ne sera inutile.

Puissent nos Loges d'adoption avoir le même avenir!

Pour le moment contentons-nous de ce qui est. Livrés à nous-mêmes, délaissés des aristocraties, rendons nos Loges d'adoption plébéiennes aussi aimables que possible. Nos plaisirs y sont simples comme ceux du foyer domestique; c'est beaucoup sans doute, cela devrait sufffire; mais le monde est ainsi fait. On vante l'éclat et tout ce qui est magnifique. Nous pensons ainsi, non pas pour nous, mais pour la prospérité et la gloire de l'Ordre. Nous sommes très décents, très modestes; nous ne manquons pas de bonne tenue. Mais la magie des grands noms, celle des illustrations sociales émeuvent le cœur et flattent la vanité. La vanité est une puissance à laquelle aucun de nous n'échappe. Interrogez-vous tous et vous direz comme moi, et vous conviendrez qu'il importe au soutien et à la perpétuation de la Maçonnerie des Dames, au bonheur de nos femmes et de nos filles, que nos Loges d'adoption soient brillantes et réunissent l'élite de la société. Les pères et les mères de famille savent cela et nos jeunes frères aussi. Plus d'un mariage

impossible est sorti de nos Loges d'adoption. Les Loges seraient mortes ou seraient restées obscures, si nous n'avions pas eu la faveur de l'ancienne cour et l'aide des suprêmes puissances de l'Empire.

Dans l'aimable Loge d'adoption de ce jour, nous comptons une honorable bourgeoisie parée des graces et de la beauté des Dames, et de la dignité si précieuse des cavaliers bien élevés. Nous comptons aussi des illustrations maçonniques du Grand-Orient de France, des dignitaires du Consistoire des Princes de Royale Secret de la Louisiane, de plusieurs FF.·. distingués des OO.·. des départements, ceux ci venus exprès pour prendre part à nos travaux. Louanges à tous! Hommage à tous les Frères et Sœurs de la Loge-Chapitrale de la Bonne-Union!

Vous et nous, chers Frères, belles et excellentes Sœurs, nous goûterons des plaisirs vrais, des plaisirs purs.

Vous et nous, illustres auditeurs, nous et vous, Sœurs au cœur si généreux, nous n'oublirons pas les pauvres, les pauvres, nos frères résidents; les pauvres, nos frères voyageurs. La bénédiction de l'infortuné est un don du ciel. Heureux qui peut l'obtenir.

Noble fille du ciel, divine bienfaisance!
O toi, des malheureux, seconde providence!
Toi, dont les doux accents partout sont révérés,
Viens embrâser mon cœur de tous tes feux sacrés;
Accorde à ma parole un appui salutaire
Quand elle peint les maux de l'humaine misère;
Inspire aux auditeurs qui daignent m'entourer,
Cet amour des bienfaits que je viens implorer.
Un beau jour s'est levé pour la Maçonnerie!
Ce jour, où célébrant notre fête chérie,
Nous venons réunis, frères et dignes sœurs,
Offrir au Dieu suprême un tribut de nos cœurs;
Et nos devoirs remplis, dans une douce ivresse,

Goûter, des plaisirs purs, la coupe enchanteresse.
Nos devoirs vont finir, mais un nous reste encor
Le devoir d'augmenter des pauvres le trésor.
Il est grand, il est beau de répandre l'aumône,
Et si c'est le premier qui doit partir du trône,
C'est aussi le premier que la FRATERNITÉ
Nous commande d'accord avec l'humanité.
Parmi les malheureux nous avons de bons frères,
De tristes orphelins, de lamentables mères,
Qui tous ont mérité notre tendre amitié,
Et n'osent plus, en pleurs, qu'implorer la pitié!
Nous les comprenons bien tous ces êtres qui pleurent,
Et qui, dans le besoin, souffrent, s'éteignent, meurent;
Nous les aimons toujours; ils sont sacrés pour nous,
Car, naguère, ils étaient ce que nous sommes tous.
Ils ont, au temps heureux, de leurs jours estimables,
Ces frères et ces sœurs, secouru leurs semblables.
Nos travaux, nos plaisirs; ils les ont partagés;
Les plus cruels revers les en ont dégagés.
Mais ces revers affreux n'ont point changé nos ames,
Et nous sentons toujours ces fraternelles flammes
Qui jadis nous portaient à leur presser la main;
Leur main est encor là.... mais pour avoir du pain!
Ils en auront. Vos cœurs à leurs besoins répondent;
Frères et sœurs! sur vous, chacun d'eux, tous se fondent.
Vous ne trahirez pas leur confiant espoir,
Et vous les sauverez du dernier désespoir.
Demain, plus malheureux, car c'est un jour encore
qu'ils auront à souffrir, et le besoin dévore!
Ils viendront recevoir vos secours généreux :
Donnez, donnez, mes Sœurs. Demain, qu'ils soient heureux.

(Ici la quête.)

Maintenant que le devoir et l'œuvre de charité sont ac-

complis, vous allez bientôt, illustres, aimables et chers Sœurs, goûter toutes les récréations du banquet et du bal, ces plaisirs si purs et si doux que avez toujours trouvés dans vos familles.

Puissez-vous, quand vous nous quitterez, et ce sera toujours trop tôt au gré de nos désirs, emporter le souvenir de notre respect et de notre reconnaissance; de nos vœux pour votre félicité, la vôtre et celle de tout ce qui peut vous être cher.

Puisse chacune de vous se dire, en pensant quelquefois à la fête de ce jour : Nos frères et nos sœurs de la Bonne-Union, les illustres visiteurs et leurs charmantes compagnes, nous ont tous prouvé que nous n'avions pas changé de famille.

Chacun connaît ce vieil adage :
Après le travail, le plaisir.
Le plaisir vient; il est donc sage,
Quand il est sur notre passage,
De nous hâter, de le saisir.
Ce n'est point ce plaisir perfide
Aux impénétrables secrets,
Et qui, dans sa course rapide,
Perd pour jamais celui qu'il guide,
Ne lui laissant que des regrets.
Notre plaisir, l'honneur l'avoue,
Et la sagesse le prescrit,
Car la raison toujours le loue,
Et dans tous les temps lui sourit.
Il est présent, en vous il brille;
Il est aimable, doux, charmant;
Je vous le nommais à l'instant,
C'est celui qu'on goûte en FAMILLE !

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

MANUEL

DU

FRANC-MAÇON.

Imprimé à Angers par Cornilleau et Maige.

MANUEL

DU

FRANC-MAÇON,

ET

GUIDE DES OFFICIERS DE LOGE,

PAR

M. BAZOT.

Septième Édition,

ENTIÈREMENT REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE DE DOCUMENTS INÉDITS.

PREMIER VOLUME.

PARIS,

TESSIER et SCHMIDT, fabricant d'ornements maç.·., rue de Grenelle-Saint-Honoré, 47.

BERLANDIER, libraire, rue de l'Eperon-Saint-André-des Arts, 7.

ANGERS,

CORNILLEAU et MAIGE, éditeurs, place Saint-Martin.

1845.

Sur cette Septième Édition.

Le MANUEL DU FRANC-MAÇON est parvenu à sa SEPTIÈME édition. Il a été revu et corrigé avec le plus grand soin. Les CANTIQUES des précédentes éditions n'y figurent plus, l'auteur les ayant réunis à ses autres chansons, publiées en 1838 et 1839, en 2 vol. in-18, sous le titre de CHANSONS MAÇONNIQUES. Il les a remplacés par des documents inédits sur la Franche-Maçonnerie et par l'histoire des loges et fêtes d'adoption, et des sociétés d'hommes et de femmes qui les ont précédées.

Le MANUEL DU FRANC-MAÇON qui, depuis 20 ans, est considéré comme classique, parut pour la première fois en 1810, en un vol. de 96 pages. Chaque édition subséquente fut augmentée et améliorée, et la 6e, mise au jour en 1835, fut étendue en 2 vol., nombre auquel l'auteur s'est fixé, afin que son ouvrage fût complet et ne cessât point d'être portatif.

Le jeune ou nouveau Maçon peut donc acquérir avec confiance et sécurité, un livre où les anciens Maçons eux-mêmes trouveront tout ce que près de 40 ans d'expérience, d'observation et de travail, ont permis à l'auteur de présenter au-dessus des instructions techni-

ques et élémentaires. Ces dernières ne sont négligées sous aucun rapport. Les nouveaux officiers de loge accueilleront comme utile le GUIDE dans les différentes fonctions qu'ils sont appelés à remplir, de la première dignité au dernier office.

On a imité et contrefait le MANUEL DU FRANC-MAÇON. Ces tentatives déloyales, du reste inexactes, fautives et incomplètes, ont échoué rapidement, et le MANUEL est resté soutenu par la continuelle faveur du public maçon.

Si un ouvrage de ce genre ne peut donner la gloire, il donne du moins une autre récompense qui a bien aussi son prix, l'estime fraternelle. C'est ce sentiment si flatteur et si doux que l'auteur s'est efforcé de mériter et qu'il conservera avec reconnaissance.

INTRODUCTION.

Tout est mystère pour l'homme, Dieu, la nature et l'homme lui-même.

Il agit, il pense, il sent, il voit, il parle, il entend... mystère!

Il naît, il meurt; il a été, il n'est plus... mystère!

Rien n'était pour lui avant lui; rien n'est pour lui après lui... mystère!

Dieu, objet d'un amour inconnu; les hommes ses semblables et ses frères, et souvent ses rivaux et ses ennemis; l'avenir, son doute ou son espérance... mystère!

Est-il terre? Est-il d'essence divine? Rentrera-t-il tout entier dans le néant? sera-t-il immortel par son ame, quand son corps sera poussière? Existe-t-il une certitude quelconque pour lui? mystère? toujours mystère!! mystère à jamais impénétrable!

Ah! quittons ce vague, objet d'un inutile tourment; exprimons de simples et modestes pensées, dans une matière où le mystère exerce une action incessante, et que de plus savants que nous traiteront sans aucun doute avec une supériorité de vues qui ne nous a pas été donnée.

Tout ce qui est mystérieux, ou tout ce qui fait présumer le mystère, présente à l'imagination quelque chose d'extraordinaire ou de singulier, qui attire impérieusement l'attention. Nous sommes curieux par instinct et par calcul; et cependant, sans trop réfléchir aux suites de l'envie de tout vouloir connaître, nous nous livrons avec feu au sentiment qui nous entraîne; les obstacles ne sont rien : plus les difficultés sont nom-

breuses et fortes, plus nous sommes ardents et intrépides. Parvenus à notre but, nous nous en repentons rarement, et plus rarement encore nous regrettons nos tentatives, qu'elles aient ou qu'elles n'aient pas été couronnées de succès. Tel est l'homme ; il veut tout savoir et tout vaincre.

Le mystère dans les institutions a d'ailleurs une grande puissance par lui-même. Il présente d'abord l'idée de connaissances à acquérir ; ensuite il exige que les aspirants soient des hommes choisis. Le savant qui se fait admettre dans les sociétés mystérieuses y puise une instruction qu'il ne possédait pas. L'homme le moins apte à apprendre, s'il se fait admettre dans ces sociétés, y reçoit de féconds principes de lumière. Les autres hommes initiés à des mystères, lors même qu'ils ne recueillent rien, ce qui est impossible, ne se montrent pas moins flattés de leur admission, parce qu'elle accroît leur importance aux yeux du vulgaire, et qu'elle prévient favorablement en leur faveur les personnes distinguées avec lesquelles ils ont des rapports. Les sociétés mystérieuses sont donc utiles et désirables, et on doit aider, autoriser et protéger leur formation toutes les fois que ces sociétés ne sont ni contraires aux lois, ni contraires aux mœurs.

Ce sont à peu près là, ce semble, les véritables considérations qui ont fait établir et tolérer les associations mystérieuses auxquelles les circonstances les plus vulgaires ont souvent donné naissance.

Raisonnant dans cette hypothèse, nous dirons : un homme studieux s'éloigne de la société pour étudier librement et seul : voilà un sujet d'étonnement et de mystère. Quelques hommes, que rapprochent des habitudes, des travaux communs, s'assemblent, et n'admettent parmi eux aucun étranger, s'il n'a été soumis à un examen : voilà un nouveau et plus fort sujet d'étonnement, et un nouveau et plus incompréhensible mystère. Un plus grand nombre d'hommes se réunissent, projettent une association, en établissent les bases, dressent des règles pour se conduire, adoptent des cérémonies pour la réception de ceux qui voudront se réunir à eux. Oh ! pour le coup, voilà le comble du mystère et la matière de raisonnements graves, de soupçons singuliers, et l'appât où viennent se prendre des curieux en foule.

C'est d'une manière aussi simple que se sont formés les mystères de tous les temps, dont les plus beaux et les plus durables sont ceux de la Franche-Maçonnerie, sur laquelle nous allons porter toute notre attention.

La Franche-Maçonnerie est une école de vertus et de sciences. Cette école, dont les sages et les hommes instruits sont en même temps les maîtres et les disciples, intéresse vivement tous les esprits; elle est utile aux hommes honnêtes, qui préfèrent les réunions respectables aux relations souvent dangereuses de la société; aux savants, à qui elle offre le germe des plus hautes connaissances, et l'intimité des savants les plus distingués; aux philosophes, à qui elle fournit d'importants sujets de méditation; aux ministres des diverses religions, à qui elle rappelle sans cesse les généreux principes d'une tolérance universelle; à la jeunesse, à qui elle enseigne des préceptes utiles et purs; à l'homme du monde, à qui elle présente une occupation douce et de nobles distractions; au voyageur, à qui elle procure des amis dans les lieux qui lui sont les plus inconnus; à l'homme probe dans l'infortune, à qui elle donne des secours; à l'affligé, à qui elle prodigue des consolations et des ressources réelles; enfin, elle est utile à tous les hommes qui sont capables de sentir son importance et de profiter de ses excellentes leçons.

Mais, objectera-t-on sans doute, il n'est pas besoin d'être Franc-Maçon pour être honnête homme, se livrer à l'étude, soulager l'infortune ou obtenir des secours dans ses malheurs; et, dans ce cas, la Franche-Maçonnerie est une chose superflue. A cela nous devons répondre : s'il n'y avait d'honnêtes gens, de gens instruits, de gens secourables que parmi les Francs-Maçons, quoique ceux-ci soient en grand nombre, la société serait bien à plaindre. Si la Franche-Maçonnerie, qui prêche la vertu et qui inspire l'amour des sciences, est inutile parce qu'elle n'est point extraordinaire, il faut la renverser, sans chercher à s'assurer si elle n'a pas donné naissance aux principes religieux, aux livres de morale, aux découvertes de la science, et après l'avoir détruite, créer une institution qui lui soit supérieure; car on ne doit point oublier que c'est à force d'enseigner la morale, d'écrire sur les sciences, d'encourager les actions honnêtes et généreuses, qu'on a atteint le degré de perfection qui honore notre siècle. Que l'on réussisse à former une institution plus sage, plus noble, plus grande, plus importante que la Franche-Maçonnerie, et nous oublierons son antiquité, dont nous avons la conviction; nous oublierons ses dogmes si parfaits, et nous deviendrons les premiers apologistes de ce qui sera au-dessus d'elle... Jusque-là nous continuerons d'en être les admirateurs, et nous dirons que nulle institution passée ou existante ne peut lui être comparée.

On prétendra peut-être que la Franche-Maçonnerie dégénère, et qu'elle perd de plus en plus l'amour des bons Maçons et l'estime des profanes, par la facilité que l'on met à accorder à tout le monde l'initiation maçonnique. Cette remarque, quoique répétée à tout propos, n'est point à dédaigner, et nous allons y répondre. On reçoit effectivement, quelquefois avec un peu de légèreté, des individus qui n'ont pas toutes les qualités désirables pour obtenir leur admission dans un corps aussi distingué que celui des Francs-Maçons : mais que conclure de là ? que l'association entière est corrompue, parce que quelques-uns de ses membres ne sont pas irréprochables ? La conséquence tiendrait de l'absurde ; il faut donc envisager la question sous un autre aspect. Suppose-t-on qu'un vil intérêt porte les loges à multiplier les admissions dans leur sein? Alors il y aurait des dupes et des fripons ; dans ce cas, les honnêtes gens se retireraient des ateliers, les victimes se plaindraient, et le gouvernement, conservateur du bon ordre, ferait fermer les loges, et, par cette indispensable sévérité, mettrait fin à une spéculation dont les hommes les moins délicats sont à peine capables.

L'exagération fait un monstre de la plus légère difformité : c'est ainsi qu'un excès d'indulgence de la part de quelques Maçons peu réfléchis, et que la confiance de quelques autres, surprise par l'amitié aveugle, quoique les Maçons en général s'en plaignent à peine, est indiqué comme un abus dangereux ; c'est encore ainsi qu'un inconvénient qui disparaitra tout à fait quand on l'aura signalé hautement, est présenté comme un vice décidé et qu'il n'est pas possible de détruire. Quelle erreur et quelle irréflexion! Cependant il est bon de faire observer à ceux qui n'envisagent les grandes choses qu'avec une vue bornée, que les négligences, les petits relâchements, les abus qui naissent du temps et des circonstances, disparaissent avec eux, tandis que les institutions vertueuses s'agrandissent et se fortifient avec la succession des siècles.

Après avoir offert quelques réflexions préliminaires indispensables, nous devons parler de l'objet que nous nous sommes proposé en publiant le *Manuel du Franc-Maçon.*

A défaut de preuves authentiques, (et quelle histoire des peuples de l'antiquité s'est établie sur des preuves irrécusables?...) démontrer par un raisonnement précis l'origine et la marche de la Franche-Maçonnerie jusqu'à nos jours; prouver l'excellence de l'association des Francs-Maçons; dégager la société maçonnique de toutes les réunions qui lui sont étran-

gères, et qui la compromettent ou qui la dénaturent; examiner les opinions importantes qui ont été émises sur l'origine, tant recherchée par les auteurs Maçons, de l'institution de la Franche-Maçonnerie; expliquer par des instructions fidèles le système maçonnique, et développer dans quelques-uns de ses principes fondamentaux ce système si beau et si vaste; tel est cet objet, qui est bien important, puisqu'il fait connaître à fond une institution antique et célèbre, et qu'il présente, tels qu'ils sont, un nombre infini d'hommes de toutes les nations.

Avant d'entreprendre notre travail, nous avons voulu, autant qu'il a été en notre pouvoir, rassembler les matériaux nécessaires pour le rendre intéressant et profitable. Nous avons attendu qu'une longue expérience, que la connaissance des plus hauts grades et la lecture d'un nombre prodigieux d'ouvrages nous eussent suffisamment instruit. Cette précaution était sage. Nous avons pu enfin traiter un sujet dont nous nous étions rendu maître. Mais une difficulté à laquelle, dans l'origine, nous avions accordé peu d'attention, parce qu'elle nous semblait être peu de chose, s'est offerte tout à coup dans toute son étendue; et, si elle ne nous a pas arrêté, elle nous a du moins fait agir avec quelque contrainte. On va en juger : tout ce qu'on nous avait dit, et tout ce que nous avions lu sur la Franche-Maçonnerie, ne satisfaisait ni notre esprit ni notre cœur; nous voulions non pas faire secte, mais présenter des idées nouvelles et qui nous paraissent bonnes sur une institution que nous pouvons qualifier de sublime. Ceux à qui nous devions nous adresser étaient ou nos frères ou des profanes. Il fallait chercher à intéresser les premiers, auxquels on avait expliqué vingt fois la même chose, sans leur parler juste et vrai, et plaire aux profanes, sans les instruire d'un secret qui ne nous appartenait pas. Il fallait occuper l'attention si difficile à captiver, et ne pas perdre l'estime, non moins difficile à conserver. Nous voulions enfin, bon Maçon, rester tel; mais nous voulions aussi devenir le guide des jeunes Frères... L'embarras, on le voit, était extrême; le raisonnement nous en a tiré. Voici ce que nous nous sommes dit : Les Francs-Maçons ont trop de sens pour penser que, comme autrefois, il soit absolument nécessaire de devenir Maçon soi-même pour avoir des notions sur l'institution maçonnique; d'ailleurs, s'ils avaient encore cette croyance, l'esprit éclairé du siècle, et particulièrement les livres publiés depuis trente ans par les auteurs Maçons, l'auraient bientôt détruite. Il est donc certain que les profanes savent à peu près à quoi s'en tenir sur les Francs-Maçons et sur les mystères de la

Franche-Maçonnerie, D'un autre côté, les profanes sont bien persuadés qu'il ne se passe rien de surnaturel dans les loges, que les Francs-Maçons ne disposent ni de la vie, ni de la liberté d'un individu; que les assemblées Maçonniques ne sont point des réunions dangereuses.

Si telles sont les idées et des Maçons et des profanes, il n'y a donc aucun inconvénient à suivre la route qui nous a été ouverte par ceux qui nous ont précédé. Il y a plus, il est important de diriger et de fixer les regards sur le véritable point de vue; car si la saine partie des profanes pense favorablement de nos réunions, la masse des non-initiés ne peut-elle pas supposer que nos temples sont des Tivoli, des maisons de change ou des athénées? Ces suppositions, qui sont journellement confirmées par l'ignorance des uns et la méchanceté des autres, nous ont déterminé; nous avons pris sûr nous, sans autre mission que celle que donne le droit naturel de défendre une bonne cause de l'injustice et de l'erreur, d'instruire les jeunes Maçons de ce qu'il leur importait de bien connaître, et en même temps d'éclairer suffisamment les profanes sur le but de notre association, sur l'utilité de nos assemblées. Nous avons fait nos efforts pour être simple et exact; nous avons dédaigné tout charlatanisme; le puéril de la mysticité, le ridicule d'un feint enthousiasme, pathos inévitable de ceux qui jouent l'inspiration; nous devions, nous adressant aux hommes raisonnables, tenir le langage de la raison, et, parlant d'une institution belle et pure, nous exprimer avec candeur et franchise; nous devions, n'agissant par aucun motif qui ne fût digne d'être avoué, montrer toujours de la conviction et de la bonne-foi. Mais, tout en agissant loyalement, il était des convenances que nous ne devions pas méconnaître, des usages que nous devions respecter, un engagement que nous ne devions pas perdre de vue : aussi nous nous sommes tenu dans de justes bornes. Nous faisons connaître les instructions, et sommairement ce qui se passe dans nos assemblées; mais par de sages réticences sur certaines matières, mais par des indications générales sur des choses qui auraient exigé des détails, des développements, des discussions profondes : enfin, par un silence absolu sur les mots, signes, marches, batteries et attouchements employés par les Maçons pour se reconnaître, nous défendons nos loges et les grades supérieurs des profanes et des Maçons des grades inférieurs, preparés par ce livre.

Cette réserve le rend utile, sans qu'il soit dangereux.

Nous terminerons cette introduction en nous justifiant d'avoir avancé beaucoup de choses sans citer nos autorités.

Si nous écrivions d'après l'histoire, ou d'après des faits authentiques, nous devrions nommer des auteurs et indiquer les sources : mais, nous l'avons dit; la connaissance des livres Maconniques, ou des livres qui ont trait à la Franche-Maçonnerie; l'étude et le rapprochement des mystères anciens et des mystères modernes sont nos seuls guides; et ces guides nous ont paru tellement dignes de confiance, que nous n'avons point hésité à les suivre dans tout le cours de cet ouvrage. Nous ferons observer que notre système est neuf; qu'il est le produit de la réflexion, et non de l'inspiration; le résultat de la persuasion, et non de l'esprit de parti; que tout l'autorise et que rien ne l'indique positivement. En second lieu, notre livre n'est point un cours de Franche-Maçonnerie, mais une préparation à la connaissance de l'institution Maçonnique. Ce livre peut servir au Maçon qui se borne à bien savoir ce que c'est que l'association dont il est membre; mais le Maçon qui voudra faire une étude approfondie des mystères anciens, et des mystères Maçonniques, devra nécessairement s'engager dans le labyrinthe des recherches, et consulter, autant qu'il en aura la possibilité, les auteurs et les ouvrages dont nous avons donné la nomenclature dans les précédentes éditions du *Manuel du Franc-Maçon*.



MANUEL

DU

FRANC-MAÇON

Première Partie.

RÉFLEXIONS

SUR L'ORIGINE, LA FILIATION ET L'IMPORTANCE DE LA FRANCHE-MAÇONNERIE.

> Les mystères avaient pour but de faire de tous les hommes un seul corps et un seul esprit par l'amour fraternel. (COURT DE GEBELIN, *Monde primitif*, T. IV, p. 317).

ENTRAINÉS au travail par le désir naturel de conserver leur existence, les premiers humains recherchèrent avec soin dans les productions de la nature celles qu'ils supposèrent favorables à leur conservation. Livrés à l'injure de l'air et à l'intempérie des saisons, l'instinct qui les dirigeait leur fit imaginer de se former avec des feuilles (telle est du moins la tradition sacrée sur nos premiers parents)

un vêtement dont ils se couvrirent pendant le jour, et de dresser des cabanes où ils passèrent les nuits. Satisfaits d'une industrie qui leur était si utile, certains de soutenir une vie à laquelle ils mettaient du prix, ils jetèrent, pour la première fois, autour d'eux un regard observateur et jouirent d'un spectacle qui, bien qu'ils y fussent déjà accoutumés, leur parut tout nouveau. La terre qu'ils foulaient et qui paraissait inanimée, produisait des plantes, des fruits, et recélait dans son sein des objets qui naissaient, prenaient croissance et ne semblaient pas plus animés qu'elle. Les cieux, qu'ils contemplaient, les intéressaient par leur étendue et leur magnificence. Le soleil, qu'ils ne pouvaient se lasser d'admirer, les éclairait et les réchauffait. La nuit, qui régulièrement venait les envelopper de ses ombres et les disposer au sommeil ; les phénomènes qui se multipliaient sans cesse, tout ce qu'ils voyaient, entendaient et sentaient, tout, absolument tout, les pénétrait d'étonnement et faisait éclore en eux des sensations et des idées. « Comment, se disaient-ils, la terre peut-elle soutenir sans s'affaisser le poids de ces monts énormes, la mer demeurer dans ses limites, le nuage se suspendre sur nos têtes? et nous-mêmes, comment pouvons-nous agir selon notre volonté, diriger nos pas, régler nos mouvements? Comment joignons-nous à la faculté de penser la possibilité d'exécuter? Que sommes-nous donc? nos propres créateurs! Cela est difficile à comprendre; car bien que nous nous reproduisions, il n'y a pas de doute que nous n'ayons été produits par quelque chose qui n'est pas nous..... Il existe, oh! oui, il existe une puissance suprême, infinie, créatrice, maîtresse de tout, qu'on ne voit pas, qu'on ne peut définir, mais qu'on doit adorer. »

Ces idées et ce langage communs à presque tous les humains, les disposaient à honorer la Divinité: Le temps accrut la vénération qu'ils avaient pour elle, et fit naître en eux le besoin d'exprimer d'une manière solennelle la

reconnaissance qui les animait. Ce culte primitif s'étendit. Il fallut à ces hommes, nativement pieux et sensibles, un chef pour les instruire et les fortifier; ils le choisirent, s'il ne s'offrit de lui-même, et reçurent ses instructions, dont ils eurent le bonheur de profiter..... Mais le nombre des hommes augmentant de jour en jour, les familles se virent forcées de se séparer, de se répandre au loin. Cette séparation leur fut fatale. Habitués à vivre presque seuls dans leurs nouvelles retraites, chargés d'enfants, qu'ils étaient incapables d'instruire, aigris par les contrariétés inséparables de la vie, ces êtres infortunés devinrent aussi farouches que les sites sauvages et incultes que la plupart d'entre eux habitaient; leurs mœurs douces s'altérèrent, leurs passions se changèrent en vices, les vices enfantèrent les crimes. Ardents à se rechercher, ils ne se voyaient plus que pour se tromper et se détruire..... Injustes et cruels envers leurs semblables, ingrats envers la Divinité, qu'ils ne comprenaient pas bien, ou dont ils ne savaient pas bien apprécier l'admirable influence, ils attirèrent sur eux, suivant l'opinion commune, la vengeance du ciel..... Ne soulevons pas le voile immense posé par la main du temps, et ne voyons les hommes qu'après leur régénération.

Instruits par leurs pères, à qui l'homme juste, sauvé du châtiment universel, avait, suivant cette même opinion, transmis le feu sacré de la religion, entretenu et conservé par lui; instruits, disons nous, des vertus et de la félicité, des forfaits et de la punition des premiers humains, les hommes nouveaux se proposèrent de mener une vie innocente.

A l'imitation de leurs ancêtres et par la même nécessité, ils se séparèrent.

Les plus sages s'établirent dans l'Inde, dont le sol fertile produisait presque sans culture une subsistance abondante. Tranquilles dans leur patrie adoptive, habitués à un climat doux et tempéré, ils se livrèrent à l'étude, inventèrent

les arts, créèrent les sciences, et, par des temples hardis et majestueux, creusés dans les flancs des rocs les plus durs, ils consacrèrent la preuve indestructible de leur gratitude envers Dieu, de leur attachement pour les lieux où ils trouvaient le bonheur, de leur industrie et de leurs vastes connaissances.

Fils de ces sages, ayant un esprit non moins religieux qu'inventif, les Brachmanes, philosophes indiens, les égalèrent dans les conceptions profondes, et les surpassèrent dans leur sagesse et leur piété. Amis des hommes, admirateurs de la nature, adorateurs de la Divinité, ils voulurent, plus prévoyants que ceux à qui ils devaient la naissance, constituer une **RELIGION UNIQUE, UNIVERSELLE ET IMMUABLE.** Ils se réunirent, se communiquèrent leurs vues, adoptèrent solennellement le culte que la tradition garantissait venir des premiers humains, alors qu'ils étaient purs, et ajoutèrent aux dogmes de cette religion, qui n'admettait qu'un Dieu seul, tout-puissant et infini, l'immortalité de l'ame, et, après la mort, la récompense ou le châtiment du bien ou du mal qu'on avait fait pendant la vie. Pour perpétuer la religion qu'ils avaient renouvelée et qui plaisait au peuple, les Brachmanes s'attachèrent des disciples vertueux et sûrs. Chargés de l'honorable soin d'élever la jeunesse et de former les souverains de la nation, les Brachmanes inspirèrent une telle estime, qu'ils se virent contraints, pour disperser le trop grand nombre de ceux qui prétendaient à l'instruction sacrée, d'établir des *épreuves sévères* qui éloignèrent la masse des aspirants, sans cependant diminuer dans l'ame des hommes vertueux le désir d'être *initiés*, la ferveur pour le culte et la considération pour ses ministres. Doux, patients, désintéressés, ne vivant que de racines et de fruits, respectant dans les animaux qu'ils ne tuaient jamais (Pythagore et ses disciples les imitèrent), des créatures qui avaient vie, ces ministres étaient dévoués à leurs semblables; ils les aidaient et les

secouraient avec bonté et persévérance. Enthousiastes des merveilles de la nature, observateurs du cours des astres, dont ils appliquaient la connaissance à l'agriculture, ils s'instruisaient pour éclairer les autres. Braves, intrépides, insensibles aux tourments, ils méprisaient la mort; et presque tous la subirent au milieu des révolutions qui ravagèrent leurs contrées et qui substituèrent à leur culte, pur et divin, une religion absurde et extravagante..... Mais, par une destinée heureuse, la religion et les mystères des Brachmanes, conservés par la tradition, se joignirent, pour en acquérir plus d'éclat à la religion et aux mystères des prêtres de l'Égypte.

Les peuples que dirigeait les Brachmanes étant simples comme la nature, le culte devait être à la portée de leur entendement. En hommes de génie, les Brachmanes se conformèrent à cette faiblesse, et ne firent connaître de la religion que ce qui pouvait être compris facilement du peuple. Ils réservèrent pour eux, ou ne communiquèrent qu'à des disciples préparés à cet effet, des connaissances d'un ordre plus élevé, qu'ils avaient acquises par l'expérience et la méditation.

Les hommes que les prêtres de l'Égypte dominaient n'étaient pas moins ignorants que les peuples de l'Inde; mais plus nombreux, plus entreprenants et beaucoup moins dociles. Il fallait une grande politique pour assujétir, sans la pousser à la révolte, et la diriger d'une manière invariable, une multitude inconstante, incapable de raisonner et de céder à la persuasion.

Cette différence frappante entre le caractère des deux peuples, en apporta nécessairement une aussi marquée dans le système des sages destinés à les conduire.

Les Brachmanes ne devaient être et n'étaient essentiellement que religieux. Les prêtres de l'Égypte devaient chercher à devenir, et furent particulièrement philosophes; égaux en connaissances admirables, en morale, en senti-

ments d'amour pour la Divinité et pour le genre humain, les Brachmanes et les prêtres de l'Égypte ne marchèrent cependant pas sur la même ligne. Les premiers furent modestes et obscurs, et n'en furent pas moins grands; les seconds, superbes et illustres, n'en sont pas moins estimables. Simples particuliers, les Brachmanes n'étaient que des sages sans ambition. Conseils des rois, grands de l'État, dépositaires des choses sacrées, et possesseurs des plus hautes connaissances; formant un corps puissant et redoutable, les prêtres de l'Égypte voulaient étonner le monde entier, et inspirer à la postérité la plus reculée le respect et l'admiration. Ils y réussirent, sans toutefois étouffer par leurs vertus brillantes, les vertus modestes des sages de l'Inde.

Les épreuves pour parvenir à l'initiation, chez les Brachmanes, étaient difficiles, mais sans éclat.

Les épreuves pour être admis aux mystères d'Isis et Osiris étaient compliquées, terribles et célèbres.... Ici cessera tout parallèle. Le plan que nous nous sommes tracé nous oblige de nous occuper aussi rapidement qu'il est possible de l'initiation égyptienne, de ses causes et de ses résultats.

L'inaltérable sagesse des initiés, leur savoir immense, la faveur solide dans laquelle ils étaient auprès du peuple et des rois, excitaient l'émulation des hommes entreprenants, quel que fût leur rang ou leur fortune, et les portaient à tenter une entreprise dont le succès devait combler leurs vœux. Ils osaient aborder les épreuves; mais s'ils avaient la force de surmonter les premières, celles qui succédaient paralysaient leur courage et dissipaient l'illusion qu'avait fait naître trop souvent une folle espérance. Si d'autres, plus persévérants et plus intrépides, surmontaient les épreuves physiques, ils ne résistaient pas aux épreuves morales, et plus à plaindre que les premiers, ils ne rentraient plus dans le monde; ils étaient perdus pour leurs familles et leurs

amis, et demeuraient sévèrement confinés dans les souterrains du temple, où ils exerçaient des fonctions subalternes. La politique des prêtres punit encore lors même qu'elle ne semble pas punir.

Ceux des aspirants qui, par une force presque surnaturelle, sortaient vainqueurs des secousses données au corps et à l'ame, devenaient les égaux des prêtres par les liens communs qui les unissaient, et jouissaient avec eux des plus nobles avantages que puissent procurer la vertu, la science et la fortune. Enchaînés par un serment terrible, ils soutenaient avec fermeté et constance une institution qui faisait leur bonheur et leur gloire.....; mais pour parvenir à mériter d'en faire partie, que d'obstacles n'avaient-ils pas à surmonter! En voici l'idée imparfaite.

Le prétendant à l'initiation était obligé de s'engager dans les sombres détours d'une allée qu'il parcourait presque toujours en se traînant sur ses mains et sur ses genoux, et qui le conduisait à un puits dont l'effrayante profondeur ne pouvait se calculer à la vue. Parvenu au fond du puits, au moyen d'une lampe qu'il fixait sur sa tête, et d'échelons en fer qu'il n'atteignait pas sans courir de grands risques, l'aspirant trouvait une porte d'airain qui s'ouvrait sans résistance. Après avoir erré pendant une heure dans des souterrains qui aboutissaient à une grille de fer, gardée par trois hommes armés et couverts d'un casque en forme de tête d'*anubis*, il était arrêté par ces trois hommes, qui lui ordonnaient de lire une inscription ainsi conçue :

« Si tu es au-dessus des frayeurs de la mort poursuis » ta route, tu seras purifié par le feu, par l'eau et par » l'air, et tu parviendras au milieu de ta course. Si tu n'as » point assez de courage pour achever ton entreprise, » retire-toi, tu le peux encore sans danger; plus tard, un » seul pas en arrière te priverait pour toujours de la lu- » mière céleste. »

L'aspirant persistant dans son dessein, les trois hommes

lui permettaient le passage; et plein d'ardeur, il s'avançait jusqu'à une caverne embrasée, qu'il franchissait avec précaution quoique rapidement, et qui le conduisait à un canal profond, large de plus de cinquante pieds; il le traversait à la nage, continuait sa route, et arrivait près d'une arcade appuyée contre un pont-levis qu'il fallait parcourir, mais à peine s'était-il élancé sur le pont, qu'au milieu du bruit le plus épouvantable, il le voyait se briser, et en même temps il se sentait enlever et suspendre pendant plusieurs minutes au-dessus d'un gouffre dans lequel il semblait devoir être précipité. Cette épreuve était la dernière des épreuves physiques. L'aspirant étant assez heureux pour la subir sans accident, sans laisser paraître trop d'effroi, était accueilli par les prêtres, qui l'attendaient, rangés sur deux haies, et qui, dès le lendemain, le préparaient aux épreuves de l'ame par le jeûne, la retraite et la méditation. Après avoir chaque jour, pendant plusieurs mois, assisté aux prières, aux sacrifices, aux conférences et aux instructions sur la religion, sur la morale et sur la philosophie; après avoir convenablement satisfait à toutes les questions des prêtres, étudié les lois auxquelles il devait se soumettre, enfin s'être montré courageux, docile, résigné et plein d'aptitude, il était consacré à *Isis*, mère de la nature, à *Osiris*, son epoux, bienfaiteur du genre humain, et à *Horus*, leur fils, dieu du travail. On l'instruisait ensuite des devoirs qu'il avait à remplir; et, pour complément de son initiation, on le disposait à une procession pompeuse, nommée *manifestation* ou *Triomphe de l'initié*. Ces détails se liant naturellement à la description des épreuves, nous allons les rapporter en les abrégeant.

Le jour de la *manifestation*, qui avait été annoncé la veille par des proclamations faites dans les divers quartiers de la ville, étant arrivé, le cortége se mettait en marche pour se rendre du temple au palais du roi, où l'initié était présenté. La marche s'ouvrait par quatre officiers du tem-

ple, qui, par intervalles, sonnaient de la trompette. Ces officiers étaient suivis des prêtres jurisconsultes, des prêtres médecins, des prêtres mathématiciens. Les prêtres appelés pastophores, portant les livres d'Hermès ou des sciences, marchaient sur leurs pas. Après eux paraissait un prêtre, tenant dans ses mains, et appuyée sur sa poitrine, la table Isiaque. Cette table en or, et bordée de lames d'argent, représentait les mystères d'Isis, figurés par des hommes et des femmes, debout ou assis, et dont quelques-uns avaient des têtes d'animaux. Après ce prêtre s'avançaient, deux à deux, les prêtresses directrices, précédées des jeunes filles des prêtres. Un grand chœur de musique devançait huit prêtres portant le tabernacle d'Isis, couvert d'un voile de soie blanche, semé d'hiéroglyphes d'or, sulequel était encore une gaze noire, pour marquer le symbole des mystères de la déesse. Des jeunes filles, au son de divers instruments, exécutaient les danses ou brûlaient des parfums. Le grand-prêtre, seul, et coiffé d'une mitre de forme particulière, suivait le tabernacle. Après le grand-prêtre paraissaient les prêtres portant les livres sacrés, suivis de deux autres prêtres qui soutenaient sur leurs épaules un brancard sur lequel était posé le vase divinatoire couvert d'un astrolade, d'un quart de cercle et d'un compas. Au son des fifres et des timbales, s'avançaient les hommes à qui les étendards étaient confiés. Sur l'un des étendards était un sphinx, symbole de l'Égypte; et sur l'autre un serpent se mordant la queue, symbole du monde entier. Venaient après les étendards des initiés, et que ceux-ci portaient dans le costume de leurs fonctions, mais ayant par-dessus la veste d'initié : immédiatement à leur suite marchait, aux côtés du plus ancien et du dernier admis aux mystères de la déesse, le nouveau reçu, ayant également par-dessus ses habits, la veste d'initié. Un grand voile lui couvrait la tête. Derrière lui on voyait le char de triomphe qui était vide, pour marquer combien ce nouveau

reçu dédaignait les honneurs. La marche était précédée, entourée et terminée par des hommes de guerre.

La célébrité des mystères égyptiens attira à Memphis le jeune Triptolème, d'Éleusis, fils de Célée, roi d'une peuplade grecque. Triptolème, admis à l'initiation, ne put supporter l'épreuve du feu. Condamné par les lois des mystères à ne plus revoir la lumière du jour, il s'était déterminé à subir la peine qu'il avait encourue. Les prêtres d'Isis appréciant ses vertus, se décidèrent à lui faire grace et à le rendre à sa patrie; afin surtout de l'enchaîner par les liens de la reconnaissance, ils l'initièrent à une partie de leurs secrets. Il y avait dans cette conduite autant d'adresse que de prudence.

Triptolème, vivement touché de la clémence des prêtres, et partisan déclaré de leur doctrine, résolut de justifier noblement la confiance dont il avait été l'objet. De retour à Éleusis, il enseigna aux Grecs l'agriculture qu'il avait apprise des prêtres de l'Égypte, éleva une temple à Cérès, et institua, en l'honneur de cette déesse, des mystères que l'on divisa dans la suite en deux classes; les petits et les grands mystères. Les premiers furent institués à l'occasion d'Hercule. Ce héros demi-dieu ayant demandé l'initiation, et la loi défendant d'admettre les étrangers, les prêtres ne voulant, ni le refuser, ni enfreindre la loi, établirent en sa faveur de nouvelles cérémonies ou petits mystères.

Les petits mystères devinrent une préparation aux grands. On jeûnait, on se purifiait, on passait par les flammes. Ces épreuves terminées, le néophyte s'engageait par serment à ne rien révéler de ce qu'il avait vu ou appris, et pendant une année, quelquefois même pendant cinq ans, il était obligé d'assister aux instructions des ministres du second ordre. Lorsqu'il était assez préparé, on le présentait aux grands mystères.

Le récipiendaire était placé dans une obscurité pro-

fonde; tous les éléments semblaient se réunir pour épouvanter son ame. S'il résistait, on le conduisait dans ce qu'on appelait les enfers. Là, les juges de ces horribles lieux reproduisaient devant lui les supplices effroyables auxquels les parjures, les meurtriers sont éternellement livrés. Après ce spectacle affreux, il était conduit dans l'Élysée, où il trouvait les prêtres et les initiés, qui lui donnaient les dernières instructions, et l'introduisaient ensuite dans le sanctuaire de la déesse, où il renouvelait ses serments, s'engageant, sous peine de mort, au secret le plus inviolable.

La *manifestation* des Égyptiens était une cérémonie aussi belle qu'imposante. Les *fêtes éleusiennes*, moins vantées, avaient la même solennité, et présentaient quelque chose qui plaisait davantage au peuple. La procession d'*Iacchus*, qui n'était qu'une partie des éleusinies, en donnera une idée.

Dès le matin du jour indiqué pour la procession, le peuple se portait en foule dans le temple où l'on conservait la statue d'*Iacchus*, et se réunissait aux prêtres, aux prêtresses et aux initiés, pour se rendre ensuite au temple d'Éleusis. La statue d'*Iacchus*, portée par les ministres de ce dieu, s'avançait majestueusement à la tête du cortége. Les prêtres conducteurs des victimes, et les prêtres qui portaient les autels destinés aux sacrifices suivaient à quelque distance. Les prêtresses, présidées par l'hiérophantine ou grande-prêtresse, venaient après. Les initiés, couronnés de myrte, à la tête desquels était un chœur de jeunes filles, suivaient immédiatement. Des soldats et le peuple terminaient la marche, pendant laquelle on chantait des hymnes et l'on exécutait des danses. Après le sacrifice, qui avait lieu dans le temple d'Éleusis, le cortége se remettait en marche, et, dans le même ordre, allait rendre au temple d'*Iacchus* la statue de sa divinité.

Les mystères égyptiens excitaient une curiosité si vive,

un si puissant intérêt que tous les hommes illustres des divers pays vinrent se présenter à l'initiation. Moïse, initié, préparait des lois pour un peuple qui commençait à naître; Triptolème instituait les mystères d'Eleusis; Orphée ceux de Samothrace ou des Cabyres; Pythagore fondait à Crotone son école mystérieuse de philosophie, et le monde entier allait être favorisé d'une initiation générale...

Mais les ouvrages des hommes ne peuvent parvenir à la perfection. Les mystères dégénérèrent dans l'Égypte et dans la Grèce; Pythagore et ses disciples se virent persécutés, et le flambeau des lumières fut prêt à s'éteindre dans les ténèbres de la barbarie et de l'ignorance. Cependant l'Être immortel, qui avait permis une confusion peut-être nécessaire pour abaisser l'orgueil des hommes, ne voulut pas l'anéantissement de leurs connaissances, le culte primitif se maintint, et Dieu signala sa bonté suprême en inspirant à Salomon l'idée de faire revivre les mystères de la primitive initiation.

Salomon, réputé le plus sage des hommes, le plus inspiré des philosophes, et le plus grand des rois, résolut d'élever à l'Être souverain qu'il adorait, le temple, objet des vœux ardents de son peuple et dont son père avait conçu le religieux projet. Possesseur de richesses immenses, puissamment secondé par les ouvriers les plus habiles, Salomon eut la satisfaction de voir le saint temple aussi parfaitement exécuté que l'art humain pouvait le permettre.

La construction de ce temple avait nécessité un concours prodigieux d'ouvriers. Afin que dans la distribution et le paiement des travaux on ne fût point exposé à confondre les divers degrés de talent, et de payer à l'inférieur le salaire du supérieur, on eut la prudence de répartir les ouvriers en trois classes. La première était celle des apprentis, la seconde celle des compagnons, et la troisième celle des

maîtres. Chaque classe avait ses attributions et une marque distinctive pour être reconnue. Par cet ordre, les travaux marchèrent rapidement et avec régularité; et, malgré l'événement d'un maître des travaux assassiné par ses ouvriers, ils furent bientôt heureusement terminés. La beauté du temple, qui surpassait l'attente générale, frappa Salomon : l'ordre qu'il avait fait établir pour sa construction lui parut sage. Il rassembla les chefs des travaux, et leur proposa d'édifier moralement, en l'honneur du grand Architecte de l'Univers, un temple semblable en tout à celui qui venait d'être bâti. Tous y consentirent, et les ouvriers manuels, hommes instruits et pieux, devinrent ouvriers symboliques, autrement dit sages pratiquant et enseignant la morale sous le voile de l'allégorie. Comme il importait de marquer la différence qui existe entre la disposition aux vertus et la possession de ces mêmes vertus, Salomon caractérisa les grades. Le premier, l'apprentissage, renfermait toutes les épreuves corporelles des mystères égyptiens ; le second, le compagnonage, comprenait les instructions données par les prêtres et les conférences de ces prêtres avec l'aspirant dans la dernière partie de l'initiation ; le troisième, la maîtrise, était la parfaite connaissance des mystères : mais il convenait à la prudence de Salomon d'adapter à son système moral l'incident du maître assassiné, et il l'ajouta à la maîtrise, personnifiant par là les vices attaquant, et quelquefois triomphant de la vertu.

Salomon mourut; l'institution mystérieuse qu'il avait recréée, ou plutôt la Franche-Maçonnerie, se maintint dans le silence et dans l'obscurité. Jérusalem ayant été détruite, le peuple juif dispersé, cette même Maçonnerie se répandit avec lui par toute la terre; mais elle ne fut le partage que de quelques sociétés à peu près inaperçues, jusqu'au temps où la morale évangélique, entraînant les esprits éclairés par une parole pure et une religion tolé-

rante, les porta, afin d'être libres et tranquilles, à se rassembler en secret pour pratiquer des préceptes qui s'accordaient parfaitement avec ceux de la religion nouvelle.

Les mystères de la Maçonnerie Salomonique, que plus convenablement on a appelé depuis Maçonnerie libre ou Franche-Maçonnerie, furent remis en vigueur, et contribuèrent à sauver les chrétiens de la persécution dont ils étaient l'objet, et que des sectaires trop ardents avaient peut-être provoquée. Dès-lors, loin de s'altérer, cette Maçonnerie n'a cessé de faire des progrès. Elle anima les premiers chevaliers croisés; soutint longtemps leurs efforts; et, repassant en Europe avec eux, on la vit plus active, mais plus secrète, se répandre en Écosse, en Angleterre, en France, en Allemagne, et chez presque toutes les autres nations.

Aussi pure qu'à son aurore, la *religion primitive* se montre parmi nous, dans la Franche-Maçonnerie, une RELIGION UNIQUE, UNIVERSELLE ET IMMUABLE.

Ces préliminaires, peut-être un peu trop étendus, étaient cependant nécessaires pour faire connaître *l'origine* et *la filiation* d'une institution sublime et magique et dont nous allons examiner *l'importance*.

Malgré les passions, les vices et les crimes, on ne peut se dissimuler, contre l'opinion la plus commune, que les hommes ne sont pas nés méchants, et que, bien loin de faire le mal pour le plaisir de mal faire, ils cherchent à faire le bien quand leurs lumières le leur ont indiqué. Ce qui fortifie la bonté de l'homme, c'est la religion native; et, comme il n'y a aucun culte qui prescrive le mal, toutes les religions sont respectables; mais, à peu près égales par le fond de la morale, elles diffèrent tellement dans le dogme, qu'au lieu de rapprocher les hommes, elles les éloignent en se proscrivant mutuellement.

Dieu, dont la prévoyance est infinie, a vu que les religions, ouvrages des hommes, dégénéreraient en passions

violentes par l'interprétation funeste de leurs ministres. Il a eu pitié de ces hommes, si imprudents et si aveugles; il a voulu les préserver d'une destruction inévitable; et, pour y parvenir, il a mis dans le cœur de toute créature raisonnable une religion naturelle, qui émane de sa volonté et de son inspiration divine. Cette religion, sœur et compagne immatérielle de l'homme, est, comme on a déjà pu le juger, la RELIGION UNIQUE, UNIVERSELLE ET IMMUABLE. Suivons sa marche dans l'interprétation hébraïque, et, par suite, dans l'hypothèse où nous sommes placés. Lors du déluge, elle surnage avec l'homme juste, se rétablit sur la terre avec ses enfants, leur survit, et dans la suite se manifeste de nouveau; passe chez les gymnosophistes de l'Inde, dans les diverses réunions des Mages, dans les mystères égyptiens, dans les préceptes de Moïse, dans la religion des Grecs, dans l'école ionique fondée par Thalès de Milet, dans la doctrine de Pythagore, dans le système allégorique du temple de Salomon, dans la doctrine mixte des Esséniens ou mystères juifs, dans la retraite des Thérapeutes d'Égypte, dans le culte des Druides, dans les rites mithriaques des Mages, qui passèrent des Perses chez les Romains, dans le culte de la bonne déesse que les Romains adoptèrent également, dans les réunions évangéliques des premiers chrétiens, dans le dévouement des croisés, dans l'ordre des Templiers, dans les mystères primitifs de l'institution du tribunal secret d'Allemagne, et enfin dans la Maçonnerie d'Écosse, d'Angleterre, de France, et des autres principales puissances du Midi et du Nord.

Cette religion native que nous reconnaissons tous pour être la *Franche-Maçonnerie*, et qui est devenue un culte presque général, sans distinction de peuples, doit plaire au Créateur suprême, parce qu'elle lui rend un hommage constant et vrai; aux princes et aux peuples, parce qu'elle commande le dévouement à la patrie, la fidélité au chef de

l'État, la soumission aux lois; aux prêtres mêmes et aux moralistes, par le respect qu'elle inspire pour les religions et les mœurs; elle est une source de bien pour les hommes, parce qu'elle prescrit une affection invariable pour le genre humain; parce qu'elle veut que les hommes soient bons, loyaux et secourables; parce qu'enfin, inspirant l'amour du travail et de l'étude, ainsi que la pratique des choses utiles, elle tend à la perfection en toutes choses.

Certains de ses bienfaits, révérons son antiquité, avouons franchement son importance, et ne doutons pas que sa durée ne soit éternelle.

REMARQUES

SUR L'EXCELLENCE DE LA FRANCHE-MAÇONNERIE, ET SUR LA NÉCESSITÉ DE LA DÉGAGER DES SECTES QUI LA DÉNATURENT ET LA COMPROMETTENT.

Qui sequitur me, non ambulat in tenebris.
De Imit. Christi. L. I., c. 1.

Le génie de l'homme, la fécondité presque inconcevable de son imagination, éclatent dans les ouvrages des arts; les sciences perfectionnées démontrent l'étendue et l'aptitude de son esprit; mais rien ne fait connaître la bonté, la suprême bonté de son cœur, comme la Franche-Maçonnerie. Quoi! sans se connaître, avec un mot, un signe, un attouchement, malgré la diversité des langues, l'opposition

des caractères, la violence des passions, des hommes de toutes les conditions, de tous les climats, dans la paix, dans la guerre, s'accueilleront avec cordialité, s'embrasseront avec franchise, se traiteront en frères, et se sacrifieront les uns pour les autres? Quelle est donc la cause d'une si merveilleuse intelligence? Ce n'est point la force des lois, la volonté du pouvoir; ce n'est point l'intérêt personnel, car on oblige des individus qu'on ne reverra peut-être jamais; ce n'est point l'espérance du gain, car on ne fait que donner; ce n'est point le calcul de l'amour-propre, car on fait le bien dans le silence et dans le secret... Qu'est-ce donc? Il faut le dire, le dire franchement : c'est la religion et la fraternité.... Oui, ce sont ce deux sentiments qui sont les mobiles de toutes les bonnes œuvres des Maçons répandus sur la surface du globe, et qui ont formé la base immuable et parfaite de leur institution. Quelques exemples particuliers caractériseront l'esprit Maçonnique et prouveront sa haute et admirable puissance.

Dans une ville de province, habitaient deux frères qui ne s'étaient jamais aimés. Des affaires d'intérêt perpétuaient entre eux leur déplorable division; une, entre autres, les anima tellement l'un contre l'autre, qu'il fallut avoir recours aux tribunaux, qui parurent ne se saisir qu'à regret d'une cause qui devait ruiner l'une des deux parties. En vain des amis sincères, en vain des avocats désintéressés, tentèrent de concilier les intérêts de ces frères imprudents; ils voulaient l'intervention des tribunaux et ils y recoururent. Le jugement, qui fut tout à l'avantage du bon droit ruina celui-là même qui l'avait provoqué le premier, et l'éloigna, par un coup d'éclat, d'un frère qu'il ne vit plus qu'avec indignation et qu'il exaspéra par des preuves continuelles d'animosité et de vengeance. Un ami des deux frères est frappé d'une idée qui lui semble heureuse et dont il ose espérer un plein succès. L'entreprise qu'il se proposait était difficile à conduire; mais en toute chose le courage de

l'homme estimable ne se rebute jamais, quels que soient d'ailleurs les obstacles qu'il rencontre et les dégoûts dont on peut l'abreuver. Quel sera ce moyen ? Il est simple, et n'est difficile que moralement. Il les fera recevoir Francs-Maçons. Il s'adresse d'abord à l'homme dont le droit avait triomphé ; il le présente à la loge, qui, instruite et préparée, met la plus haute importance à l'acte auquel elle a le bonheur d'être associée. Le profane est introduit ; on le livre à une partie des épreuves, elles lui paraissent terribles, et il avoue qu'il ne se sent pas assez de courage pour les supporter toutes. On saisit cet à-propos, on lui propose de l'en dispenser totalement s'il veut se réconcilier avec son frère. Cette proposition le surprend, et déjà il s'indigne ; on ne lui laisse pas le temps de réfléchir ; on insiste, on le presse, on exige : alors la nature et la haine agitent violemment son cœur ; il combat longtemps. Enfin, pressé, forcé, subjugué, il balance, il cède et il est initié ! Rendu à la lumière, il réitère sa promesse, il jure de garder le silence pendant ce qui va se passer, et aussitôt il entend annoncer son frère. Cette annonce, à laquelle il n'était point préparé, l'émeut, mais sous la puissance de son nouveau serment, il se tait. Le nouvel aspirant est introduit. Après les préliminaires d'usage on lui fait connaître que s'il désire sincèrement son aggrégation à l'ordre Maçonnique, il faut qu'il s'engage à pardonner à son frère, à se réconcilier avec lui. Cette condition expresse réveilla des souvenirs qui lui causèrent une agitation violente. Il s'écria : « Votre in-
» tention est louable, Messieurs, et je ne puis m'empêcher
» d'avouer qu'elle excite ma reconnaissance ; mais vous m'a-
» vez jugé d'une manière trop favorable ; il est des sentiments
» qui ne changent pas, et les miens ont toujours été inva-
» riables, je vous le dis sans détours, je le dis même avec
» regret, je serai inébranlable. » Le président de la loge ne se découragea point ; il chercha à ramener le récipiendaire à des dispositions plus généreuses, ce fut en vain. Le

récipiendaire reprit avec véhémence : « Pardonner à
» l'homme qui m'a diffamé; me réconcilier avec l'avide
» spéculateur qui a dévoré la substance de ma famille,
» embrasser le frère qui en veut à ma vie!... Oh! non,
» non, Messieurs, mon ressentiment est trop juste; et
» puisque, grace à ce frère, ce ressentiment est le seul
» bien qui me reste, je le léguerai à mes enfants : cet héri-
» tage ne leur sera pas enlevé, et ils le conserveront aussi
» longtemps qu'ils sentiront leur opprobre et leur mi-
» sère. » Il s'arrêta pendant quelques instants pour recueillir ses idées; puis il reprit : « J'estime et je respecte
» votre société, dont je n'ai jamais entendu dire que du
» bien; je ne suis point étranger à vos principes et je me
» croirais honoré si j'étais admis parmi vous; mais, Mes-
» sieurs, je ne serai jamais Franc-Maçon, si vous m'im-
» posez la loi de revoir mon indigne frère. » Ces mots prononcés d'une voix altérée, n'étaient que trop confirmés par la fureur à peine retenue, qui agitait tous ses membres et le mettait dans un désordre dont l'assemblée était profondément touchée. On le calma lentement et comme malgré lui, en lui tenant le langage de l'indulgente raison; on le ramena avec adresse au but qu'on s'était proposé; mais l'adresse et le langage de la persuasion furent en vain employés : il resta insensible, et ne voulut plus rien entendre. Fatigué et hors de lui, il demande avec violence qu'on lui laisse la liberté de se retirer. On hésite, on se consulte, et l'on ordonne la continuation des épreuves. La réception est prolongée pendant plusieurs heures : tout est superflu, il persévère dans son opiniâtreté, et montre tant de résolution, que l'assemblée renonce à sa louable entreprise. Mais l'ami des deux frères tente un nouvel effort; il adresse au néophyte un discours éloquent et si persuasif, que l'aspirant laisse entrevoir, malgré ses efforts, son émotion et son désordre. Le maçon qui a parlé s'en aperçoit; il reprend la parole, et son nouveau discours

voit le triomphe de la sensibilité sur la plus terrible des passions, la haine, qui porte si souvent à la vengeance. Le néophyte vaincu, anéanti, promet tout ce qu'on exige, et, par ce consentement si ardemment sollicité, mérite le bonheur d'être admis dans la société maçonnique. La lumière va lui être donnée à un signal convenu. Tous les Maçons se mettent sur deux rangs, tous s'arment de glaives; son frère seul, sans armes, se place au pied de l'autel. Le signal part, le bandeau disparaît... Le lieu où il se trouve, l'éclat des lumières, le nombre et la tenue des Maçons, un homme suppliant qui lui tend les bras, et dont l'image ne lui semble qu'une illusion nouvelle, tout le frappe et l'émeut. Il regarde sans voir, il écoute sans entendre; il veut marcher... il chancelle; mais le mouvement de son ame a ranimé son corps: il s'est avancé; la puissance des liens du sang a fait le reste. Il est allé tomber dans les bras de celui qu'il a reconnu, et qu'il a nommé en perdant connaissance...

Nous n'ajouterons qu'un mot à cette scène qui parle à tous les cœurs: c'est que la réconciliation a été sincère, et qu'elle fut durable; que, de son propre mouvement, le premier initié a partagé ses biens avec son frère, et que tous les deux, en bénissant la Franche-Maçonnerie, sont demeurés unis de la plus tendre amitié... Nous avons d'autres exemples à citer.

Qu'un homme obscur fasse une action d'éclat en faveur de l'humanité, quand un événement funeste réclame son assistance, l'action est belle et respectable, et elle mérite des louanges et une récompense; mais, si elle n'a point sa source dans un intérêt de gloire ou de fortune, toujours est-elle moins faite pour étonner de la part d'un individu que sa condition a placé, en quelque sorte, plus près de la nature, et qui, plus exposé à toutes sortes de peines, doit être plus touché de celles de ses semblables. Mais qu'un prince, élevé par son illustre naissance, par sa haute

renommée personnelle, au-dessus des intérêts qui agitent le reste des autres hommes; que ce prince, par un rang où l'opinion dispense de s'intéresser aux individus pour ne voir que les citoyens en masse, soit demeuré assez sensible aux misères humaines pour dévouer sa vie à la conservation d'un infortuné, voilà ce qui est sublime, et ce qui force de reconnaître que le cœur d'un grand de la terre où règne cette profonde sensibilité, a quelque chose de surhumain; voilà ce que fut le frère Léopold, prince de Brunswick.

Ce généreux prince avait, à l'exemple de plusieurs fils de souverains et particulièrement des anciens princes de l'Égypte, puisé dans les sources de l'initiation, et parmi les initiés, cette sagesse qui le faisait admirer, et cette grandeur d'ame dont il donna une preuve si éclatante. Il connaissait les hommes, il les aimait comme on s'aime entre frères; il oubliait l'état pour ne voir que le mérite, c'est-à-dire que la vertu; et s'il éprouvait quelque chagrin, c'était quand l'éclat de son rang empêchait la douce confiance de l'égalité. Sa bonté ineffable se plaisait, pour ainsi dire, à se dépouiller de tout ce qui pouvait rappeler les grandeurs; et, lorsqu'à force d'aménité et de grace, cette bonté parvenait à faire oublier qu'il était né sur le trône, il était vraiment heureux; il jouissait réellement de la vie.

Modèle des princes et des hommes, ton règne n'était pas de ce monde!

En 1785, l'Oder sort de ses limites et porte partout où il se répand, la dévastion et la mort. Léopold, témoin des désastres, donne les ordres les plus prompts et fait multiplier les secours, mais les victimes s'amoncellent, et le cœur trop sensible du prince n'est point assez satisfait de celles qu'il dérobe au trépas; il veut joindre ses efforts aux efforts qu'il dirige; il voudrait être partout... Le danger le plus imminent le détermine. Une famille entière, sur-

prise par les eaux, monte en vain, pour se soustraire à leur fureur, aux étages les plus élevés de son habitation. Les toits, les arbres les plus hauts n'offrent déjà plus des abris assez sûrs; l'eau croît avec une effrayante rapidité; dans un instant elle couvrira les malheureux qui poussent les cris du dernier désespoir.... Le prince est témoin de cet affreux spectacle; il entend ces cris lamentables, il voit les mains suppliantes... son ame est déchirée, mais elle n'en a que plus d'énergie; une barque est devant lui, il s'y précipite; deux hommes la dirigent, il aide lui-même à sa rapidité; et, malgré toutes les prières, il s'éloigne plein d'ardeur et d'espérance. La barque fragile, jouet des vagues et des vents, tour à tour s'élève sur le sommet des montagnes mouvantes, et semble se plonger jusques au fond des gouffres; tantôt entraînée par l'impétuosité du courant, tantôt retenue par les débris des habitations détruites, cette barque, l'espérance de tous, lutte avec le héros qui lui confie sa vie contre tous les obstacles et tous les dangers; elle approche de l'asile menacé où sont encore tant de victimes; le salut des infortunés est proche, il va être certain... Destinée cruelle! lancée par la violence des flots contre un arbre submergé, la barque reçoit une secousse qui la renverse et la précipite dans l'abîme... Oh! Dieu, leur prince, leur libérateur, s'offre à leurs regards épuisé de force et de courage; ils s'élancent vers lui .. une vague le couvre; il reparaît... Hélas! il a cessé de vivre...

Quel dévouement! quelle récompense! mais quel trépas sublime (1)!

Un autre trait historique et quelques remarques géné-

(1) Les Loges de Brunswick ont consacré cet admirable dévouement et leur juste admiration, en faisant frapper une médaille qui est gravée dans le *Jahrbuch der Maurerey*, 2e vol., p. 308. Les Loges et les muses françaises ont célébré à l'envi ce glorieux trépas.



rales compléteront les preuves qu'il était indispensable que nous donnassions pour démontrer à tous les esprits l'excellence de la plus étonnante des institutions.

La guerre, qui moissonne indistinctement le brave et le timide, l'homme de génie et l'ignorant; la guerre, que l'humanité réprouve et que la raison d'état commande; la guerre est si révoltante par ses moyens et ses résultats, que si l'on ne consulte que les lumières naturelles, on ne peut sans horreur y arrêter sa pensée... Cependant l'homme sage, sans aimer à contempler les scènes affreuses qui se passent sur le théâtre sanglant des combats, cède volontiers au besoin de tout voir pour tout apprendre; le mal fait désirer le bien; le poison modifié a des qualités conservatrices, et la guerre, dont les causes sont souvent couvertes d'un voile si épais, paraît souvent aussi tellement indispensable, que, si elle n'est désirée par l'homme doux et paisible, elle est du moins regardée comme un mal nécessaire à la conservation des États. D'ailleurs, ses tableaux ne présentent pas toujours des actions de carnage et de destruction; la mort quelquefois ménage ses victimes; aux cris féroces des guerriers se mêlent les accens de la reconnaissance.

Pendant cette campagne à jamais célèbre dans l'histoire pour la gloire des armées françaises, sur le champ fameux d'Austerlitz, les scènes les plus touchantes furent multipliées dans les divers partis, une d'elles, qui n'est rien dans l'ensemble, mais qui est des plus importantes pour notre sujet, honore à tel point un officier ennemi que nous devons la citer. Les belles actions n'ont point de patrie.

Un officier français (1) avait été séparé du centre de l'armée dès le commencement de l'action. Après des prodiges de courage et d'habileté, le détachement qu'il com-

(1) M. Guéritot, officier au 9e régiment de hussards, membre de la Loge de Saint-Louis des Amis-Réunis, de Calais.

mandait fut réduit à un si petit nombre d'hommes, qu'il vit qu'il ne lui restait plus d'espoir que celui de vendre chèrement sa vie plutôt que de se rendre. Il parle aux soldats, qui sont presque tous blessés; il les ranime par ses généreuses paroles, fait passer dans leur ame l'héroïsme qui enflamme la sienne, et les ramène au combat; bientôt renaît l'espoir de faire une belle retraite et de rejoindre l'armée... Mais de nouveaux ennemis succèdent comme par torrents à ceux qui ont déjà mordu la poussière; ses soldats sont investis, taillés en pièces, et lui-même est couvert de blessures...Seul, il ose encore combattre; il refuse son sabre que mille voix lui demandent; il frappe, il renverse, il intimide... Mais ses forces l'abandonne; il chancelle, et enfin tombe en faisant le signe de détresse L'officier russe n'a point méconnu ce mouvement; il s'est élancé vers le Français, que la fureur des siens allait mettre en pièces, et, par ce généreux élan, a sauvé la vie à un brave guerrier qu'il allait traiter en frère. Fidèle aux principes des Maçons, l'officier ennemi fait porter dans sa tente son prisonnier; il lui fait prodiguer tous les secours; il le visite avec une bienveillance si grande, que le brave Français ne sait s'il ne doit pas bénir sa glorieuse défaite... Après une longue convalescence, l'officier prisonnier se trouve en état d'obéir aux lois de guerre; il se prépare à partir pour le lieu qui lui sera indiqué, et va prendre les ordres du vainqueur... Quel est son étonnement lorsque celui-ci lui annonce qu'il est libre!... Il doute d'un trait si magnanime; mais bientôt il est convaincu qu'il n'est point abusé, et que l'estimable officier a fait tout ce que peut faire un vrai Franc-Maçon.

Il est superflu de dire que les initiés français ne sont point inférieurs en générosité.

A ces faits nous joindrons quelques tableaux.

Notre attention se fixera sur ce négociant que chacun estime, dont le crédit est immense, dont les ressources sont réelles et évidentes, et dont une bonne administration

assure la prospérité en présentant au public une solide garantie. Nous le voyons dans une fortune toujours croissante, jouir de la considération universelle... Dans un instant tout change de face, plusieurs banqueroutes lui causent des pertes considérables qui dérangent ou paralysent ses opérations; sa tête se trouble, il se décourage et ne voit plus qu'un avenir effrayant. Que va-t-il faire? S'il emprunte, il achève sa ruine; s'il retarde ses paiements, il éloigne la confiance et les affaires; n'importe le parti qu'il prenne, il est perdu... Il se déshonore ou se déshonorera... Une seule ressource lui reste: c'est celle d'intéresser ses frères à son sort; car l'estime dont il jouit lui a procuré l'aggrégation à la Société Maçonique. Il s'adresse à sa loge, expose sa situation et ses malheurs; car il est trop galant homme pour ne pas étayer sa demande de preuves irrécusables. Le trésor de la loge lui est ouvert; on ne lui donne rien, il prend à discrétion; et, si les ressources de la caisse ne sont pas suffisantes, les frères se cotisent, se gênent même, le rétablissent, et le sauvent de la ruine et du déshonneur. Quand sa maison se retrouve dans un état florissant, ses frères se contentent du simple remboursement des sommes prêtées, et refusent tout de la reconnaissance de l'obligé, hors ce qu'il dépose volontairement dans le trésor des pauvres.

Un personnage important dans l'État, maçon avant sa haute fortune, a le malheur d'être violemment disgracié du souverain; sa famille, effrayée d'une chute dont elle craint de voir les suites s'étendre jusqu'à elle, s'éloigne de lui, et lui refuse tout appui, tout secours; ses amis le fuient et en secret accusent son incapacité ou son imprudence; ses ennemis l'insultent et exagèrent les causes de sa défaveur.... Seul, car l'infortuné est encore privé de la consolation d'être époux et père, il s'afflige de son infortune. Humilié de l'abandon dans lequel on le laisse, aigri par l'idée de l'ingratitude des siens et de ses esclaves, car tels

étaient ses amis dans sa prospérité; indigné de la méchanceté qui ajoute à son supplice, il veut fuir la société, le monde, tous les hommes... Un maçon le rencontre et l'aborde avec calme et amitié, le plaint sans l'aigrir; l'encourage sans trop le flatter, lui rend la confiance qu'il n'avait plus, ranime ses facultés abattues, le dispose à supporter sans honte et sans orgueil le poids du malheur, et parvient à le déterminer à revoir ses frères, qui sont instruits de tout et qui l'accueillent comme s'ils ne savaient rien : leur générosité va plus loin; quelques-uns d'entr'eux entreprennent sa défense, ils font valoir ses talents, ses vertus, comme homme privé, ils rappellent sur lui la confiance et l'estime générales; et, après l'avoir rétabli dans la faveur du prince, ils lui annoncent avec une bonté fraternelle leurs succès et sa nouvelle fortune.

Mais passons rapidement à de nouveaux sujets.

Ce bon père de famille tombe dans l'infortune vers la fin de ses jours; sa famille et lui n'ont aucune ressource; la loge dont il est membre pourvoit à leurs besoins. Arrivé enfin au dernier terme de nos maux, ses frères le font inhumer à leurs frais, l'accompagnent jusqu'à sa demeure sacrée, et lui rendent les hommages pieux de l'amitié et de l'égalité. Sa veuve est secourue, ses enfants sont alimentés et placés dans le monde suivant leur condition et leurs talents.

Ces voyageurs dénués de toutes ressources dans un pays dont ils ignorent les usages, et dont à peine ils connaissent la langue, ont tout à redouter. Le gouvernement peut leur supposer des projets cachés, et leur croire des intentions malveillantes, former sur eux mille soupçons que leur misère ne semble que trop justifier; les citoyens peuvent avoir des craintes plus directes : ce qu'on ne connaît pas inspire toujours de l'inquiétude, ce qui ne séduit pas les yeux paraît toujours suspect, et ces infortunés n'oseront réclamer l'assistance publique sans avoir à craindre la pitié

insultante ou la dureté brutale. Qu'ils se rassurent! Ils sont Francs-Maçons, ils seront aidés, et sans s'être aperçus qu'ils étaient sans moyens et sans appui, ils parviendront à leur destination, ou rentreront dans leurs foyers.

Ces milliers d'individus qui inondent les loges et qui ne doivent leur admission dans l'auguste sein de la Franche-Maçonnerie qu'à une philantrophie trop indulgente, qui les empêche de mourir de faim? qui les couvre de vêtements? qui les met à l'abri de l'intempérie des saisons? Leurs frères qui ne voient et ne veulent voir que leur misère et leurs souffrances.

Et ces profanes mêmes, accablés d'années et tourmentés par le besoin, et ces veuves qui sont pauvres parce qu'elles sont vertueuses; et ces enfants méconnus ou privés de leurs parents, qui les alimente? Les hommes d'une société dont souvent le nom leur est inconnu.

C'en est assez sur une semblable matière; nous avons fait parler les faits; les faits portent la conviction avec eux. Ils sont tout, raison et preuve.

Mais s'il était nécessaire de prouver l'excellence de l'institution maçonnique, il l'est bien plus de la montrer telle qu'elle est, et de la dégager des sectes qui se couvrent de son manteau pour cacher leur nudité, leur imperfection ou leurs crimes.

L'homme vertueux ne peut rester constamment tel au milieu des vices, des travers et de toutes les séductions qui l'assiégent dans la société. Il est dans le cœur humain un sentiment qui lui fait craindre l'isolement, et qui le porte impérieusement à se rapprocher des hommes et à se lier intimement avec eux, lorsqu'il voit dans ses semblables des passions, des goûts qui s'accordent avec les siens; car il ne pourrait s'unir indifféremment avec tout le monde : l'honnête homme déplaît à l'homme vicieux, l'homme sage à l'homme inconsidéré, le flegme du vieillard comprime la pétulance de la jeunesse, et l'enfant est embarrassé non-

seulement avec la maturité et la vieillesse, mais avec d'autres enfants, lorsque leurs goûts n'ont point une heureuse similitude. Il faut donc que la masse des hommes, pour être libre et heureuse, se partage en sociétés assorties. Les dispositions innées, que l'expérience développe et fortifie, donnent lieu aux associations que nous savons être universellement répandues, et qui sont aussi nombreuses et variées que les mœurs et l'esprit de leurs fondateurs.

La reconnaissance que nous portons à la Divinité, et la douce affection que nous avons pour nos semblables, nous ont rapprochés dès le berceau du monde. Sans en prévoir les suites, sans même penser à l'avenir, les premiers hommes se sont réunis pour louer le Maître de tout, pour s'aider mutuellement dans leurs besoins, et pour varier leurs délassements. Cette association bien déterminée, mais trop naturelle pour avoir eu besoin d'être consentie, produit sans aucune espèce de parti, qui, d'ailleurs, n'aurait pu survivre aux âges et aux révolutions, la religion naturelle et la philantropie universelle, qui se manifestent si bien dans la Franche-Maçonnerie.

Cette belle institution, noble témoignage de la pureté du cœur humain, a paru tellement heureuse, tellement conforme à tous les sentiments, que tous les hommes judicieux ont été séduits et entraînés, et que tous se sont fait un bonheur de créer sur les différents points du globe l'association dont ils avaient l'inspiration toute divine. Mais tous ne pouvaient pas être admis à en faire partie; car l'association étant vertueuse, et les prétendants n'étant pas également dignes, il a fallu faire un choix. Pour ne point irriter les esprits, on a établi des épreuves; et, pour se conserver la faculté d'éloigner les aspirants privés des qualités nécessaires, on a exigé de la persévérance, afin de fatiguer la multitude toujours enthousiaste et toujours inconstante, et afin de repousser par les difficultés multipliées à volonté, et insurmontables en apparence, les hommes que l'on con-

naissait ou que l'on supposait timides, frivoles, irrésolus ou indignes.

Des aspirants à l'initiation, susceptibles de passions violentes ou dangereuses, se sont présentés; ils ont été repoussés, soit par les difficultés physiques, soit par des conditions morales imposées d'après les défauts qui leur étaient propres. Ne pouvant parvenir à l'initiation maçonnique, ils n'ont pas pour cela renoncé à l'idée d'une association; leurs intérêts, leurs espérances, leurs habitudes, leurs mœurs les ont rapprochés dans leur disgrâce mutuelle; ils se sont communiqué leurs vues; ils se sont rassemblés; par imitation, par adresse, pour se donner de l'importance, et pour cacher enfin leurs motifs secrets, de même que le vice, pour mieux séduire, prend le masque de la vertu, de même ils ont pris les formes extérieures, les usages apparents des sociétes vertueuses de la Franche-Maçonnerie. Ce moyen devait réussir avec la multitude; ils ont fait croire à la ressemblance de leurs sociétés avec celles des Francs-Maçons, et à force d'adresse et de persévérance, ils ont persuadé à la crédulité que leurs rassemblements étaient des loges ou des degrés pour y parvenir, ou des grades complémentaires de la Franche-Maçonnerie. Les coups que porte le méchant sont toujours dangereux; car il emploie tous les moyens qui peuvent le conduire à son but. On a cru aux insinuations de ces hommes, rebut des vrais Maçons; pour certains esprits, il est plus facile de croire que de raisonner. L'opinion de quelques hommes inconséquents est bientôt devenue, sinon l'opinion générale, au moins la plus prononcée; et le silence du mépris a presque confirmé ce que l'on avançait avec si peu de fondement...... Nous le romprons ce silence fatal, tout bon Maçon en a le droit, lorsqu'il joint à l'amour que lui inspire l'association dont il fait partie, cette logique franche qui argumente sans subtilité, et qui triomphe sans orgueil.

Les sectes principales les plus connues et d'un caractère

tout à fait déterminé, sont au nombre de quatre, et sont désignés vulgairement par les noms de *Maçonnerie des Illuminés*, *Maçonnerie des Jésuites*, *Maçonnerie Templière*, *Maçonnerie Hermétique*.

La première tend au renversement des autorités légitimes et à l'envahissement de la suprême puissance. Les hommes de cette secte, pour parvenir à leurs fins, ne doivent connaître d'autres sentiments que ceux de la haine et de la vengeance; il n'est pas de dignités, d'honneurs, de fortunes auxquels ces hommes ne croient pouvoir prétendre. La nature dont ils se jouent n'est pour eux qu'un mot, un instrument: ils en abjurent tous les liens. Pères, mères, frères, sœurs, épouses, parents, amis, supérieurs, deviennent étrangers pour eux; la société leur est odieuse quand ils ne la dominent pas, et ils doivent tout faire pour parvenir à s'en rendre les maîtres. Leur caractère extérieur est l'impassibilité et le mépris de toutes choses; il faut qu'ils s'appliquent sans cesse à pénétrer, et qu'ils restent impénétrables, il faut qu'ils aient une confiance absolue dans leurs propres lumières, et un respect inaltérable pour tout ce qui émane d'eux. Tout ce qui vient d'une source étrangère est faux ou absurde. Ils inspirent la crainte, ils font naître la défiance, ils portent partout le désordre, la discorde et la haine.

Les Illuminés ont des observateurs secrets dans toutes les classes de la société; ils ne reçoivent point les hommes qui demandent à être admis parmi eux; ils cherchent leurs prosélytes qu'ils étudient, devinent et séduisent.

Leurs épreuves sont terribles; les prestiges de la fantasmagorie, l'action nerveuse de l'harmonica, tous les genres d'illusions, les mets préparés, les liqueurs qui enivrent, les saignées abondantes, les jeûnes, enfin tout ce qui fatigue le corps, énerve l'ame est mis en usage dans les réceptions.

Le serment que prononce l'initié répugne à transcrire.

La secte des Illuminés a une grande analogie avec l'institution du *Tribunal secret* des XIIIe et XIVe siècles, et avec l'association des brigands des montagnes de la Phénicie, connus sous le nom d'*Assassins*.

Nous le demandons, que peut-il y avoir de commun entre la secte des Illuminés, qui vise à la suprême puissance, à l'asservissement des esprits, à l'envahissement des places et des richesses, et la Franche Maçonnerie, qui fait aimer et respecter le prince, qui fait dédaigner les grandeurs et mépriser la fortune? Que peut-il y avoir de commun entre les Francs-Maçons qui pardonnent, et les Illuminés qui se vengent? entre les Illuminés qui ne connaissent ni patrie, ni parents, et les Francs-Maçons qui sont bons citoyens et bons pères de famille? entre les Francs-Maçons qui sont désintéressés et modestes, et les Illuminés qui sont ambitieux et pleins d'orgueil? entre les Francs-Maçons qui sont confiants, et les Illuminés qui sont impénétrables? Confondra-t-on jamais les épreuves moins physiques que morales des Francs-Maçons, et les illusions hideuses dont on entoure l'aspirant théosophe? Non, répondrons-nous au nom de tout ce qu'il y a d'hommes honnêtes et sages.

Bornons ici le parallèle. Il est des causes où les faits sont si positifs, qu'il est superflu de les défendre.

La secte jésuitique ou Maçonnerie des Jésuites, était bien loin à son origine d'être aussi dangereuse que la secte des théosophes; cependant on jugera, par ses principes, si elle a pu être mise un seul instant en comparaison avec la Franche-Maçonnerie.

L'institution des Jésuites s'était formée dans un esprit respectable. Défendre et propager la foi, élever et instruire la jeunesse, ne posséder aucun bien en propre, se secourir mutuellement, dédaigner les grandeurs, renoncer aux bénéfices et aux dignités ecclésiastiques; telles étaient les bases sur lesquelles avait été élevée une corporation

qui s'est détruite elle-même dès qu'elle a cessé d'être ce qu'elle était à son origine, et ce qu'elle aurait dû continuer d'être pour sa propre existence et pour le bien des États.

Les Jésuites paraissaient avoir pris pour modèles les prêtres de l'Égypte. Comme eux, ils étaient les conservateurs et les interprêtes de la religion. Les vœux qu'ils prononçaient les attachaient à leur compagnie d'une manière aussi indissoluble que l'intérêt et la politique des prêtres égyptiens les fixaient dans le sacré collége de Memphis. Comme les prêtres de l'Egypte, ils faisaient subir des épreuves à ceux qui aspiraient à entrer dans leur congrégation; comme eux, ils étaient les précepteurs des princes et des nobles; comme eux, ils faisaient voyager une partie de leurs membres; comme eux, enfin, les Jésuites étaient l'ame des conseils des rois; ils étaient les princes de la science et les pères ou docteurs de l'Église; leurs élèves qui, par leur existence civile, ne pouvaient appartenir au corps, étaient formés à leurs principes, pleins de leur esprit, forts de leur instruction, et dévoués à leur société.

Mais cette belle association devait subir la destinée commune à toutes les institutions où les passions des hommes peuvent se développer et agir à l'ombre de la considération et du pouvoir; les Jésuites, qui sentirent de plus en plus leur importance, voulurent davantage l'étendre, et figurer à découvert sur la grande scène du monde où ils avaient fait mouvoir tant d'acteurs illustres; ils se montrèrent et se perdirent. En flattant les vices des grands, ils se corrompirent eux-mêmes; quelques-uns d'entr'eux, esprits ardents, osèrent professer des principes contraires à l'État et à la religion; les autres eurent l'imprudence de ne pas désavouer quelques membres dans l'intérêt du corps, et tous en furent punis. L'État, ébranlé continuellement, ne put reprendre son aplomb qu'après avoir détruit la cause des secousses qu'il recevait sans cesse.

L'esprit de cet institut a survécu à la destruction légale de l'ordre. Tolérés, soutenus même par le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, oncle de l'empereur Napoléon, les Jésuites reparurent sous le nom *Paccanaristes*, *PP. de la Foi*, et depuis le rétablissement du gouvernement royal, en 1814, sous le nom de *Missionnaires*; enfin sous leur nom propre, en 1827 Pie VII les avait rétablis, en même temps qu'il frappait par une bulle les Francs-Maçons, « fauteurs de tous les crimes, de tous les vices, « de toutes les abominations possibles, coupables enfin du « crime de lèze-majesté divine et humaine. »

Léon XII a continué et fortifié le double ouvrage de son prédécesseur.

Il n'y a donc, on le voit, aucune analogie entre la Franche-Maçonnerie et la secte jésuitique.

Il est des gens pour qui rien n'est sacré. Ce qui mérite la vénération, est précisément ce dont ils s'emparent pour l'avilir par le coupable usage qu'ils en font; nous voulons parler de la secte, ou, pour parler improprement comme tout le monde, de la *Maçonnerie templière*.

Croira-t-on que l'ordre illustre et malheureux des Templiers, que cet ordre détruit par la cupidité d'un roi et la lâche complaisance d'un pontife ambitieux, que la postérité accuse aussi de jalousie et d'avidité (1); croira-t-on, disons-nous, que cet ordre vénéré de presque tout l'univers, a servi, pendant la révolution française, de voile et de prétexte à la réunion de vils intrigants, de scélérats insensés?... On le concevra avec peine, on ne devinera point par quel art ou par quel excès d'audace, le crime aura su fas-

(1) *Philippe IV*, dit *le Bel*, est surnommé le *faux monnayeur*, parce que, le premier en France, il altéra les monnaies; il s'appropria 200,000 fr. sur les biens de l'Ordre des Templiers et *Louis X*, dit *le Hutin*, son fils, 60,000 fr. Les biens meubles furent partagés avec le pape *Clément V*.

ciner les yeux au point de faire croire à l'identité de brigands domestiques et de loyaux chevaliers, comme nous allons essayer de le démontrer.

Des hommes nés dans la fange, et tristement doués de l'ame la plus abjecte, imaginèrent, en 1793, époque où les Loges régulières étaient fermées en France, de se dire les successeurs des Templiers, et de créer des *Loges Templières*.

Dans leur audace impie, ils portèrent le scandale jusqu'à se revêtir du manteau sacré de l'ordre, jusqu'à employer ses formes mystérieuses, jusqu'à profaner ses plus saintes maximes. Leur ridicule et odieux travestissement fut heureusement de peu de durée (1).

La Maçonnerie Templière de 1793 et l'association des Templiers de l'époque actuelle ne sont donc, sous aucun rapport, la Franche-Maçonnerie.

Nous passerons à un dernier examen, celui de la *Maçonnerie Hermétique* ou plutôt du *Système d'Hermès*.

La Maçonnerie Hermétique est l'étude des sages; elle n'offre que de savantes difficultés. Décomposer les métaux, chercher la pierre philosophale et le remède universel, voilà toute la Maçonnerie Hermétique... Il n'y a rien là de répréhensible, de contraire aux lois ni aux mœurs; il n'y a là qu'un beau rêve... Mais ce beau rêve peut faire rencontrer des résultats utiles, et sans les rêves de quelques esprits sublimes, que seraient les sciences dont le siècle présent reçoit tant de lumières?

Gardons-nous cependant de confondre, pour la sagesse et la hauteur des vues, la Franche-Maçonnerie avec la Maçonnerie Hermétique, mais ne craignons pas le système des

(1) La Loge des *Chevaliers de la Croix*, constituée à Paris en 1805 par le Grand Orient de France, est *Templière*, ou, du moins, c'est sous le patronage Maçonique que s'est formée une association dont les membres se reconnaissent pour les seuls et légitimes successeurs de Jacques Molai et de ses chevaliers.

sectateurs d'Hermès. Il peut exister sans inconvénients ; il ne peut faire de tort à la Franche-Maçonnerie, il peut même l'honorer ; et quiconque s'en laissera séduire ne sera, ni un ambitieux, ni un conspirateur : il sera, au contraire, ami des hommes et de la sagesse, passionné pour l'étude et nullement dangereux pour nous : il n'aura à craindre, s'il est riche, que de sacrifier une fortune réelle pour des espérances imaginaires.

Nous en avons dit assez : nous nous résumons.

L'excellence de la Franche-Maçonnerie ne saurait être contestée. Reine de toutes les institutions, la Franche-Maçonnerie a commencé avec les hommes : elle ne finira qu'avec eux.

Bien déterminée, bien sentie, bien connue, elle ne sera plus confondue avec les créations du caprice, de la bizarrerie ou de la malveillance. Invariable dans son objet comme dans ses dogmes, en possession d'une éternelle estime, elle sera maintenue pure par ses sectateurs, qui la défendront avec le zèle de la foi et la force de la sagesse et de la vertu. Fille du ciel, la Franche-Maçonnerie sera toujours l'amie du sage, la protectrice du faible et de l'opprimé, l'un des premiers principes de la conservation du monde, la puissante médiatrice qui portera de la terre aux cieux l'humble hommage de la créature, et des cieux à la terre les bienfaits du Créateur.

EXAMEN

DES SYSTÈMES LES PLUS CONNUS SUR L'ORIGINE DE LA FRANCHE-MAÇONNERIE, ET OPINION SUR LES DIVERSES QUALIFICATIONS QU'ON DONNE A CETTE INSTITUTION.

Quis potis est dignum pollenti pectore carmen
Condere, pro rerum majestate hisque repertis?
LUCRET., l. V.

Une chose aussi grande et aussi belle que l'imagination peut le désirer, et d'une perfection qui approche de celle qu'on attribue à la Divinité, semble ne pouvoir être l'ouvrage des hommes, n'avoir pu naître dans les siècles postérieurs à celui que les poètes appellent l'age d'or. Il faut donc, quelque étrange que paraisse cette assertion, remonter à l'origine du monde pour remonter à l'origine de la Franche-Maçonnerie; et en effet, à moins d'admettre que le monde n'a point eu de commencement, on ne peut s'empêcher de croire que la Divinité, lorsqu'elle créa l'homme à son *image*, a dû l'animer de quelque chose d'elle, et ce quelque chose, que nous nommons *sagesse*, *vertu, perfection*, s'est aussitôt manifesté dans l'amour que l'homme a porté à la Divinité et aux hommes, ses semblables, ses frères.

Cet amour a pu longtemps sommeiller, mais il n'a pu s'éteindre : car si ce feu sacré, qui fait toute l'excellence de la créature, fût disparu dans le désordre des passions, pourquoi Dieu eût-il conservé son ouvrage, en permettant la

durée de l'univers et de l'espèce humaine? Soyons justes et vrais, et nous avouerons, ce dont notre conscience est intimement pénétrée, que la *vertu* et la *sagesse*, présents ou émanations de la Divinité, ont dû naître avec l'homme, se maintenir avec lui, et se conserver sous les diverses dénominations que les temps et les langues ont forcé les peuples à adopter, et qu'on nomme universellement de nos jours *Franche-Maçonnerie*.

Nous avons essayé de démontrer cette origine dans nos *Réflexions*; nous avons prouvé l'excellence de la Franche-Maçonnerie dans des *Remarques*: maintenant, nous allons entreprendre de prouver que les auteurs qui ont écrit sur l'*origine* de la Franche-Maçonnerie ont tous, ou erré involontairement, ou préféré avancer des idées qui leur étaient propres, afin de créer des opinions nouvelles, d'établir des systèmes que quelques esprits adopteraient, et, par là, de faire autorité un jour: car malheureusement les écrivains en général n'aiment point à suivre une route connue qui les conduirait au but sans avoir signalé leur passage. Heureux encore si, en prenant des chemins non frayés, ils atteignent ce but auquel ils tendent d'abord, mais auquel assez souvent ils renoncent ensuite, parce qu'il est trop éloigné, ou parce que leurs forces ne sont pas suffisantes pour y parvenir: alors, là où ils s'arrêtent, ils posent des bornes qu'ils donnent pour le but qu'ils s'étaient proposé, et qu'ils affirment hardiment avoir atteint.

Ce qui vient à l'appui de notre opinion sur la non fixation de l'origine de la Franche-Maçonnerie, c'est l'invincible difficulté qu'ont éprouvée tous les auteurs qui ont prétendu indiquer le temps de la naissance et la cause de l'existence de cette mystérieuse association.

Si une convention humaine l'eût formée, elle eût été authentique, afin de la garantir et de la conserver; mais elle ne pouvait être telle, car elle n'eût probablement pas convenu à tous les individus; car elle eût inévitablement

souffert des variations auxquelles l'esprit humain est sujet; car elle se fût dissoute comme tant d'autres institutions, après une durée plus ou moins étendue; elle n'était donc qu'un sentiment libre, naturel, qui ne prétendait à aucune distinction, et auquel la seule habitude donne toute la force d'un pacte solennel. On priait par le même instinct qui fait prendre chaque jour une nourriture conservatrice; on se rassemblait pour prier par le même mouvement qui nous porte à nous rapprocher des autres, pour rendre plus intéressante et plus douce cette harmonie qui résulte de tout concert de sentiments ou de paroles.

La tiédeur de quelques-uns, le peu de mérite des autres, l'indignité d'un grand nombre, ont forcé les hommes à une séparation. Nous ne suivrons pas les gradations diverses qui ont amené les épreuves nécessaires à l'admission dans les assemblées dont la sainteté excitait l'intérêt des bons et la haine des méchants.

Avec le temps, et suivant l'esprit des peuples, les réunions primitives ont pris des formes plus caractérisées. Celles-ci cherchent l'éclat et le bruit; celles-là ne veulent qu'être simples et obscures.

Au goût de la retraite est venue se joindre la nécessité de se cacher, produite par des motifs politiques, ou par suite de persécutions. Cette séparation volontaire, et ensuite forcée, de la société commune, devait être suivie de mystères et d'épreuves, ou de moyens propres à éloigner ceux qui ne pouvaient point faire partie de la nouvelle société. C'est par le concours de semblables circonstances et d'après ces règles naturelles que nous inspire le besoin de notre conservation, que se sont formées, pendant plus de cinq mille ans, toutes les sociétés mystérieuses que presque tous les pays ont vu s'établir.

Un silence obligé, les grands changements qu'opèrent les siècles, ont laissé subsister un voile épais sur les divers mystères dont les écrivains de tous les temps ont parlé,

suivant les documents qu'ils avaient pu recueillir, la disposition de leur esprit ou de leurs passions; mais avec le travail des autres et nos propres travaux, tout se dévoile et s'éclaircit graduellement à nos yeux. Une découverte nous conduit à une autre, et, à force de méditer et de comparer les dogmes et les secrets des sociétés mystérieuses, nous nous sommes convaincus que le but de chacune était celui de toutes, et que les moyens employés pour arriver à la connaissance de ce but étaient, à peu de chose près, les mêmes dans tous les temps et dans tous les lieux. Ainsi que le soleil, qui ne paraît point à son lever ce qu'il est à la moitié du jour, la Franche-Maçonnerie n'a pas toujours été ce qu'elle est à présent, brillante et universelle. Ses nuits qui sont les temps les plus reculés, ont été épaisses, et ses développements, qui sont les divers mystères du paganisme, ont été lents à se manifester; mais, aussi fortunée que le soleil, elle ne cessa point un instant d'éclairer l'univers, et elle demeura constamment parmi nous bienfaisante et lumineuse.

Examinons maintenant les diverses origines de notre illustre association.

Comment des hommes qui n'ont jamais voulu voir dans la Franche-Maçonnerie ce qu'elle est, et ce qu'il semble que nous prouvons, ont-ils pu prétendre en découvrir la vraie source, quand leurs prétentions les en jetaient si loin?

Comment ont-ils pu imaginer de faire partir de telle ou telle société mystérieuse une institution qui existait avant toutes les sociétés, quand d'ailleurs chacune de ces sociétés pourrait également prétendre à l'honneur de lui avoir donné naissance?

Comment était-il donc possible, quelles que fussent l'étude, la réflexion, et quelques lumières que l'on eût soi-même, d'indiquer l'origine d'une chose qui, par son essence était si simple, qu'elle ne se distinguait par aucun carac-

tère marqué ; qui, pendant un si grand nombre d'années, est restée ce qu'elle était à sa création ; qui a passé dans toutes les institutions mystérieuses auxquelles elle a donné un caractère sacré, et qui, confondue dans toutes ces institutions, a, grace à elles, sans changer de fond, si souvent changé de formes ?

Comment se flattait-on de faire adopter un système, ou une manière de voir, pour une prétendue origine qu'une autre opinion combattait, ou détruisait entièrement ?

Comment espérait-on faire adopter une autorité sans preuves, et séduire sans arguments plausibles ?

Tous les auteurs qui se sont occupés de cette introuvable origine ont senti, après d'innombrables recherches, qu'ils n'avaient point atteint le but de leurs veilles, et qu'ils ne pouvaient se faire honneur de leur travail qu'en présentant leurs idées particulières, non comme des découvertes certaines ; mais comme devant suppléer à ce qu'il n'était pas possible de trouver. On sent jusqu'où l'on peut aller en se donnant cette facilité, et que, pour peu qu'on y mette d'adresse et de raisonnement, on saura sinon convaincre, au moins intéresser ou amuser.

Nous ignorons si ce qui nous paraît convaincant est la solution du problême ; mais nous avons, pour autoriser la croyance que nous sommes plus heureux que nos devanciers, la morale de notre association, qui est bien démontrée, l'*amour de la Divinité* et la *philantropie* ; la durée et l'étendue, aussi uniques qu'admirables, de cette association ; l'uniformité qui la fait reconnaître ; tous les travaux infructueux des savants anciens et modernes, et l'impossibilité, qui subsistera toujours, de trouver l'origine tant cherchée, autrement que par des probabilités...

Les sophistes ne verront peut-être dans le résultat de notre travail qu'un système ajouté à ceux qui existent déjà ; mais l'homme de sens verra différemment : son esprit jugera les recherches, les examens et les réflexions faites

par les autres et par nous : son cœur sentira la pureté de nos intentions, et nous gagnerons notre cause, parce que tout ce qui n'est point le résultat d'une vaine spéculation parle à l'ame ; et, sur ce point, nous croyons n'avoir rien laissé à désirer. Cette partie de notre travail sera complétée par un examen rapide des systèmes les plus répandus à l'occasion de l'origine de la Franche-Maçonnerie ; nous prouverons ce que nous avons avancé, qu'en parcourant un chemin plein de difficultés, on a pris des points d'empêchement pour la borne désirée.

Une opinion peu connue et timidement prononcée fixe le berceau de la Franche-Maçonnerie à la construction de l'arche de Noé. Celui qui l'a exprimée n'établit qu'une supposition qu'il motive sur ce *qu'il a fallu construire l'arche*.... Cet auteur pouvait, sans inconvénient, prendre toute autre époque ; il était libre de dater cette origine de l'instant où l'homme, se trouvant livré à lui-même, fut obligé de se construire une habitation.

Une autre opinion, tout aussi peu répandue, désigne l'Inde comme ayant été le berceau de la Franche-Maçonnerie. Elle s'appuie sur l'existence des pagodes de Salcette, d'Illoura, d'Éléphanta, chefs-d'œuvre d'architecture. Effectivement, la beauté du climat, les passions douces des Indiens, la bonté, la simplicité, l'antiquité et l'industrie de ce peuple, sont des présomptions favorables. Mais pourquoi supposer que les Indiens ont été les premiers hommes religieux ? Pourquoi se dépouiller de ces deux sentiments, que nul peuple au monde ne méconnaît, notre respect pour la Divinité et l'amour de nos semblables.

C'est une opinion plus répandue que les mystères égyptiens ont donné naissance à la Franche-Maçonnerie. Il est, ce semble, bien permis d'en douter : outre les arguments qui combattent les deux autres opinions, nous aurons encore à ajouter que le but essentiel des prêtres de l'Égypte était bien opposé à l'esprit de la Franche-Maçonnerie. Les prêtres

s'occupaient des hautes sciences, de l'administration des États, de la conduite des esprits. La Franche-Maçonnerie a trop peu de prétentions pour avoir jamais visé à la science universelle des prêtres de l'Égypte; trop de désintéressement pour avoir jamais eu l'intention de gouverner les États; trop de simplicité pour avoir, en aucun temps, cherché à séduire, ou à maîtriser les esprits. Les prêtres de l'Égypte agissaient envers ceux qui leur étaient soumis, comme les rois agissent envers les peuples, en pères, sans doute, mais aussi en souverains. D'ailleurs il n'est pas bien démontré que les *épreuves* et les *mystères* aient pris naissance chez les Égyptiens : les épreuves, chez ces derniers, étaient trop bien raisonnées, trop bien entendues, trop grandes et trop admirables, et les mystères étaient trop importants et trop profonds, pour ne pas être le résultat de la méditation de plusieurs nations et de plusieurs siècles.

Une quatrième opinion, assez généralement partagée, confirmée par l'historique des trois premiers grades, c'est que la Franche-Maçonnerie a été créée par Salomon, à l'occasion du temple qu'il éleva au grand Jehova.

Cette opinion paraît d'abord difficile à réfuter, à cause des preuves presque péremptoires qu'elle présente; cependant nous doutons qu'elle soit plus fondée que les opinions qui ont déjà été examinées.

Salomon n'ignorait pas les mystères qui avaient précédé la naissance du peuple juif et auxquels les plus grands hommes de la nation se firent initier. Il avait su distinguer, au travers des différents mystères, et notamment des mystères égyptiens, l'esprit maçonnique, qui avait tant de rapport avec ses propres sentiments. Il perfectionna, mais il ne créa point. Ne nous dissimulons pas cependant que cette institution, qui a été universellement adoptée, et qui probablement ne subira aucun changement à l'avenir, est digne du génie et de la haute sagesse de ce prince.

Nous examinerons en dernier lieu l'opinion qui fait

naître la Franche-Maçonnerie de l'association des chevaliers croisés. Sur quoi est-elle fondée? Est-ce sur la nécessité où étaient les chevaliers croisés, comme avaient été les premiers chrétiens, de se dérober aux regards des infidèles parmi lesquels ils se trouvaient, pour célébrer les mystères de leur religion? Est-ce sur l'envie de consacrer la mémoire du Rédempteur du monde, en adoptant dans des grades créés par leur imagination, les mystères de sa vie, de sa passion et de sa mort! Nous n'avons rien à répondre lorsque nous parlons de la *vraie* Franche Maçonnerie.

Une question qui se présente naturellement à la suite de l'examen des origines présumées, est celle de savoir si la Franche-Maçonnerie est, ainsi qu'on la qualifie indistinctement, ou un *Ordre*, ou un *Art*, ou une *Société*. Nous croyons qu'il est possible de répondre qu'elle est tout à la fois ces trois choses.

« Un ordre, on le sait, est un corps dont la source est » connue, les pratiques à découvert, les règlements fixes, » le but déterminé, l'utilité prouvée, et dont le crédit tire » sa force de la protection du gouvernement. »

Si, comme tout ce qui tient à la plus haute antiquité, la Franche-Maçonnerie ne peut fixer l'époque de sa naissance, elle n'en *prouve* pas moins, par ses rapports avec toutes les institutions respectables, que sa source *est connue*. Il n'entre pas dans ses principes d'avoir ses *pratiques à découvert*; mais les rois qui sont membres de l'institution Maçonnique attestent que ses *pratiques* seraient honorées si elles étaient à *découvert*. Ses *règlements* sont *fixes*. On ne reçoit Franc-Maçon que l'homme bien né et jouissant d'une bonne réputation. Son *but* est déterminé, aimer Dieu, servir le prince, se dévouer à la patrie, et tout faire pour le bien. Son *utilité* est *prouvée* par ses excellents préceptes et par les services qu'elle tend à l'humanité. Son *crédit* n'est pas douteux, puisqu'elle est proté-

gée par tous les souverains, et que le titre de Franc-Maçon est partout un préjugé favorable, et très souvent une recommandation puissante.

La Franche-Maçonnerie est donc un *Ordre:*

« Une religion est une vertu qui nous porte à rendre à » Dieu un culte qui lui est dû. »

Les Francs-Maçons adorant le grand *architecte de l'univers*, l'ordre de la Frauche-Maçonnerie est donc *religieux;* il est *militaire*, puisqu'un Maçon, qui est un *homme libre*, ne doit pénétrer en loge qu'armé d'un glaive qui lui est nécessaire comme symbole, dans le premier et dans le troisième grades.

La Franche-Maçonnerie est un *Art*, puisqu'elle tire *historiquement* son origine et son illustration de la construction du temple de Jérusalem. Cet *Art* est *royal*, puisque Salomon fut le conducteur des *travaux* et le chef des *ouvriers;* que les *princes* et les *rois* Maçons sont également de *simples ouvriers*...

La Franche-Maçonnerie est une *Société;* car ses membres sont choisis et sont *frères*. Cette société est *parfaite*, car elle existe sans altération depuis un temps immémorial, et ses principes, vraiment divins, sont invariables.

Nous nous arrêtons ici. Nous avons préparé l'adepte; qu'il pénètre, le temple est entr'ouvert; cependant il ne l'est point tellement, qu'il puisse voir la *lumière* sans l'aide des *frères*.

PRÉCIS

DE L'INTRODUCTION ET DES PROGRÈS DE LA FRANCHE-MAÇONNERIE EN EUROPE, ET PARTICULIÈREMENT EN FRANCE.

On le peut, je l'essaie ; un plus savant le fasse.
La Fontaine, liv. II, fab. 1.

Comme la passion dominante de l'homme de bien est l'amour de la patrie, servir et honorer son pays sont les devoirs imposés à tout écrivain. Lorsqu'il se présente un sujet analogue aux sentiments de patriotisme dont il est animé, l'homme de lettres doit donc le saisir avec empressement.

On accuse le Français de frivolité et d'inconstance. Ce reproche doit être repoussé avec l'arme honorable du raisonnement.

Le caractère français est actif, pétulant, fougueux et hardi : mais où montre t-il la frivolité, l'inconstance, la versatilité ? Est-ce dans les hautes sciences ? dans les arts libéraux ? dans les travaux mécaniques ? dans le commerce ? à la guerre ? Il serait difficile au peuple qui aurait le plus de mérite et de prétentions de prouver sa supériorité sur la nation française, et de citer des hommes que nous n'ayons égalés ou surpassés.

Afin de justifier l'accusation de frivolité ou d'inconstance, nous reprochera-t-on de négliger le beau, le grand, pour le bizarre et le futile ? Dira-t-on que nous ne sommes capables ni de penser, ni d'agir ? Quittons-nous le sceptre

des sciences pour agiter la marotte de la folie? Le Français refuse-t-il le combat pour se livrer au repos? Vole-t-il sur les traces du plaisir quand le devoir l'appelle à des travaux importants? Est-il jamais inférieur aux autres où à lui-même? Quelque chose dégénère-t-il chez lui? Craint-il des rivaux ou des maîtres? Supérieur en tout, est-il injuste, vain, ridicule...? Non, non.

Il faut le dire cependant, et c'est encore faire son éloge, il n'est pas toujours studieux, profond, occupé de méditations sérieuses. Riche de tous les dons, possesseur des plus heureuses facultés, le Français est le seul peuple qui sache réellement mêler l'agréable à l'utile, passer du sérieux au badin, du sublime au plaisant, de la poussière de l'étude sur la scène brillante du monde. Sur la brèche ou dans le boudoir, dans les camps ou dans les salons, au combat ou à la danse, il se montre toujours avec le même éclat. Studieux et vif, sérieux et plaisant, austère et passionné pour les plaisirs, il dicte à la fois un traité et une mode nouvelle, il trace en même temps un plan de campagne et un billet d'amour. Inventif, fécond, d'une infatigable activité, il semble doubler la durée commune de l'existence. Aimable, poli, délicat, il paraît recevoir des lois, lorsque, par des manières à la fois gracieuses et imposantes, par un langage persuasif, il oblige les autres à faire sa volonté, à se mettre sous sa dépendance et à reconnaître, sans se plaindre, son ascendant et sa supériorité.

Oh! si cette facilité est de l'inconstance, si cette diversité unique est de la frivolité, il est assurément très frivole et très inconstant... Mais, l'esprit toujours égal, le flegme, l'impertubable gravité de quelques-uns de nos voisins, vaudront-ils jamais tant de légèreté et d'inconstance?

Ces réflexions ne sont point aussi étrangères à notre sujet qu'on pourrait peut-être le penser, et nous le prouvons.

Presque tous les Maçons qui ne sont pas Français affir-

ment que nous ne sommes point faits pour être Francs-Maçons, que nous traitons fort légèrement la Maçonnerie, que nous ne la connaissons pas, que nous sommes *indignes*, par notre inconstance et notre *légèreté*, de la connaître, de la soutenir, de la propager.... Ils ajoutent que notre Maçonnerie n'est qu'un simulacre dont on amuse notre inconséquence. Les Maçons français pensent fort différemment. Ils se tiennent pour très instruits des dogmes maçonniques ; ils prétendent connaître à fond le but de l'institution fraternelle ; ils sont persuadés qu'il n'y a jamais eu de vraie Maçonnerie, sinon celle qu'ils professent ; ils osent croire que nous sommes le premier des peuples modernes qui ait eu connaissance des principes maçonniques ; ils affirment que la Franche-Maçonnerie nous est venue de l'Orient, et ils ne doutent pas que, lors de son apparition en Europe, la Gaule n'ait été le berceau de cette noble et excellente institution.

Nous sommes assez du sentiment de ces derniers frères, et l'on peut très bien prouver que l'étincelle du feu sacré a jailli des mystères de la religion enseignée par les Druides.

Si la nation française n'était pas la plus étonnante des nations existantes, il serait difficile de concevoir et d'expliquer comment un peuple dont, au simple aperçu, l'esprit, les mœurs et les travaux paraissent si faciles et si peu importants, a pu être le premier, et longtemps le seul, des peuples barbares qui eussent accueilli et adopté une institution mystérieuse ; c'est cependant une vérité démontrée. Il est certain que les Druides avaient des relations intimes avec les prêtres de l'Égypte, non-seulement à cause des intérêts généraux du sacerdoce, mais encore afin d'acquérir l'art si difficile de gouverner les hommes, l'intelligence des divers phénomènes ; la connaissance de la nature et des attributs de la Divinité. Ces relations et l'initiation que les principaux Druides obtenaient, introduisirent dans le collége des prêtres gaulois l'esprit maçonnique qui s'est montré

faiblement au vulgaire, mais qui existait d'une manière non équivoque dans les dogmes secrets d'un culte malheureusement souillé par des coutumes superstitieuses et féroces. Ces coutumes ne doivent pas nous étonner; elles étaient analogues au caractère violent et brut d'un peuple totalement plongé dans les ténèbres et dans les excès de la barbarie.

Les relations qui ont existé entre les ministres du culte d'Isis chez les Égyptiens, de Cérès chez les Grecs, et de la bonne Déesse chez les Romains, et les prêtres d'Isis chez les Gaulois, le culte de la même divinité chez les peuples si éloignés les uns des autres, soit par les distances physiques, soit par la distance morale de l'instruction, les rapprochements qu'il est facile de faire lorsqu'on se livre à l'examen des usages de ces hommes si différents; tout prouve que l'esprit de la Franche-Maçonnerie n'attendait pour se développer qu'un peu moins de rudesse dans les mœurs, qu'un peu plus de lumière dans l'esprit, qu'une religion dégagée de préceptes trop austères et de maximes cruelles, enfin, qu'une fréquentation suivie d'hommes policés : effet heureux que César produisit en subjuguant les Gaules et en proscrivant les Druides, dont l'intérêt politique était bien opposé à une réforme salutaire.

Les Druides dispersés n'eurent plus cet esprit de corps qui comprime avec tant de force l'esprit particulier : seuls et sans consistance, ils devinrent des hommes moins farouches : et si quelques-uns d'entre eux, par ignorance, habitude ou désespoir, pratiquèrent encore dans leur retraite quelques uns de leurs dogmes affreux, les autres furent plus humains, étudièrent mieux la nature, et répandirent de plus doux principes. Les Bardes, disciples des Druides et Druides eux-mêmes, mais placés au second rang, suivirent l'exemple des Druides plus tolérants ou devenus plus sociables. Ils s'attachèrent à épurer leur morale, à perfectionner les dogmes de leur religion : dès-lors ils développèrent les principes de la *religion unique*, *universelle et*

immuable, c'est à dire la Franche-Maçonnerie, et initièrent à leurs nouveaux mystères les Bardes calédoniens, qui bientôt enseignèrent publiquement les maximes de la religion druidique modifiée. C'est ainsi que notre institution, maintenant si pure, se répandit de la Gaule dans l'Ecosse. Les colonies gauloises qui s'établirent dans les îles Britanniques portèrent avec elles le culte nouveau ; et ce culte, se propageant de jour en jour, prit enfin un caractère marqué et fixe. La tradition orale le maintint et l'étendit de générations en générations ; et lorsque l'Europe, plus éclairée, fut presqu'entièrement chrétienne, les plus illustres seigneurs, pénétrés des principes de la foi, suivirent l'exemple des seigneurs français, qui, les premiers, allèrent porter les hommages de leur piété au tombeau du Dieu qu'ils révéraient. Ces pélerinages furent éminemment avantageux à la Franche-Maçonnerie, et la rendirent d'une utilité générale. En effet, la nécessité où les pélerins se trouvèrent de se soutenir mutuellement dans des pays étrangers et au milieu des infidèles, qui ne les souffraient que parce que leur intérêt l'exigeait, leur fit adopter les formes que les seigneurs français avaient établies pour se reconnaître, se secourir et se protéger. Le temps n'était pas éloigné où la Maçonnerie allait acquérir une vigueur et une universalité qu'elle ne devait jamais perdre.

Un homme de mœurs simples, mais dont l'esprit était exalté, le fameux *Pierre-l'Ermite* (1), eut connaissance de cette association ; ses idées religieuses en acquirent plus de force. Il prêcha la croisade. La France, qui fut l'illustre théâtre de ses premiers succès, l'encouragea dans son entreprise. Il parcourut l'Europe, et, à l'imitation des Français, les autres peuples se croisèrent. *Pierre* ne voulut pas laisser son œuvre imparfaite, il sentit qu'il fallait for-

(1) Dont le nom de famille est *Cucupiètre;* il naquit à Amiens.

tifier le zèle de ses prosélytes, et leur donner en même temps les moyens de s'unir par des liens indissolubles, il voulut ne faire qu'un même peuple de tant d'hommes de nations différentes, et, conciliant avec autant d'art que de profondeur ses sentiments apostoliques et fraternels, il propagea la foi, et mit à la portée de tous les entendements, l'association mystérieuse qui devait si utilement seconder la mission qu'il croyait avoir reçue du ciel. Le temps a fait juger l'homme, la mission, les résultats: ils furent grands pour l'époque.

Des documents historiques confirmant ce qui a été avancé, nous apprennent qu'en 924, cent soixante-quinze ans avant la première croisade, des Maçons français engagèrent Atelstan, petit-fils d'Alfred-le-Grand, roi d'Angleterre, à rassembler des Maçons de divers lieux, et à former une loge. Atelstan réunit le peu de Maçons qui se trouvaient dans ses états; il en forma une loge, lui accorda des franchises, permit à ses membres de s'assembler aussi souvent que le besoin l'exigerait; et, afin de donner à la société naissante une marque plus immédiate et plus sûre de sa bienveillance, il mit à sa tête son frère Edwin. Ce prince, non moins zélé que généreux, s'occupa particulièrement de l'institution dont il était le protecteur direct; il rédigea des constitutions, et deux ans après, en 926, il établit à Yorck la première grande loge nationale qui ait existé.

Des Maçons nombreux et illustres de toutes les nations sortirent de ce foyer de lumières; ils se répandirent et conférèrent les grades qu'ils possédaient; ce fut ainsi que Pierre l'Ermite fut initié. Les Maçons de ce temps répondaient sur leur honneur des prosélytes qu'ils faisaient et qu'ils agrégeaient à l'ordre.

Pendant près de quatre cents ans les Maçons ne donnèrent aucun signe remarquable de leur existence en Europe; les croisades occupant l'esprit de tous les chevaliers; l'Asie

seule fut témoin des réunions des Francs-Maçons croisés. Quoique secrète et peu connue, la Maçonnerie n'en fut pas moins active, et n'en obtint pas moins de protection de la part des princes initiés. Edouard III, aussitôt son avénement au trône, en 1327, s'occupa des Maçons. Il fit admettre aux mystères de l'ordre les premiers seigneurs du royaume, rendit les assemblées plus fréquentes, et s'attacha à réformer quelques vices qui s'étaient glissés dans les contitutions dressées par le prince Edwin. Henri V, devenu roi d'Angleterre, se déclara ouvertement le protecteur des loges écossaises, qui n'avaient eu qu'une existence obscure. Nommé, en 1424, grand-maître de toutes les loges, il accepta cette dignité, et combla les ateliers et les Maçons des faveurs royales.

Mais en 1425, le parlement, profitant de la minorité de Henri VI, défendit les assemblées maçonniques. Ses mesures cependant furent paralysées par la protection que l'archevèque de Cantorbéry accordait aux Francs-Maçons. En 1442, le roi se fait initier, et son exemple est suivi par tous les seigneurs de la cour. Pendant les guerres civiles des maisons d'Yorch et de Lancastre, sous les règnes d'Édouard V et de Richard III, la Maçonnerie est négligée; mais sous Henri VII, en 1485, elle reprend tout son éclat.

Une nouvelle persécution menaçait les frères. La reine Elisabeth ne pouvant être admise à la connaissance des mystères, conçut des soupçons que les ennemis des Maçons ne manquèrent pas d'accroître. Les choses en vinrent au point que des ordres furent donnés, et le 27 décembre 1561, jour de la célébration de la fête de l'ordre, des soldats se présentèrent pour dissoudre l'assemblée. Des réclamations, appuyées par les plus grands personnages de l'État, déterminèrent Elisabeth à ne plus s'opposer aux rassemblements des membres de l'ordre.

La tolérance dont cette princesse crut devoir user, mal-

gré des insinuations perfides, augmenta de beaucoup le nombre des prosélytes. Dans l'espace de près de deux cents ans, l'esprit maçonnique fit tant de progrès, que tout ce qu'il y avait de personnages distingués, par la naissance, le rang, le mérite personnel, la fortune, s'empressa de recevoir la lumière, et qu'en Angleterre, centre de la Maçonnerie, l'affluence des frères obligea de tenir une assemblée générale, en 1721, dans une salle publique. C'est à cette occasion qu'on créa des servants afin qu'ils fussent les gardes extérieurs des travaux, et qu'ils aidassent au service des ateliers.

Des établissements de bienfaisance ou d'utilité publique furent établis partout où il y avait des loges. L'infirmerie royale d'Edimbourg, construite en 1738, est due à la munificence des Maçons. La bourse de la capitale de l'Ecosse est également un bienfait dû aux Maçons de cet Orient; ils en posèrent la première pierre en 1753, et il y eut à cette occasion une cérémonie des plus brillantes, où sept cents maçons assistèrent publiquement, décorés des divers insignes de leur ordre.

Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur les progrès de la Maçonnerie en Angleterre, il est important d'exposer les différentes causes qui concoururent à ce que cette contrée, qui inventa peu, mais qui perfectionna souvent, devint le théâtre où la plus belle des institutions se manifesta si ostensiblement et acquit tant de consistance. Ce travail sera court et facile.

Les mœurs des Anglais, et l'esprit de liberté qu'ils tiennent de leurs lois, voilà la principale cause de l'établissement et de la faveur de la Franche-Maçonnerie en Angleterre. Une institution qui prescrit la religion naturelle, qui recommande la charité, la pratique de toutes les vertus, et surtout l'amour fraternel le plus pur, devait s'accorder parfaitement avec des lois amies de la liberté, de l'indépen-

dance; avec des mœurs réfléchies, austères; avec une religion tolérante et dégagée de superstition. Un roi familiarisé avec de telles lois, de telles mœurs, de tels principes, ne pouvait être éloigné d'adopter une institution qui ajoutait à ce que les institutions du royaume avaient de meilleur, et qui en corrigeait les imperfections.

La Franche-Maçonnerie, naturalisée par les Druides, lorsqu'ils s'établirent dans les îles Britanniques avec les colonies gauloises, ne se développa que lentement dans ce siècle de barbarie et d'ignorance: mais, épurée et fortifiée par le temps, elle parut à des hommes plus instruits ce qu'elle était réellement. Le zèle des Maçons français porta Atelstan à l'examiner; il en sentit tout le mérite, et dès-lors il ne songea plus qu'à lui donner une honorable et solide existence. L'enthousiasme de ce roi acheva ce qui avait été ébauché par les frères étrangers; la Maçonnerie triompha; l'exaltation de l'ermite Pierre et les croisades, où les réunions maçonniques avaient été mises en activité par les croisés français, perfectionnèrent l'ouvrage du petit fils d'Alfred; et malgré les bill du parlement contre les associations secrètes, la Franche-Maçonnerie fut souveraine absolue chez un peuple qui donnait des lois à ses souverains.

L'institution Maçonnique ne pouvait pas espérer en France une destinée aussi heureuse que celle qu'elle avait dans Albion. Elle y comptait un certain nombre de sectateurs illustres, mais isolés, et leur faiblesse devait durer aussi longtemps que l'institution serait étrangère au sol qui l'avait vu naître. Le gouvernement monarchique est, par son essence, ennemi des associations mystérieuses. Timide et ombrageux sous nos anciens rois, et plus faible que de nos jours, le gouvernement devait craindre les moindres rassemblements, et il s'attacha toujours à les empêcher de naître ou à les détruire, lorsqu'à son insu ils avaient pu

se former. D'ailleurs, toute institution qui ne tient pas essentiellement au caractère distinctif de la nation, dépend beaucoup du hasard, et ne s'établit guère que par l'effet d'événements imprévus. La franche-Maçonnerie ne tenant point de principe à notre esprit, à nos usages, n'a pas dû être accueillie chez nous par les motifs importants qui l'avaient fait adopter chez les Anglais. Cependant nous ne pouvions pas rester éternellement étrangers à une institution qui fait le bonheur de ceux qui la connaissent. Notre gouvernement étant devenu aussi puissant qu'éclairé, devait dédaigner de prendre des précautions indignes de sa force et de ses lumières. Plusieurs Maçons français, d'un zèle intrépide, ne purent rester plus longtemps sans temples et sans assemblées. Ils se réunirent à quelques Anglais, parmi lesquels se trouvaient lord Derwent-Waters, le chevalier Maskelynes et M. d'Heguetty. On s'assembla secrètement; et en 1725, on tint loge chez Hurc, traiteur Anglais, établi à Paris, rue des Boucheries. C'est la première loge qui ait reçu des constitutions régulières de la Grande Loge d'Angleterre.

L'autorité ne crut pas devoir s'opposer impérieusement aux réunions de la société. Cette sorte de tolérance fortifia le zèle des frères, et augmenta le nombre des prosélytes; ceux-ci sollicitèrent l'initiation; ils l'obtinrent, et en moins de dix années, Paris renferma six cents Maçons nés dans son sein, et plusieurs loges établies, l'une chez Goustaud, lapidaire anglais, l'autre chez Lebreton, au *Louis d'argent*, et une troisième, chez Landelle, traiteur, rue de Bussy. Le duc d'Aumont ayant reçu la lumière dans cette dernière loge, elle prit, peu de temps après, le titre de *Loge d'Aumont.*

Le loge-mère et les autres loges voulurent acquérir quelque consistance; elles se réunirent, et, par un juste sentiment de gratitude, elles nommèrent à la grande-maîtrise

de France, en 1736, lord d'Harnouester, successeur de lord Derwent-Waters (1).

Dans une assemblée générale, qui eut lieu en 1728, l'esprit national se montra et il fut arrêté que la grande-maîtrise serait donnée à des Maçons français; en conséquence, on procéda à l'élection d'un grand-maître. Les suffrages s'étant réunis en faveur du duc d'Antin, il fut pourvu de cette dignité.

La célébrité que l'institution maçonnique acquérait en France, augmenta considérablement le nombre des Maçons et des Loges. En 1742, l'ordre comptait vingt-deux loges à Paris et plus de deux cents dans les provinces.

Ces progrès rapides, qui flattaient si vivement les vieux et sages Maçons, leur donnaient l'espoir que la Franche-Maçonnerie, fixée principalement dans le lieu de sa renaissance, répandrait un jour sur cette terre chérie, l'éclat dont nous la voyons briller aujourd'hui : ils ne se trompaïent pas. La France, et particulièrement Paris, devaient être le lieu où elle aurait une existence plus assurée, et plus de splendeur.

Le duc d'Antin ne jouit pas longtemps de la dignité de grand-maître; il mourut en 1743 : le comte de Clermont, prince du sang, lui succéda. Le prince de Conti et le maréchal de Saxe étaient au nombre des candidats.

Le choix que la Grande Loge de France avait fait du Comte de Clermont permettait de concevoir les plus heureuses espérances pour la prospérité de l'ordre. Les premières années de la grande-maîtrise de ce prince furent en effet brillantes. Mais bientôt, négligeant la société qui lui avait confié la suprême direction de ses travaux, le

(1) Décapité à Londres en 1746, victime de son attachement à la cause du Prétendant.

grand-maître nomma pour le suppléer M. Baure, banquier.

Cette nomination éloigna de la Grande Loge de France les seigneurs qui s'étaient empressés d'accepter des fonctions sous l'autorité du prince. La négligence que M. Baure mit à réunir les membres de la Grande Loge ralentit le zèle des frères et fit un tort notable à l'ordre.

Une autre nomination, celle d'un nommé Lacorne, maître à danser, favori du prince, indisposa extrêmement les Maçons restés fidèles, et qui, ne pouvant obtenir son éloignement, se retirèrent de la Grande Loge, et laissèrent au *substitut particulier* du grand-maître, car tel était son titre, l'entière liberté de réorganiser à son gré le sénat maçonnique. Lacorne était actif : la Grande Loge fut bientôt composée de Maçons de tous états, qui depuis quelque temps se faisaient recevoir en foule et qui devinrent naturellement ses partisans les plus prononcés.

Les anciens Maçons se réunissaient de leur côté, et n'admettaient à leurs assemblées aucun des nouveaux frères ; ils conservèrent à leur réunion le titre de *Grande Loge de France*, que les Maçons de la faction Lacorne leur disputaient vivement. Nonobstant les récriminations et les intrigues du corps de ces derniers, il fut toujours désigné sous le titre de *Grand Orient schismatique*, ou *Grand Orient de Clermont*.

Enfin, éclairé par les nombreuses représentations qui lui étaient faites par les frères les plus recommandables, le comte de Clermont destitua Lacorne, et nomma pour son substitut général M. de Chaillon de Joinville.

M. de Joinville parvint à reconcilier et à réunir les deux partis. Le rétablissement de l'ancienne Grande Loge fut le résultat de ce rapprochement qui eut lieu en 1762.

La bonne harmonie ne pouvait être de longue durée, les anciens Maçons qui appartenaient, soit à la noblesse, soit au barreau, soit à la bourgeoisie distinguée, se voyaient

avec peine confondus avec les nouveaux Maçons, pour la plupart artisans grossiers ou hommes mal famés. Lors des élections, les anciens Maçons se partagèrent les emplois à l'exclusion des frères qui tenaient à la faction Lacorne. Ceux-ci, dont le mécontentement fut extrême, protestèrent contre les nominations et firent imprimer des libelles. La Grande Loge ne laissa point échapper une occasion si favorable pour agir ouvertement contre eux : elle les bannit de son sein.

De nouveaux libelles furent lancés par les membres exclus ; des scènes scandaleuses eurent lieu de part et d'autre, et portèrent le gouvernement à donner ordre à la Grande Loge de cesser ses travaux : elle obéit.

Les frères bannis, loin d'avoir la même déférence pour les ordres de l'autorité, se réunirent au faubourg Saint-Antoine, où ils tinrent clandestinement leurs assemblées.

La mort du comte de Clermont, arrivée en 1771, leur fournit l'occasion de prendre un avantage que la Grande Loge, par son inactivité, ne pouvait leur disputer. Aidés de quelques hommes de mérite et de quelques personnes influentes qu'ils avaient su gagner, ils firent des démarches près de M. le duc de Luxembourg, auquel ils s'annoncèrent comme formant le véritable corps de la Grande Loge de France. Le duc les accueillit favorablement. Il offrit en leur nom, au duc de Chartres, la grande-maîtrise vacante par la mort du comte de Clermont. Le prince accepta et nomma M. de Luxembourg pour son substitut.

La Grande Loge prenant en considération le service que les frères bannis venaient de rendre à tous les Maçons de France, rapporta le décret de banissement. Il y eut alors une nouvelle réunion des deux corps.

Le grand-maître fut proclamé le 24 juin 1771. Dans cette séance, les frères réintégrés, non contents de leur rappel, proposèrent une révision des constitutions de l'ordre, motivée, disaient ils, par les abus qui s'étaient introduits

depuis longtemps. Le véritable objet de la proposition était de renverser la Grande Loge et d'en former une nouvelle sous le titre de *Grand Orient*. En effet, leur proposition ayant été écartée, ces frères mirent leur projet à exécution, se séparèrent de la Grande Loge, se réunirent à l'Hôtel de Chaulnes, et qualifièrent leurs réunions *d'Assemblées Nationales* ou *Grande Loge Nationale*. Elles furent presque toutes présidées par le duc de Luxembourg. Cette nouvelle Grande Loge décida que le corps des Francs-Maçons prendrait le titre de *Grand Orient de France*.

L'ancienne Grande Loge, voyant cette nouvelle cause de dissidences, nomma, afin de la faire cesser, huit commissaires, qui furent chargés de préparer la révision des anciennes constitutions. Ces commissaires se laissèrent circonvenir par les frères schismatiques et se réunirent à eux.

Forts de ce triomphe inespéré, les membres de la nouvelle Grande Loge présentèrent, sous le nom de ces commissaires, leur propre travail pour la révision des constitutions. Il fut adopté par tous les frères schismatiques. Le Grand Orient de France le confirma et le grand-maître l'approuva.

On doit reconnître que les nouvelles constitutions présentaient des avantages réels.

Dans les anciennes constitutions, la Grande Loge n'était composée que des Maçons de l'Orient de Paris. Les maîtres de loges étaient inamovibles; ils avaient leurs ateliers en propriété; ils nommaient arbitrairement leurs officiers, et faisaient le procès aux membres accusés de prévarication, sans que ceux-ci eussent d'autres moyens de se défendre que l'appel à la Grande Loge.

Les nouvelles constitutions supprimaient l'inamovibilité des vénérables ou maîtres de loges. Le Grand Orient ne reconnaissait pour maîtres de loges que ceux élus par le libre suffrage des membres de ces loges. Les loges de Paris et

celles des provinces concourraient également par des représentants à l'administration des affaires de l'ordre; ces représentants formaient le Grand Orient.

La nouvelle constitution fut adoptée par la nouvelle Grande Loge, le 5 mars 1773. Cette loge confirma la nomination du duc de Chartres, faite par l'ancienne en 1771. Et ce prince, après avoir approuvé tous les travaux précédents de la nouvelle Grande Loge, fut installé en qualité de grand-maître, dans sa petite maison dite la *Folie-Titon*, faubourg Saint-Antoine.

Plusieurs mois avant l'installation, l'ancienne Grande Loge s'était réunie, et avait déclaré déchus de tous priviléges maçonniques les huit commissaires qui avaient trahi ses intérêts. Elle avait aussi lancé contre la nouvelle Grande Loge des décrets par lesquels elle la qualifiait de schismatique. La nouvelle Grande Loge opposa décrets à décrets, et fut soutenue par le substitut général du grand-maître qui, en la défendant, assurait en quelque sorte l'existence de son propre ouvrage.

Dans l'assemblée du 27 décembre 1773, la nouvelle Grande Loge prit le titre de Grand Orient de France, et supprima toutes les constitutions personnelles délivrées par l'ancienne.

Celle-ci reprit ses travaux en 1774. Elle s'intitula *très respectable Grande Loge, seul et unique Grand Orient de France*, donnant à entendre par la composition de ce titre que le plus ancien corps maçonnique de France avait seul le droit de prendre le titre de *Grand Orient* comme il avait précédemment pris celui de Grande Loge.

Depuis cette époque jusqu'en 1793, l'ancienne Grande Loge et la nouvelle ou le Grand Orient, dit de Clermont, continuèrent avec des succès à peu près égaux à se soutenir près des Maçons qui leur étaient attachés. Leurs prétentions et les discussions plus ou moins violentes qui en furent la suite, troublèrent la tranquillité des frères; et la

Franche Maçonnerie en France, déchirée par les divisions de ses sectateurs, aurait peut-être cessé d'y briller si la révolution française, en bouleversant toutes les autres institutions, n'eût fait disparaître de futiles dissidences devan de plus grandes calamités.

Un homme que la reconnaissance des Maçons français placera toujours au nombre des bienfaiteurs les plus désintéressés de l'ordre, le Frère Alexandre-Louis Roettiers de Montaleau, président du Grand Orient de France, pour la chambre des provinces en 1787, et à la tête de la chambre d'administration en 1793, soutint seul en quelque sorte l'édifice dont il avait été l'une des plus solides colonnes.

Détenu comme suspect jusqu'en 1795, il ne cessa pas do diriger du fond de son cachot les opérations du Grand Orient. Rendu à la liberté, il s'occupa de tous les détails de l'administration, paya de ses propres deniers les dettes du corps, rallia les frères fugitifs et réédifia les Loges fidèles.

Dignes appréciateurs de sa conduite généreuse, ses frères lui offrirent, peu de temps après sa mise en liberté, le titre de Grand-Maître. Il le refusa et ne voulut accepter que celui de *Grand-Vénérable*.

C'est en cette qualité qu'il entreprit et termina heureusement ce que pendant trente ans tous les efforts des plus sages Maçons avaient inutilement essayé. Il parvint à réconcilier sincèrement les Maçons de l'ancienne Grande Loge et ceux du Grand Orient et à leur faire signer, le 5 juin 1799, un concordat qui anéantissait le schisme et ne faisait plus qu'un corps de tous les Maçons de France. Cet heureux événement fut célébré avec la fête de l'ordre, le 28 du même mois.

Le frère de Montaleau rendit encore un nouveau et important service à l'ordre. Le rite Écossais, dit ancien et accepté, que nous devons aux Orients d'Edimbourg et de Londres, était depuis longtemps célèbre chez les étrangers.

introduit en France, il y avait fait de rapides progrès, et il menaçait de lutter avec le Grand Orient de France, lorsque le *Grand-Vénérable* parvint, en se rendant médiateur entre le suprême conseil du trente-trosième degré de ce rite et le Grand Orient, à anéantir le schisme qui allait reparaître sous une autre forme. Par un concordat signé le 5 décembre 1804, le suprême conseil du trente-troisième degré et ses différents ateliers supérieurs firent partie du Grand Orient, qui déclara qu'il professait tous les rites dont la morale était en harmonie avec l'esprit général de l'ordre.

Ayant atteint le but qu'il s'était proposé, le Frère de Montaleau fut le premier à exprimer le désir de voir l'ordre sous la protection d'un grand-maître qui conserverait ses dogmes et ajouterait à sa prospérité et à sa splendeur. En 1805, le frère aîné du chef du Gouvernement, Joseph Bonaparte, alors roi des Espagnes, fut nommé grand-maître. Il eut pour adjoints le frère de Cambacérès, archi-chancelier de l'empire, et le Frère Joachim Murat, grand-duc de Berg et depuis roi de Naples. Le frère de Montaleau reçut le titre de représentant particulier du grand-maître.

Ce digne Maçon mourut en 1807. Le premier corps Maçonnique de France rendit à ses restes mortels tous les honneurs que la reconnaissance et la fraternité jugèrent dignes d'une si belle vie. Son fils lui succéda dans les fonctions de représentant particulier du grand-maître.

Cette harmonie parfaite dans le Grand Orient, et l'étendue territoriale de la France furent très favorables à la Franche-Maçonnerie. On voit avec un vif intérêt que le Grand Orient, en 1812, avait sous sa juridiction plus de huit cents loges et près de trois cents chapitres.

Le rétablissement du gouvernement royal en 1814, en replaçant la France dans des limites territoriales anciennes, a enlevé au Grand Orient la juridiction qu'il exerçait sur une foule d'Orients acquis à la France par les victoires ré-

publicaines et les immenses triomphes des phalanges consulaires et impériales.

De plus pénibles afflictions sont venues assaillir le Grand Orient. Des FF.·., moins pénétrés de l'intérêt général de l'Ordre que du désir de ranimer d'anciennes prétentions de prééminence d'un rite sur un autre, s'efforcent encore de faire prévaloir le rite écossais sur le rite français, parce que l'un a 33 degrés, et que l'autre n'en a que 7. En vain le Grand Orient a réuni, en vain il professe et donne les deux rites ; ce n'est pas là ce qu'on veut. Circonscrire le Grand Orient dans le rite français, ou bien l'affaiblir, le détruire, se mettre à la place et administrer exclusivement l'écossisme, voilà le but d'une lutte renouvelée. Cette lutte s'est heureusement affaiblie et même elle a presque entièrement cessé. Puisse la sagesse de tous les Maçons s'opposer à ce qu'elle se renouvelle jamais.

En traçant ce précis historique de l'introduction de la Franche-Maçonnerie en Europe et particulièrement en France, nous n'avons voulu donner qu'un aperçu général des progrès, des révolutions et de l'état actuel d'une institution qui est au premier rang de toutes les institutions humaines.

DICTIONNAIRE

DES

MOTS, EXPRESSIONS ET EXPLICATIONS MAÇONNIQUES.

A.

Abréviation (l') s'emploie en écrivant maçonniquement. Exemple : T.·. C.·. F.·. pour très cher frère ; la R.·. L.·., ou la R.·. □ .·. pour la respectable loge, etc.

Absence. Un frère qui veut s'absenter quelque temps de sa loge, doit demander une permission ou un congé.

Accacia. Arbre dont l'attribut mystérieux n'est connu que des *maîtres*. C'est le *myrte* des anciens initiés, et le *rameau d'or* de la fable.

Acclamation. Consentement général qui alors dispense de la formalité du scrutin. *Acclamation* signifie aussi *Vivat* ou *Houzé*. (Voyez ces deux mots.)

Accolade fraternelle. Baiser d'accueil, de paix, ou de réception dans les différents grades.

Adjoint. Sous-fonctionnaire de loge.

Adonhiram. Personnage à qui Salomon confia, suivant l'Écriture-Sainte, l'intendance des ouvriers employés à la construction du temple, et qui étaient divisés en maçons, manœuvres, ouvriers qui taillaient les pierres sur la montagne, et chefs des ouvriers.

Les Francs-Maçons du rite français ont cru devoir, dans l'historique du grade de *maître*, reconnaître pour inspecteur général des ouvriers, non *Adonhiram*, mais *Hiram*, fils d'un Tyrien et d'une femme veuve de la tribu de Nepthali, *et qui*, dit l'Écriture-Sainte (IIIe liv. des Rois, ch. 7, v. 14 et suivants), *travaillait en bronze et était rempli de sagesse, d'intelligence et de science.*

On expliquerait difficilement d'une manière convenable les causes de ce changement, si l'on ne savait que Salomon estimait beaucoup Hiram à cause de ses mœurs, de sa piété, et parce qu'il *était rempli de sagesse, d'intelligence et de science*; de là on a pensé qu'il serait plus naturel de reconnaître un pareil homme pour *chef moral* dans un *temple allégorique*, lui qui d'ailleurs avait orné le *temple matériel* par des chefs-d'œuvre en tous les métaux, qu'un personnage dont l'Écriture-Sainte ne parlait pas d'une manière aussi honorable.

Adoption d'un lowton ou d'un frère. Une loge peut adopter le fils d'un frère, ou un vieillard Maçon. Dans ce cas, elle fait élever à ses frais le lowton et lui fait apprendre un état; elle fournit des aliments et des secours au frère âgé et malheureux. On dit aussi *louveton*.

Affiliation. L'affiliation ou agrégation à une loge s'accorde à tout Maçon régulier.

Affiliation à plusieurs loges. Comme un frère estimable est toujours bien accueilli dans les loges dont il n'est pas membre, il n'y a ni raison ni convenance à ce qu'un maçon appartienne à plusieurs loges du même Orient. Il serait à désirer que les frères se pénétrassent bien

des principes maçonniques, et qu'ils s'attachassent à les observer scrupuleusement; alors ils se borneraient à faire partie de la loge qui leur aurait donné la lumière, ou de la loge qu'ils auraient choisie, si la première n'existait plus.

Affiliation entre les loges. Deux loges peuvent s'accorder l'affiliation, c'est-à-dire s'adopter de manière que, sans perdre leurs titres particuliers, ni aucun de leurs droits respectifs, elles ne forment, en quelque sorte, qu'un seul et même corps, qui subsiste jusqu'à ce que l'une des deux loges demande à rompre le pacte d'union. Ces affiliations s'écartent des principes maçonniques, qui veulent que le sentiment de fraternité soit égal pour tous les frères et chez tous les frères individuellement ou réunis en loges; cependant elles ne sont point dangereuses, si l'objet qui détermine l'affiliation entre quelques loges est uniquement d'établir plus d'intimité, de se trouver en plus grand nombre lors des tenues réciproques, et de s'entr'aider mutuellement dans les travaux ou dans les actes de bienfaisance; mais elles peuvent le devenir si des idées d'omnipotence ou de coalition s'emparaient de l'esprit de leurs chefs.

Affiliation libre (l') exempte celui qui l'obtient du paiement des cotisations, mais ne permet pas qu'il soit élevé aux dignités ou fonctions de la loge. Toutefois un *membre libre* d'une L∴ doit être *membre cotisant* d'une autre L∴, autrement il serait *maçon irrégulier*. (Voyez *Régulier-ière*.)

Agape. Sorte de festin des premiers chrétiens. Elle est d'usage dans un des grades capitulaires.

Age civil (l') doit être consulté pour la collation des grades maç∴. On ne peut être reçu app∴ avant 21 ans accomplis (art. 3 des statuts généraux); maît∴ avant 21 ans et 9 mois, G∴ El∴ Ecoss∴ avant 23 ans et demi; Chev∴ R∴ C∴ avant 25 ans; Chev∴ G∴ E∴ Kad∴ avant 27 ans;

P.·. de Roy.·. Sec.·. avant 30 ans; G.·. I.·. G.·. avant 33 ans accomplis (art. 258 des statuts.)

Age maçonnique. L'âge maçonnique d'un F.·. se constate par le grade qu'il possède. L'apprenti a moins d'âge que le compagnon, etc.

Aligner. En tenue de table, c'est ranger sur une même ligne les canons et les barriques.

Amende. (Elle est toujours au profit des pauvres.) Punition légère qu'une loge inflige à ses membres dans les cas qui ne sont pas graves.

Amovibilité. Le système de *l'amovibilité*, ou celui de *l'inamovibilité*, c'est-à-dire de la nomination *à vie* ou pour un temps limité d'un *maître de loge*, est l'une des principales causes du schisme qui a divisé la Grande Loge de France, en 1772. (Voy. *Inamovibilité*.)

Anagramme. Chaque loge prend l'anagramme de son nom pour lui servir d'indication, soit avec le Grand Orient, soit avec les loges.

Apprentissage. Premier grade de la maçonnerie symbolique.

Aqua tofana. Préparation chimique inférieure aux poisons de la nouvelle chimie; breuvage destiné aux parjures et aux traîtres dans les anciennes initiations et chez les Illuminés. On sent que *l'aqua tofana* n'est citée ici que comme épreuve symbolique, pour représenter le *mépris* dont les Maç.·. puniraient les FF.·. parjures.

Architecte-vérificateur. Officier de loge.

Archives. Lieu où se déposent les titres et pièces relatives à une loge.

Archiviste. Officier de loge.

Armes. En loge de table, verres.

Art royal. Ancienne qualification donnée à la Franche-Maçonnerie.

Aspirant. Celui qui passe par les épreuves du premier grade.

Assemblée Maçonnique. Réunion de Francs-Maçons.

Assentiment. Consentement, par le lever de la main, à une chose proposée.

Association. On dit : La Franche-Maçonnerie est une association d'hommes vertueux.

Atelier. Loge. *Atelier* se dit aussi pour *Table.*

Ateliers. Mot générique pour *Loges, Chapitres, Conseils, etc.* de la corespondance du G.·. O.·..

Attouchement. Signe manuel pour se reconnaître entre Francs-Maçons. Chaque grade a un attouchement qui lui est propre.

Augmentation de gage, ou *de grade,* ou *de paie,* ou *de salaire.* Promotion d'un frère à un grade supérieur.

Aumônier. (Voy. *Hospitalier.*)

Autel. Table de forme religieuse placée devant le vénérable. Il y a aussi un petit autel de forme triangulaire devant chaque surveillant.

Avenue. On désigne ainsi chaque partie qui conduit au temple.

Aveugle. Un aveugle de naissance ou par suite d'accident, a-t-il les qualités requises pour être reçu Franc-Maçon ? Cette question fut résolue négativement par le Grand Orient de France, le quatrième jour du deuxième mois 5783 ; mais les nouveaux règlements de l'ordre de 5800 ne faisant point mention de la cécité, la loge des *Amis de la Sagesse,* de Paris, s'autorisa de ce silence, et donna la lumière maçonnique, le deuxième jour du onzième mois 5805, au profane Daniel Heilmann, directeur du Musée des aveugles, et aveugle lui-même depuis l'âge de sept ans. Néanmoins, des Maçons très instruits pensent qu'on ne doit jamais recevoir Francs-Maçons les aveugles, soit de naissance, soit par accident.

B.

Baiser de paix. Marque d'amitié ou de réconciliation entre les frères. (V. *Accolade fraternelle.*)

Ballottes. (Voyez *Boules.*)

Balustre. Procès verbal, ou lettre dans les grades philosophiques.

Bandeau. Mouchoir que l'on met sur les yeux du récipiendaire lors de sa réception.

Banquet. Repas maçonnique.

Bannière. Enseigne sur laquelle sont peints les attributs de la loge.

Barrique. Nom d'une bouteille ou d'une carafe, en tenue de table.

Batterie. Elle diffère selon les grades. — La *batterie d'alleg.·.* se fait dans les m.·. et est suivie de *vivat!* ou bien de *houzé!* La batterie de deuil se fait sur le br.·. et est suivie du mot *gémiss.·.!*

Bijou de loge. Le bijou particulier adopté par la loge se porte suspendu au cou ou au côté gauche.

Bijoux de l'ordre. Ce sont *l'Équerre*, attachée au cordon du vénérable; le *Niveau*, au cordon du premier surveillant; et le *Perpendiculaire* au cordon du second surveillant.

Bijoux des grades. Ils caractérisent les divers grades de la Franche-Maçonnerie; les maîtres portent une équerre et un compas. Les grades supérieurs ont des bijoux qui les distinguent.

Billets ou bulletins d'élection. Ils ont lieu lorsqu'on procède à la nomination des officiers d'une loge. Un frère qui n'aurait personne à proposer mettrait un bulletin blanc.

Blanc. Tablier de peau blanche des apprentis et des compagnons, et gants de tous les Maçons.

Boules ou Ballottes. On s'en sert lors de la circulation du scrutin, pour exprimer son vote. Les boules *blanches* sont toujours *favorables*. Les boules *noires* toujours *contraires*.

Bouquets. Ils sont l'emblème de la joie et de la candeur. Aux fêtes de l'ordre, chaque frère reçoit un bouquet, dont il orne sa place lorsqu'il est en tenue de table.

Bref. Acte d'un Chapitre qui constate la qualité de Rose-Croix du Maçon au nom duquel le bref est expédié.

Briques. Pièces de métal; on désigne ainsi la monnaie en pièces d'argent.

Buriner Écrire.

C.

Cahiers du Grand Orient. Instructions *manuscrites* des grades que le Grand Orient délivre aux ateliers pour diriger leurs travaux et régler les réceptions.

Calendrier maçonnique. Il s'imprime tous les ans par les soins du Grand Orient de France. Il contient le nom maçonnique de chaque mois, donne connaissance de la situation du Grand Orient dans sa composition et dans ses attributions, et présente, par ordre alphabétique, l'état des loges, chapitres, conseils, consistoires des Orients de France et des Orients étrangers de sa correspondance. Il indique aussi la composition du Grand Collége des rites établi dans le sein du Grand Orient de France pour la collation, à Paris exclusivement, des 31e 32e et 33e et dernier degré du rite écossais ancien et accepté.

Calice d'amertume. Vase renfermant le breuvage que l'on donne au récipiendaire lors de sa réception au 1er grade.

Candidat. Profane proposé à l'initiation; on le nomme aussi *aspirant*.

Canonnée. En terme de table, on dit: *Tirer une canonnée*, pour *boire*.

Canons. (Voyez *Armes.*)

Cantiques. Chansons maçonniques.

Caractères maçonniques. Caractères propres aux Maçons lorsqu'ils s'écrivent entre eux.

Certificat. Pièce par laquelle une loge atteste qu'un individu est apprenti ou compagnon Maçon.

Chaîne de fleurs. Lors de la célébration d'une *cinquantaine maçonnique*, de la *fête d'un fondateur*, ou de la *réception d'un lowton*, le temple est orné de guirlandes de fleurs, que l'on nomme maçonniquement : *chaînes de fleurs.*

Chaîne d'union. (Elle se forme lors de la communication du mot de semestre, et à la suite des banquets.) C'est se réunir en cercle et se tenir par les mains en les tenant croisées sur sa poitrine.

Chambre des réflexions. Lieu souterrain, peint en noir, avec des emblèmes et des sentences morales ; on y place le candidat avant sa réception.

Chambre du milieu. Chambre des Mait.·.

Charbonner. C'est déposer une boule noire dans un scrutin.

Charger. En tenue de table, c'est mettre du vin dans son verre.

Chartres. Chartres symboliques, chartres capitulaires, chartres ou patentes constitutionnelles. Pour désigner les titres délivrés par l'autorité maçonnique aux Atel.·. qu'elle constitue, soit comme loges, soit comme chapitres, soit comme conseils ou consistoires.

Cinq. (Voyez *Nombres.*)

Cinq points de perfection, ou *Cinq points de la maçonnerie.* Ils ne peuvent être connus que des *Maîtres*, et ne doivent être expliqués que de vive voix, cependant ils seront détailles *d'une manière convenable* dans les instructions sommaires des trois premiers grades écossais.

Clandestin-ine. Temple clandestin, loge clandestine. C'est

ainsi que les Maçons réguliers qualifient les assemblées maçonniques qui ne sont pas avouées du Grand Orient.

Clefs mystiques. Ce sont les mots sacrés et de passe qui, symboliquement, servent à ouvrir le temple.

Clepsydre. Horloge de sable pour mesurer le temps. Il doit toujours s'en trouver une sur l'autel, à l'Orient.

Colonne. Procès verbal d'un chapitre ou de toute lettre de sa correspondance.

Colonnes. Elles sont au nombre de deux dans l'intérieur du temple, et s'étendent de l'occident à l'orient. Sur la colonne du nord est incrustée la lettre J, et sur celle du midi la lettre B. — Rangs des frères placés dans la direction de chaque colonne. — Il y a encore dans les loges, mais d'une autre forme que celle des colonnes allégoriques du temple, des colonnes monumentales ou *colonnes funéraires* sur lesquelles sont inscrits les noms et les titres tant civils que maçonniques des frères décédés membres de l'atelier. Quelques loges, outrant la sévérité Maç.·., élèvent dans leur sein des *colonnes d'infamie* rappelant le nom des frères qui ont été déclarés indignes de continuer à appartenir à l'association des Maçons. C'est un tort. L'initiation imprime à l'individu qui l'a obtenue un caractère indélébile qu'il ne peut jamais perdre, mais lorsque cet individu a démérité de ses FF.·. par des fautes graves; son nom (après un jugement légal de l'atelier confirmé par le Grand Orient ou la Grande Loge) doit être rayé du tableau des membres; la charité maçonnique s'oppose à tout autre acte de rigueur.

Comité. (Voyez *Commission administrative.*)

Commission administrative. Elle se compose de sept premiers officiers de la loge, et s'occupe des affaires qui doivent être soumises à l'Atel.·.. Elle les prépare et fait un rapport; l'Atel.·. discute et délibère.

Compagnonage. Deuxième grade de la maçonnerie symbolique

Compas. Emblème de justice. — Des sentiments et des actions d'un maçon.

Congé limité ou *indéfini.* Permission de s'absenter de la loge pour affaires importantes, ou pour se fixer hors de l'Orient de la loge. Pendant la durée de ces congés ceux qui en sont porteurs ne paient aucune cotisation.

Constitutions. Titres sur parchemin que le Grand Orient accorde à une loge qu'il admet à sa correspondance, ou dont il régularise les travaux. (Voyez *Reconstitution.*)

Contributions. Elles ont lieu quand la dépense d'une loge excède sa recette.

Convocation. Avertissement officiel des tenues ordinaires ou extraordinaires d'une loge.

Cordons. Ils indiquent le grade maçonnique ou la fonction de la loge dont un frère est revêtu.

Cotisation. Somme payée annuellement pour contribuer aux dépenses des loges.

Couvreur. Fonctionnaire de loge.

Couvrir le temple. C'est fermer le temple ; c'est faire sortir un frère de la loge.

Crayon. Plume. Tenir le crayon, c'est remplir l'office de secrétaire pendant les travaux d'une loge.

D.

Décision ou *Délibération.* On ne peut revenir sur l'une ou l'autre que dans l'assemblée même où elle est prise, et ne peuvent délibérer que ceux qui ont voté dans la première décision ou délibération.

Décors. Ce sont les tabliers, cordons et bijoux qu'on porte en loge. (Voyez *Insignes Maç.*·. — *Ornements.*)

Degrés et *grades* sont une même chose. Le mot *degré* est

plus particulièrement employé dans le *Rite Écossais.* Ainsi on dira les *grades du rite français*, les *degrés du rite Écoss.·.*.

Dégrossir. En terme de table, découper.

Delta. Triangle lumineux, image de la puissance suprême : Dieu. (V. *Jehova*.)

Demandeurs. Frères indigents. (Voy. *Secours*.)

Denier de la veuve. C'est une somme de trois francs, accordée au frère malheureux.

Députation. Frères d'une loge nommés par elle pour la représenter, ou pour remplir une mission en son nom.

Député au Grand Orient. Membre d'un Atel.·. chargé de le représenter au G.·. O.·. et de veiller à ses intérêts.

Député de loge à loge. Deux loges affiliées nomment réciproquement un député pour assister aux travaux de la loge amie. Ce député, toujours placé à l'Orient, n'a que voix consultative.

Devise. Une loge, en se créant, prend une devise qui la distingue des autres loges.

Diacre. En loge écossaise, porteur d'ordres.

Dignitaires. Les dignitaires d'une loge sont ses cinq premiers officiers.

Diplôme de loge. Certificat qui atteste que son porteur est Maît.·.

Diplôme de Grand Orient. Ce diplôme est, pour son objet, semblable à celui de loge : mais les signatures dont il est revêtu étant officielles, le diplôme du Grand Orient de France procure aux frères visiteurs l'entrée des ateliers de tous les Orients.

Don gratuit. Contribution annuelle que chaque loge paie au Grand Orient pour les dépenses de l'ordre.

Drapeau. En tenue de table, serviette.

Drapeau (Grand). Nappe, nommée aussi *Voile*.

E.

Eau lustrale. Emblème de la purification : l'eau lustrale suffit pour la purification d'un temple ; mais elle ne suffit pas pour le néophyte qui, purifié par l'eau, doit encore l'être par les flammes.

Ecossisme pour ***Rite écossais.*** (Voy. ***Rites.***)

Eléémosinaire. Hospitalier dans le rite Écossais. (Voy. ***Hospitalier.***)

Emblèmes maçonniques. Ils sont ainsi figurés : *épi*, récompense du travail ; *immortelles*, récompense de la probité ; *accacia*, récompense de la prudence ; *laurier*, récompense du mérite ; *olivier*, récompense de la fidélité, etc.

Encyclique. Circulaire que le Grand Orient adresse aux loges, ou une loge à ses membres.

Entrée du temple. Donner l'entrée du temple, c'est permettre à un frère d'assister aux travaux maçonniques.

Épreuves. Moyens mystérieux pour connaître le caractère et les dispositions d'un récipiendaire.

Équerre. Emblème de la droiture — de la conduite d'un maçon.

Ère maçonnique. Elle part du commencement du monde, suivant la chronologie hébraïque que les Maçons ont adoptée. L'année maçonnique est l'année légale ou religieuse des Hébreux ; elle commence au mois de *Nisan*, qui correspond au mois de *mars* de l'ère chrétienne, époque à laquelle, suivant l'Éxode (ch. XII, v. 40), les Hébreux sortirent de l'Égypte. L'année des Juifs commençait à *Tisri*, correspondant à *septembre*, les mois ; étant lunaires, l'année est composée de treize mois, et alors on compte par premier et deuxième *Adar*. Les Francs-Maçons n'admettent que douze mois, dont

voici l'ordre et les noms : premier mois, *Nisan* (mars) ; deuxième, *Jiar* (avril) ; troisième, *Sivan* (mai) ; quatrième, *Tammuz* (juin); cinquième, *Ab* (juillet); sixième, *Elul* (août); septième, *Ethanion* (septembre); huitième, *Marshevan* (octobre) ; neuvième, *Chisleu* (novembre); dixième, *Thebet* (décembre); onzième, *Sabeth* (janvier); douzième, *Adar* (février).

Esquisse des travaux. Sommaire de ce qui s'est passé dans la tenue d'une loge. C'est sur l'esquisse, lue à la fin des travaux, et signée par le président et l'Orat.·., que se fait la rédaction du procès verbal.

Étoile flamboyante. Symbole de la Divinité.

Étoiles. Bougies.

Évangile. Les profanes et les Maçons d'autrefois juraient sur l'Évangile qui, dans toutes les loges, était placé sur un autel au bas de l'orient; aujourd'hui on jure sur le glaive, symbole de l'honneur. Les Maçons du rite écossais prêtent encore serment sur l'Évangile.

Exclusion et *radiation des loges.* Un frère coupable d'un crime, ou délit, serait jugé par son Atel.·. dans les formes indiquées par les statuts généraux. Le jugement étant en règle, le G.·. O.·. le confirmerait et en donnerait avis aux Atel.·. de la correspondance : le frère rayé ne pourrait plus alors être reçu dans aucune loge régulière.

Exoine. Terme, acte de Jurisprudence employé dans le rite écossais pour exprimer qu'un F.·. par lettre ou planche, s'est excusé de ne pouvoir paraître aux travaux.

Experts. Officiers de loge.

F.

Faisceau. Réunion de divers morceaux d'architecture ou discours.

Faux-frère. Maçon qui trahit ses serments. Homme qui a surpris les secrets maçonniques ou qui a été reçu dans une loge irrégulière.

Fêtes de circonstances. Un grand sujet de joie publique peut donner lieu à ces fêtes; mais il ne les commande jamais.

Fêtes de l'ordre. Il y en a deux par an. Elles sont d'obligation pour tous les FF.·., et sont célébrées à chaque Saint-Jean.

Feu. Dernier temps de l'exercice de table, lors des santés: il exprime le *parfait dévouement.*

Figures allégoriques. Ce sont les vertus maçonniques peintes dans l'intérieur des loges sous les traits de la *force*, de *l'union*, de la *sagesse*, de la *candeur*, de la *bienfaisance*, etc., etc.

Filet. En tenue de table, ligne formée par un ruban qui sert à ranger symétriquement les divers objets qui garnissent la table.

Flammes. Passer par les flammes, c'est être purifié par le feu. L'eau lustrale est le commencement de la purification du néophyte.

Fondateurs Frères qui ont établi une loge.

Franc-Maçon. Ami de l'ordre et des lois, respectant tous cultes religieux; philosophe, et, comme tel, sectateur de la religion naturelle, ou, maçonniquement, de la religion unique, universelle et immuable; homme bienfaisant, éclairé, qui s'efforce de devenir sage.

Franche-Maçonnerie. Étude de la sagesse; pratique de toutes les vertus.

Frère. Nom que les Maçons, quels qu'ils soient, se donnent en loge et en s'écrivant.

Frères artistes. Frères musiciens qui, par les charmes de leur art, embellissent les réunions maçon.·.

Frères à talents. Frères qui se rendent utiles, tels que les

peintres décorateurs, menuisiers-machinistes, tapissiers, etc.

Frères servants. Maçons gagés attachés au service d'un Atel.·.

Frère terrible. Celui qui conduit le récipiendaire pendant sa réception.

G.

G. Cette lettre que l'on aperçoit en loge gravée ou incrustée dans l'étoile flamboyante, et qui est pour le compagnon l'initiale du mot *géométrie*, cinquième des sciences, a été substituée par les Maçons du rite moderne au *iod* des Hébreux, ou première lettre du mot *Jéovah*. Le *iod* signifie *principe* dans l'interprétation cabalistique. Il conserve, pour les *maîtres*, sa signification naturelle, l'idée, l'image, le nom de DIEU.

Gants. Les gants, qui doivent toujours être de peau blanche, sont indispensables en loge. Ils sont l'emblème de la pureté.

Garde-des-sceaux et timbre. Fonctionnaire de loge.

Garde du temple. Frère qui veille à la sûreté intérieure de la loge.

Glaive. Épée. En tenue de table, le *couteau* est aussi nommé *glaive*.

Grades. La réunion des grades forme l'ensemble de la Franche-Maçonnerie. Le rite français n'en admet que sept. Par *grades symboliques* on désigne les trois premiers grades de toute la Maçonnerie; par *grades capitulaires*, on désigne les hauts grades, c'est-à-dire les 4 ordres du rite français, ou, dans le rite écossais, les grades depuis et compris le 4e jusques et compris le 18e; par *grades philosophiques*, on désigne les grades écossais du 19e au 33e et dernier.

Grand Architecte de l'univers. Dieu.

Grande loge. Grand Orient dans les lieux où cette dernière dénomination n'est point admise.

Grande-Maîtrise. Dignité de grand-maître de l'ordre maçonnique dans chaque royaume ou état.

Grand Orient. Sénat maçonnique : Législateur, régulateur et administrateur général de la Maçonnerie.

Grands-Maîtres. Titulaires des grandes maîtrises. Les grands-maîtres de France sont : 1727, lord Derwent-Waters ; 1736, lord comte d'Harnouester ; 1738, le duc d'Antin, premier grand-maître français ; 1743, Louis de Bourbon ; comte de Clermont, prince du sang ; 1771, Louis-Philippe-Joseph, duc de Chartres, depuis duc d'Orléans ; 1795, Al. L. Roettiers de Montaleau, sous le titre de grand vénérable ; 1805, Joseph Bonaparte, ci-devant roi d'Espagne. Il n'y a pas eu de grands-maîtres en France depuis la restauration du gouvernement royal en 1814.

H.

Habiller (s'). C'est se revêtir des ornements convenables à son grade.

Harmonie. Concorde maçonnique. — Musique vocale ou instrumentale.

Hiéroglyphes. Écriture emblématique des Égyptiens. (Voy. *Caractères maçonniques*.)

Hiram. Architecte du temple de Salomon, ayant la conduite des travaux, suivant l'historique du grade de *Maître*. (Voy. *Adonhiram*.)

Honneurs. On accorde l'entrée du temple avec les *honneurs* aux officiers du G∴ O∴, aux députations des Loges munies de pouvoirs écrits, aux vénérables et aux députés de loges, ainsi qu'aux frères visiteurs revêtus des plus hauts grades.

Hospitalier. Officier de loge, chargé de la distribution des secours accordés aux maçons malheureux.

Houpe dentelée. Cordon ayant une houpe à chacun de ses bouts. Lien de fraternité qui unit tous les Maçons.

Houzé. Cri de joie des Maçons du rite écossais.

I.

Illustre frère. Expression d'usage et même de rigueur (ainsi le veut le rite Écossais), quand on parle ou lorsqu'on écrit à un F.·. revêtu du grade de G.·. I.·. G.·., 33e et der deg.. Titre que la politesse fait donner à un F.·. qui, dans le monde, occupe un rang distingué, ou une honorable position sociale.

Image. Il ne faut exposer en loge que des images allégoriques relatives à la Franche-Maçonnerie; toutes les autres sont contraires à l'esprit d'égalité qui doit régner parmi les Francs-Maçons.

Inamovibilité. L'existence de l'inamovibilité, en France, date de l'année 1725, époque de l'introduction et de la marche régulière de la Franche-Maçonnerie, dans le royaume. L'inamovibilité établie par les constitutions anglaises, et maintenue par les constitutions françaises, donnait au maître de la loge la propriété *à vie* de la loge, le droit de nommer les officiers, de répartir arbitrairement les dignités et les grades, de faire des lois, des règlements sans la participation des frères, etc. L'inamovibilité fut en vigueur pour tous les maîtres de loges jusqu'en 1772. A cette époque, un schisme auquel elle donna en partie naissance, s'étant introduit dans la *Grande Loge de France*, les frères dissidents formèrent une autre autorité maçonnique, sous la dénomination de *Grand Orient*, et supprimèrent l'inamovibilité que la Grande Loge conserva jusqu'en 1799. Le concordat de cette année réunit les deux puissances maçonniques, et maintint la suppression de l'inamovibilité.

Inauguration. Elle a lieu pour les locaux maçonniques nouvellement construits. Cette cérémonie est noble et touchante. La loge qui doit *inaugurer* ou *consacrer* le local en demande l'autorisation au G.·. O.·., qui lui envoie les pouvoirs et les instructions nécessaires.

Initiation. Admission aux mystères de la Franche-Maçonnerie.

Initié. Celui qui a été admis à la connaissance des mystères maçonniques, particulièrement du premier grade. On l'admet, on *l'initie* aux grades suivants ; mais il n'a plus le titre d'*initié*.

Insignes maçonniques. Décors des grades et des dignités de l'ordre.

Inspection. Toute loge qui se forme à Paris et qui veut être régulière demande des *constitutions*. Avant de les accorder, le Grand Orient nomme trois de ses officiers pour *inspecter* les travaux de la loge et s'assurer qu'elle est en état de travailler maçonniquement. Dans un Orient autre que celui de Paris, la loge de cet Orient, ou d'un Orient voisin, inspecte la nouvelle loge avant de viser son tableau. C'est sur ce *visa* que le Grand Orient accorde des constitutions à la loge en *instance*.

Installation. Lorsque le Grand Orient accorde des constitutions à une loge de Paris, il envoie officiellement trois de ses officiers pour l'installer. Lorsque la loge est hors de cet Orient, il désigne les trois premiers Off.·. Dignit.·. d'une loge de la ville, ou de la ville voisine, s'il n'y a pas de loge dans la première. Si cette dernière loge est trop éloignée des villes où il y a des loges en activité, ou si des circonstances particulières y apportent empêchement, le Grand Orient autorise les trois premiers Offi.·. Dig.·. de la loge en instance à l'installer.

Instance. État dans lequel se trouve une loge qui a demandé au Grand Orient des constitutions pour travailler régulièrement.

Interstice. Espace de temps qui doit s'écouler entre la collation des grades.

Investigation. Dans les fautes graves, commises par les loges, le Grand Orient nomme des commissaires pour prendre des renseignements, ce que les loges font aussi à l'égard des frères de la loge qui se sont mis dans un semblable cas. On sait qu'*investigation* est un mot transporté par J.-J. Rousseau dans la langue française, du latin *investigatio*, fait d'*investigare*, rechercher d'une manière suivie, tâcher de découvrir.

J.

Jéhova. CELUI QUI EST : *Dieu* des Juifs, *Mithra* des Perses, *Osiris* des Égyptiens, *Théos* des Grecs, *God* des Anglais, *grand Architecte de l'univers* des Francs-Maçons.

Jeton. Droit de présence aux assemblées.

L.

Lettres capitulaires. Titres constitutifs d'un chapitre.

Livre d'Architecture. Registre qui contient les procès verbaux d'une loge.

Locaux maçonniques. Maisons qui renferment les temples des Francs-Maçons, lorsque les Grands Orients ou les loges n'ont point de bâtiments qui leur appartiennent en toute propriété. Les locaux maçonniques, dans lesquels plusieurs loges tiennent à des jours différents, sont disposés de manière à être à l'abri des profanes. Ils ne doivent point servir de lieu de réunion aux loges irrégulières, ni à aucune assemblée étrangère aux travaux maçonniques.

Loge. Local dans lequel se réunissent les Francs Maçons. (Voyez *Temple.*)

Loge d'adoption. Fête consacrée aux dames Maçonnes. Les loges d'adoption furent établies en 1772. (Voyez *Maç.*·. *des Dames.*)

Loges de la correspondance. Loges régulières dépendantes du Grand Orient.

Loge d'instruction. Elle est consacrée à l'étude de la Franche-Maçonnerie.

Loge irrégulière. Assemblée de Maçons irréguliers ou devenus tels, etc., avec lesquels on ne doit point fraterniser. (Voyez *Régulier-ière.*)

Loge-Mère. Loge dans laquelle un profane reçoit la lumière. Un Maçon doit toujours se faire un devoir sacré d'appartenir à sa loge-mère comme membre actif ou comme membre correspondant. Il doit lui demander son autorisation lorsqu'il veut se faire *affilier* ou prendre hors de son sein des grades qu'il ne possède pas, parce qu'il est dans l'impossibilité de les recevoir chez elle, ou parce qu'elle ne peut les lui donner. — On qualifiait anciennement de *loge-mère* une *loge provinciale* qui avait le droit de constituer des loges dans une certaine portion de territoire. La centralisation des LL.·. dans un *Grand Orient* unique a fait disparaître ces grandes autorités partielles.

Lotus. Plante ou fleur sacrée dans les anciens mystères de l'Inde et de l'Égypte. Le *lotus,* suivant Linnée, *nymphœa nilufer,* est une fleur bleue ou rouge garnie de feuilles d'un pourpre foncé d'un côté, et de l'autre d'un très beau vert, offrant des pétales doux au toucher, longs en forme de roseaux. Cette fleur, respirée par des aspirations étendues, donne au brahme une sorte de fièvre, d'où il résulte une hallucination inexprimable. Les légendes Indiennes ne tarissent pas au récit des prodiges qu'enfantait jadis le *lotus,* et il n'est pas de divinité adorée à Bénarès qui n'ait, lors de sa naissance, flotté à la

surface des eaux du Gange, mollement portée sur une touffe de ces fleurs.

Lumière. On la reçoit en devenant Franc-Maçon.

Lumières. Ce sont les cinq premiers officiers d'une loge; savoir : le vénérable, les deux surveillants, l'orateur et le secrétaire.

Lowton, ou *Louftot*, ou *Louveteau* ou *Louveton*. Fils de Maçon.

M.

Maçon de théorie. Franc-Maçon. (Voyez ce mot.)

Maçon de pratique. Ouvrier. Il ne peut devenir Franc-Maçon.

Maçonnerie des dames. Moins austère que la *Franche-Maçonnerie*, elle n'est pas moins utile à l'humanité et à la morale.

Maçonnerie des hauts grades. Maçonnerie ajoutée à la maçonnerie symbolique. Dans un autres sens, développement de cette dernière. La *Maçonnerie des hauts grades* se divise en degrés *capitulaires* et en degrés *philosophiques*.

Maçonnerie symbolique. Franche-Maçonnerie.

Maillets. Petits marteaux de buis, de bois ou d'ivoire. — Emblème de la puissance des *Trois* premiers chefs de la loge.

Maître des banquets. Fonctionnaire de loge.

Maître des cérémonies. Officier de loge.

Maîtrise. Troisième et dernier grade de la maçonnerie symbolique.

Marche. (Voy. *Attouchement* et *Signe*.)

Marches du temple. L'apprenti en monte T...., le compagnon C..., et le maître N....

Mastic. En tenue de table, aliments.

Mastiquer. Manger.

Matériaux. Tous les aliments. Voyez aussi *Mastic*.

Médaille. Pièce de monnaie. Une médaille d'or est de 20 fr.; une médaille d'argent est de 5 fr.

Membre actif. Frère qui a voix délibérative, qui est éligible aux emplois dès qu'il est maître, et qui jouit de tous les priviléges en payant ses cotisations ou contributions.

Membre correspondant. Le membre actif qui s'absente de son Orient devient de droit membre correspondant. — Est membre correspondant, tout membre de loge affiliée.

Membre d'honneur. Ce titre s'accorde à des officiers du Grand Orient ou à des frères haut placés dans la société qui ont rendu des services à la loge et qui, membres actifs ou dignitaires d'un autre atelier, ne peuvent appartenir comme membres cotisants à la loge qui leur défère le titre de membre d'honneur.

Membre du Grand Orient. Un vénérable est membre *né* et un député de loge est membre *élu*.

Membre honoraire. Titre qu'une loge accorde à un de ses membres après un certain nombre d'années d'exercice comme membre actif, ou à un frère qui lui a rendu des services importants. Les droits des membres honoraires sont ordinairement spécifiés par le règlement de la loge.

Membre libre. (Voyez *Affiliation libre*.)

Métaux. Or, argent ou cuivre.

Midi. Partie du temple la plus éclairée après l'Orient. — Lieu où se placent les Maît.·. et les Comp.·. — Heure d'ouv. des T.·.

Minuit. Heure où l'on F.·. les T.·.

Mopse. Épouse d'un Franc-Maçon.

Mot de passe. Chaque grade en a un.

Mot de semestre. Le Grand Orient l'envoie tous les six mois aux loges de sa correspondance, afin de les distinguer des loges irrégulières, et d'en éloigner les faux Maçons.

Le mot de *semestre* fut donné pour la première fois le jour de l'installation du duc de Chartres, en qualité de Grand-Maître, le 28 octobre 1773.

Mot sacré. Chaque grade en a un.

Mystères. Cérémonies, secrets, figures allégoriques de la Franche-Maçonnerie.

N.

Neophyte. Nom donné au candidat pendant l'initiation.

Ne varietur. On s'assure qu'un individu est réellement Maçon, lorsque sa signature est semblable à celle du *ne varietur* de son diplôme. Ce F.·. ne doit pas moins donner les mots, signes et attouchements du grade où l'on tient les travaux.

Niveau. Emblème de l'égalité. — Grand principe de la Maçonnerie. Tous les hommes sont égaux devant les lois de la nature, comme devant les lois sociales. L'égalité n'exclut point le respect que commandent les vertus, le mérite, ni les égards que les hommes se doivent entre eux, soit dans la société profane, soit dans la société maçonnique.

Noir. On demande du noir pour de l'encre.

Nombres. Il y en a trois plus particulièrement usités en Maç.·. savoir: *trois*, *cinq* et *sept*.

Nord. Côté faiblement éclairé. — Lieu où l'on place les apprentis.

O.

Obligation. Serment de fidélité à l'ordre maçonnique, et à ses règlements, tant généraux que particuliers.

Occident. Côté de l'entrée du temple.

Office. Fonction dans une loge. Remplir *d'office* une fonction, c'est remplacer un officier absent.

Officiellement. Envoyer une députation munie de pouvoirs

écrits, c'est agir officiellement ou d'une manière authentique.

Officier de loge. Frère chargé d'un office.

Officier du Grand Orient. ***Député*** élu ***Officier du Grand Orient*** sous le titre d'***Expert.***

Orateur. Officier dignitaire de loge.

Oratoire maçonnique. Cette expression, aujourd'hui peu employée, servait à désigner une pièce de vers. (Voyez *Pièce d'architecture.*)

Ordre. Chaque grade a un ordre. La Franche-Maçonnerie est réputée un Ordre parmi les Francs-Maçons. On dit l'Ordre maçonnique ou Franc-Maçonnique.

Ordre du jour. Note préparée d'avance des travaux dont une loge aura à s'occuper dans sa séance.

Orient. Place du vénérable. — Image du point où se lève le soleil, et de la partie du temple de Salomon qui contenait le Saint des Saints. La vénération que les Maçons portent à l'Orient confirme ce qui a été dit précédemment, que c'est de l'Orient que vient le culte maçonnique, qui se rapporte à la religion primitive, dont la première dégénération fut le culte héliaque ou du soleil. — Ville. (Voyez *Vallée.*)

Ornements. Tablier et cordon d'un grade ou d'un office. (Voyez *Insignes maçonniques.*)

Ouvrier. Nom figuré d'un Franc-Maçon.

P.

Parrain. Nom que le nouvel initié donne au frère qui l'a présenté en loge.

Parvis. Espace qui, chez les Juifs, était autour du tabernacle. C'est la pièce qui précède immédiatement le temple maçonnique.

Pas mystérieux. Chaque grade a ses pas mystérieux, ses signes et ses attouchements.

Pas perdus (Salle des). Pièce où se tiennent les visiteurs; la salle des *Pas perdus* précède la salle du *Parvis*.

Patente. Titre constatant la qualité Maç.·. d'un Chev.·. Kad.·., d'un P.·. de Roy.·. Sec.·., d'un G.·. I.·. G.·.

Patentes constitutionnelles. Titre constitutif d'un conseil du 30e deg. ou d'un consistoire du 32e deg.

Pavé mosaïque. Pavé du temple. Indication symbolique de la réunion des rangs, des opinions et des systèmes religieux qui se confondent dans la Franche-Maçonnerie. Le carreau blanc du pavé mosaïque est l'emblème de l'ame pure d'un Maçon. Le carreau noir est celui des vices auxquels le profane est livré.

Pentalpha. Cette figure composée de cinq triangles se place au fond du porche du temple: elle est l'emblème de la paix, du bon accueil, de l'amitié fraternelle.

Perpendiculaire. Emblème de l'aplomb et de la rectitude dans la pensée et dans la conduite d'un frère.

Pièce d'architecture. Discours ou pièce de vers sur la Franche-Maçonnerie.

Pierre brute. Pierre informe que dégrossissent les apprentis. — En tenue de table, pain.

Pierre cubique. Pierre sur laquelle s'exercent les compagnons.

Pierre façonnée. Procès verbal des travaux d'une loge. (Voy. *Tracé, Plan parfait.*)

Pierre plate. Pièce de monnaie en or, en argent ou en cuivre.

Pierre métallique. (Voy. *Pierre plate.*)

Pinceau. Plume.

Pinces. Mouchettes.

Pioche. Fourchette. (Voy. *Trident.*)

Plan parfait. Procès verbal des travaux d'une loge. (Voyez *Tracé, Pierre façonnée.*)

Planche à tracer. Papier blanc.

Planche tracée. Lettre adressée à une loge. — Écrit maçonnique quelconque.

Plateau. En tenue de table, plat.

Plateau (grand). Table sur laquelle on mastique.

Pleuvoir, ou *il pleut*. C'est à dire qu'il se trouve des Pr.·. parmi les FF.·.

Points cardinaux. On donne ce nom aux côtés parallélogrammes du temple, pour marquer qu'un temple maçonnique est l'emblème de l'univers.

Points géométriques. Les Maçons donnent au propre ce nom aux quatre points cardinaux, auxquels doivent correspondre les quatre faces d'un temple régulier. Au figuré, les points géométriques sont l'emblème de la perfection et de la régularité.

Pommes de grenades placées sur le fût des colonnes *J* et *B*. Par le nombre presque incalculable de leurs pepins, elles sont l'emblème du nombre des Maçons répandus sur la surface de la terre.

Porche. Portique du temple ou pièce qui précède la salle des *Pas perdus*.

Porte-Drapeau. Frère chargé de porter la bannière d'une loge au rite français.

Porte-Épée ou *porte-glaive*. Fonctionnaire de loge, en atelier écossais.

Porte-Étendard. Fonctionnaire de loge, en atelier écossais.

Poudre. En tenue de table, boisson. Le vin s'appelle poudre rouge; l'eau, poudre blanche; le café poudre noire; la liqueur, poudre forte; l'eau-de-vie, poudre fulminante.

Poudre du Liban. Tabac.

Pouvoir. Acte officiel délivré par une loge à un F.·. pour la représenter au G.·. O.·. ou pour remplir une mission.

Profane. Celui qui n'est pas Franc-Maçon. Pour être admis

dans la société maçonnique, le *profane* doit être honnête homme, de condition libre, de bonnes mœurs ; il doit aussi être ami de ses semblables, de l'ordre, de la paix, de la propagation des lumières et de la pratique de la morale.

Purifier. Faire passer par l'eau et par le feu.

Q.

Questions. Demandes écrites que l'on adresse au profane qui est dans la chambre des Réflexions.

Quête. Collecte en faveur des Maçons malheureux. (Voyez *Tronc des pauvres*.)

R.

Réception. Introduction en loge d'un profane qu'on veut initier.

Récipiendaire. Celui qui va passer par les épreuves. (Voyez aussi *Aspirant* et *Candidat*.)

Reconstitution. Si une loge a été constituée par une association Maç.·. non reconnue du G.·. O.·., et si, sur la demande de cette Loge le G.·. O.·. l'admet à sa correspondance, il la *reconstitue* en lui accordant un nouveau parchemin de constitution.

Récréation. Suspension momentanée des travaux.

Registre de présence. Il est destiné à recevoir les signatures des frères présents aux travaux.

Règlements. Lois particulières d'une loge, mais qui ne peuvent renfermer de dispositions contraires aux statuts généraux de l'ordre, et qui doivent être approuvées par le Grand Orient.

Régularisation. Action par laquelle une loge donne un caractère authentique à un individu initié dans une loge irrégulière, ou qui a été reçue irrégulièrement.

Régulier-ière. N'est point maçon régulier, celui qui n'appartient point comme membre actif à une loge régulière. Une loge n'est régulière que lorsqu'elle tient ses constitions du Grand Orient et qu'elle est inscrite dans sa corpondance. Un maçon devient irrégulier du moment qu'il ce se de faire partie d'une loge régulière, et une loge est irrégulière dès qu'elle ne reconnaît plus l'autorité du Grand Orient.

Réinstallateurs ou plutôt *Recréateurs.* Frères qui ont rétabli une loge qui avait cessé ses travaux.

Reprise de travaux. Autorisation que le G.·. O.·. accorde à une Loge de reprendre les Trav.·. que des circonstances quelles qu'elles soient l'avaient forcé de cesser.

Réquisitoire. Quand une discussion est contraire aux règlements, le F.·. orateur fait un *Réquisitoire*, c'est à dire qu'il réclame l'exécution des règlements; alors la discussion cesse, et sans délibération à cet égard, le règlement est exécuté.

Respectable Président. Titre que l'on donne en parlant ou en écrivant au président du G.·. O.·.

Rites. Il y en a deux universellement connus, le rite *français* (rite moderne), et le rite *écossais* (rite ancien et accepté); le Grand Orient de France admet l'un et l'autre. Le rite français reconnaît sept grades, qui sont l'apprentissage, le compagnonage et la maîtrise, *pour le Symbolique*; et *pour les Hauts Grades*, l'Elu, l'Ecossais, le chevalier d'Orient et le chevalier Rose-Croix. Le rite écossais se compose de 25 degrés, suivant le règlement de 1762, et de 33 degrés, suivant l'écossisme à présent en vigueur. Ces grades se partagent en sept classes, savoir : d'après le règlement de 1762 : 1re *classe* : 1er, apprenti; 2e, compagnon; 3e, maître; 2e *classe* : 4e, maître secret; 5e, maître parfait; 6e, secrétaire intime; 7e, intendant des bâtiments; 8e, prevôt et juge; 3e *classe* : élu des 9; 10e, élu des 15; 11e, illustre élu, chef des douze tribus; 4e *classe* :

12e, grand-maître-architecte; 13e, chevalier royal-arche; 14e, grand-élu, ancien maître parfait; 5e *classe*: 15e, chevalier de l'Epée ou d'Orient; 16e, prince de Jérusalem; 17e, chevalier d'Orient et d'Occident; 18e, sublime prince, chevalier Rose-Croix; 19e, grand-pontife ou maître *ad vitam*; 6e *classe*: 20e, grand-patriarche noachite; 21e, grand-maître de la clef de la Maçonnerie, 22e, prince du Liban; chevalier royal-hache; 7e *classe*: 23e, chevalier du Soleil, ou prince adepte; 24e, chevalier grand commandeur, grand-élu Kadosch; 25e, souverain prince de la Maçonnerie, sublime chevalier royal-secret. — D'après l'écossisme actuel, 1re *classe*: 1er, apprenti; 2e, compagnon; 3e, maître; 2e *classe*: 4e, maître secrét; 5e, maître parfait; 6e, secrétaire intime; 7e, intendant des bâtiments; 8e, prevôt et juge; 3e *classe*: 9e, élu des 9; 10e, illustre élu des 15; 11e, sublime chevalier élu; 4e *classe*: 12e, grand-maître-architecte; 13e, royal-arche; 14e, grand-écossais ou grand élu; 5e *classe*: 15e, chevalier d'Orient ou de l'Epée; 16e, grand prince de Jérusalem; 17e, chevalier d'Orient et d'Occident; 18e, souverain prince de Rose-Croix; 19e, grand-pontife ou sublime écossais; 6e et 7e *classe*: 20e, vénérable grand-maître *ad vitam*; 21e, noachite ou chevalier Prussien; 22e, chevalier royal-hache ou prince du pélican; 23e, chef du tabernacle; 24e, prince du tabernacle; 25e, chevalier du serpent-d'airain; 26e, prince de Mercy; 27e, grand-commandeur du temple; 28e chevalier du soleil; 29e, grand-écossais de Saint-André; 30e chevalier Kadosch; 31e, grand-inspecteur-inquisiteur commandeur du souverain tribunal; 32e, souverain prince royal-secret; 33e, souverain grand-inspecteur-général. Les autres *rites* sont : Rite d'*Herodom*, rite de *Kilwining*, rite *Philosophique*, rite du *Régime rectifié.*

Ruche. Emblème du travail; — de la grande famille des Maçons; — de l'obéissance due au chef de la loge; — de

l'utilité des travaux maçonniques pour le bonheur de l'humanité, etc.

S.

Sable. En tenue de table, sel ou poivre. Le sable blanc désigne le sel, et le sable jaune le poivre.

Sac des propositions. Ce sac circule avant la fermeture des assemblées maçonniques. Il reçoit les pétitions, demandes, etc., que les frères ont à présenter à la loge.

Saignée. Epreuve qui apprend au récipiendaire qu'il doit aider ses frères, et, s'il le faut, verser son sang pour leur utilité.

Saint-Jean. Les Maçons célèbrent, par obligation, les deux fêtes de Saint-Jean ; celle d'été qui arrive le 24 juin, et celle d'hiver qui a lieu le 27 décembre. Il est évident que ces deux fêtes ne sont autres que la célébration des fêtes solsticiales, nouvelle conséquence de ce qui a été dit au commencement de cet ouvrage, que la Maçonnerie est antérieure non-seulement au christianisme, mais encore aux plus anciennes institutions. Le culte maçonnique, comme le culte héliaque, remonte à la naissance du monde ; son origine se confond avec l'origine des hommes en société.

Quant au saint Jean que les Maçons ont pris pour patron, ce ne peut être ni Jean-Baptiste, ni Jean l'Evangéliste, qui n'ont, ni l'un n'y l'autre, aucun rapport avec l'institution philantropique de la Franche-Maçonnerie. On doit penser avec les frères les plus philosophes et les plus éclairés, que le vrai patron des loges est saint Jean l'aumônier, fils du roi de Chypre, qui, au temps des croisades, abandonna sa patrie et l'espoir d'un trône, pour aller à Jérusalem prodiguer les secours les plus généreux aux pélerins et aux chevaliers. Jean fonda un hospice et institua des frères pour soigner les malades, les chrétiens blessés, et distribuer des secours pécu-

niaires aux voyageurs qui allaient visiter le Saint-Sépulcre. Jean, digne par ses vertus de devenir le patron d'une société dont la bienfaisance est le principal but, exposa mille fois sa vie pour faire le bien. La peste, la guerre, la fureur des infidèles, rien ne put l'arrêter. La mort le frappa au milieu de ses travaux; mais l'exemple de ses vertus resta à ses frères, qui se firent un devoir de l'imiter. Rome le canonisa sous le nom de saint Jean-l'Aumônier ou saint Jean-de-Jérusalem ; et les Maçons, dont ils avait relevé les temples renversés par la barbarie, le choisirent d'un commun accord pour leur protecteur.

Salut maçonnique. Lorsqu'un frère pénètre en loge, il fait le signe du premier grade et ce signe est le salut maçonnique.

Sanction. Marque d'adhésion qu'on donne en loge en se levant ou en levant simplement la main.

Santé. Toast (prononcez *Tost*) que l'on porte en l'honneur du Gouvernement, de l'Ordre maçonnique et des Maçons. L'invention des *santés* ou *toasts* appartient aux Anglais. Il y avait avant les statuts généraux de 5839, *sept* santés, savoir : 1re, santé *du souverain et de sa famille;* 2e, du *G.·. Maît.·. de l'ordre, du G.·. O.·. de France et des Présidents d'Atel.·.;* 3e, du *Vén.·. ou président de l'Atel.·.*; 4e, des *deux Surveillants*; 5e, des *Visit.·.*; 6e, des *Offi.·. de la L.·. et des nouveaux Initiés*; 7e, et dre des *Maç.·. voyageurs*. Les statuts généraux de 5839 ont réduit les 7 santés à 5. (Voyez pour ces dernières à *Tenue de Table*).

Santé de Caroline. Ce n'est que depuis la révolution française, et surtout depuis les révolutions de Naples en 1797 et 1799, que l'on ne porte plus cette santé, que la reconnaissance avait fait instituer en l'honneur de Caroline, reine de Naples, protectrice des Maçons persécutés : voici à quelle occasion. Le roi de Naples rendit, en 1775, un édit qui supprimait la Franche-Maçonnerie dans ses

États et qui déclarait les contrevenants criminels de lèse-majesté au premier chef. Nonobsant cette défense, on tint des réunions secrètes. Alors éclata une violente persécution contre les Francs-Maçons, qui furent en grand nombre, ou arrêtés et emprisonnés, ou bannis, ou qui s'expatrièrent. Caroline obtint à force de sollicitations que son royal époux révoquerait l'édit fatal. Elle obtint aussi la mise en liberté des frères détenus et le rappel de ceux qui avaient été bannis, ou qui avaient pris la fuite. On lui doit encore la délibération de la justice royale du 8 février 1777, qui déclare illégal et vexatoire le procès contre les Francs-Maçons.

Sceau. Grand cachet dont les loges se servent pour donner à leurs actes un caractère authentique. Le sceau représente les attributs Maç.·. adoptés par la Loge et porte son titre. Il s'appose en cire rouge. — Par l'épreuve de l'apposition du sceau sur le sein, la loge apprend au récipiendaire que la qualité de Maçon est ineffaçable, et qu'il devra toujours s'en glorifier.

Schisme. Lorsque des rites ont des prétentions à une prééminence quelconque, ils forment inévitablement un schisme qui altère la stabilité de l'ordre maçonnique; il est du devoir de tous les bons esprits de le prévenir ou de le détruire promptement.

Scissions. Lorsque par des circonstances particulières, de fâcheuses discussions ou oppositions, une L.·. se partage en deux fractions, il y a *scission*, alors les deux fractions s'adressent au G.·. O.·. qui s'efforce de les concilier. S'il ne peut y parvenir, il prononce la scission et accorde à l'une d'elles (celle qui a le plus de droits), le titre et les constitutions de la L.·.. Quelquefois il délivre des constitutions à l'autre fraction sous le titre *modifié* de cette L.·., mais que tous les FF.·. sachent bien que les *scissions* sont la honte et le fléau de la maç.·.; nous ajouterons que si les statuts généraux de 5826, art. 282, ad-

mettaient les *scissions*, les statuts généraux de 5839, art. 288, ne reconnaissent plus les *scissions*.

Scrutin. Boîte qui reçoit le vote des frères.

Secours. Ils s'accordent à tous les Maçons malheureux qui les réclament, et on les distribue en argent aux voyageurs, et en nature, c'est à dire en pain, vin et viande, aux Maçons résidants.

Secrétaire. Officier dignitaire de la loge.

Sentences morales, maximes, inscriptions. Placées dans la chambre des réflexions, elles disposent l'esprit du candidat à la méditation, et sont comme un intermédiaire entre l'état profane et la consécration maçonnique.

Sept. (Voyez *Nombre*.)

Serment. (Voyez *Obligation*.)

Signe. Chaque grade a son signe particulier. (Voyez *Attouchement*.)

Signe de détresse. Le frère revêtu du troisième grade, qui se trouve dans un danger imminent, fait le signe de détresse, et dit : A. M. L. E. D. L. V. Tout *Maître* qui entend cet appel, vole au secours du frère qui est en danger, et, pour le sauver, expose sa propre vie. Règle générale, naturelle, sacrée : Tous à un ; un à tous.

Silex. Pierre dont on tire le feu nécessaire à l'inauguration d'un temple maçonnique.

Sommeil. Une loge qui cesse ses travaux tombe en sommeil, et ne peut les reprendre sans l'autorisation du Grand Orient, qui n'accorde cette autorisation que sur la demande de sept des anciens membres de la loge. (*Voyez* STATUTS GÉNÉRAUX DE L'ORDRE, 5826.)

Sphère. Emblème de la régularité et de la sagesse.

Sphynx. Figure symbolique des Égyptiens. Elle est l'emblème des travaux maçonniques, qui doivent être secrets, impénétrables.

Stales. Chaises ou autres siéges.

Statuts et Règlements du Grand Orient. Lois générales de l'Ordre maçonnique en France.

Statuts généraux de l'Ordre. Lois fondamentales de la Franche-Maçonnerie, propres à tous les temps et à tous les pays, et d'après lesquelles sont composés les statuts et règlements du Grand Orient.

Surveillants. Officiers dignitaires de loge.

T.

Tableau. Grand carré long placé au milieu de la loge, sur lequel sont dessinées les parties tant intérieures qu'extérieures du temple de Salomon. — Liste des membres d'un atelier.

Tablier. Emblème du travail. Premier décor du Maçon, et sans lequel il ne devrait jamais pénétrer en loge, quelque fût son grade.

Temple. Lieu où s'assemblent les Francs-Maçons. « Le temple est l'image du cœur humain. Travailler à la perfection du temple, c'est travailler à l'amélioration des mœurs. »

Ténèbres. État du monde profane.

Tenue de famille. Assemblée pour délibérer sur les affaires particulières de la loge.

Tenue de table. Travaux pendant le banquet.

Tenue d'obligation. Jour fixé pour les assemblées de la loge.

Tenues extraordinaires. Les fêtes de circonstances, loges d'adoption, pompes funèbres et réceptions d'urgence, occasionnent les tenues extraordinaires.

Timbre. Toute pièce qui émane d'une loge doit être timbrée et scellée. Le timbre, en général, représente le chiffre et le titre de la loge. Il s'appose en noir.

Tracé. On ne prononce ce mot que dans ce sens : lecture du tracé des derniers travaux, pour lecture du procès-verbal de la dernière tenue. On dit aussi *plan parfait*,

Travaux. Occupations des frères, lorsqu'ils sont réunis en loge ou banquet. — Fermer les travaux, c'est clore la séance.

Trésorier. Officier de loge.

Très-respectable. Président en L.·. de *Mait.·.*

Triade. Ou nombre *Trois;* se dit plus particulièrement de la triade mystique des Égyptiens : Haute conception philosophique qui est la base du polythéisme des Grecs.

Triangle. Emblème de la Divinité. — En sens littéral, triangle signifie chapeau.

Trident. En tenue de table, on dit indistinctement pioche ou trident pour désigner une fourchette.

Trois. (Voyez *Triade, Nombres.*)

Tronc des pauvres. Boîte pour recueillir les offrandes des frères en faveur des Maçons malheureux.

Trône. Place élevée à laquelle on parvient par plusieurs marches ou degrés. Le trône est toujours à l'orient, et ne peut êtra occupé que par le vénérable, en sa qualité de *Président.*

Truelle. Emblème de l'indulgence. Le Maçon passe la truelle sur les défauts, les erreurs et les torts de ses semblables.

Truelles. En tenue de table, cuillers.

Tuiler. C'est s'assurer qu'un Maçon visiteur est régulier.

Tuiles. En tenue de table, assiettes.

Tuileur. Fonctionnaire de loge.

V.

Vallée. Ville. Une *ville* dans les *grades symboliques* s'appelle *Orient;* elle s'appelle *vallée* dans les *hauts grades*, quelque soit le rite.

Vénérable. Pr sident, premier officier dignitaire d'une loge. — Titre commun à tous les *Mait.·.* dans la C.·. du M.·.

Vénérable d'honneur. Un frère qui aura présidé sa loge un certain nombre d'années, six ans ou neuf ans au moins, et qui a une haute position dans l'ordre social par son rang ou son mérite, peut être nommé *Vénérable d'honneur*, même *Vénérable d'honneur ad vitam;* mais c'est un titre purement honorifique, car s'il réside à l'Orient de la loge, il doit payer ses cotisations. Si sa santé ou son absence de l'Orient le prive d'assister régulièrement aux travaux, il conserve le titre que la loge lui a déféré et ne peut en être privé que s'il s'en est rendu indigne, et lorsque la loge l'a mis en prévention et l'a décidé par un jugement régulier. Le *Vénérable d'honneur* ou *Vénérable d'honneur ad vitam* ne prime en rien le Vénérable titulaire. Il est reçu avec les mêmes honneurs et siége à sa droite à l'Orient. Un maçon qui a rendu des services à la loge d'un Orient qu'il n'habite pas, peut ou être nommé le *Vénérable d'honneur* ou *Vénérable d'honneur ad vitam;* il ne paie point de cotisations à cette loge, parce que membre actif de la loge à laquelle il appartient, il y paie une rétribution mensuelle. Mais il doit être honorablement placé dans le monde, car si une loge lui fait honneur, il doit par son nom faire honneur à la loge.

Vénérable frère. Nom donné à tout Offi.·. du G.·. O.·.

Visiteur. Maçon qui se présente à une loge dont il n'est pas membre.

Vivat. Cri de joie des F.·. M.·. du rite français.

Voile. En tenue de table, nappe.

Voûte d'acier. Cérémonial usité lorsqu'on rend les honneurs aux frères désignés à l'article *Honneurs.*

Voûte étoilée ou *Voûte du temple.* Image du ciel, de l'immensité.

Voyages. Nom d'une partie des épreuves que subit un récipiendaire.

Vraie lumière. Lumière maçonnique, c'est à dire, *Esprit de sagesse.*

TRAVAUX

DU

GRADE D'APPRENTI.

(Tous les frères réunis en loge, les portes sont fermées. Après avoir frappé un coup de maillet, qui est répété par les surveillants, le vénérable dit :)

Le vénérable. — En loge mes frères. (Dès cet instant le silence doit régner partout.) F.·. 1[er] S.·., êtes-vous Maçon ?

Le premier surveillant. — Mes frères me reconnaissent pour tel.

Le vénérable. — Quel est le premier devoir d'un premier surveillant en loge ?

Le premier surveillant. — C'est de s'assurer si la loge est couverte extérieurement et intérieurement.

Le vénérable. — L'est-elle, mon frère ?

Le premier surveillant. — Frère second surveillant, faites-vous informer si la loge est bien close et gardée.

Le deuxième surveillant. — Frère premier expert, remplissez votre office. (Le premier expert sort, donne les ordres nécessaires, rentre, et parle bas au second surveil-

lant, qui dit :) Frère premier surveillant, nous sommes parfaitement à l'abri des profanes.

Le premier surveillant. — Très vénérable, nous sommes couverts extérieurement et intérieurement.

Le vénérable. — Debout, mes frères. (On obéit, et il ajoute :) Frère premier surveillant, quel est le second devoir d'un premier surveillant en loge ?

Le premier surveillant. — C'est de s'assurer si tous ceux qui sont ici sont Maçons.

Le vénérable. — Assurez-vous-en, frère premier et frère second surveillants.

(Chaque surveillant parcourt sa colonne et s'assure que tout les FF.·. présents sont membres de la loge. De retour à sa place, le second surveillant dit au premier :)

Le deuxième surveillant. — Tout est régulier sur ma colonne.

Le premier surveillant. — Très vénérable, nous sommes tous Maçons.

Le vénérable. — A l'ordre mes frères. (On s'y met.) Frère premier surveillant, à quelle heure les Maçons commencent-ils leurs travaux ?

Le premier surveillant. — A M...

Le vénérable. — Frère second surveillant quelle heure est-il ?

Le deuxième surveillant. — M... P...., très vénérable.

Le vénérable. — Quel âge avez-vous comme apprenti, frère premier surveillant ?

Le premier surveillant. — T... A...

Le vénérable. — Puisqu'il est l'heure d'ouvrir nos travaux, frère premier et frère second surveillants, engagez les frères de vos colonnes à se réunir à nous pour ouvrir les travaux d'apprenti dans la respectable loge de... à l'Orient de...

(Les surveillants répètent l'annonce.)

Le premier surveillant. — L'annonce est faite sur les deux colonnes, très vénérable.

Le vénérable (frappe les coups mystérieux, que les surveillants répètent.) — A moi, mes frères, par le signe et la batterie d'apprenti. (Tous ayant les yeux fixés sur le vénérable, suivent exactement ses mouvements.) Prenez place, mes frères, et apportez toute votre attention à la lecture qui va vous être donnée du tracé de notre dernière tenue. (Pendant la lecture que fait le frère secrétaire, aucun Maçon ne peut pénétrer dans le temple.) Frère premier et frère second surveillants, demandez aux frères de vos colonnes s'ils ont des observations à présenter sur la rédaction de la planche de nos derniers travaux. (Les surveillants répètent ce que vient de dire le vénérable; s'il y a des observations, on les fait; s'il n'y en a pas, le premier surveillant dit :)

Le premier surveillant. — Aucun frère des deux colonnes n'a d'objections à faire, très vénérable.

Le vénérable. — Donnons en conséquence la sanction accoutumée (ce qui a lieu.) Frère premier surveillant, s'il y a des visiteurs, et s'ils sont reconnus, faites leur donner l'entrée du temple. (Tout cela s'exécute dans les formes usitées.) Frère premier expert, informez-vous s'il se trouve des profanes dans la ch.·. des réfl.·. (S'il s'en trouvait et qu'ils fussent connus :) Mes frères, dans les séances du... et du... on nous a proposé les profanes... (Ici on doit détailler leurs noms, prénoms, qualités, lieu et date de naissance, domicile, etc.) Les rapports des commissaires étant favorables aux profanes, nons admettrons ces derniers après que le scrutin aura circulé. (Dans le cas où le scrutin contiendrait une ou plusieurs boules noires, le vénérable inviterait le frère orateur à donner lecture des statuts et règlements en ce qui concerne cette circonstance : si le scrutin était pur, le vénérable en préviendrait l'assemblée, et dirait :) Frère premier surveillant, ordonnez que le profane soit préparé. (Les frères préposés à la réception sortent.) Mes frères, n'oubliez pas que l'ordre et le plus profond si-

lence doivent régner pendant la réception. (On apporte au vénérable les réponses du profane.) Voici les réponses du profane aux questions écrites qui lui ont été présentées. (Il les lit.) Frère premier et frère second-surveillants, demandez aux frères de vos colonnes s'ils ont quelques remarques à faire sur les réponses dont je viens de vous donner connaissance. (Ordinairement on garde le silenee.) Frère premier surveillant, si le profane est disposé, il peut paraître. (Peu d'instants après on entend un grand bruit dans les P.·. P.·. Ici le silence est de toute nécessité.)

Le deuxième surveillant. — Frère premier surveillant, on frappe en P.·.

Le premier surveillant. — Vénérable, on frappe en P.·. à la porte du T.·.

Le vénérable. — Frère premier surveillant, sachez qui frappe ainsi, etc.

(Le premier surveillant répète au second, qui reporte au premier expert ce qu'a dit le vénérable. Le premier expert reçoit et rend au deuxième surveillant, qui le communique au premier, ce que réplique le profane.)

Le premier surveillant. — Très vénérable, c'est un profane qui demande à être reçu Maçon.

Le vénérable. — Faites-lui déclarer ses noms, prénoms, qualités, âge, lieu de naissance et domicile.

Le premier surveillant reporte au deuxième, et celui ci *au premier expert, la demande du vénérable.*

Le premier surveillant.. — Le profane se nomme, etc.

Le vénérable. — Assurez-vous, frère premier surveillant, si le profane se présente de sa libre volonté, et s'il est préparé à tout pour être reçu Maçon. (Le premier surveillant transmet la réplique du profane) Faites-lui donner l'entrée du T.....

Le premier surveillant — Vénérable, le profane est dans le T.....

Le vénérable. — Emparez-vous de lui. Frère premier e

frère second surveillants, vous me répondez de tout ce qu'il pourra faire.

Le premier surveillant. — Très vénérable, nous le tenons.

Le vénérable. — « Monsieur, les premières qualités que » nous exigeons pour être admis parmi nous, sont la plus » grande sincérité, une docilité entière et une confiance à » toute épreuve. » Frère premier et frère second surveillants, reprenez vos places, et vous, F... T...; faites asseoir le profane. « Monsieur, vos réponses aux questions que je vais » vous adresser feront juger de ce que nous devons pen» ser de vous.

« Quel est votre dessein en vous présentant ici ? »

(A la fin de chaque question on attend la réplique du profane.)

« Qui vous en a inspiré le désir ?

« La curiosité n'y a-t-elle pas la plus grande part ?

« Quelle idée vous êtes-vous faite de la Franche-Ma» çonnerie ?

« Êtes-vous prêt à subir les épreuves par lesquelles » nous allons vous faire passer ?

« Savez-vous quelles obligations on contracte parmi » nous ?

« Qui vous a présenté ici ?

« Le connaissez-vous pour être Franc-Maçon ?

« Ne vous a-t il pas donné quelques notions sur ce que » font les Francs-Maçons ?

« Comment avez-vous pu désirer connaître ce dont » vous dites n'avoir aucune idée ?

« Quelles réflexions ont occasionné en vous les objets » qui se sont offerts à vos yeux dans la chambre où l'on » vous a enfermé à votre arrivée ?

« Que pensez-vous de l'état dans lequel vous êtes maintenant ?

« Quelle idée vous formez vous d'une société dans la-

» quelle on exige que le récipiendiaire soit présenté d'une
» manière qui doit vous paraître singulière ?

« Votre démarche n'est-elle pas un peu plus que légère,
» et votre confiance plus qu'irréfléchie ?

« N'avez-vous pas à craindre que nous abusions de
» l'état de faiblesse et d'aveuglement dans lequel vous
» vous êtes laissé réduire ?

« Nous allons vous soumettre à des épreuves indispen-
» sables ; je vous préviens, monsieur, que, si, dans le
» cours de ces épreuves, le courage venait à vous man-
» quer, vous serez toujours libre de vous retirer. Les
» épreuves sont toutes mystérieuses et emblématiques ; ap-
» portez-y la plus grande attention. (Après un moment de
» silence :) F.·. T.·. faites faire le premier voyage. »

(Si le vénérable n'était pas possesseur des cahiers du Grand Orient, il pourrait, pour le reste de la réception, se servir de l'INSTRUCTION RAISONNÉE DU GRADE D'APPRENTI. Le profane étant initié, reconnu et placé sur la colonne du nord, on lui donne lecture du discours sur le grade d'apprenti, et on y ajoute les instructions que l'on croit nécessaires ; on continue les travaux annoncés dans l'*Esquisse* du jour, on fait circuler le sac des propositions et le tronc des pauvres, et le vénérable ferme la loge de la manière suivante.)

Le vénérable. — Frère premier et frère second surveillants, demandez à nos très-chers frères s'ils ont quelques propositions à faire pour le bien de l'Ordre en général, et pour celui de ce respectable atelier en particulier. (Les propositions faites, discutées et adoptées ou ajournées, le vénérable ajoute :) Frère premier surveillant, à quelle heure les Maçons sont-ils dans l'usage de fermer leurs travaux ?

Le premier surveillant. — A M.·., très vénérable.

Le vénérable. — Quelle heure est-il, frère second surveillant ?

Le deuxième surveillant. — M.·. P.·.

Le vénérable. — Puisqu'il est M.·., et qu'à cette heure les Maçons ont coutume de fermer leurs travaux, frère premier et frère second surveillants, invitez les frères de vos colonnes à nous aider à fermer les travaux d'apprenti dans la respectable loge de . . . . à l'O.·. de. . .

(Les surveillants ayant fait l'annonce, le vénérable, les surveillants et les frères se lèvent et se mettent à l'ordre. Le vénérable et les surveillants frappent T.·. F.·. avec les maillets; tous les frères font le signe et applaudissent en répétant le vivat *d'usage.)*



INSTRUCTION RAISONNÉE

DU

GRADE D'APPRENTI.

(Les travaux ouverts, l'apprenti qui se présente, après avoir éte tuilé *par le frère premier expert, pénètre dans le temple en se mettant à l'ordre, et reste entre les deux surveillants. Le vénérable lui dit de se placer ; s'il l'interroge, il le fait ainsi :)*

Le vénérable. — Êtes-vous Maçon ?

L'apprenti. — Je le suis, très vénérable.

Le vénérable. — Savez-vous bien ce que c'est qu'un Maçon ?

L'apprenti. — C'est un homme libre dans ses sentiments, dévoué à sa patrie, soumis aux lois de son pays, fidèle à son prince, et ami de tous les hommes vertueux, de quelque rang qu'ils soient.

Le vénérable. — A quoi jugerai-je que vous êtes Maçon ?

L'apprenti. — A mes signes, paroles et attouchements.

Le vénérable. — Faites le signe. (Il le fait.) Que signifie ce signe ?

L'apprenti. — Que je préférerais avoir la G.·. C.·. plutôt que de révéler le secret de nos mystères.

Le vénérable. — Donnez l'attouchement au frère second surveillant. (L'apprenti obéit.) Quel est le mot de passe ?

L'apprenti. — T. . . . . C'est le nom du premier ouvrier qui connut l'art de travailler les métaux.

Le vénérable. — Donnez-moi la parole sacrée.

L'apprenti. — Très-vénérable, aidez-moi....

(Ici, entre le vénérable et l'apprenti, s'établit un dialogue pour la communication de la parole sacrée, qui est. . . .)

Le vénérable. — Que signifie ce mot ?

L'apprenti. — Ma force est en Dieu.

Le vénérable. — Depuis quand êtes-vous Maçon ?

L'apprenti. — Depuis que j.·. r.·. l.·. lum.·.

Le vénérable. — Comment reconnaîtrai-je que vous êtes Maçon.

L'apprenti. — Aux circonstances de ma réception.

Le vénérable. — Avant de pénétrer dans le T.·. que vous a-t-on demandé ?

L'apprenti. — Mes noms, prénoms, qualité, âge, lieu de naissance et domicile.

Le vénérable. — Pourquoi ?

L'apprenti. — Un Maçon devant être un homme indépendant et de bonnes mœurs, il importe aux Maçons, lorsqu'on leur présente un profane, que ce profane soit bien connu.

Le vénérable — Vous avez raison, mon frère.

« Lorsqu'il s'agit de l'admission d'un profane, la loge » à laquelle il est présenté doit considérer qu'elle va donner un membre à l'association générale, et un frère à » chaque membre ; qu'une fois admis, les Maçons de tout » l'univers, et de quelque état, qualité et condition qu'ils » soient, seront tenus de le reconnaître pour tel ; que, par » conséquent, il est autant de l'honneur de la loge que de » l'intérêt dont elle doit être animée pour la gloire et la

» prospérité de l'*Ordre*, que cet aspirant soit digne d'être
» présenté à tous les Maçons. »

Mon frère, dans quel état étiez-vous lorsque, pour la première fois, vous avez été introduit en loge?

L'apprenti.—Ni n.·., ni v.·., pour représenter l'état d'innocence, et pour démontrer que la vertu n'a pas besoin d'ornemens: j'étais dépourvu de tous métaux, parce qu'ils sont l'emblème et presque toujours l'occasion des vices.

Le vénérable. — Pourquoi aviez-vous un bandeau sur les yeux?

L'apprenti. — Pour marquer combien l'ignorance est préjudiciable aux hommes.

Le vénérable. — Lorsque les épreuves furent terminées, quelles formalités employa-t-on pour vous constituer Maçon?

L'apprenti. — On me conduisit à l'autel; on me fit mettre le g.·. droit sur une éq.·., la main droite sur un gl.·., et de la gauche, on me fit tenir appuyée sur le sein gauche la pointe d'un comp.·.

Dans cette situation, je pris l'engagement solennel de garder fidèlement les secrets de l'Ordre, d'aimer mes frères et de les secourir selon mes facultés. Je promis en outre d'obéir aux statuts et règlements maçonniques, et, en cas d'infraction à mes promesses, je me vouai à l'exécration de mes frères.

Le vénérable. — Pourquoi aviez-vous le g.·. n.·. et le s.·. en pant.·.?

L'apprenti. — Pour marquer qu'un Maçon doit être docile et humble sans bassesse.

Le vénérable. — Qu'indiquait le comp.·. fixé sur votre sein gauche?

L'apprenti. — Que le cœur d'un Maçon doit être juste et toujours à decouvert.

Le vénérable. — Que firent les frères aussitôt que vous eûtes reçu la lum.·.?

L'apprenti. — Ils tournèrent leurs gl.·. contre moi, afin de me secourir si j'étais fidèle à mes engagements, ou de me punir si j'étais parjure.

Le vénérable. — Pourquoi, lorsque vous entrez en loge, mettez-vous vos pieds en éq.·. et faites-vous t.·. g.·. p.·.?

L'apprenti. — Pour faire connaître la voie que les apprentis doivent suivre en marchant devant celui qui nous éclaire.

Le vénérable. — Avez-vous assez médité les voy.·. myst.·. du grade que vous possédez, pour m'en donner une explication détaillée?

L'apprenti — Très-vénérable, le bruit que j'ai entendu, le désordre que j'ai cru remarquer, et l'irrégularité des chemins que l'on m'a fait parcourir dans le prem.·. voy.·. figurent le tumulte des passions, la multiplicité des événements et les difficultés que l'on éprouve dans ses entreprises.

Dans le sec.·. voy.·., les obstacles ont été moins grands, moins variés, moins nombreux, et m'ont mis à même de penser que plus on avance dans le chemin de la vertu, plus le chemin devient facile. Le cliq.·. d'arm.·. qui s'est fait entendre dans le même voy.·., indique les combats que l'homme vertueux est obligé de soutenir contre le vice qui l'assiège sans cesse.

Le trois.·. voy.·. fait avec aisance, mais au milieu des flammes annonce ma purification.

Le vénérable. — Pourquoi ces voy.·.?

L'apprenti. — Pour me montrer que ce n'est jamais du premier effort que l'on parvient à la vertu.

Le vénérable. — Mon frère, quelle maxime vous est particulièrement recommandée?

L'apprenti. — Celle-ci : « Ne fais pas à autrui ce que tu » ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même. »

Le vénérable. — N'a-t-on pas exigé que vous scellassiez de votre sang les engagements que vous contractiez en devenant Maçon?

L'apprenti. — Oui, très vénérable, afin de prouver que, dans tous les temps, un frère doit aider ses frères, et verser, s'il le faut, son sang pour leur utilité.

Le vénérable. — Quelle idée vous êtes-vous faite du breuv.˙. qui vous a été présenté ?

L'apprenti. — L'amertume de ce breuv.˙. est l'emblème des chagrins inséparables de la vie, que la résignation seule peut adoucir.

Le vénérable. — Sont-ce là, mon frère, toutes les circonstances de votre réception ?

L'apprenti. — Non, très vénérable, je ne puis omettre la moralité attachée au tablier et aux gants dont les Maçons se décorent.

Le tablier rappelle que l'homme est condamné au travail, et qu'un Maçon doit mener une vie active et laborieuse.

Les gants annoncent, par leur blancheur, que la candeur doit régner dans l'ame du Maçon ; que ses actions doivent toujours être louables, et que ses mains doivent constamment rester pures.

Le vénérable. — Pourquoi vous a-t-on donné des gants de femme ?

L'apprenti. — Pour montrer que, si nous n'admettons aucune femme parmi nous, nous n'en révérons pas moins un sexe à qui nous devons la naissance.

Le vénérable. — Ainsi, jusque dans ses moindres emblèmes, la Maçonnerie a un but d'utilité.

L'apprenti. — La Maçonnerie n'étant que l'étude des sciences et la pratique des vertus, aucun sentiment profond, noble, généreux et délicat ne doit lui être étranger.

Le vénérable. — Qu'avez-vous aperçu lorsqu'on vous a donné la lum.˙. ?

L'apprenti. — Le soleil, la lune et le maître de la loge.

Le vénérable. — Quel rapport peut exister entre ces deux astres et le chef de la loge?

L'apprenti. — Comme le soleil préside au jour et la lune à la nuit, le maître préside la loge.

Le vénérable. — Où se tient le vénérable ?

L'apprenti. — A l'Orient. De même que le soleil se tient à l'Orient pour ouvrir la carrière du jour, ainsi le vénérable se tient à l'Orient pour ouvrir la loge, éclairer et présider les travaux, et mettre les ouvriers à l'œuvre.

Le vénérable. — Où se placent les surveillants ?

L'apprenti. — A l'Occident, pour aider le vénérable, payer les ouvriers, et les renvoyer contents.

Le vénérable. — Où se rassemblent les apprentis ?

L'apprenti. — Au Septentrion, parce qu'ils ne peuvent soutenir qu'une faible lumière.

Le vénérable. — Que vîtes-vous lorsque vous fûtes reçu Maçon ?

L'apprenti. — Trois grandes lumières placées en triangle.

Le vénérable. — Pourquoi n'y en avait-il point au Nord ?

L'apprenti. — Parce que le soleil éclaire faiblement cette partie.

Le vénérable. — A quoi travaillent les apprentis ?

L'apprenti. — A dégrossir et à ébaucher la pierre brute.

Le vénérable. — Où sont-ils payés ?

L'apprenti. — A la colonne J.

Le vénérable. — Quels sont les devoirs d'un Maçon ?

L'apprenti. — C'est de remplir ceux de l'état qu'il exerce, de fuir le vice et de pratiquer la vertu.

Le vénérable. — Comment s'appelle l'atelier où vous avez pris naissance ?

L'apprenti. — La L.·. de St-J.·.

Le vénérable. — Qu'y fait-on ?

L'apprenti. — On y bâtit des temples à la vertu, et l'on y creuse des cachots pour le vice.

Le vénérable. — Que vous a-t-on dit qu'il fallût pour établir une loge?

L'apprenti. — Trois maîtres forment une loge simple, cinq la rendent juste, sept la rendent parfaite.

Le vénérable. — Expliquez-vous plus particulièrement.

L'apprenti. — Une loge est simple étant composée du vénérable et des surveillants; elle est juste lorsqu'au trois premiers officiers dénommés s'adjoignent deux maîtres; elle est parfaite lorsqu'elle réunit un vénérable, deux surveillants, deux maîtres, un compagnon et un apprenti.

Le vénérable. — Que venez-vous faire en loge?

L'apprenti. — Soumettre mes passions, sacrifier ma volonté et tenter de faire de nouveaux progrès dans l'art royal.

Le vénérable. — Qu'apportez-vous en entrant ici?

L'apprenti. — Accueil et hommage à tous mes frères.

Le vénérable. — A quelle heure les Maçons ouvrent-ils leurs travaux?

L'apprenti. — A M.·.

Le vénérable. — A quelle heure les ferment-ils?

L'apprenti. — A M.·.

Le vénérable. — Quel âge avez-vous?

L'apprenti. — T... A...

Le vénérable. — Que demandez-vous?

L'apprenti. — La haute faveur de participer à vos travaux.

Le vénérable. — Placez-vous sur la colonne J. Votre zèle, votre bonne volonté, votre assiduité aux travaux, vous ont mérité notre confiance et nos suffrages. Nous vous accueillons avec plaisir; nous fondons sur vous de grandes espérances : vous les justifierez. Mon F.·., les connaissances que vous possédez, et la précision de vos réponses, vous feront passer incessamment sur la colonne B.

TENUE DE TABLE.

La salle consacrée aux banquets est, de même que le lieu où se tient la loge, éloignée de toute habitation profane, et, comme ce lieu, toujours couverte. Sa forme est un carré long : on y place une table en fer à cheval. Le sommet de cette table désigne l'orient, c'est la place du vénérable ; les extrémités désignent l'occident, et sont occupées par les surveillants ; l'orateur et le secrétaire conservent, à l'orient de la table, les places qu'ils occupent à l'orient de la loge. Les visiteurs revêtus de hauts grades décorent l'orient, entre le vénérable et les orateur et secrétaire ; tous les autres frères se placent indistinctement aux côtés extérieurs et intérieurs de la table.

Pour passer à la tenue de la table, le vénérable suspend les travaux, et, en quittant la loge, ordonne qu'on se rende en cérémonie à la salle des banquets : les maîtres des cérémonies et les experts sont en tête, le vénérable suit, les visiteurs des hauts grades marchent immédiatement après le vénérable, les orateur et secrétaire précèdent les frères des colonnes, et les surveillants terminent le cortége.

Le vénérable, parvenu à l'orient, se tient debout : tous les frères se placent et se tiennent également debout, et

quand l'ordre est parfaitement rétabli, le vénérable rouvre les travaux.

Le frère orateur demande au G.·. A.·. de l'Un.·. qu'il daigne bénir les mets. Cette courte invocation terminée, le vénérable, l'orateur, le secrétaire, les surveillants et les frères des colonnes s'asseyent.

Le vénérable suspend les travaux et permet la récréation : c'est alors que la mastication a lieu d'une manière calme et décente.

Le premier service étant terminé, le vénérable donne un coup de maillet que les surveillants répètent, et dit :

Le vénérable. — « Frère premier et frère second sur- » veillants, annoncez sur vos colonnes respectives, que les » travaux qui étaient suspendus vont reprendre force et « vigueur. » Les surveillants font l'annonce ; le frère premier expert place à l'entrée de la salle, intérieurement, et pendant chaque santé, le frère couvreur. Les frères qui mastiqueraient encore, sont tenus de cesser.

PREMIÈRE SANTÉ. (Elle est d'obligation.)

Le vénérable. — « Frère premier et frère second sur- « veillants, invitez les frères de l'une et de l'autre colonne « à se tenir prêts à charger et à aligner pour la première « santé d'obligation que j'aurai la faveur de proposer. » (Les surveillants redisent l'invitation du vénérable.) Chargeons et alignons. (Chaque frère porte la main à sa barrique et verse dans son canon la quantité de poudre rouge qui lui plait. On aligne sur un premier rang les canons, sur un second rang les barriques et les étoiles. Sur le troisième sont rangés les plats qui contiennent les mets. Tout étant chargé et aligné sur les colonnes, les surveillants en préviennent le vénérable, qui poursuit.) « L'orient l'étant » également, debout, à l'ordre et glaive en main. » (Tous

les frères placés à l'extérieur de la table se lèvent et se mettent à l'ordre : les apprentis et les compagnons appuient légèrement leur main gauche sur la table ; les maîtres prennent le glaive de la main gauche, et jettent la serviette sur l'avant-bras ; les frères possesseurs des hauts grades prennent aussi le glaive de la main gauche et placent la serviette sur l'épaule gauche. Les frères de l'intérieur de la table restent assis, mais observent le même ordre pour le glaive et le drapeau, et, comme les autres frères, font l'exercice.) « Frère premier et frère second » surveillants, annoncez que la première santé d'obligation » est celle de... » (On désigne le chef de l'État et son auguste famille.) « Nous joindrons à cette santé les vœux les » plus ardents pour la prospérité de ses armes, et nous fe» rons à une telle occasion le feu le plus parfait. » (Les surveillants répètent l'annonce.) « Attention, mes frères ! » la main aux armes, en joue : premier feu : celui du res» pect » (On boit.) « Deuxième feu ; du dévouement. » (On boit.) « Troisième et dernier feu ; de la reconnais» sance. » (On boit.) « Les armes au repos. » (On tient le canon près de l'épaule droite.) En avant. (On le porte devant soi à la hauteur de l'estomac.) Un. (A la mamelle gauche.) Deux. (A la mamelle droite, en passant horizontalement d'une mamelle à l'autre.) Trois. (En avant, à la hauteur de l'estomac. On répète trois fois, rapidement, mais distinctement, cet exercice. Après la dernière fois, on reste en avant. Le vénérable dit :) Un... deux... trois... (A ce dernier temps tous les canons doivent se poser avec (accord et d'un seul coup sur la table.) Applaudissons. On fait la triple batterie du grade d'apprenti, et le vivat ou le houzé est trois fois répété.) « Reprenons nos places, « mes frères. » Les frères surveillants répètent encore cette annonce, et chaque frère se remet à sa place.)

La seconde santé, qui est aussi d'obligation, est celle

du Grand-Maître de l'ordre, du G.·. O.·. de France, Off.·. d'Hon.·., Off.·. Titul.·. Dép.·. et présidents des Loges de la correspondance et des GG.·. OO.·. étrangers. Le remerciement est fait par un Off.·. du G.·. O.·. et en son absence, par un Vén.·. ou un député.

La troisième santé, également d'obligation, est celle du Vén.·. qui préside la L.·.. C'est le premier Surv.·. qui la dirige; le Vén.·. remercie ensuite.

La quatrième santé, portée par le Vén.·., est celle des surveillants et autres Off.·. de la L.·. des LL.·. affiliées et des Visit.·. Elle est répétée par deux membres de l'At.·. ayant au moins le grade de Maî.·. et désignés par le Vén.·.

La cinquième et dernière santé est celle des Maç.·. voyageurs. A cette santé, se fait la grande chaine d'union, à laquelle les FF.·. servants prennent part.

En la portant, le vénérable s'exprime ainsi :

« Frère premier et frère second surveillants, annoncez
» que la dernière santé que je propose est celle de tous les
» M.·. répandus sur la surface de la terre, heureux ou mal-
» heureux. Nous ajouterons à cette santé les vœux les plus
» ardents pour que les infortunés voient enfin le terme de
» leurs peines, et que les voyageurs arrivent à bon port. »

CANTIQUE FINAL ET D'USAGE.

(On ne chante que les deux couplets suivants) :

« Frères et compagnons
» De la maçonnerie,
» Sans chagrin jouissons
» Des plaisirs de la vie.

} *Bis en chœur.*

» Munis d'un rouge-bord,
» Que par trois fois le signal de nos verres
» Soit une preuve que d'accord
» Nous buvons à nos frères.» } *Bis en chœur.*

« Joignons-nous main en main,
» Tenons-nous ferme ensemble;
» Rendons grace au destin
» Du nœud qui nous rassemble, } *Bis en chœur.*

» Et soyons assurés,
» Qu'il ne se boit sur les deux hémisphères
» Point de plus illustres santés
» Que celle de nos frères. » } *Bis en chœur.*

TRAVAUX

DU

GRADE DE COMPAGNON

(Le vénérable frappe.... coups de maillet et dit :) Mes frères, debout, et glaive en main. (On se lève.) Frère premier et frère second surveillants, assurez-vous, en parcourant vos colonnes, si tous les frères sont compagnons.

(Cet ordre s'exécute, et sur la réponse affirmative, il continue :) A l'ordre, mes frères. (On s'y met.) Frère premier surveillant, pourquoi vous êtes-vous fait recevoir compagnon ?

Le premier surveillant. — Pour connaître la lettre G.

Le vénérable. — Quel âge avez-vous comme compagnon, frère premier surveillant.

Le premier surveillant. — C.·. A.·., très vénérable.

Le vénérable.— Quelle heure est-il, frère second surveil lant ?

Le deuxième surveillant. — M.·.

Le vénérable.— Puisqu'il est M∴, et que c'est l'heure à laquelle les compagnons ont coutume d'ouvrir leurs travaux, frère premier et frère second surveillants, invitez les frères des deux colonnes à se réunir à nous pour ouvrir les travaux de compagnon dans cette respectable loge. (Les surveillants font l'annonce. Le vénérable frappe C... C..., que les surveillants répètent.) A moi, mes frères. (Tous regardent le vénérable; comme lui ils font le signe et applaudisent.) Les travaux de compagnon sont ouverts : prenez place, mes frères. (Il continue.) L'apprenti..... a demandé une augmentation de salaire; frère premier et frère second surveillants, engagez les frères à donner connaissance des objections qu'ils pourraient avoir à faire. (Les surveillants répètent l'invitation. Si personne ne demande la parole :) Donnons notre assentiment en la manière accoutumée (comme au grade d'apprenti.) Que l'apprenti soit introduit après avoir frappé suivant l'ordre de son grade. (L'apprenti se fait entendre.) Frère premier surveillant, sachez quel est l'apprenti qui veut s'introduire parmi nous?

Le premier surveillant. — (Après avoir été instruit par le second surveillant, celui ci l'ayant été par l'expert, dit : C'est le Tubal....., qui désire être reçu compagnon..

Le vénérable. — Demandez-lui ses noms, prénoms, qualités civiles, âge, lieu de naissance et demeure. (Ce qui étant fait le vénérable ajoute :) Faites entrer l'appprenti. (Celui-ci se place entre les surveillants, les pieds en éq∴ et à l'ordre de son grade. Le vénérable l'interroge sur les progrès qu'il a dû faire dans l'étude du premier grade, qu'il lui fait développer, analyser et résumer. Si l'apprenti ne lui semblait point encore en état de passer à un grade supérieur, il le renverrait à une tenue plus ou moins éloignée, et l'exhorterait à travailler davantage. Si, au contraire, l'apprenti répond d'une manière judicieuse, et s'il paraît assez instruit, le vénérable lui dit :) « Mon frère, les connaissances que » vous avez acquises depuis que vous avez été admis à nos

» mystères ont rendu sensibles à votre esprit les emblè-
» mes qui accompagnent la réception d'apprenti. Plus vous
» avancerez par votre travail, plus vous ferez de décou-
» vertes intéressantes. Réfléchissez à ce qui va vous être
» démontré dans le nouveau grade que vous allez obtenir,
» et faites en toujours un digne usage. Frère premier expert,
» faites faire le premier voyage. »

(Pour l'explication de ce voyage et de ceux qui suivent, à défaut des cahiers du Grand Orient, recourir à l'INSTRUCTION RAISONNÉE DU GRADE DE COMPAGNON.)

(La réception terminée, la loge se ferme comme au grade d'apprenti, en changeant cependant les signe et batterie.)

INSTRUCTION RAISONNÉE

DU

GRADE DE COMPAGNON.

Le compagnon, avant son admission dans le temple, doit donner au frère expert les mots, signe et attouchement du compagnonage. Parvenu entre les deux colonnes, il se tient à l'ordre, et répond aux diverses demandes du vénérable.

Le vénérable. — Etes-vous compagnon ?

Le compagnon. — Très vénérable, je le suis, et j'en offre la preuve.

Le vénérable. —Faites le signe et expliquez-le.

Le compagnon. — (Fait le signe et dit :) Ce signe atteste que je souffrirais que l'on m'arrachât le cœur plutôt que de dévoiler nos mystères.

Le vénérable. — Donnez l'attouchement au premier surveillant. (Le compagnon le donne.) Communiquez-nous le mot de passe.

Le compagnon. — ...... C'est-à-dire, nombreux comme des épis de blé.

Le vénérable. — Donnez-nous encore la parole sacrée.

Le compagnon. — T.·. V.·., aidez-moi comme au premier grade.

(Ici, entre le vénérable et le compagnon, s'établit le dialogue nécessaire pour la communication de la parole qui est........)

Le vénérable. — Qu'entendez-vous par ce mot?

Le compagnon. — Persévérance dans le bien.

Le vénérable. — Pourquoi vous êtes-vous fait recevoir compagnon?

Le compagnon. — Pour connaître la lettre G.

Le vénérable. — Que vous a-t-on dit sur cette lettre?

Le compagnon. — Premièrement, qu'elle signifiait Géométrie, science qui a pour base l'application de la propriété des nombres aux dimensions des corps, et particulièrement au triangle, auquel se rapportent généralement toutes les figures. Secondement, qu'elle était l'initiale d'un des noms du G.·. A.·. de l'Un.·. et le symbole du feu divin qui nous fait distinguer, connaître, aimer et pratiquer la vertu, la sagesse et la justice.

Le vénérable. — Comment êtes-vous parvenu au grade de compagnon?

Le compagnon. — En travaillant avec ardeur et constance, en passant de la colonne *J* à la colonne *B*, après avoir fait les voy.·. du grade, et en montrant les C.·. degrés du temple.

Le vénérable. — Combien avez-vous fait de voy.·.? Quels en sont les emblèmes, et quel sens moral leur attribue-t-on?

Le compagnon. — Très vénérable, les voy.·. de compagnon sont au nombre de cinq.

Le premier figure l'année qu'un compagnon consacre à s'instruire de la propriété et de l'emploi des matériaux, et à se perfectionner dans la taille des pierres qu'il a appris à dégrossir pendant son apprentissage. Le sens de cet emblème est qu'un apprenti, quelques connaissances qu'il ait acquises, est encore loin de l'achèvement de son ouvrage, que le travail opiniâtre du maillet et du ciseau est la première voie qui doit le conduire au but qu'on lui a fait envisager en lui donnant la lumière.

Le deuxième apprend que, pendant la seconde année, un compagnon doit acquérir les éléments de la Maçonnerie pratique, c'est-à-dire, qu'il doit tracer des lignes sur des matériaux dégrossis et dressés. C'est pour cela que l'on donne au compagnon un compas et une règle. Cet emblème présente à l'esprit quelque chose de bien important. Des hommes instruits prennent soin de notre enfance, et nous enseignent les éléments des sciences. Nos premiers essais se ressentent de notre faiblesse; mais bientôt l'éducation nous ayant ouvert le chemin des hautes connaissances, nous y parvenons par des études constantes.

Le troisième représente les travaux d'un compagnon pendant la troisième année. On lui confie l'emploi des pierres et des matériaux taillés; ce qui suppose en lui assez de moyens pour qu'il puisse juger par leur forme de la place à laquelle ces pierres et ces matériaux sont destinés; mais comme, pour les déplacer et les transporter à leur destination, il faut de la force, on confie au compagnon une règle et une pince, afin de suppléer à l'insuffisance des forces naturelles.

Par le quatrième il faut entendre la quatrième année d'un compagnon, pendant laquelle il est occupé à la construction et à l'élévation des bâtiments. Il en dirige l'ensemble : il vérifie l'exactitude de la pose des pierres, et il s'assure de l'emploi des matériaux. Ceci montre la supériorité que les hommes instruits ont sur les autres hommes.

Le cinquième est la dernière année de l'instruction du compagnon. Suffisamment avancé dans la pratique de l'art, le compagnon se livre tout entier à l'étude de la théorie, qui est le travail de l'esprit; et c'est pour cela que ses mains sont libres.

Très vénérable, vous voyez et nous sentons vivement combien la Maçonnerie est précieuse, puisque ce dernier voy.·. semble nous démontrer qu'il ne suffit pas qu'une éducation soignée nous mette dans le chemin de la vertu, mais qu'il faut croire, pour ne point nous en écarter, que des efforts continuels et une étude constante nous tiennent en garde contre la séduction du vice et la violence des passions.

Le vénérable. — Cette explication est judicieuse. Continuez vos remarques, et dites-nous ce que vous avez vu en montrant les C.·. deg.·. du temple?

Le compagnon. — Deux colonnes d'airain, hautes de dix-huit coudées, ayant une circonférence de douze et une épaisseur de quatre doigts.

Le vénérable. — Elles étaient donc creuses?

Le compagnon. — Oui, afin de renfermer les outils des compagnons et des apprentis, et de tenir en sûreté le trésor destiné à leur salaire.

Le vénérable. — Comment les ouvriers reçoivent-ils leurs gages?

Le compagnon. — En donnant le signe, l'attouchement et la parole de leur grade.

Le vénérable. — Ces colonnes étaient elles décorées?

Le compagnon. — Oui, très vénérable; des feuilles d'acanthe en ornaient les chapiteaux, surmontés d'un nombre infini de grenades.

Le vénérable. — Où avez-vous été reçu compagnon?

Le compagnon. — Dans une loge juste et parfaite.

Le vénérable. — Quelle en était la forme?

Le compagnon. — Celle d'un carré long.

Le vénérable. — La longueur ?

Le compagnon. — De l'orient à l'occident.

Le vénérable. — La largeur ?

Le compagnon. — du midi au septentrion.

Le vénérable. — La hauteur ?

Le compagnon. — Incalculable.

Le vénérable. — De quoi était-elle couverte ?

Le compagnon. — D'un dais d'azur parsemé d'étoiles.

Le vénérable. — Qu'est ce qui le soutenait ?

Le compagnon. — Trois grands piliers de forme triangulaire nommés : *sagesse* pour inventer, *force* pour exécuter ou soutenir, et *beauté* pour orner.

Le vénérable. — Quelle était sa profondeur ?

Le compagnon. — De la surface de la terre au centre.

Le vénérable. — Pourquoi répondez-vous de cette manière ?

Le compagnon. — Pour donner à connaitre que tous les Maçons répandus sur la surface de la terre ne font qu'un même peuple régi par les mêmes lois et soumis aux mêmes usages.

Le vénérable. — Quels sont les ornements de votre loge ?

Le compagnon. — Ces ornements sont au nombre de trois. Le pavé mosaïque orne l'entrée du temple ; l'étoile flamboyante est au milieu, pour éclairer le centre ; la houppe dentelée borde les extrémités.

Le sens moral de ces trois ornements est, dans le pavé mosaïque, l'emblème de l'union qui règne parmi les Maçons ; dans l'étoile flamboyante, l'emblème du G. A. de l'Un. ; et dans la houppe dentelée, le lien qui de tous les Maçons ne fait qu'une même famille.

Le vénérable. — Quels sont les bijoux de votre loge ? combien en possédez-vous ? quel en est l'usage ? et quelle signification morale y attache-t-on ?

Le compagnon. — Nos bijoux sont au nombre de six, trois mobiles et trois immobiles.

Les trois premiers sont : l'équerre, que porte le vénérable ; le niveau, dont est décoré le premier surveillant ; et la perpendiculaire, que l'on remarque au cordon du second surveillant.

L'équerre sert à équarrir les matériaux et à mettre leurs surfaces à angles droits entre elles ; le niveau sert à placer horizontalement les pierres à côté les unes des autres ; et la perpendiculaire, à élever les bâtiments parfaitement d'aplomb sur leurs bases.

L'équerre nous enseigne que toutes nos actions doivent être réglées par la droiture et la justice ; le niveau, qu'il doit régner une parfaite et immuable égalité entre les Maçons ; et la perpendiculaire, que tous les biens sont un don du G.·. A.·. de l'Un.·.

Les trois derniers bijoux sont la planche à tracer, la pierre cubique à pointe, et la pierre brute.

La planche à tracer sert aux maîtres pour recevoir leurs plans ou dessins ; la pierre cubique, aux compagnons pour aiguiser leurs outils ; et la pierre brute, aux apprentis pour apprendre à travailler.

La planche à tracer nous présente l'idée du bon exemple ; la pierre cubique est le symbole des soins que l'homme vertueux se donne pour éloigner le vice ; et la pierre brute est l'image de l'homme grossier ou sans éducation, que l'étude seule peut polir.

Le vénérable. — Reconnaissez-vous plusieurs sortes de Maçons ?

Le compagnon. — Oui, très vénérable, les Maçons de théorie et les Maçons de pratique. Les Maçons de théorie enseignent la morale et ne se livrent qu'à des occupations libérales ; les autres sont des ouvriers qui élèvent des édifices matériels.

Le vénérable. — A quoi reconnaît-on un Maçon ?

Le compagnon — A ses signes, paroles et attouchements.

Le vénérable. — Y a-t-il beaucoup de signes dans la Maçonnerie?

Le compagnon. — Beaucoup, très vénérable; mais ils se réduisent à cinq principaux, savoir : le vocal, pour donner la parole; le guttural, pour donner le signe d'apprenti; le pectoral, pour doner le signe de compagnon; le mannel pour donner l'attouchement de l'un et de l'autre grade; et pédestre, pour exécuter la marche de chacun.

Le vénérable. — Comment est habillé votre maître?

Le compagnon. — D'or et d'azur. L'or indique la richesse, et l'azur la sagesse; ce sont deux dons que le G.·. A.·. de l'Un.·. fit à Salomon.

Le vénérable. — Où se tiennent les compagnons?

Le compagnon. — Au M.·., comme étant plus éclairés que les apprentis.

Le vénérable. — Où recevez-vous vos gages?

Le compagnon. — A la colonne *B*.

Le vénérable. — Quel âge avez-vous?

Le compagnon. — C... A...

Le vénérable. — Mon frère, votre instruction nous donne l'espoir que vous serez bientôt admis au rang des maîtres : en attendant, prenez place sur la colonne du M...., et participez à nos travaux.

TRAVAUX

DU GRADE DE MAITRE.

(Le vénérable s'appelle très respectable; les maîtres, vénérables maîtres.

Le très respectable. — Vénérable frère premier et vénérable frère second surveillants, quel est le devoir des surveillants en loge?

Le premier surveillant. — C'est de s'assurer si tous les frères sont maîtres.

Le très respectable. — Vous en êtes-vous assuré.

(Les surveillans parcourent les C...; tous les frères se tournent du côté de l'orient, afin de ne point voir comment les surveillants interrogent les frères auxquels ils s'adressent. De retour, après avoir entendu le second surveillant, le premier surveillant dit :)

Le premier surveillant. — Nous sommes tous maîtres, très respectable?

Le très respectable.—Comment reconnaitrai-je que vous êtes maître?

Le premier surveillant.—En m'éprouvant : l'Ac... m'est c..

Le très respectable. — Faites le signe de maître. (Le surveillant obéit.) Quel âge avez-vous?

Le premier surveillant. — S... ans et plus.

Le très respectable. — A quelle heure ouvrons-nous nos travaux dans la Ch... du M..., frère second surveillant?

Le deuxième surveillant—A M...

Le très vénérable. – Quelle heure est-il ?

Le deuxième surveillant — M...

Le très respectable. — Puisqu'il est M..., vénérables frère premier et second surveillants, engagez les vénérables maîtres à nous aider à ouvrir les travaux de maîtres dans la respectable loge de.... (Dès que les surveillants ont répété l'annonce, le très respectable frappe les coups d'usage : cette batterie se répète également par les surveillants.) Les travaux de maître sont ouverts ; placez-vous, mes frères. (Puis il ajoute :) Vous avez donné précédemment votre consentement à l'admission parmi nous du compagnon.... Si aujourd'hui vous avez des motifs de rejet, vénérable frère premier et vénérable frère second surveillants, engagez les vénérables maîtres à demander la parole. (Les surveillants font l'invitation : s'il y a des objections, on les discute, s'il n'y en a point, on amène à la porte le compagnon qui, de suite, se fait entendre. En cet instant on éteint les bougies et on allume la lampe antique suspendue au plafond. Il faut avoir soin que la lumière n'excède pas les bords de la lampe, afin qu'on ne puisse rien remarquer de ce qui se passe dans la loge. On place sur l'autel, à l'orient, une autre lampe dont la lumière ne doit réfléchir que sur le très respectable ; tous les frères, vêtus de noir, le chapeau sur la tête, ont l'épée à la main.) Vénérable maître premier surveillant, sachez qui frappe. (Les surveillants s'en informent, et le premier répond.)

Le premier surveillant. — C'est un compagnon qui réclame la maîtrise.

Le très respectable. — Demandez lui ses noms, prénoms, qualités et âge maçonniques. (On satisfait à tout.) Demandez-lui encore où il a travaillé, sur quoi il s'est exercé, s'il a fait son temps, si son maître est content de lui, s'il n'a aucun reproche à se faire, et s'il est bien disposé à remplir les devoirs d'un maître Maçon ? (Ces questions faites et les réponses entendues.) Introduisez le compagnon. (Lorsqu'il est entré.) Vénérable frère premier et vénérable frère second surveillants, emparez-vous du compagnon et ayez soin qu'il ne puisse rien voir de ce qui passe ici jusqu'à ce que nous ayons la certitude qu'il est digne d'être admis parmi nous. (On saisit le compagnon.) Compagnon, jurez, sous les peines dont vous avez été menacé lors de votre premier engagement, de ne rien révéler de ce que vous apercevrez dans ce lieu, et de ne rien communiquer à qui que ce soit, dans le cas où vous ne seriez point admis au grade que vous paraissez désirer. (Après le serment.) Promettez de répondre avec franchise et candeur aux questions qui vous seront faites. (S'il promet.) Compagnon, que voulez-vous? (Il le dit.) Est-ce bien le désir de vous instruire qui vous anime ? (Sur la réponse affirmative.) Croyez-vous avoir fait assez de progrès dans l'étude de la Franche-Maçonnerie pour mériter d'obtenir le plus important de ses grades ? (Il manifeste ce qu'il pense.) Le très respectable saisit cette occasion pour le questionner sur les grades d'apprenti et de compagnon. L'examen qu'il fera de l'instruction du récipiendaire sera sévère, mais sans ordre, sans méthode, sans gradation ; il ne faut pas que le compagnon puisse répéter un catéchisme appris par cœur ; il faut qu'il prouve qu'il sent, qu'il conçoit, qu'il est en état de se rendre raison de ce qui lui a été appris et de ce qu'il a découvert. Telles sont les conditions imposées par la prudence à quiconque veut obtenir le grade de maître. Le compagnon qui sera capa-

ble de remplir ces conditions, pourra se flatter de retirer les plus doux fruits de son initiation aux mystères de l'Ordre, mystères qu'il pénétrera bientôt, grace à son intelligence et à l'aide de ses frères. Le très respectable ayant cessé de questionner l'adepte, et l'ayant jugé digne de l'admission, lui demandera : Avez-vous quelques notions du grade que vous sollicitez ? (Le compagnon assure que non.) En ce cas, frère premier expert, faites faire le premier des N.... voyages mystérieux.

(A défaut des cahiers du Grand Orient, recourir à l'INSTRUCTION RAISONNÉE DU GRADE DE MAITRE.)

(La loge de maître se ferme, comme les loges d'apprenti et de compagnon, par les questions : Quelle heure est-il ? quel âge avez-vous ? etc. Bien entendu qu'on doit répondre en maître.)

INSTRUCTION RAISONNÉE

DU

GRADE DE MAITRE.

Le maître, le chapeau sur la tête et l'épée au côté, se met à l'ordre de maître, entre par les pas de son grade, se place sur l'une des deux colonnes, mais se tient debout jusqu'à la fin de l'instruction qui suit :

Le très respectable. — Pourquoi, mon frère, vous présentez-vous ainsi, et vous placez-vous sans attendre mes ordres?

Le maître. — Parce que je suis maitre, très-respectable; l'Ac... m'est c...

Le très respectable. — Où avez-vous été reçu?

Le maître. — Dans la Ch... du Mil...

Le très respectable — Comment y êtes-vous parvenu?

Le maître. — Par un escalier que j'ai monté par T..., C... et S...

Le très respectable. — Qu'avez-vous vu?

Le maître. — Deuil et tristesse.

Le très respectable. — Pourquoi?

Le maître. — Parce que là était le tombeau de notre très respectable M.·. H...

Le très respectable. — Qu'y avait-il dessus ?

Le maître. — Une branche d'Ac..., et dans la partie supérieure un triangle d'or, au centre duquel était gravé le nom du G. A. de l'Un.

Le très respectable. — Ne vîtes-vous rien de plus dans la Ch. du M... ?

Le maître. — J'y remarquai N... étoiles ?

Le très respectable. — Que fîtes-vous en entrant dans l'assemblée des maîtres ?

Le maître. — Le signe. (Il le fait.)

Le très respectable. — Que signifie ce signe ?

Le maître. — L'horreur que les maîtres éprouvèrent en découvrant le cadavre d'H....

Le très respectable. — Quel est le mot de passe, et comment l'expliquez-vous ?

Le maître. — .... C'est le nom des habitants du Mont-Gibel, qui tiraient les pierres des carrières, et préparaient les cèdres employés à la construction du temple.

Le très respectable. — Quel est le mot sacré ?

Le maître. — .... L.·. C.·. Q.·. L.·. O.·.

Le très respectable. — Votre réception est-elle assez présente à votre esprit, pour m'en donner l'historique ?

Le maître. — Daignez m'écouter. Ma réception se divise en deux parties. Dans la première, j'ai été traité en compagnon suspect; dans la seconde, j'ai vu représenter la mort de notre respectable maître H...

Première partie. Après avoir travaillé T... A... comme apprenti sur la colonne *J*, et C... A... sur la colonne *B*, en qualité de compagnon, j'ai été conduit parmi les maîtres. Je venais de finir mon temps, je m'étais exercé sur la pierre polie, j'avais préparé les outils, mon maître était content de mon travail, et je demandais la récompense due aux compagnons zélés, lorsque le très respectable a commandé de m'arracher mon tablier, parce que j'étais soupçonné de l'avoir déshonoré. Je fus interrogé, je ré-

pondis avec fermeté et franchise, je me justifiai, et on m'admit aux voyages qui sont au nombre de N..., et qui furent réduits à T... Les voyages terminés, je fus introduit par la porte d'occident; je montai les S... degrés du temple, et je parvins au tombeau d'H... par les pas d'apprenti et de compagnon. Là je m'arrêtai, et le très respectable me dit :

« Salomon, fils de David, aussi célèbre par sa profonde » sagesse que par ses hautes connaissances, résolut d'élever » le Temple projeté par son père. Il demanda à H...., roi » de Tyr, les matériaux nécessaires et un homme capa- » ble de le seconder dans ses nobles dispositions. Le roi de » Tyr envoya à Salomon un architecte habile, et qui, » comme lui, s'appelait H...., quoi qu'il fût fils d'un Tyrien » et d'une femme de la tribu de Nephtali.

» Salomon donna à H.... la direction générale des tra- » vaux.

» Les ouvriers, au nombre de plus de cent mille, divisés » en trois classes, avaient des mots, des signes et des at- » touchements pour se reconnaître entre eux et recevoir la » paie proportionnée aux travaux auxquels ils étaient pro- » pres.

» Les apprentis touchaient leur salaire à la colonne *J*, » placée au nord.

» Les compagnons à la colonne *B*, située au midi, près » de la porte d'occident.

» Les maîtres, dans la Ch... du M...

» On entrait dans le temple par trois portes. Celle qui » d'abord fut destinée aux apprentis, et par la suite au » peuple, était à l'occident; au midi, celle des compagnons, » qui depuis l'achèvement du temple, fut consacrée aux » lévites; enfin, celle des maîtres, et par la suite des pon- » tifes, était à l'orient.

» L'ordre établi parmi les ouvriers devait assurer la » tranquillité. La vigilance d'H... hâtait les travaux du

» temple, lorsqu'un événement affreux vint les suspendre
» et causa un deuil général.

» Trois compagnons, mécontents de leur paie, voulurent
» obtenir celle de maître, à l'aide des signes, paroles et at-
» touchement qu'ils espéraient se procurer à force ou-
» verte.

» Ils avaient remarqué qu'H... visitait tous les soirs les
» travaux après que les ouvriers s'étaient retirés. Ils se pla-
» cèrent aux T... P... du temple. L'un s'arma d'une règl..,
» l'autre d'un lev... et le troisième d'un fort mail...

» H... s'étant rendu dans le temple par une porte se-
» crète, se dirigea vers la porte d'occident. Il y trouva un
» compagnon qui le menaça de le tuer s'il ne lui donnait
» le mot, le signe et l'attouchement de maître. H... lui dit :
» Malheureux, tu sais que je ne peux ni ne dois te les don-
» ner ; efforce-toi de les mériter et tu les obtiendras. A
» l'instant le compagnon veut, de la règl... qu'il tenait, le
» frapper sur la tête ; mais le coup mal dirigé ne porta que
» sur l'épaule. »

Ici commence la seconde partie de ma réception. Le frère expert, en me faisant faire le premier pas mystérieux, me frappa, et figura ainsi le coup que reçut H... Le très respectable continua :

» H... chercha son salut dans la fuite et voulut sortir par
» la porte du midi. Le second compagnon se présenta, fit
» la même demande et reçut la même réponse ; alors le traî-
» tre, le frappant de son lev... n'atteignit H... que sur la
» nuque du cou. »

Le frère expert me fit faire le second pas mystérieux et me porta le même coup.

» Le coup ne fit qu'étourdir H... qui eut encore assez de
» force pour courir vers la porte d'orient : là, le troisième
» compagnon lui fit la demande du mot, du signe et de l'at-
» touchement de maître ; et, sur le refus d'H..., il lui

» porta un coup de mail... sur le front qui l'étendit raide
» mort. »

Je venais de faire le troisième pas mystérieux, lorsque le très respectable me frappant au front, me renversa sur la représentation du tombeau de notre respectable maître. Ma tête était un peu élevée, ma jambe gauche étendue, la droite repliée en éq..., mon genou élevé, mon bras gauche étendu, et le droit aussi plié en éq... Ma main se trouvait posée sur mon cœur à l'ordre de compagnon, mon tablier était relevé sur ma main, et un drap noir couvrait tout mon corps. Une branche d'Ac... fut fixée sur moi..

» Les compagnons n'eurent pas plutôt commis leur crime
» qu'ils en sentirent l'énormité. Afin d'en dérober la trace,
» ils enlevèrent le corps d'H..., qu'ils déposèrent à quelque
» distance des travaux, et l'enterrèrent dans une fosse
» creusée à la hâte, se promettant, au premier instant fa-
» vorable, de l'emporter bien loin; et pour renonnaître
» l'endroit où ils l'avaient placé, ils y plantèrent une bran-
» che d'Ac...

» Trois maîtres partirent aussitôt par la porte du nord.»

Ici le second surveillant prend deux maîtres et commence la recherche par le nord, en sondant le terrain qu'il parcourt. Revenu à sa place, il dit : « Nos recherches ont été
» vaines. »

» Trois autres maîtres partirent par la porte du midi. »

Le premier surveillant prend deux maîtres, fait, par le midi, le tour de la représentation, et dit, après avoir sondé le terrain, de retour à sa place : « Nos recherches ont été
« vaines. »

» Et trois maîtres partirent par la porte d'orient. »

Le très respectable prend deux maîtres; les surveillants et les quatre maîtres recommencent leurs recherches, et tous font le tour de la représentation, en sondant le terrain.

» Les N... M... convinrent de ne pas s'éloigner hors de
» la portée de la voix. Au lever du soleil, l'un d'eux aper-

» çut une vapeur qui s'élevait dans la campagne. Tous s'ap-
» prochèrent de l'endroit d'où sortait cette vapeur. Au pre-
» mier aspect, ils virent une petite élévation ; la terre leur
» parut fraîchement remuée, et leurs soupçons furent con-
» firmés lorsque la branche d'Ac... céda sans la moindre ré-
» sistance. Ils se mirent à fouiller, et trouvèrent le corps de
» notre respectable maître déjà corrompu. Ils reconnurent
» qu'il avait été assassiné.

» Il était à craindre que les assassins n'eussent, à force
» de tourments, arraché à H... les signes et paroles de maî-
» tre ; ils convinrent donc que le premier signe et le pre-
» mier mot qui leur échapperaient lors de l'exhumation du
» corps seraient à l'avenir le signe et le mot de reconnais-
» sance parmi les M... »

Le très respectable m'a relevé, m'a permis de me placer sur l'une des deux colonnes, et l'instruction du grade a continué.

» Les M... se revêtirent de gants et de tabliers de peau
» blanche, pour marquer qu'ils n'avaient point trempé leurs
» mains dans le sang innocent.

» Salomon, instruit du crime qui l'avait privé d'un ami
» et du chef des travaux, se livra à la plus vive douleur,
» ordonna un deuil général parmi les ouvriers du temple,
» envoya les maîtres exhumer le corps, lui fit de magnifi-
» ques funérailles, le mit dans un tombeau de T... pieds de
» largeur sur C... de profondeur et S... de longueur. Il fit
» incruster dessus un triangle d'or, et graver, au centre,
» l'ancien mot de M..., qui était un des noms du G. A. de
» l'Un..., et ordonna qu'on substituerait aux anciens, les
» mots, signes et attouchements dont les N... M... étaient
» convenus.

» Vous avez été traité en compagnon suspect, ajoute le
» très respectable ; cela fait allusion aux profanes, ennemis
» implacables de notre Ordre.

» A peine avez-vous eu achevé votre justification, que vous

» avez été admis à la participation de nos secrets les plus in-
» times : dès cet instant vous êtes parvenu dans l'intérieur.

» Que les profanes cessent d'être injustes envers nous,
» qu'ils cherchent la lumière, et, comme vous, ils éprou-
» veront des traitements généreux.

» Les courses et les voyages sont l'emblème de la re-
» cherche du crime, et désignent l'état inquiet du crimi-
» nel, qui ne peut se soustraire aux remords ni au châti-
» ment.

» Les T... C... qui vous ont été portés doivent vous en-
» gager à éviter le danger de trois passions funestes, l'or-
» gueil, l'envie et l'avarice.

» Ces mêmes épreuves doivent vous disposer à souffrir
» plutôt la mort que de révéler nos secrets et de manquer à
» vos engagements. Dites-moi, mon frère, comment voya-
» gent les maîtres. »

Le maître. — De l'occident à l'orient, et sur toute la surface de la terre, afin de répandre la lumière et de rassembler tout ce qui est épars.

Le très respectable. — Si un maître était en danger de perdre la vie, que ferait-il ?

Le maître. — Le signe de détresse (il le fait), et crierait A.·. M.·. L.·. E.·. D.·. L.·. V.·., parce que nous sommes les E... d'H...

Le très respectable. — Si un maître était perdu, où le trouveriez-vous ?

Le maître. — Entre l'éq... et le comp...

Le très respectable. — Pourquoi ?

Le maître. — L'éq... et le comp... étant les symboles de la sagesse et de la justice, un maître ne s'en écarte jamais.

Le très respectable. — Quel âge avez-vous ?

Le maître. — S... A... et plus, parce que Salomon employa S... A... et plus à la construction du temple.

Le très respectable. — Placez-vous, mon frère, et aidez-nous de vos lumières.

INSTRUCTIONS SOMMAIRES

DES

TROIS PREMIERS GRADES ÉCOSSAIS.

PRÉLIMINAIRES.

La Franche-Maçonnerie, comme la religion catholique, a vu s'élever dans son sein un schisme qui a troublé pendant quelque temps sa tranquillité; mais le schisme Maçonnique n'a point offert les résultats affligeants du schisme religieux. Si les Francs-Maçons se sont partagés en deux classes, sous les dénominations de *rite français* et de *rite écossais*, un concordat heureux a tout pacifié, et d'ailleurs le but n'avait pas cessé d'être le même; la foi n'avait point été altérée, aucun dogme nouveau, aucune différence dans les principes n'avaient été établis : *des objets de forme*, *des prétentions d'ancienneté*, *l'idée de plus de zèle dans le travail*, *de plus de scrupule dans la pratique des devoirs*, *de constance à suivre les usages et les errements anciens*, voilà en somme les causes de la révolution et du schisme; aussi cette légère différence à part, les deux rites se tolèrent, s'accueillent réciproquement et vivent dans une paix profonde. Leur

chef commun, le Grand Orient de France, les maintient dans une faveur et dans une dépendance égales; il a pour eux la même bienveillance, les mêmes égards, les mêmes sentiments. On ne doit donc prendre parti pour aucun des deux rites, et l'on peut s'adresser à chacun d'eux avec la même confiance; on peut même sans inconvénient appartenir à tous les deux; car le principe d'existence et le fond de l'enseignement étant égaux, on doit espérer qu'un jour les deux rites n'en feront qu'un et se confondront dans tous les points.

L'instruction sommaire des trois premiers grades écossais va prouver ce qui vient d'être dit.

GRADE D'APPRENTI.

Le vénérable. – Y a-t-il quelque chose de commun entre vous et moi?

L'apprenti. — Oui, très vénérable, il y a un culte.

Le vénérable. — Quel est-il?

L'apprenti. — C'est un secret.

Le vénérable. — Quel est ce secret?

L'apprenti. — La Franche-Maçonnerie.

Les questions qui suivent cette interrogation sont à peu près semblables à celles du rite français, détaillées dans l'Instruction raisonnée. Voici les réponses principales que l'on devra faire lorsqu'on sera interrogé. L'intelligence du nouvel admis saura les placer à propos.

« J'ai déclaré mon nom, mon âge, mes qualités civiles, ma
» religion, et le lieu de ma naissance.

» J'ai dit que je mettais ma confiance en Dieu.

» J'ai fait trois fois le tour de la loge, j'ai rencontré trois
» obstacles : au sud, derrière la colonne du second surveil-
» lant; au nord, derrière la colonne du premier surveillant;
» à l'est, derrière le vénérable.

» J'ai vu une bible, une éq... et un comp... Ces trois choses représentent trois grandes lumières de la Franche-Maçonnerie. La bible règne et gouverne notre foi, l'éq... nos actions, et le comp... nous maintient dans de justes bornes envers nos frères.

» Une loge se compose des nombres T..., C... et S..., parce que T... grands M... furent employés à la construction du temple; parce que l'homme est doué de C... S..., dont trois servent particulièrement en maçonnerie : la *vue* pour remarquer les signes, le *toucher* pour sentir l'attouchement, et *l'ouïe* pour entendre la parole; parce qu'enfin il y a S... sciences libérales, savoir : la *grammaire*, qui enseigne l'écriture; la *rhétorique*, qui nous forme à l'art de parler; la *logique*, qui apprend à raisonner; l'*arithmétique*, qui fait connaître le pouvoir des nombres; la *géométrie*, qui nous facilite les moyens de mesurer les espaces; la *musique*, qui nous fait sentir la vertu des sons; et l'*astronomie*, qui nous procure la connaissance des corps célestes.

» Ma loge est un carré long qui s'étend en longueur du nord au sud, et en largeur de l'est à l'ouest; elle est tournée de l'est à l'ouest, parce que tous les temples le sont ainsi, et que l'évangile d'abord prêché à l'est, s'étendit ensuite à l'ouest. Trois grands piliers soutiennent cette loge : le premier, emblème de la *sagesse*, est représenté par le vénérable qui se tient à l'est, d'où viennent la lumière et les ordres : le deuxième emblème de la *force*, est représenté par le premier surveillant, qui se tient à l'ouest, où le soleil finit sa carrière, et où sont payés les ouvriers, dont la force et l'existence sont conservées par les gages qu'ils reçoivent : le troisième et dernier pilier est l'emblème de la *beauté*; il est représenté par le deuxième surveillant, qui se tient au sud, parce que cette partie figure le milieu du jour dont la beauté est parfaite; que c'est pendant ce temps que se reposent les ouvriers, et que c'est de là que le second surveillant les voit rentrer dans l'atelier et reprendre leurs tra-

vaux. Des nuages de diverses couleurs couvrent la loge ; les vents qui soufflent pour les Maçons se font sentir de l'est à l'ouest. »

Le signe et l'ordre sont les mêmes que ceux du rite français ; la parole sacrée diffère de celle de ce grade, et ne se prononce pas de la même manière ; l'attouchement et la batterie sont également différents. Il n'y a pas de mot de passe.

GRADE DE COMPAGNON.

L'instruction de ce grade est à peu près la même que celle du rite français ; il est facile de répondre à toutes les questions qui sont faites dans ce grade-ci, lorsqu'on est familiarisé avec l'instruction raisonnée du deuxième grade de l'autre rite.

Il n'est pas inutile d'observer de nouveau ici que l'instruction maç.·. n'est pas comme un catéchisme auquel on ne conçoit rien, que l'on apprend par cœur et que l'on répète plus ou moins mal : en maçonnerie on aime à s'instruire, à raisonner, et à bien répondre.

Le signe, la batterie, la marche, le mot de passe, la parole sacrée et l'attouchement, sont entièrement différents de ceux du grade de compagnon du rite français ; l'ordre est le même.

GRADE DE MAITRE.

Le très respectable. — Où allez-vous ?

Le maître. — De l'ouest à l'est.

Le très respectable. — Pourquoi ?

Le maître. — Parce que l'évangile fut d'abord prêché sur ce point.

Le très respectable. — Qu'allez-vous chercher à l'est ?

Le maître. — Une loge de maître.

Les deux rites diffèrent peu dans l'instruction du grade

de maître; c'est dans ce grade que se trouve l'explication qui suit des C... P.... de perfection. M.·. C.·. M.·. signifie que je secourrai toujours mes frères selon mes facultés. P.·. C.·. P.·. que je suis toujours prêt à voler à leur défense G.·. C.·. G.·. qu'il faut fléchir devant le grand Architecte de l'univers, et ne point oublier les frères dans les vœux qu'on lui adresse. S.·. C.·. S.·. que les secrets de la Maçonnerie doivent être inviolablement gardés. M.·. G.·. D.·. L.·. M.·. D.·. qu'autant qu'il est en nous, nous devons soutenir nos frères, dans tous les périls qui peuvent les menacer.

Le signe, le mot de passe, la parole sacrée, l'attouchement, la batterie et la marche, ne sont pas semblables aux signes, marches, etc., du grade de maître du rite français ; mais l'ordre est le même.

EXPLICATION

DES TROIS GRADES.

RÉSUMÉ

DE L'APPRENTISSAGE,

OU

PREMIER GRADE.

PRÉLIMINAIRES.

L'*homme* et ses passions, de l'époque de sa naissance à celle de sa mort et même après sa mort, sont le *sujet* que les fondateurs de notre institution ont eu en vue et l'édifice Maç.·. aura été établi sur cette base morale.

La vie de l'homme a été vulgairement divisée en quatre périodes : l'*enfance*, la *jeunesse*, l'*âge mûr* et la *vieillesse*. On pouvait peut-être plus rationnellement la restreindre aux deux époques intermédiaires, la *jeunesse* et l'*âge mûr*. Car l'*enfance* nous offre une terre inculte et la *vieillesse* une terre épuisée.

Pour le philosophe Maç.·. il n'y a rien de perdu dans

la nature. Tout est objet d'étude pour lui. Au propre comme au figuré, il admet tous les âges, tous les esprits. Mais il établit une division nouvelle que nous produisons ici : *jeunesse*, *virilité*, *maturité*.

Sur la *jeunesse*, il a établi le grade d'*Apprenti*.

Sur la *virilité*, le grade de *Compagnon*.

Sur la *maturité*, le grade de *Maître*.

Nous jugerons de l'exactitude de cette division, en examinant les 3 gr.·. symb.·. Chacun d'eux sera précédé du *résumé* du grade et suivi de l'*esquisse* de chaque période de la vie de l'homme dans sa division *ternaire* : De la *jeunesse*, dans laquelle l'enfance est comprise ; de la *virilité*, juste milieu dans l'homme pensant et agissant ; de la *maturité*, qui embrasse aussi la *vieillesse*.

Ce travail, TT.·. CC.·. FF.·., s'il ne satisfait point votre esprit, méritera votre indulgence, parce qu'une bonne intention, lors même qu'elle n'est pas heureuse, obtient toujours l'estime.

L'homme qui sollicite les bienfaits de l'initiation Maçonnique, nous est présenté un bandeau sur les yeux, signe de l'obscurité où se trouve tout profane ; il n'est ni nu, ni vêtu, pour représenter l'état d'innocence ; il est dépouillé de tous métaux, emblèmes des vices : ce sont les propres termes de nos rituels. Marchant au hasard, avec peine, avec inquiétude, il ne peut se passer d'un guide. Il est dans les ténèbres ; il cherche la lumière. Cette sorte d'agonie morale se terminera par sa mort au monde profane et son entrée dans la vie Maçonnique : comme chez les chrétiens, l'homme, à son heure suprême, au milieu d'illusions, d'incertitudes et de terreurs, se dépouille de son enveloppe terrestre pour s'élancer dans la vie spirituelle. Dans cette grande et sublime idée de la destruction et de la régénération des êtres établie par la nature et reproduite par tous les dogmes politiques et religieux, anciens ou modernes, est le but moral que

nous nous proposons d'atteindre principalement dans le premier grade.

L'Aspirant, préparé avec soin et plusieurs fois livré à ses méditations, au milieu des orages de son esprit, flotte longtemps sur un fleuve de craintes et d'espérances. S'il persiste dans sa noble et courageuse tentative, il est soumis, de corps et d'ame, à des épreuves physiques et morales.

Les épreuves physiques ont pour objet de connaître ses forces et son courage.

Par les épreuves morales, nous sondons son esprit, nous forçons son ame à se développer entièrement ; nous mettons, surtout, son cœur dans la nécessité de s'échapper par des mouvements instantanés.

Il ne nous suffit pas de savoir qu'il a non seulement la force pour lutter avec un rival ou un ennemi ; mais encore les moyens pour le vaincre ; que l'on trouve en lui le courage nécessaire pour braver les dangers qui peuvent l'assaillir : nous voulons juger ce que sont ses penchants, ses goûts, ses habitudes, ses doctrines en morale naturelle et en morale spéculative ou systématique ; ses idées sur nos institutions comme Français ; son jugement sur les relations que les hommes doivent avoir ou qu'ils ont entre eux comme citoyens du globe. Car pour être admis parmi les Francs-Maçons, l'Aspirant, toujours homme libre et de bonnes mœurs, doit avoir reçu une éducation libérale et savoir faire usage de ses facultés intellectuelles. Dans ses rapports immédiats entre lui et nous, Maçons français, fidèles à toutes les lois de notre pays, nous rectifions ses notions quand elles sont erronées ; nous les fortifions quand elles sont justes par la double puissance de l'exemple et des préceptes. Nous le connaissons ; nous nous faisons connaître. Le contrat que nous lui proposons, s'il l'accepte, sera indissoluble puisqu'il sera égal de part et d'autre.

Admis au premier degré de notre institution mystérieuse, il voit un temple matériel et les premiers outils dont il doit se servir. Il sait déjà que le temple matériel est l'emblème d'un temple moral; il connaît déjà l'emploi des premiers outils et la signification des premiers termes de l'art.

ESQUISSE

De la première période de la vie de l'homme.

JEUNESSE.

A peine sorti des lieux où l'on instruit la jeunesse, et momentanément fixé sous le toit paternel ou se présentant sans but raisonné dans le monde, l'homme n'arrive réellement qu'en idée sur la grande scène de la Société, avec la simplicité, la confiance et la bonne foi de l'enfance, mais plein de désirs qu'il ne sait pas modérer, et de besoins nouveaux qu'il brûle de satisfaire.

Sans expérience, il marchera à l'aventure; il errera, s'il n'est pas guidé; il se livrera à toutes ses passions, s'ils n'est pas retenu. Il croit que la vie, à ses yeux réalité dans le bonheur, songe dans les peines, est un plaisir sans fin; il pense qu'il sera toujours jeune, plein de feu, plein de force; il se persuade qu'il pourra tout ce qu'il voudra : si on le laisse agir en liberté, il abusera de tout, et de ses actions résulteront les fautes, les erreurs, les vices, les crimes peut-être! Quelques hommes quoique du monde (et pourquoi tous les sages ne sont-ils pas Francs-Maçons) seront là pour le rappeler à la prudence, à la réserve, à cette raison surtout, le divin appanage de tous les hommes, mais qu'il a peu ou qu'il n'a

point connue. Ils feront naître en lui le désir de s'instruire des mœurs et des usages de la Société, où il est appelé à prendre un rang honorable, et après lui en avoir tracé le tableau, ils l'engageront à ne rien entreprendre avec légèreté; à juger sainement ce qu'il verra ou entendra; à ne jamais confondre ce qui est bien avec ce qui est mal; enfin, à s'entourer constamment des conseils de la prudence, de quelque part qu'ils puissent lui être donnés.

Tout, ici, est, en quelque sorte, de théorie : idées de l'homme dans la jeunesse, conseils qu'il reçoit et jusqu'au premier pas qu'il fait dans la Société. Il ne voit que confusément autour de lui; il est à peine aperçu de ceux qui l'entourent. Mais ce qui lui importe dans sa position présente et pour sa position future, c'est d'avoir fait le premier pas; c'est d'avoir acquis un titre comme homme nouveau et d'avoir pris une sorte de possession d'état, qu'il saura bientôt faire valoir.

Voilà la *Jeunesse;* c'est la première période de la vie de l'homme, comme l'*Apprentissage* est le premier grade Maçonnique.

RÉSUMÉ

DU COMPAGNONAGE,

OU

DEUXIÈME GRADE.

Nous avons vu dans le *Résumé de l'Apprentissage* ou premier grade, l'homme quittant l'état profane pour l'état maçonnique, ou, mystérieusement, les ténèbres pour la lumière : *Apprenti* il doit s'efforcer de devenir *Compagnon*.

S'il s'est montré docile à nos avis, zélé pour l'Ordre, ardent pour s'instruire, il est guidé par le *Compagnon* sous la direction du *Maître*. A l'expiration du temps fixé pour son éducation maçonnique, ses dispositions étant heureuses, il est admis à connaître l'usage, au propre et au figuré, des outils et des instruments; la forme et la nature des pierres, la qualité des matériaux, l'emploi régulier des uns et des autres.

Reçu Compagnon, il dirige et surveille les Apprentis ; il est, à ce titre, l'auxiliaire des Maîtres.

Il reçoit de nouveaux mots, de nouveaux signes, un nouveau salaire. Son tablier, la bavette relevée, annonce l'ouvrier laborieux et diligent, tout entier à l'étude et à la pratique de son art. Le travail manuel a cessé; de la

pratique, il est passé à la théorie. Il se voit dans une sphère plus élevée, et ne marche plus avec crainte ni hésitation. La route qu'il parcourt est plus large, le but vers lequel il se dirige est plus rapproché. Tout est pour lui stimulation, encouragement, espérance. Possédant la science des choses matérielles; déjà savant dans la connaissance des choses morales, l'heureux Compagnon jouit avec délices de la considération que l'une et l'autre instructions lui donnent aux yeux de ses FF.·., et relève, à ses propres yeux, son importance nouvelle. Dès ce moment, une louable ambition lui est plus particulièrement permise.

La Maîtrise, troisième et dernier degré de la Maçonnerie symbolique, devient son point de mire. Habile *Compagnon,* il sera sans doute un excellent *Maître*.

ESQUISSE

De la seconde période de la vie de l'homme.

VIRILITÉ.

L'espèce d'idéalité tracée dans l'esquisse de la première partie de la vie de l'homme, reçoit ici le caractère de la réalité.

Tout embrasé du feu de la jeunesse et sortant, pour n'y plus rentrer, d'un cercle borné où l'avait retenu, soit l'éducation domestique, soit la tendresse inquiète des auteurs de ses jours, il n'est plus étranger au monde, bien qu'il y ait à peine paru.

Il a les éléments de tous les états par les études classiques qu'il a faites; mais il n'a encore, pour établir sa fortune ou

accroître celle que lui destine sa famille, et assurer sa propre position sociale, aucune science, aucun art, aucun état ou profession. Jusques-là, sans connaissance positive des mœurs de son pays, il faut qu'il les étudie et se trace sur elles, un plan de conduite, utile à ses intérêts, sans être nuisible aux intérêts des autres.

La profession à laquelle il est appelé par le vœu de ses parents ou par ses dispositions naturelles, devient l'objet de ses plus sérieuses méditations. Il travaille seul ou de concert avec ses nouveaux condisciples sous la direction de maîtres distingués. Suffisamment instruit, il s'élance dans la carrière des affaires publiques ou privées, et devient homme d'état, jurisconsulte, magistrat, professeur, médecin, homme de lettres, artiste, négociant, commerçant, industriel. En même temps, ou peu après, il associe sa destinée à celle d'une compagne et est père de famille.

Ses nouveaux devoirs remplissent d'abord tous ses instants. Tout, dans son état social l'intéresse, le charme, le transporte; mais ses désirs cessent bientôt d'être satisfaits; il rêve; il espère; il cède aux illusions. Quelle que soit sa fortune, il désire encore... Il est malheureux par sa folle ambition, et cette ambition, louable jusqu'alors, devient démesurée....

La deuxième période de la vie de l'homme est atteinte. C'est le *Compagnon* qui veut être *Maître*.

Suivons l'homme civil et le Franc-Maçon, RR.·. FF.·.; et, au but, nous apprécierons, nous saurons, sans aucun doute, si, dans la double hypothèse où ils se sont placés, ils étaient dignes d'une plus haute fortune.

RÉSUMÉ

DE LA MAITRISE

OU

TROISIÈME GRADE.

De l'*Apprentissage*, le candidat est passé au *Compagnonage;* il s'efforce d'arriver à la *Maîtrise*, c'est-à-dire, qu'il prétend s'élever d'un degré supérieur dont il a été jugé digne, au degré suprême auquel il pense avoir des droits en raison de ses travaux et de son mérite.

Nous reconnaissons et nous avouons tous qu'une louable ambition est permise. C'est le caractère, et par conséquent l'utilité ou le danger de cette ambition que les *maîtres* sont appelés à juger.

Le Compagnon a travaillé sous la direction immédiate du maître; il a acquis la science tant pratique que figurée de son grade; plus éclairé par le travail et par le temps, plus actif parce que la récompense est plus en harmonie avec ses désirs, plus habile dans les travaux et plus riche de connaissances intermédiaires, parce qu'il sait, et parce qu'il suppose, il veut arriver tout d'un coup et sans interstice, au dernier et unique objet de ses vœux.

Mais son instruction et son zèle même, ont rempli son

cœur de tous les feux de l'ambition ; ce n'est point assez pour lui d'avoir les moyens qui font parvenir ; la récompense arrive trop lentement à son gré ; la tempête des désirs bouleverse toutes ses idées ; il s'indigne d'une marche naturelle, mais lente, et ne voit pas que les entraves multipliées à dessein et avec adresse par les *Maîtres*, sont de nouvelles et plus sévères épreuves auxquelles il ne peut se soustraire qu'en franchissant avec violence les épreuves et tous les obstacles ; il les franchit, enfin, et son audace le rend suspect ; comme tel, il devient l'objet de la défiance générale.

La morale du troisième grade est là tout entière.

Pour le compagnon sage et modéré, ces difficultés sont figuratives ; pour le Compagnon ambitieux, elles sont une inévitable réalité.

L'homme est faible dans tous les temps de sa vie. Il cède à la crainte, à la force, à la séduction, à l'entraînement dans le bien comme dans le mal. C'est donc sagesse et générosité de la part de ses FF.·. quand ils l'avertissent des fautes qu'il peut faire et des peines qu'il peut encourir, soit qu'elles deviennent un châtiment naturel ; soit qu'on les envisage comme un châtiment infligé. Une longue et triste expérience a prouvé que la crainte, et celle de l'opinion publique est peut-être la plus puissante, retient ceux-mêmes qui passent pour les plus estimables, que, voulant éviter un excès, ils tombent toujours dans un autre ; qu'avec les meilleures intentions, ils dépassent sans cesse le but : *errare humanum est.*

Remettons en action la conduite du Compagnon ambitieux.

Pour être maître, il oublie tout, tente tout, sacrifie tout. Il cherche à obtenir par la captation, la ruse ou la menace, et jusqu'au crime, s'il le faut, ce qui n'a pas encore dû lui être révélé, ni donné. Par les puissances si

diverses de son esprit, il séduit, trompe, entraîne ou violente le Maître. L'inutilité de ses efforts lui révèle une vérité effrayante. Il s'est avancé avec audace; il s'est compromis; partant, il s'est fermé la porte du repentir, auquel d'ailleurs il sent bien qu'on ne pourrait croire.

Dans l'impossibilité de reculer, il se portera aux derniers excès.

Une chute toujours entraîne une autre chute.

Frappé dans sa personne ou au moral, le *Maître* succombe sous les efforts du *Compagnon*, mais il a gardé son secret et le compagnon n'a commis qu'un crime inutile. Fût-elle heureuse, la perfidie serait bientôt reconnue, le mépris la suivrait, le remords du coupable achèverait la vengeance terrible et solennelle de la raison, de la vertu, de l'homme et de la divinité, tous outragés à la fois.

Dans le grade de Maître, reparaît et se développe, dans son immense étendue, l'idée-mère des anciens et des philosophes modernes, leurs dignes successeurs, que *du sein de la mort naît la vie;* autrement et suivant Ovide : *Tout change de forme; mais rien ne s'anéantit* (1). Cette idée sublime que des hommes systématiques, moins ignorants qu'ils n'ont de mauvaise foi, ont torturée en vain, doit nous porter tous aux plus hautes et aux plus imposantes méditations. C'est de ce point immuable dans l'ordre naturel, que partent la philosophie transcendante, et les dogmes religieux, uniques dans leur ensemble, mais variés à l'infini, de tous les peuples de la terre.

Paix aux hommes simples et de bonne foi, qui bornent

(1) *Omnia mutantur : nihil interit.* (Ovid., lib. xv., Fab. 3.)

leur ambition généreuse à la pratique de la morale universelle ! Gloire et bonheur, en même temps, si jamais la gloire et le bonheur peuvent être réunis, à ceux qui, tout en pratiquant cette morale conservatrice du genre humain, sont capables d'élever leur esprit à des régions inconnues à la multitude de leurs propres FF.·.!

Et toujours, toujours, Ill.·. FF.·., amour, reconnaissance et respect au G.·. A.·. de l'univers!!!

ESQUISSE

De la troisième période de la vie de l'homme.

MATURITÉ.

Parvenu à l'âge de *virilité*, état intermédiaire entre la *jeunesse* et l'*âge mûr*, l'homme est à même d'obtenir par ses talents et ses travaux, et par de nobles tentatives dans la carrière ouverte à toutes ses espérances, des succès mérités, la fortune, les titres, les honneurs, la gloire et le bonheur au-dessus de toute chose. Modéré, prudent, il lui suffirait d'attendre tout de ses services, du temps, de la justice de quiconque peut influer sur sa destinée et le placer dans la situation qu'il désire. Délaissé des autres, il devait trouver en lui-même, et comme la plus belle récompense, comme la gloire la plus pure et la plus grande, ce que nul ne peut lui ôter, ni lui donner, le calme d'une bonne conscience, le mérite de ses bonnes actions.

Mais si l'ambition, l'ambition aveugle et funeste, le domine, il n'a plus de prudence, de retenue, de frein. Son propre mérite concourt à le précipiter à sa perte.

Les droits de ses concurrents s'effacent à ses yeux; il veut supplanter ses rivaux quels qu'ils soient. Le prix qui lui est promis semble ne devoir jamais arriver, parce qu'il n'arrive pas assez vite. Il veut l'arracher; et pour l'atteindre, il n'y a pas de moyens odieux qu'il n'emploie. Ruses de tout genre, insinuations perfides, suppositions outrageantes, calomnies, tout lui paraît bon et légitime. Le honteux égoïsme le tient en sa puissance, et le fatal instinct de la conquête ou de la domination est son seul guide. Son jugement est faussé, son cœur corrompu. Il se ligue, s'il le faut, avec ses concurrents, qu'il a bien l'intention de tromper; et, avec eux, ou sans eux, il se souille d'un assassinat moral...

Démasqué, il trouve son supplice dans la honte. Au comble de ses vœux, il est déchiré par un remords sans fin pour lui, stérile pour les autres; car l'exemple peut effrayer un moment, mais il ne corrige jamais. Les leçons que nous n'avons pas reçues, sont pour nous des leçons inutiles lorsque nos passions nous entraînent. Il avait de l'ambition sans talent, dit l'ambitieux qui observe la marche et la chute d'un concurrent qui lui protait ombrage; moi, ajoute-t-il, j'ai de l'ambition, sans doute, mais, quoiqu'en puisse dire l'envie, j'ai du mérite, et je réussirai où mon rival a échoué; car, lors même qu'il aurait eu du talent, il avait les circonstances contre lui. Moi, je triompherai par mes talents; pour moi les circonstance seront heureuses : l'audace asservit la fortune... L'insensé voit le port et n'apperçoit pas les écueils qui le défendent et où il trouvera infailliblement sa perte. Les aperçoit-il? il les bravera; car il compte sur sa fortune pour s'en garantir...

Ambitieux de tous les temps et de toutes les conditions, dites nous si la fortune illégitime, quelque brillante que soit son apparence, est sans remords et sans chagrins

secrets? vivants, vous avez gardé le silence : vous dévoriez votre bonheur factice; mais l'histoire, les traditions de famille, ont dévoilé votre audace et vos crimes; elles ont flétri vos noms d'une odieuse immortalité, d'une réprobation héréditaire!

Nous ne parlons point de ton ambition, profond Galilée : c'était celle du génie; nous ne parlons point de la tienne, doux Fénélon : c'était celle de la charité chrétienne; nous ne parlons point non plus de celle qui te subjuguait, homme universel, Voltaire : c'était celle du bonheur public.

Et cependant, hommes généreux et sublimes! un cachot, une relégation, l'exil et des proscriptions de tout genre ont été votre partage!

Quelle que soit votre ambition, hommes personnels, hommes honorables, vous le voyez : l'ambition est un crime, un défaut ou un malheur, et toujours elle est punie. Mais enfin, puisque l'ambition est inhérente à la condition humaine, ah! préférons tous, et toujours celle qui est utile à nos semblables. Le poison alors ainsi modifié perdra sa qualité vénéneuse et donnera un suc généreux.

Ill. FF.·., de grandes et salutaires leçons nous sont offertes dans la morale et dans la marche des trois grades de la Maçonnerie symbolique.

Honneur à la prudence et à la haute raison des amis de l'*initiation* des anciens, qu'ils nous ont rendue avec tant de bonheur dans la sublime institution de la *Franche-Maçonnerie*.

Troisième partie.

PRÉAMBULE.

Sous le titre de *Discours*, titre peut-être ambitieux, nous donnons une série d'*Instructions primaires* aux jeunes Francs-Maçons qui n'ont encore que des idées confuses des formes de nos grades, des dogmes de notre institution, de l'importance des questions de morale souvent agitées dans nos LL.·. Nous appelons ainsi leur attention sur des sujets si dignes d'intérêt, et nous inspirons à ces auditeurs attentifs, naturellement indulgents, le désir de professer eux-mêmes la morale, soit comme simples Maçons, soit comme orateurs de leurs loges.

Une seule idée heureuse que nous aurons eu le bonheur d'exprimer deviendra un germe fécond pour leur esprit méditatif et brillant ; nous serons la cause de leurs recommandables efforts et des triomphes nouveaux qu'ils procureront à notre ordre illustre.

Nous avons quelque raison de penser que nous sommes le premier orateur de loge qui ait composé et fait imprimer une suite de discours formant un corps d'instruction et de morale maç.·. Avant nous, des orateurs s'étaient exercés avec plus de succès, sans doute ; mais deux ou trois compositions de ce genre, réparties dans différents recueils, étaient

le terme de leurs tentatives. Nous rendons justice à nos devanciers, mais nous ne pouvons nous refuser à nous-même le droit de constater que, depuis longues années, nous avons fait preuve de zèle comme Maç.·. et comme orat.·.

Nos *Discours*, et plus exactement nos *Instructions primaires*, ont toujours été composés d'abondance, sur des notes, et quelques instants avant les circonstances qui y donnaient lieu : c'était presque chaque fois, de notre part, une preuve de zèle, un acte de complaisance. On accueille volontiers, d'ailleurs, des instructions improvisées, ou données à peu près sans préparation, sans prétention; tandis qu'un discours médité, élaboré à l'avance, appelle l'attention des hommes d'un goût sévère, partant une juste critique.

Cependant des FF.·. officieux nous ont fait remarquer que, si nous nous étions placé, volontairement ou entraîné par les circonstances, dans une catégorie à part, nous devions profiter personnellement du bénéfice de notre position, et non pas servir d'autorité à de jeunes Maçons pleins de feu, pleins d'idées-mères, mais ou indolents ou un peu familiarisés avec les règles de l'art. Invité par eux à rappeler ces règles rigoureuses, nous dirons à nos jeunes orateurs :

Un *Discours* dans les formes scolastiques doit avoir un commencement, un milieu et une fin, c'est-à-dire un exorde où l'on se rend l'auditeur favorable, où l'on parle généralement sur le sujet qu'on veut traiter, sur les motifs qui nous déterminent à parler, et que l'on termine enfin par une ou deux propositions qui font la matière du discours. Après l'exorde vient la confirmation, où l'on prouve par la raison, par l'autorité et par les faits, les propositions qui ont été présentées à la fin de l'exorde, et c'est là où l'orateur doit employer toute la force de son éloquence. On ajoute quelquefois une réfutation à la confirmation, et là on réfute toutes les objections que l'on sait devoir être faites au système que l'on défend. Enfin vient la péroraison : ici l'o-

rateur met en usage toutes ses ressources pour laisser dans l'ame de ses auditeurs l'impression la plus forte, les convaincre et leur persuader que les propositions qu'on a établies à la fin de l'exorde sont évidemment démontrées. Le style doit varier suivant les différentes parties du discours. L'exordre est simple; la confirmation claire et méthodique; la réfutation véhémente; la péroraison passionnée, brillante, figurée, etc.

L'*Instruction primaire*, comme nous devions l'entendre, met l'orateur à son aise; elle est l'expression d'une pensée simple, une inspiration, un entretien familier. A la portée du plus grand nombre, fixant l'attention sans la fatiguer, cette instruction naît du moment, de l'à-propos. Elle occupe, elle plaît, elle inspire; c'est un canevas, une semence: dix ou vingt minutes, voilà sa durée. Le discours académique tend l'esprit de l'auditeur, et l'occupe dans une sorte de gène, rarement moins d'une heure, et souvent beaucoup plus.

Tous deux sont bons: les sujets, les circonstances, le mérite individuel de l'orateur, les déterminent. Le propre de l'art, c'est d'intéresser et de plaire; le talent de l'orateur, c'est de bien saisir et de bien employer l'occasion.

DISCOURS

SUR LES SOCIÉTÉS PROFANES ET SUR LES SOCIÉTÉS MAÇONNIQUES.

L'homme de sens ressemble au chimiste ; il fait la séparation des substances, tire le métal, et écarte la matière terrestre. (LEMIERRE, notes du Poëme *de la Peinture*, ch. 1.)

TRÈS CHERS FRÈRES,

L'instruction, on le sait, ne consiste pas seulement dans l'enseignement d'une science ou d'un art quelconque ; elle est dans tout ce qui fait connaître une chose ignorée, non aperçue, mal vue ou peu sentie.

C'est donc pour parvenir à ce but que nous nous sommes proposé d'établir, dans des observations sur les assemblées des Maçons et sur celles des profanes, la prééminence que doivent avoir les premières sur les autres ; c'est dans le même esprit et pour rendre cette idée principale, que nous avons essayé de démontrer, dans des discours qui traitent des principales vertus de notre association, les avantages réels que la morale, l'homme en particulier et la société en corps, peuvent retirer de l'existence, de la durée

et de la prospérité de l'ordre célèbre qui a donné lieu à ce livre.

Nous avons pensé qu'un examen réfléchi du système et des démonstrations que nous exposons inspirera de l'estime aux Maçons et aux profanes pour les sujets que nous aurons traités; et, dans ce sens, tout frère observateur sentira le mérite, nous ne disons pas de l'exécution de notre dessein, mais de la tentative que nous aurons faite, et qui dès lors, deviendra heureuse et de quelque importance.

Nous entrons en matière.

Il n'en est pas des réunions maçonniques comme des sociétés ordinaires : les réunions maçonniques, ayant pour principe la bienfaisance, la fraternité, la pratique constante des vertus sociales, et, en d'autres termes, la philantropie et la philosophie, s'établissent librement et sans efforts. Les sociétés ordinaires (il est bien entendu que nous voulons parler des sociétés profanes) sont sujettes à toutes les révolutions qui produisent l'ambition, l'amour-propre et le désir du gain; et elles n'offrent aux yeux du philosophe que des causes éternelles de troubles et de désordres. Dans ces sociétés, tout est sacrifié à l'intérêt individuel; nous ne voyons les hommes se réunir qu'afin de retirer, du commerce ou des relations qui s'établissent entre eux, un avantage dont chacun d'eux a besoin pour commencer ou accroître sa fortune, pour alimenter ou fortifier son esprit et ses talents, et, de cette association utile ou honorable, faire éclore en sa faveur quelque chose d'agréable ou d'essentiel pour son bien-être particulier. Cette conduite toute naturelle serait louable si elle n'était bientôt pervertie par les passions, qui ne permettent pas qu'on reste inférieur aux autres. C'est ainsi que l'on voit naître l'envie qui enfante le désir de nuire : et cette fatale disposition, qu'une foule de circonstances entretiennent ou réveillent, est une source

intarissable de maux dans la société. Les hommes, dans les sociétés ordinaires, sont donc presque toujours faux, injustes et méchants, et se montrent, quoique souvent malgré eux, prêts à se rapprocher quand leur intérêt les y porte, ou prompts à se séparer quand ce même intérêt le commande. Quelle différence de cette manière d'exister avec le calme dont on jouit dans la société maçonnique! Tout, dans cette société, est sacrifié à l'intérêt général. Les hommes qui, dans le monde profane, sont si communément insociables, intolérants, et remplis de toutes sortes de défauts, semblent ici changer de caractère et de mœurs.

Il ne se rassemblent que pour vivre dans la paix, au milieu des douceurs de l'intimité et des prévenances de la politesse et de l'estime. Pourquoi un tel changement, demandera-t-on? Parce que dans les sociétés ordinaires on n'est mu que par l'égoïsme, et que dans la société maçonnique, cette odieux principe n'existant pas, les hommes redeviennent ce qu'ils sont naturellement, bons, généreux, sociables. Le vrai Franc-Maçon, qui, par l'institution maçonnique, se rapproche tant du caractère primitif de l'homme, ne médite et n'agit que pour l'utilité des autres; sa bouche ne s'ouvre que pour porter à la concorde et à la bienfaisance; ses démarches ne tendent qu'à rendre service. Il ne dit jamais un mot qui ne soit obligeant; il ne cite jamais un exemple qui ne soit digne d'être imité; il ne promet jamais qu'il ne soit certain de remplir sa promesse; il se plaît à approuver sans bassesse, à louer sans emphase; il discute sans violence, censure sans amertume; et s'il laisse paraître sa supériorité, c'est avec modestie et uniquement dans le dessein de chercher le mieux possible: toujours guidé par des préceptes admirables, il devint, avec quelques années de Franche-Maçonnerie, un code vivant de morale, et véritablement l'image de la perfection humaine.

Des Maçons tels que celui que nous venons de dépeindre ont formé des loges; ces loges se sont multipliées, et mal-

gré l'action du temps par qui tout périt et se détériore, nous redoublons de vigilance et de zèle pour la conservation de ces édifices moraux qui ont été élevés en l'honneur du grand Architecte de l'univers.

Conservons-les avec soin ces édifices où une morale sublime est incessamment enseignée, où on ne pense, où on n'agit que pour l'utilité de tous... Quel lieu profane, consacré à l'enseignement de la vertu et de la vérité, peut être comparé à un temple maçonnique? Quelle institution passée ou existante a pratiqué, comme notre ordre, le grand culte, a multiplié les bonnes œuvres, donné de bons préceptes, fait ou conseillé de belles et grandes actions?... Quel temple de l'antiquité ou imité des anciens et resté debout, rivalise le temple des Maçons? Quelles sociétés vertueuses de nos jours peuvent se flatter d'avoir vu la création de l'auguste et sainte Maçonnerie? Quels prophètes, quels sages, quels philosophes, quels hommes respectables, ont manifesté des sentiments plus grands, plus purs, plus parfaits, plus divins que ceux dont nous possédons la tradition? Quels dogmes sont plus précis, plus clairs et plus utiles au genre humain, que ceux que présentent nos codes et nos livres? Quel homme sait moins se démentir dans toutes ses actions qu'un des enfants de la vraie lumière?

Mais si nous avons déjà produit un grand nombre de preuves de ce que nous venons d'avancer, nous en avons encore d'autres à faire valoir, et qui ne sont ni moins nombreuses, ni moins importantes; nous les exposerons, et l'homme le moins lettré, pourvu qu'il soit doué de quelque raison, en les rassemblant en fera un faisceau qu'il élèvera pour nous défendre, lorsque l'envie ou la malignité osera nous attaquer avec son adresse ou sa perfidie ordinaire.

Si nous réussissons dans le dessein de faire aimer la Franche-Maçonnerie et de convaincre de son excellence et nos amis et nos ennemis, la récompense de notre zèle sera dans la prospérité de notre illustre association et dans le bonheur de tous nos frères.

DISCOURS

SUR LE GRADE D'APPRENTI, AU NOUVEL INITIÉ.

> Les initiations aux mystères étaient une école pratique de religion et de vertu, instituée par les anciens pour apprendre aux hommes à vivre selon les principes de la raison et de la sagesse. (Le P. LAFFITEAU, *Mœurs des sauvages*, t. 1, p. 211.)

TRÈS CHERS FRÈRES,

Si les initiations aux anciens mystères apprenaient aux hommes, sous les auspices de la religion, à pratiquer la sagesse et la vertu, il est donc de la plus haute importance pour tout homme de bien d'obtenir la faveur d'être admis aux épreuves de la Franche-Maçonnerie qui continue ces mystères mémorables, et c'est avec autant de joie que de reconnaissance que cet homme, favorisé de l'initiation, se trouvera au milieu des initiés dont l'accueil plein de bonté lui promettra de l'indulgence, de l'intérêt et de l'instruction. En effet, la société et l'affection d'une classe d'hommes distingués par leurs vertus et leurs lumières, doivent flatter le noble amour-propre de tout homme estimable, et nous disons qu'il ne saurait penser au bonheur de posséder l'estime

et l'affection des personnes éclairées et sages, sans ressentir les transports d'une vertueuse joie.

Mais afin de vous mettre à même d'embrasser d'un seul coup d'œil toute l'étendue du bonheur que se promet votre imagination, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails qui portent l'instruction avec eux.

L'initiation ancienne s'obtenait difficilement. Une hardiesse capable de braver tous les dangers, un vrai courage, une constance exercée, l'abandon de toutes ses passions, de toutes ses volontés, étaient les premières dispositions que l'on devait apporter ; il fallait y joindre un jugement sain, un esprit cultivé, un cœur pur, une ame honnête ; et l'on n'accordait à l'aspirant le prix de ses vertus qu'après les avoir soumises à de nombreuses épreuves.

Comblé par cette faveur suprême, le nouvel initié se croyait, et était en effet, ou devenait un être supérieur : les marques les plus éclatantes de l'estime des peuples et de la faveur des rois ajoutaient à son existence fortunée ; et si les événements de la vie le faisaient décheoir de cet heureux état, il savait, au sein du malheur ou de l'indigence, montrer du courage et de la résignation, comme au sein de l'opulence il avait su repousser les vices et éviter la séduction.

Moins rigoureux dans leurs épreuves, plus justes appréciateurs de la faiblesse humaine, les Francs-Maçons ne cherchent point à changer la nature, ils veulent l'aider dans ses bons principes, et, lorsqu'ils en reconnaissent la possibilité, rectifier les imperfections qui les frappent, et dont eux-mêmes ne sont point exempts. Mais invariables dans la rectitude de leurs principes ; s'ils excusent et supportent les défauts de l'homme, ils exigent un cœur droit, une ame loyale, un esprit sociable, et ils repoussent de leur sein, après lui avoir retiré l'auguste nom de *frère*, l'homme assez malheureux pour se dégrader et assez corrompu pour refuser de rentrer dans le temple de la sagesse.

Vous connaissez en partie, très cher frère, ce qui soutient

notre existence. On vous a expliqué les emblèmes qui caractérisent vos voyages ; chaque épreuve a été raisonnée, et vous n'avez pas fait un pas qui n'ait eu un résultat utile.

Vous avez reçu l'initiation maçonnique, vous avez obtenu d'une société particulière, mais étendue sur les deux hémisphères, la récompense morale de vos qualités estimables; cependant, si d'heureuses dispositions, si quelques vertus vous ont mérité l'insigne faveur d'être reçu Franc-Maçon, vous avez contracté des engagements sacrés dont nous allons sommairement vous donner connaissance.

Être honnête homme, c'est le premier devoir de tout citoyen ; c'est la première vertu de tout Franc-Maçon.

Être bon époux, c'est mériter dans le monde profane l'estime de la société, la considération de ses égaux et le respect de ses inférieurs ; en maçonnerie c'est tout simplement remplir l'un de ses devoirs.

Être bon père, c'est rendre à ses fils ce qu'on a reçu de ceux à qui on doit la naissance ; maçonniquement, c'est prouver que l'on considère les membres de la grande famille comme l'on se considère soi-même.

Être bon ami, c'est se dévouer à un homme qui nous est uni par des rapports de caractère, de goût, de rang. Parmi les Francs-Maçons, c'est tout sacrifier à l'utilité générale, au soulagement de ses semblables.

Être bon citoyen, c'est honorer et servir son pays ; chez nous, c'est prouver que l'on est fidèle à ses devoirs, à l'Ordre, à ses engagements.

Nous pourrions nous étendre davantage sur des préceptes qui tous tendent au bonheur des humains, qui tous font le charme de la vie dans la prospérité, et la consolation dans les peines ; mais nous voulons ménager pour d'autres occasions votre attention et votre bienveillance.

Vous ne recevrez de nous que des conseils salutaires, que des exemples bons à suivre : puissiez-vous bien vous pénétrer de l'importante action que vous venez de faire !

Puissiez-vous, par une conduite toujours estimable, parvenir à un grade supérieur et à la parfaite connaissance de notre institution, qui est souveraine dans presque tous les pays, et qui subsistera tant que les hommes seront capables de discerner ce qui est vraiment utile, et de sentir ce qui est vraiment beau !

DISCOURS

SUR LE GRADE DE COMPAGNON, AU NOUVEL INITIÉ.

—

Usus efficacissimus rerum Omnium.
(Plin., *Nat. His...*, l. xxvi. c. 2.)

Très chers frères,

Lorsque nous nous sommes présentés pour tenter une entreprise hardie, lorsque notre tentative a été heureuse, lorsque nous sommes flattés de notre réussite, nous mettons le plus grand intérêt à avancer dans la carrière ouverte et tracée à notre zèle; l'encouragement, qui suit nos efforts, redouble notre impatience et notre ardeur, et nous marchons avec autant d'empressement que de confiance. Chaque pas, qui nous approche du but, nous pénètre de joie et nous mérite des applaudissements.

Dans le discours que nous vous avons adressé, lors de votre admission parmi nous, nous vous avons donné de légères notions sur l'initiation ancienne; nous vous avons succinctement exposé les devoirs du Maçon, et nous nous sommes bornés à vous engager à la vertu et au travail.

Nos présomptions à votre égard étaient justes, et les

vœux que nous formions pour vous n'ont point été trompés. Votre entreprise a été heureuse, vos efforts sont couronnés d'un plein succès : vous voilà compagnon.

Ce grade est de la plus haute importance ; et comme la Franche-Maçonnerie n'a été établie que pour contribuer au bonheur de l'homme, l'homme qui en est l'objet, lui servira aussi de terme de comparaison.

La F.·. M.·. ne reconnaît, vous l'apprendrez mieux plus tard, que trois âges : la jeunesse, la virilité et la maturité. L'enfance nous est étrangère ; car, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, elle ne nous est d'aucun secours.

Désir d'apprendre, disposition à saisir, envie de bien faire, force pour exécuter, telle est la jeunesse, tel est notre premier grade, l'apprentissage ou l'initiation.

Au désir d'apprendre, à la facilité de saisir, à l'envie de bien faire, à la force d'exécuter, se joignent l'esprit de combinaison, l'aptitude à réfléchir et la persévérance Ces qualités, qui distinguent la virilité, caractérisent le compagnonage, grade intermédiaire entre la création et la perfection, c'est-à-dire entre l'apprentissage et la maîtrise.

Vous voilà donc dans la plus heureuse situation. De vous dépend ce que vous serez dans le monde, et déjà vous le faites pressentir par votre instruction, par vos talents divers. Une espèce de révolution se manifeste en vous, et si la nature vous a doué de nobles et belles qualités, le contact de vos idées avec celles de vos frères fera jaillir des étincelles qui les décéleront à nos yeux. Dans notre Ordre, votre grade, sans que vous le fassiez valoir, jouît d'une considération méritée. Tous les yeux sont fixés sur vous. Les apprentis ambitionnent vôtre élévation, parce qu'ils sentent que vous vous éloignez d'eux pour être leur supérieur. Les maîtres vous voient avec intérêt, parce qu'ils aiment à vous considérer d'avance comme leur égal.

Noblement envié d'un côté, et bien accueilli d'un au-

tre, jugez combien il serait honteux pour vous si vous laissiez paraître de l'insouciance dans vos occupations! Jugez combien serait alors humilié celui qu'on aurait loué si mal à propos; et jugez enfin combien il serait déshonorant pour vous et pour nous de montrer, vous, que vous n'avez été qu'un homme présomptueux, et nous, que des hommes légers, trop favorablement prévenus en votre faveur!

Mais vous ne reculerez pas après vous être si dignement avancé. Vous avez suivi la gradation naturelle. Apprenti actif, compagnon intelligent, vous deviendrez un maître habile. Telle est du moins l'espérance que vous nous avez donnée, et que vous soutiendrez, lorsqu'il faudra paraître devant des hommes qui, s'ils sont vos maîtres au travail, n'en sont pas moins, en société, des amis affectionnés et sûrs.

DISCOURS

SUR LE GRADE DE MAITRE, AU NOUVEL INITIÉ.

Nosce te ipsum.

TRÈS CHER FRÈRE,

L'homme courageux qui a entrepris un voyage lointain, durant lequel il a éprouvé, dans sa marche, toutes les difficultés, toutes les inquiétudes qui naissent et se multiplient dans une route longue, ressent avec délice le plaisir d'avoir surmonté les entraves et de parvenir au terme de son voyage.

Il en est ainsi du néophyte qui a atteint le troisième grade de la Franche-Maçonnerie; telle est la situation dans laquelle vous vous trouvez.

Après une longue attente, de nombreux travaux, plusieurs examens, vous avez enfin obtenu le grade de maître, et cette qualité vous donne en même temps une récompense flatteuse et un titre précieux.

Vous ne recevez plus de nous les leçons de la supériorité.

Vous siégerez dans nos rénnions; nos projets et nos

plans vous seront dévoilés et soumis; nos discussions vous seront ouvertes; la carrière du raisonnement ne vous sera plus en quelque sorte interdite à cause de votre faiblesse, et nous adopterons vos avis dès que votre sagesse nous en aura démontré la nécessité. Ne soyez point téméraire, et n'abusez point de notre confiance, car nous jugerions avec sévérité l'imprudent réformateur.

Élevé à notre rang, revêtu d'un pouvoir égal au nôtre, éligible aux premiers emplois de la loge, même à sa présidence, ne vous rendez point indigne de faveurs aussi grandes: l'intimité la plus parfaite demeurera à jamais établie entre nous.

Apprenti, on a fermé les yeux sur vos légèretés; *Compagnon*, on vous a pardonné un peu de tiédeur et quelques négligences; *Maître*, vous devez vous surveiller sans relâche, éviter les moindres fautes. Que diraient les ouvriers que vous devez instruire, inspecter, guider, s'ils vous voyaient chercher à les distraire par une légèreté déplacée, ou bien vous abandonner à leur relâchement? Ils vous blâmeraient, se familiariseraient avec vous; et lorsque, revenu d'une faiblesse passagère, vous voudriez commander, ils vous méconnaîtraient et vous outrageraient peut-être.... Ils vous auraient vu un moment sur leur ligne, et ce seul moment aurait fait disparaître toute subordination.

Soyez donc parmi nous, aisé et confiant; et parmi les compagnons et les apprentis, bon sans être faible, sévère sans être dur, supérieur sans être arrogant. Étudiez vous sans cesse dans le dessein de vous bien connaître vous-même; enseignez sans orgueil; raisonnez sans pédantisme; pesez en quelque sorte vos gestes et vos paroles; n'oubliez pas les égards et les convenances; et souvenez-vous surtout de conserver cette indulgence réfléchie qui tolère sans jamais faiblir. Trop de rigueur éloigne la confiance, trop de bonté amollit le courage: c'est donc un juste milieu

qu'il faut atteindre, et où ne parvient point celui qui est sans discernement, sans expérience, sans pratique. Qui a bien obéi, est certain de bien commander.

Nos discussions, nos conférences, ce que vous verrez se passer parmi nous, tout, très cher frère, vous apprendra que si la maturité est la plus belle période de la vie de l'homme, la *Maîtrise* est le plus sublime des grades maçonniques.

DISCOURS

A UN NOUVEL INITIÉ.

Licet sapere sine pompâ, sine invidiâ.
(SENEC., ep. 103.)

TRÈS CHER FRÈRE,

Dans ces temps heureux de paix et d'innocence, chez ces peuples célèbres par leurs vertus et par la naissance où le développement des mystères, l'hospitalité était une chose sacrée, et tout voyageur paisible pouvait prétendre au plus doux accueil, aux soins les plus obligeants. Lorsque l'instant de son départ était arrivé, comblé de présents et de témoignages d'amitié, il s'éloignait avec regret et emportait les souvenirs précieux du bon accueil et de l'assistance généreuse; mais lorsque, libre de ses actions et de sa volonté, il voulait se fixer sur une terre amie, près de ses hôtes protecteurs, on l'agréait avec joie s'il était vertueux, et il trouvait dans l'affection de ses voisins une adoption qui garantissait, en quelque sorte, sa personne et ses biens, et qui lui procurait par une affiliation naturelle, l'amitié et les secours de ses nouveaux concitoyens.

Cette association d'un seul avec plusieurs est à peu près

l'image de l'alliance que vous venez de contracter avec nous, et qui déjà est l'objet de toute notre sollicitude.

Oui! la satisfaction que les maçons éprouvent en recevant dans le sanctuaire des lumières et de la sagesse un profane d'un caractère estimable et d'un mérite distingué, est bien douce, sans doute, mais elle ne peut se comparer à la joie qu'ils éprouvent lorsqu'ils ouvrent leur atelier au frère habile et aimant le travail, qui vient se fixer et se confondre parmi eux.

Le profane s'éloignant volontairement, et avec fermeté d'un monde séducteur, donne une preuve irrécusable de l'amour qu'il porte à la vertu, et mérite que son enthousiasme pour cette vertu, qu'il ne connaît peut-être encore que de nom, soit recompensé par un accueil plein d'intérêt, de bienveillance et d'encouragement; mais le Maçon qui, dans la situation du profane, a tenu la même conduite, qui a supporté avec fermeté et sans orgueil toutes les épreuves, qui s'est montré sage sans affectation, confiant sans témérité, docile sans faiblesse, enfin qui n'a point cessé d'être digne de l'initiation, mérite la réception la plus affectueuse et la plus éclatante; car, en un mot, c'est un Maçon instruit et laborieux.

Nous vous exprimerons donc avec sincérité notre allégresse, et nous suspendons nos travaux du moment pour nous réjouir de votre entrée dans notre loge. En effet, s'il vous est agréable d'obtenir les témoignages de nos félicitations, il nous est également doux d'avoir à vous les offrir, et de compter parmi nos bons ouvriers un ouvrier non moins excellent qui en accroît le nombre et en augmente la qualité.

Le temple que les Maçons élèvent au grand architecte de l'univers est immense, et les ateliers pour le construire sont innombrables. Notre atelier est composé d'apprentis, de compagnons et de maîtres laborieux et infatigables, et qui peuvent lutter de zèle et d'instruction avec les ateliers les

plus distingués ; mais de même que le corps humain dépérirait faute d'aliments, de même la société maçonnique en général, et notre loge en particulier, ne manqueraient pas de se détériorer, si elles n'accroissaient leurs forces par d'utiles réceptions, par des affiliations non moins désirables.

Demeurez donc avec nous, très cher frère ; partagez nos labeurs et nos récréations ; identifiez-vous avec des frères qui vous estiment, vous honorent et déjà vous aiment. Secondez de tous vos moyens leurs constants efforts pour l'achèvement du temple, pour le maintien de l'ordre, pour la prospérité de leur réunion ; concourez par votre esprit pacifique, par vos vertus douces et modestes, au maintien de la concorde qui règne parmi eux ; fortifiez de votre amour, s'il est possible, l'amitié fraternelle qu'ils se sont jurée. Rendez-leur attachement pour attachement, et montrez, par vos exemples et par vos leçons, que vous êtes réellement un sage sans faste, c'est-à-dire maçonniquement, l'un des E... de la V..., et l'un des membres essentiels de la grande famille.

DISCOURS

AUX VISITEURS DES TROIS PREMIERS GRADES.

> L'homme ici-bas, toujours inquiet et gêné,
> Est dans le repos même, au travail condamné.
> (BOILEAU, ép.)

TRÈS CHERS FRÈRES,

Votre présence parmi nous est une preuve de votre confiance, et cette marque de considération excite notre juste gratitude. Ainsi que cette illustre Romaine qui se parait de ses enfants, nous nous parerons à vos yeux de ce que nous avons de plus cher, nous voulons parler du travail; c'est donc en vous entretenant de ce qui intéresse tout bon Maçon, que nous allons honorer votre entrée et vous exprimer nos sentiments d'estime et d'affection.

Les Maçons, vous le savez, ne se réunissent que pour travailler. Le travail, élément conservateur de l'homme, en même temps qu'il assure son existence physique, importe à son existence morale. Le travail est pour nous un besoin qui se tourne en un plaisir utile.

Toute chose ici-bas éprouve l'action du travail. Les ar-

bres, les plantes, les animaux, l'or, le fer, toutes les productions, tous les phénomènes, sont le travail de la nature, qui, elle-même, est le travail de la Divinité. Les cabanes rustiques, les palais superbes, les habitations charmantes, sont le travail de l'homme brut et de l'homme civilisé. L'artisan travaille pour soutenir une vie toute matérielle, l'homme de lettre, l'artiste, travaillent pour la gloire; le Maçon travaille pour la vertu.

Travaillons donc, puisque telle est notre destinée; travaillons, puisque le grand architecte de l'univers a, le premier, donné l'exemple du travail. Travaillons pour nous et pour les autres, parceque les travaux de ceux qui nous ont précédés nous en imposent l'obligations; pour nous, parce que notre propre intérêt nous y engage. Voyez l'homme laborieux: s'il travaille avec courage, il acquiert de l'aisance; il se fait journellement connaître. Voyez l'homme désœuvré et sans aptitude: il traîne des jours monotones et insipides; il souhaite le plaisir et il craint la fatigue; il veut le bonheur et il n'a pas la force de le chercher... Triste sans sujet réel de l'être, apathique, incapable de goûter le plaisir, parce qu'il n'a jamais connu la peine, il déteste la vie; tandis que l'homme qui sait s'occuper passe gaîment du travail au plaisir, du plaisir au travail.

Hommes actifs et Maçons travailleurs, vous venez, très chers frères, partager nos travaux et nous aider de vos lumières. Ce soin est généreux, nous l'acceptons avec reconnaissance, et il ne dépendra pas de notre attention à vous écouter, de notre docilité à suivre vos sages avis, de notre empressement à seconder vos glorieux efforts, que vos n'emportiez, en nous quittant, l'assurance réelle de notre amour pour le travail et de notre affection pour vous.

DISCOURS

AUX VISITEURS DES HAUTS GRADES.

Vitam impendere vero.

Très chers frères,

Celui qui brave l'opinion et les convenances, qui se fait un devoir de fouler aux pieds les préjugés respectables, de heurter les usages, et de fronder tout ce qu'il n'a pas adopté, n'est point un homme sage, et est encore moins un digne Franc-Maçon.

En vous rendant des honneurs solennels, nous n'avons fait que payer le tribut de respect que nous imposent les grades éminents dont vous êtes revêtus; nous avons satisfait à l'estime que nous vous portons individuellement, et nous avons cru devoir, par ces hommages particuliers, donner une preuve de l'esprit d'aménité qui distingue les ateliers maçonniques conservateurs de la fraternité antique. Permettez nous maintenant de traiter avec la franchise qui est un des caractères distinctifs des Francs-Maçons, un point qui intéresse essentiellement et la Maçonnerie primitive et la Maçonnerie actuelle.

Il fut un temps où la Franche-Maçonnerie était entièrement renfermée dans les grades d'*apprenti*, de *compagnon* et de *maître*. On peut considérer comme l'âge d'or de notre association, ce temps où les Maçons, simples dans leurs sentiments, dans leurs goûts, dans leurs vues, ne cherchaient point à étendre des grades qu'ils estimaient assez nombreux, assez honorables. Ils se disaient : la Franche-Maçonnerie est une institution dont l'objet est d'offrir un saint tribut de louanges à la Divinité, et de rendre les hommes meilleurs et plus heureux. Pour honorer Dieu, il faut être pur de cœur et modeste d'esprit ; et pour conduire les hommes à la vertu et au bonheur, il faut les intéresser, les rapprocher et leur parler un langage naturel et uniforme.

Tout change avec le temps. Les Maçons modernes ont, contre l'antique esprit de l'*Ordre*, établi des distinctions et partagé la Franche-Maçonnerie en deux classes, qu'on appelle : la première, *Maçonnerie symbolique;* la seconde, *Maçonnerie des hauts grades*.

Nos aïeux étaient et se glorifiaient d'être des *apprentis*, des *compagnons*, des *maîtres*, et nous, Maçons comme eux, nous sommes des *chevaliers* et des *princes* !... A Dieu ne plaise que nous prétendions louer ceux qui ne sont plus pour abaisser ceux qui existent ; que nous nous hasardions témérairement à blâmer ce que de plus instruits et de plus clairvoyants que nous ont fait ; si nous avons assez de franchise pour penser tout haut, nous ne saurions nous oublier au point d'exercer une censure indiscrète.

Décoré des plus hauts grades (que nous devons à l'indulgence) (1), nous les respectons ; nous ne les créerions pas, il est vrai, s'ils étaient à créer et que nous fussions dans la

(1) L'auteur est R.·. C.·. du rite moderne, et G.·. I.·. G.·., 23e et dernier degré du rite écossais ancien et accepté.

haute position de le faire ; mais, si nous osons manifester notre opinion à cet égard, nous nous plaisons à reconnaître tout aussi librement, que ces grades ne s'accordent généralement qu'aux Maçons distingués par leur zèle ou par leur capacité. Nous ferons plus, toutes les fois qu'il nous sera permis d'énoncer sincèrement notre pensée, nous engagerons les apprentis, les compagnons et les maîtres à se réunir à nous pour louer dans les Maçons possesseurs des hauts grades, la sagesse et les talents recompensés.

Tels sont nos sentiments, tels sont, nous le dirons, ceux de notre respectable loge, qui s'estime heureuse de posséder à son orient des lumières qui ne peuvent qu'augmenter l'éclat et l'utilité des travaux maçonniques.

A cet aveu de notre joie, nous vous demanderons, mes cher frères, de nous permettre de vous accueillir de nouveau avec les honneurs qui vous sont dus, et par les applaudissements de la triple batterie.

DISCOURS

SUR LA FÊTE DE L'ORDRE.

Quæ veritati operam dat oratio, incomposita sit et simplex.
(SENEC., ep. 40.)

TRÈS CHERS FRÈRES,

Dieu a condamné l'homme au travail, il est vrai, mais ce serait manquer à la raison qu'il a daigné nous accorder, que de ne point apprécier le véritable sens de sa pensée. Que ferions-nous sans cette obligation imposée à tous les êtres raisonnables? Vous le dire, ce serait faire injure à votre sagesse et à vos lumières; nous devons nous borner à vous annoncer le travail et la récréation. Dieu qui a parlé par l'exemple, a travaillé et s'est reposé. L'homme, à l'exemple de la Divinité, travaille et se repose; et la Franche-Maçonnerie qui ordonne le travail, a consacré des jours au repos: ces jours sont ceux où nous célébrons la fête de l'Ordre.

C'est donc de cette fête agréable et importante que nous allons vous entretenir. Nous rappellerons à votre intention les parties diverses qui se réunissent pour la rendre bril-

lante. Nous vous parlerons des sensations qu'elle fait naître, nous vous dirons qu'elles sont les voluptés que l'on goûte en y participant d'esprit et de cœur. Heureux si nous vous faisons partager notre émotion et notre joie.

La célébration de la *fête de l'Ordre* est pour tout *Maçon* une sainte solennité, un jour de bonheur, une preuve éclatante de l'estime que nous nous portons, de l'amitié qui nous unit, de la paix qui règne parmi nous.

A cette époque fortunée, les esprits se rapprochent plus intimement, les cœurs font éclater une joie plus vive, et nos travaux ont plus de vigueur, d'intérêt et de solennité; et afin de démontrer que nous n'embellissons point notre sujet comme à plaisir, que dans tout ce que nous disons rien n'est imaginaire, nous allons fixer votre attention sur la nomination des officiers et sur la célébration de la fête.

O se rend au temple; mais, avant d'y pénétrer, chaque frère a médité le sujet qui doit occuper l'assemblée. L'élection des officiers nous occupe d'abord.

Chaque Maçon considère et honore tous ses frères; mais son cœur a besoin d'un second lui-même, d'un ami: il le veut, il le cherche, et lorsqu'il a eu l'ineffable satisfaction de le rencontrer, son ambition est satisfaite.

Un frère affectionne donc plus particulièrement un autre frère, et comme l'amitié connaît toute la délicatesse des égards, il est naturel de penser qu'on se hâtera de présenter son ami.... Non! ce n'est pas ainsi que se conduisent les Maçons. Tout est raisonné, tout est prévu chez eux; et aucun Maçon n'est fait pour porter à un emploi celui qu'il aime, s'il ne reconnaît en lui les qualités exigées pour remplir dignement d'importantes fonctions.

De cette manière de traiter les individus, résulte le bien général, et lorsqu'on dépouille les scrutins, l'unanimité ou la grande majorité des suffrages atteste l'intégrité et la prudence des frères.

La fête de l'Ordre achève ce fidèle tableau.

Voyez cet appareil de fête, ce concours, cet empressement, cette légère confusion.... le plaisir et l'espoir du plaisir les produit!... Tous ces hommes de pays différents, de conditions et de mœurs diverses, vont se réunir en une seule famille pour célébrer l'*Ordre* qui les rassemble, qui les rapproche et leur fait goûter, au sein de la confiance, les délices de la plus touchante amitié. Un coup de maillet obtient le silence, un coup de maillet dirige cette multitude docile, un coup de maillet la place à la table des festins, et un coup de maillet ordonne, suspend ou ferme les travaux.

Régularité précieuse! harmonie enchanteresse!

Observons ces vieillards : ils perdent leur austérité; leurs corps appesantis tressaillent encore de joie, et si leurs mouvements annoncent l'affaiblissement de l'âge, ils indiquent aussi peut-être d'une manière plus douce et plus touchante et la douce émotion, et la gaité, et le bonheur. Voyez comme leurs regards jettent encore des étincelles du feu qui les animait dans leur jeunesse! Leurs bouches s'ouvrent pour parler de leurs sensations; ils oublient le temps..... et cet oubli, malheureusement trop rare, est une preuve de leur sagesse, et de l'influence de notre institution.

La jeunesse, l'âge mûr, la vieillesse, tous les âges, tous les rangs, cessent d'être distingués sans être méconnus. Les caractères se confondent sans rien perdre de ce qui leur est propre. Le philosophe savoure tranquillement la félicité et n'affecte pas une orgueilleuse indifférence; le jeune homme se livre à une joie vive sans être bruyante, et, pour tous, s'évanouissent, dans ces heureux moments, les chagrins de la vie.

Nous nous arrêtons, très chers frères, nous ne voulions offrir qu'une simple esquisse. Le tableau viendra d'un plus éloquent.

DISCOURS

AUX NOUVEAUX OFFICIERS D'UNE LOGE.

> Ceux qui négligent de se rendre utiles à une société où ils ont désiré d'être admis, ressemblent aux estropiés et aux boiteux qui, dans la parabole de l'Évangile, remplissent le festin du père de famille. (D'ALEMBERT, *éloge de l'abbé Dangeau.*)

TRÈS CHERS FRÈRES,

La timidité dans l'orateur est une digue qui retient l'éloquence. La confiance, au contraire, surmonte tous les obstacles. Notre confiance en vous est extrême ; nos moyens sont peu étendus, il est vrai ; mais votre attention nous sera toute consacrée, et votre indulgence ne nous abandonnera pas. Puissions-nous répondre dignement à vos dispositions bienveillantes ! puissions-nous ne pas trahir nous-mêmes nos propres espérances !

Notre tâche est cependant bien difficile à remplir. On peut, sans hésitation, exhorter de nouveaux frères à étudier les règlements de la société à laquelle ils se sont fait agréger ; on peut les inviter à suivre avec exactitude les anciennes directions, à se pénétrer des instructions journalières ,

à travailler et à produire ; mais lorsqu'il faut tracer à un vénérable, aux premiers officiers d'un atelier, les devoirs qu'ils ont à remplir dans les places où leur mérite personnel les a porté, voilà assurément ce qu'il est presque impossible d'exécuter, ce qu'on n'oserait entreprendre, si l'on n'était fermement persuadé que le Maçon revêtu de la première de nos dignités n'est que le premier d'entre ses égaux. Ce pénible devoir est cependant celui que nous remplissons avec le plus de scrupule. Nous cesserons en quelque sorte d'être nous-même ; dans ce que nous dirons, nous serons l'organe d'une société entière ; l'orateur, c'est à dire l'interprète des sentiments, des vœux, des volontés de la loge, le conservateur de ses statuts, le censeur-né de tout ce qui ne serait pas conforme à nos lois, à nos règlements, à nos usages.

Nous commençons par vous, vénérable : vous, qui êtes notre président, le chef de l'atelier, le maître des ouvriers et des travaux. Nous espérons tout de vous ; vos soins, votre zèle, votre surveillance paternelle, nous répondent de notre conservation ; votre prudence garantit notre repos, votre sagesse assure notre prospérité, votre fermeté maintiendra la paix parmi nous, et l'exemple de vos vertus sera notre meilleur précepte. Mais cet assemblage heureux d'excellentes qualités ne suffit pas pour être bon chef, bon administrateur, pour rendre florissant et exempt de toutes taches l'atelier qui vous aura été confié ; ce n'est point assez de bien faire soi-même : il faut que les autres fassent également bien, et c'est ce à quoi vous devez particulièrement consacrer vos efforts. Les vices secrets sont plus dangereux que les vices affichés ; il est plus difficile de prévenir l'intention que de punir le fait.

Que la douceur mêlée à la sévérité, et se tempérant l'une par l'autre, maintienne parmi les officiers la subordination, l'obéissance, la régularité ; parmi les frères, l'égalité, le devoir, l'harmonie, les sentiments généreux.

Ne vous laissez point subjuguer par l'ascendant que prend naturellement la supériorité mondaine ; tenez-vous en garde contre les séductions de l'amitié ; dédaignez la flatterie, repoussez les tentatives de la témérité ou de l'imprudence ; soyez inacessible à tout sentiment de crainte, à toute faiblesse ; montrez-vous impassible comme la loi elle-même ; tout entier à votre devoir, ne voyez que le bien général, l'honneur des frères, la gloire de l'Ordre, la prospérité de l'atelier confié à vos soins.

N'ambitionnez rien qui soit vénal ; ne désirez aucun frivole honneur ; ne cherchez point à conserver un maillet que la volonté libre de vos frères ne vous maintiendra pas.

Soyez toujours prêt à quitter le trône ; n'oubliez pas que vous n'êtes que momentanément le premier d'entre vos égaux ; méritez d'être accueilli des ouvriers lorsque vous rentrerez sur les colonnes.

Alors vous aurez dignement rempli votre place, et votre satisfaction intérieure sera égale à votre reconnaissance.

Estimables seconds d'un sage vénérable, frères surveillants, ayez les mêmes vertus ; car à quelques dégrés près, vous aurez la même autorité à exercer et les mêmes obligations à remplir.

Conseils et appuis du chef, il reçoit de vous un surcroît de lumières et de force. Secondez généreusement ses dispositions ; soyez ses amis et non pas ses rivaux. Étudiez dans votre honorable place les diverses parties de la science des Maçons ; le code de l'obéissance doit vous être familier, les règles de l'exactitude ne peuvent vous être étrangères. Que la surveillance de vous-mêmes, que vos exemples apprennent à vos frères le grand art de parvenir par les vertus et par le mérite.

Nous n'avons aucune règle à vous prescrire, frère orateur : la sagesse conduit sous le dais, la science place au banc de l'orateur ; et l'on n'est point nommé à cet emploi éminent

lorsqu'on n'est pas pourvu de titres qui distinguent le bon Maçon, l'homme supérieur, l'éloquent écrivain.

Votre rôle est beaucoup plus passif, frère secrétaire, mais il n'est ni moins honorable, ni moins essentiel.

Un esprit d'ordre, une attention continuelle, une activité infatigable ; un zèle sans bornes, voilà vos devoirs. Votre récompense est dans la satisfaction que vos frères éprouvent en voyant votre correspondance régulièrement suivie, vos registres bien tenus, votre continuelle présence d'esprit, vos lumières appliquées à toutes les circonstances et à toutes les matières.

La sûreté de la loge dépend de votre surveillance, frère premier expert ; chargé de préserver le temple de l'envahissement que pourraient tenter les faux Maçons, et de le défendre contre la hardiesse des profanes, votre attention plus ou moins active nous conserve ou nous compromet. Il ne peut entrer dans notre pensée que vous soyez capable de méconnaître vos devoirs ; mais il est indispensable que nous vous rappelions à cette prudence conservatrice qui paralyse les tentatives, déconcerte les projets, et maintient la sécurité. Quel plus important emploi que celui qui nous donne des droits sacrés à la confiance générale !

La probité, l'ordre et l'exactitude sont les qualités essentielles du trésorier. Le frère qui est revêtu de cet emploi n'a aucun avis à recevoir, il est Maçon, il est donc probe, soigneux, régulier, et le nommer, c'est faire son éloge.

Le même esprit de délicatesse et de rectitude est également le partage du frère hospitalier : mais ce frère réunit à cet emploi une charge bien précieuse pour le cœur d'un Maçon. Honoré de la confiance spéciale de la loge, il protège, soigne et soulage les Maçons malheureux et les malades de l'atelier. Il doit être réellement infatigable ; mais qu'il se tienne en garde contre le vice indigent ! La prudence doit régler les mouvements de sa sensibilité.

Nous vous devons aussi quelques exhortations, frère

maître des cérémonies. Vos fonctions ne sont point d'une faible importance. Désigné par la loge pour introduire, accompagner et placer les frères qui la favorisent de leur présence, organes des jeunes frères et des visiteurs timides, vous êtes chargé de faire les honneurs d'une société qui se fait un devoir d'accueillir tous les FF.·. avec la franchise qui distingue les Maçons, et l'urbanité qui caractérise les Français. De votre abord gracieux, de votre langage plein d'aménité, dépend l'idée qu'on se forme de l'assemblée que l'on vient visiter ; et rien ne frappe aussi défavorablement le visiteur, que le manque des formes aimables de la douce fraternité. Nous vous invitons, cher frère, à vous rappeler constamment l'esprit de votre emploi, bien persuadé que si vous ne le perdez pas de vue, notre respectable loge sera toujours dignement représentée.

Frères chargés des autres fonctions de l'atelier, vous connaissez l'étendue de vos devoirs, et cela vous suffit, pour bien les remplir. Parties diverses d'un grand tout, souvenez vous que les choses ne sont belles et parfaites que lorsqu'elles marchent concurremment à la même fin, et que leur organisation est complète.

Nous touchons à la fin de cette allocution et nous nous en félicitons. Le langage que nous avons été forcé de tenir convient peu à notre caractère, et notre mission a été pénible à remplir. En obéissant au vœu de la loge nous prouvons cependant que nous ne reculons devant aucun devoir. Dans le bien, imitons-nous et fortifions-nous mutuellement.

Nous avons invité les nouveaux officiers de cet atelier à se rappeler leurs devoirs. Ce n'est pas assez, il convient que nous nous adressions à tous les membres de la loge. Oui ! très chers frères, oui, c'est à vous tous que nous adressons nos exhortations fraternelles.

Dans ce que nous avons dit, recueillez des leçons pour les temps futurs. Un jour vous serez officiers, et vous aurez

les mêmes fonctions à remplir ; mais, en attendant, empressez-vous à reconnaître, à respecter les chefs de votre choix ; appliquez-vous à les seconder, facilitez-leur ce que les emplois dont ils sont chargés peut avoir de pénible ; soyez dociles à leurs invitations et prompts à faire ce qu'ils attendent de votre zèle ; ne les forcez point à user de l'autorité de leur ministère. N'oubliez pas que s'ils sont vos frères, ils n'en sont pas moins vos supérieurs ; souvenez-vous qu'ils ne peuvent rien sans vous ; mais pensez aussi que vous n'existez comme corps que par eux. Ne résistez point à leurs avis qui dirigent toujours vers le bien ; et si vous cessiez un instant de concourir à l'avantage général, ce serait non seulement une infraction coupable de vos propres lois, mais encore le principe de votre désorganisation, de votre perte, de la chute du temple et de la dissolution de notre société.

Si vous êtes dociles, vos supérieurs seront justes, et vos efforts mutuels ne tendront qu'à la félicité commune. Cette harmonie existant dans toutes les loges, l'ordre prospérera ; il était depuis longtemps célèbre, il deviendra immortel.

DISCOURS

SUR L'INAUGURATION D'UN TEMPLE MAÇONNIQUE.

> Le jour n'y finit point, et la nuit, avec ses sombres voiles, y est inconnue; une lumière pure et douce se répand autour des corps de ces hommes justes, et les environne de ses rayons comme d'un vêtement. Cette lumière n'est point semblable à la lumière sombre qui éclaire les yeux des misérables mortels, et qui n'est que ténèbres; c'est plutôt une gloire céleste qu'une lumière; elle pénètre plus subtilement les corps les plus épais que les rayons du soleil ne pénètrent le pur cristal; elle n'éblouit jamais, au contraire, elle fortifie les yeux, et porte dans le fond de l'ame je ne sais quelle sérénité; c'est d'elle seule que ces hommes bienheureux sont nourris; elle sort d'eux et elle y entre; elle les pénètre et s'incorpore à eux comme les aliments s'incorporent à nous. Ils la voient, ils la sentent, ils la respirent; elle fait naître en eux une source intarissable de paix et de joie.
>
> (Fénélon, *Télémaque*, liv. 19.)

Très chers frères,

Tout ce qui tient aux cérémonies des Francs-Maçons est auguste et inspire un intérêt dont les cérémonies profanes ne sont pas toujours favorisées. Tout est solennel dans la Franche-Maçonnerie : l'installation d'une loge, les fêtes de

l'Ordre, l'adoption d'un lwton, les pompes funèbres, présentent à l'attention des tableaux parfaits de noblesse et de grandeur qui, en excitant l'étonnement et l'admiration, donnent lieu aux émotions les plus vives et les plus douces.

Frappé de ce qu'il y a de sublime dans ces belles et pieuses solennités, nous allons vous retracer les principaux détails de l'inauguration d'un temple maçonnique; et autant que nos faibles moyens nous le permettront, nous vous ferons partager les sentiments de respect et le plaisir que nous avons éprouvés.

L'amour de la vertu forme les Francs-Maçons et leur fait élever des temples dans lesquels ils doivent journellement travailler pour la gloire du Créateur suprême, pour le bonheur de leurs semblables et pour leur propre bonheur. Une respectable loge ayant fait élever l'un de ces temples, résolut de lui imposer le caractère auguste qui devait le distinguer des monuments des hommes. Elle se prépara longtemps à cet acte important, elle instruisit de son projet les loges, ses sœurs, et les frères isolés, enfants de la grande et vertueuse famille. Le jour désigné pour la solennité étant arrivé, la loge qui s'était chargée de faire l'inauguration, se présenta dans le lôcal du temple dont elle prit possession; elle plaça à toutes les avenues des frères qui devaient les garder. A l'heure fixée pour la cérémonie, tous les membres de la loge se rendirent de la salle des *pas perdus* dans celle du *parvis*. Les portes closes, des frères furent chargés de ne permettre l'entrée de l'assemblée qu'aux Maçons réguliers. Le vénérable s'étant placé dans le lieu qui représente l'orient, les surveillants dans le lieu qui représente l'occident, les officiers de l'atelier étant à leurs places respectives, tous les frères se trouvant distribués sur les colonnes, le vénérable frappa un coup qui fut répété au midi et au nord : l'ordre et le silence régnaient dans l'assemblée. Le vénérable, informé que tous les frères présents étaient Maçons et membres de la loge, ouvrit les travaux au grade

d'apprenti, et après avoir fait tuiler les visiteurs, il ordonna d'introduire ces frères, qui furent reçus avec joie, mais auxquels on ne rendit aucun *honneur*, la faible clarté qui n'était produite que par une torche enflammée, la non disposition du lieu et la circonstance de la solennité, ne permettant pas qu'on s'occupât d'une chose étrangère à la consécration du temple.

Après avoir annoncé le sujet de la réunion, le vénérable fit distribuer à tous les officiers de la loge des gants de peau blanche; il prévint l'atelier qu'il allait se mettre à la recherche du feu sacré, et aussitôt il remit son maillet à l'ex-vénérable, et descendit de l'orient. Les surveillants confièrent leurs maillets à deux frères experts, et se réunirent au vénérable, qu'accompagnèrent encore le frère orateur, le frère secrétaire, le premier expert, le trésorier et le grand-maître des cérémonies. Le cortége était précédé par le frère terrible. Pendant la marche vers le temple, une harmonie convenable à la situation se fit entendre, et ne fut suspendue que lorsque le frère orateur-adjoint eut manifesté l'intention de parler. Un profond silence régna alors dans toute l'assemblée. Le frère orateur-adjoint retraça dans un discours simple, mais plein d'onction, les causes de la recherche du feu créateur; il démontra l'origine de ce feu sacré, et forma des vœux pour que la recherche fût heureuse et prompte, afin que les Maçons ne restassent pas longtemps privés des moyens de se livrer au travail. « Privés de la » vraie lumière, ajouta-t-il, nous ne pourrions nous conduire qu'avec hésitation, et si nous conservions les facultés et le caractère des vrais Maçons, le lieu de notre » réunion n'étant point éclairé par cette lumière divine qui » donne le zèle et la confiance, nos travaux n'auraient aucune consistance, aucune régularité. »

Le frère orateur-adjoint avait à peine terminé son discours, que l'on entendit frapper plusieurs coups. Une porte s'ouvrit, et une voix forte demanda : *Qui êtes-vous et que*

voulez-vous? Le vénérable répondit : *Je suis le maître qui cherche la lumière.* La voix répliqua plus doucement : *Puisqu'il est ainsi, entrez et soyez satisfait.* Dans ce moment l'on battit le silex, et peu d'instants après, le cortége revint. Le vénérable portait allumée une bougie de cire vierge qu'il déposa sur l'autel. Il prit son maillet. Les surveillants et les frères du cortége retournèrent à leurs places.

Le vénérable montra l'étoile vierge en disant :

Qu'elle soit l'aurore d'un beau jour et le précurseur de l'astre divin qui doit éclairer le nouveau temple!

L'harmonie fit entendre des accords d'allégresse. Le vénérable et tous les frères du cortége se mirent de nouveau en marche et se dirigèrent vers le temple afin de le purifier. Le frère orateur adjoint, par une courte allocution, prépara l'assemblée à cet acte de la plus haute solennité.

Le vénérable étant parvenu à la porte du temple nouveau, frappa trois coups. Le frère qui était dans l'intérieur lui répondit, et les deux battants de la porte s'ouvrirent. Le frère terrible s'avança seul, et d'une voix tonnante, il s'écria : *Éloignez-vous, profanes, voici les fils de la lumière!* Le vénérable, suivi du cortége, entra dans le temple, se purifia, et répandit l'eau lustrale dans les trois parties mystérieuses. Il brûla des parfums qui étaient placés au bas de l'orient et au centre des colonnes du midi et du nord, et le temple fut éclairé. Le cortége retourna dans la salle du *parvis*. Le vénérable annonça que le temple était disposé pour recevoir les frères; aussitôt il se remit en marche, et tous les frères le suivirent selon leurs grades et leurs rangs. Les surveillants terminaient la marche, qui s'était faite dans le plus grand ordre et au son de l'harmonie. Arrivés au temple, les frères se placèrent dans l'ordre qui avait été établi dans la salle du *parvis*. Le frère premier expert s'étant assuré que le temple était couvert, et l'annonce en ayant été faite, le vénérable déposa le feu sacré dans le nuage élevé sur sa tête. Les surveillants allumèrent les étoiles de leurs colonnes. Le

vénérable dit : *Maintenant que le feu divin brille dans cette auguste enceinte, parcourons-la dans toute son étendue, et adressons, à chaque emblème des vertus qui la décorent, l'hommage de notre amour et de notre vénération*. Le vénérable, suivi de tous les frères, fait intérieurement trois fois le tour du temple. De retour à l'orient, il annonce par le nombre ternaire, l'inauguration de l'atelier, et les surveillants proclament cette annonce sur leurs colonnes. Une hymne en actions de graces fut exécutée par des frères artistes; le triple applaudissement acheva d'exprimer l'allégresse de tous les Maçons. Le frère orateur, dans un discours savant et lumineux, retraça les divers points de la cérémonie, rappela aux Maçons leurs devoirs fraternels, et offrit au grand Jéhova, au nom de la loge pieuse et reconnaissante, un noble tribut de louanges. Des actes nombreux de bienfaisance signalèrent l'heureuse impression de ce discours. Un banquet volontaire termina une cérémonie qui avait attiré un concours immense de Maçons de tous grades et de tous les Orients, de nombreuses députations de loges, et un grand nombre d'officiers et de membres du sénat maçonnique.

Puissent de telles cérémonies se répéter souvent pour la prospérité de l'Ordre, pour notre bonheur et pour la gloire du grand Architecte de l'univers!

DISCOURS

SUR UNE INSTALLATION DE LOGE.

> Si les paroles nous manquent, et les expressions ne répondent pas à un sujet si vaste et si relevé, les choses parleront assez d'elles-mêmes. (BOSSUET, *Or. fun. de la reine d'Angleterre.*)

TRÈS CHERS FRÈRES,

L'homme veut se survivre. Il sent son néant; et pour ne pas mourir tout entier, pour rattacher son souvenir à quelque chose de grand et de durable, il crée, il bâtit; mais, souvent abusé par l'espérance, il meurt avec ses propres créations, ou, plus infortuné encore, il voit, avant d'avoir atteint le terme de sa vie, disparaître pour jamais ce qu'il avait exécuté.

C'est cependant à cette espérance, souvent si illusoire, que nous devons les œuvres du génie et tant d'ouvrages matériels qui font notre gloire ou notre bonheur.

Qu'auraient été nos pères si leurs ancêtres se fussent tenus dans un état d'apathie et d'inaction? Que serions-nous

si les auteurs de nos jours n'eussent pris soin de cultiver nos talents naturels ou de diriger nos esprits ?

L'homme est donc fait pour se survivre ; et rien ne prouve autant qu'il a la conscience de ce qu'il vaut, de ce dont il est capable, que ce noble désir d'élever des monuments qui attestent son existence bien longtemps après qu'il a cessé d'être.

Secondons ces généreuses dispositions ; que l'espèce entière soutienne l'individu ; que l'individu reconnaissant célèbre ceux qui lui préparèrent des appuis, et qu'il aspire à la gloire en travaillant à son tour pour l'utilité de tous.

S'il suffit d'être homme pour aimer à édifier ; il faut être Maçon pour se plaire à être continuellement à l'œuvre. Les travaux se succèdent sans cesse ; du travail particulier on passe au travail en commun, et de ce travail on revient au premier, pour retourner ensuite à l'autre.

Des Maçons zélés pour la propagation de l'Ordre se réunissent, et, sans renoncer à fréquenter d'autres ateliers, veulent en bâtir un qui leur appartienne en propre. Leur désir est transmis à l'autorité suprême, au sénat Maçonnique ; bientôt tous les vœux sont comblés, des ordres approbateurs autorisent l'édifice : d'illustres chefs viendront consacrer le lieu et poser la première pierre.

Le jour est indiqué. Les membres de la loge en instance se réunissent ; leurs amis, leurs frères se joignent à eux ; un discours du frère qu'ils ont choisi pour chef leur annonce l'heureuse nouvelle, les prépare à l'obéissance, à l'activité, et leur fait entrevoir dans la prompte confection de l'ouvrage, la récompense de leurs vœux et de leurs soins. Bientôt un message avertit de l'arrivée des officiers du Grand Orient, chargés de l'honorable mission de travailler à la pose des premiers matériaux. Une députation de neuf membres de la loge va au-devant des commissaires, les reçoit, les complimente, et prend connaissance des pouvoirs qui les constituent. La députation revient rendre

compte de la démarche et de la vérification qui a été faite, le vénérable les renvoie aussitôt auprès des commissaires, et invite les ouvriers à se dépouiller de leurs ornements Maçonniques, mais à garder leur tablier, symbole du travail. Une députation de sept frères se rend dans la salle du *parvis*, et porte, sur des coussins, pour être présentés aux commissaires, les maillets de la loge, des gants blancs et des bouquets, La députation rentre en précédant les commissaires. Le vénérable et les surveillants attendent les illustres députés à la porte du temple; ils les conduisent à l'orient, en les faisant passer sous la voûte d'acier. Le premier des trois commissaires monte sur le trône, et fait occuper par ses deux collègues les places des surveillants; il annonce ensuite le motif de sa mission; ouvre les travaux du Grand Orient de France, fait connaître par une lecture, et transcrire sur le livre d'architecture de la loge, le contenu des pouvoirs et la teneur des constitutions accordées par le Grand Orient; et, dans un discours sur les principaux devoirs des Maçons et des ateliers, il donne des avis fraternels et des instructions lumineuses aux ouvriers dont il vient régulariser et partager les travaux. Après ce discours, il proclame par trois fois l'installation de la loge : cette proclamation est répétée sur les deux colonnes. Pendant ce temps, l'encens fume sur les autels placés à l'orient, au midi et au nord; l'harmonie exécute un morceau d'allégresse, et un triple applaudissement manifeste la joie générale, qu'il régularise et sanctionne. Le président invite le vénérable à prêter au pied du trône le serment de fidélité, que répètent ensuite les surveillants, les officiers et tous les frères. Le président, après avoir donné le mot de semestre et fermé les travaux du Grand Orient, rend au vénérable le maillet qui lui avait été confié; les surveillants de la loge sont réinstallés dans leurs fonctions. Le premier soin du vénérable est de remettre en activité les travaux de la loge, et d'exprimer la reconnaissance de l'atelier; de

faire au nom de tous les frères la profession de foi maçonnique, et de promettre au Grand Orient et à l'ordre une fidélité à toute épreuve et la plus parfaite exactitude ; enfin, d'assurer les commissaires en particulier des sentiments affectueux qui leur sont dus. Cet hommage rendu, le frère orateur obtient la parole. Son tracé d'architecture est éloquent et lumineux; il contient des recherches savantes sur l'histoire de la Franche-Maçonnerie ; il renferme des vues ou nouvelles ou dignes d'intérêt par une brillante élocution, enfin, il fixe notre attention sur la célébration de nos fêtes, et nous prépare à l'auguste solennité de ce jour.

Plusieurs frères succèdent à l'orateur, et tous prouvent que leurs écrits sont, comme leur conduite, dignes d'être proposés pour modèles.

Le zèle du vénérable et de tous les frères ayant heureusement mis à fin les travaux du jour, le vénérable invite les ouvriers à se rendre, dans l'ordre des dignités et des places, à la salle du banquet. L'harmonie précède la marche; elle accompagne toutes les santés, elle embellit les cantiques, et ne cesse de se faire entendre que lorsque les frères se sont séparés en paix, et en bénissant le grand Architecte de l'univers des bienfaits qu'il daigne répandre avec abondance sur l'ordre Maçonnique et sur le monde profane.

DISCOURS

AUX OFFICIERS DU GRAND ORIENT DE FRANCE, VISITEURS D'UNE LOGE NOUVELLEMENT INSTALLÉE.

> Quiconque flatte ses maîtres les trahit; la vérité, est le premier hommage qu'on leur doit, on ne tient plus à l'honneur et au devoir dès qu'on ne tient plus à la vérité, qui, seule honore l'homme, et qui est la base de tous les devoirs. (Massillon, *Petit Carême*, premier Discours.)

Très respectables frères,

La reconnaissauce, si nous pouvons nous servir d'un langage peu convenable peut-être, est l'intérêt volontaire d'une dette sacrée. Les cœurs honnêtes l'acquittent avec exactitude, parce qu'ils se trouvent heureux de remplir les engagements qu'ils ont contractés. Dans la circonstance présente, le Grand Orient est l'obligeant, et notre respectable loge, l'obligée.

Naguères nous n'étions rien. Maçons peu nombreux et dispersés, sans temple, sans chef, sans appui, nous ne sa-

vions où nous réunir ; nous ignorions où étaient les ateliers et les maîtres. Pleins d'ardeur, mais n'ayant que des moyens paralysés par l'impuissance de les employer convenablement, nous demeurions dans une inaction funeste. Pour sortir de cet état affligeant, nous nous sommes adressés au Grand Orient de France ; il nous a entendus et aidés ; et aujourd'hui que nous sommes en pleine activité, nous recevons, dans l'asile qu'il nous a procuré, et nos amis et nos bienfaiteurs.

Que notre gratitude est profonde !

Maçons libres, nous ne reverrons pas, sans oser y attacher nos regards, l'idole que le corps des Maçons français a élevée pour en être protégé dans les occasions où le réclament des intérêts ou des besoins pressants ; nous saurons concilier le sentiment de notre puissance innée avec les égards et le respect que nous devons aux plus hautes vertus, aux lumières les plus éclatantes.

Le Grand Orient, et nous le disons pour l'instruction de nos jeunes frères, est le sénat maçonnique en France. Tous les Maçons des divers Orients du royaume l'ont établi d'un consentement général, par la réunion en diète permanente de leurs députés et de leurs vénérables. Le Grand Orient, organe de la volonté et ministre de la puissance de l'Ordre entier, est tout pour eux. On le reconnaît pour régulateur, pour protecteur ; soumis à ses lois, à sa puissance, les ateliers reçoivent la loi qu'il dicte, et tous les corps maçonniques n'ont d'existence, d'action légale que par sa volonté que dirige la justice.

Sans les loges, le Grand Orient n'existerait pas ; sans le Grand Orient, les loges seraient sans consistance, et les Maçons sans appui, sans point central. Il est donc de toute nécessité qu'il y ait un Grand Orient, puisque notre existence et l'harmonie parmi nous en dépendent. Il est donc indispensable que le Grand Orient soit toujours ce

qu'il est, le directeur, le conseil et le soutien des loges et des Maçons.

Il n'est point dans son essence, dans ses principes, dans son intérêt, dans son intention, qu'il y ait de sa part, envers qui que ce soit, injustice, abus d'autorité, infraction des lois, des règles et des usages de notre association. Il serait aussi impossible de voir le Grand Orient devenir l'oppresseur des loges et des frères, qu'il serait inouï de trouver un père capable de sacrifier ses enfants.

Si par le seul fait de son existence, le Grand Orient est éminemment juste, sécourable, indulgent, intéressé à notre conservation, à notre prospérité, il est du devoir de tout frère de l'aimer et de faire des vœux pour sa conservation. Les loges lui doivent une soumission entière, et les frères sans distinction un respect inaltérable.

Ces sentiments sont ceux de tous les ateliers des Orients français; et le Grand Orient de France y verra l'esprit fraternel et dévoué qui anime quiconque a le bonheur de vivre sous son gouvernement.

Vous avez été témoins, très respectables frères, de nos dispositions et de nos travaux pendant l'*instance* dans laquelle nous nous sommes trouvés. Nous tracerons ici la conduite que nous avons tenue, afin qu'elle serve de règle aux loges non constituées.

Incertains si nous obtiendrions notre régularisation, nous nous sommes bornés à travailler régulièrement, à mettre en action les instructions tracées, à familiariser les ouvriers avec leurs devoirs, à exercer les chefs. Les cahiers du Grand Orient ont été continuellement sous nos yeux, et nous ne nous en sommes jamais écartés; la décence s'est toujours fait remarquer dans la tenue et dans le langage des frères; l'ordre a sans cesse présidé à tous les travaux, l'activité a été continuelle. Quoique autorisés à nous adjoidre des ouvriers de notre choix, nous nous sommes dispensés d'employer ce surcroit de force. Nous avons pensé que l'incer-

titude de notre état ne nous permettait pas de constituer des Maçons. Nous ne savions pas nous-mêmes si notre réunion serait régularisée un jour.

Installée comme atelier et avouée du Grand Orient, cette réunion a conservé ses vertus actives. L'ordre et la paix n'ont pas cessé de régner parmi nous. Une administration sage a maintenu la prospérité dans notre sein. Nos finances sont utilement employées, nos registres tenues avec exactitude; nos officiers remplissent scrupuleusement leurs devoirs; les frères sont dociles, zélés et laborieux.

Nous aimons de cœur tous les Maçons; nous secourons autant qu'il est en notre pouvoir les frères indigents, et nous nous plaisons à propager les vertus maçonniques. Nous étudions en silence, nous enseignons avec modestie; et lorsque nous pouvons apprendre quelque chose d'utile, nous ne dédaignons pas de nous instruire.

Tels sont les principaux traits de notre conduite.

Mais s'il est de notre devoir de vous rendre compte de nos travaux, nous devons craindre aussi d'abuser de votre attention. Nous allons terminer par le juste hommage que nous adressons au Grand Orient, un discours dont la forme réclame toute votre indulgence.

Nous sommes dévoués au sénat maçonnique. Nous honorons la sagesse de sa conduite, l'importance de ses arrêtés, l'utilité de ses discussions. Nous reconnaissons hautement qu'aucun corps ne peut être mieux composé, plus heureusement régi, plus digne enfin, par tous ses mérites de la confiance des loges, de l'affection des frères.

Puisse ce sincère hommage lui être agréable, lui prouver que nous le chérissons autant que nous le respectons!

Dignes officiers et membres du Grand Orient, vous avez, avec les vertus de votre illustre corps, celles que possèdent les hommes les plus distingués.

DISCOURS

SUR L'AFFILIATION ENTRE LES LOGES.

> Aimons la sagesse, aimons tous les hommes mais ne considérons ; ne fréquentons que ceux qui la chérissent.
>
> (ANAXAGORE.)

TRÈS CHERS FRÈRES,

Le but de toutes les associations vertueuses est de lier les hommes par les douces habitudes qu'on leur fait contracter en les rassemblant. Depuis que nous vivons en société, nous avons eu des réunions et ces réunions n'ont cessé de procurer de grands avantages du moment où elles ont prouvé qu'elles étaient estimables. Désirons le rapprochement journalier des hommes généreux ; car l'isolement produit l'indifférence, qui touche de bien près à l'égoïsme. Il faut être recherché pour se plaire à rechercher les autres ; il faut vivre dans la société pour être heureux et pour contribuer au bonheur des autres ; parce que dans les réunions recommandables on se prodigue mutuellement et comme à l'envi ces soins officieux, ces égards désintéressés, ces services toujours volontaires qui inspirent à nos cœurs nés sensibles

un sentiment de gratitude, source de nouveaux bienfaits, et qu'il est aussi doux de recueillir de la bouche de son semblable que de l'exprimer soi-même.

L'âge d'or a existé, n'en doutons point. L'habitant de la cité aime le luxe, tous les genres de plaisirs ; l'habitant de la campagne est simple dans ses goûts, frugal dans ses repas, sobre dans l'usage des plaisirs, et indifférent pour ce qu'on peut appeler nos jouissances sociales. Essayons de faire disparaître tout ce qui excite les désirs que nous devons à la corruption, enfant du mauvais génie de l'homme ; quittons la ville, fuyons les choses qui peuvent enflammer nos sens ; et, en devenant modérés comme les paisibles habitants des hameaux, nous remonterons à l'âge d'or, qui n'était autre chose que ce qu'on appelle la vie des champs... Vous souriez, très chers frères, à notre *Utopie!*... Mais cette *Utopie* n'a pas été et n'est pas impossible. Dans ces temps heureux où l'on ne se nourrissait point du sang et de la chair des animaux, les sens étaient calmes ; on ne les irritait point par des substances étrangères que nous ne nous procurons qu'à grands frais. On se contentait des choses simples, qui s'offraient continuellement près de nous : des fruits et du lait.

Les hommes qui ont travaillé à former des réunions, et notamment celle de l'antique Maçonnerie, que nous distinguons parmi les belles institutions des temps passés, n'ont pas prétendu rigoureusement ramener l'âge d'or tel qu'il a existé, l'entreprise eût été inéxécutable ; mais ils voulaient nous rendre à ces sentiments de modération, de concorde et d'amitié qui furent le partage des premiers humains : ceci est plus réel.

Nous n'entreprendrons pas de signaler les immenses bienfaits que chacun de nous recueille de l'association des Francs-Maçons ; ils vous sont connus ; vous les avez souvent retracés vous mêmes, et vous n'êtes nullement étrangers à l'art de développer les connaissances les plus importantes de notre institution ; mais nous saisissons avec le plus vif plaisir

l'occasion de l'acte solennel qui unit intimement deux respectables loges, pour occuper encore quelques instants votre attention, en traçant les avantages qui résultent pour les individus de l'affiliation entre les corps.

Il n'en est pas de notre Société comme de la société des profanes. Dans celle-ci, plus on s'isole, plus on est tranquille, moins on a à craindre; dans la première, au contraire, plus les réunions sont intimes et nombreuses, plus on ressent l'heureuse action qu'exerce de mille manières un grand nombre de frères sages ou aimables, et souvent l'un et l'autre ensemble.

On prétendra, peut-être, que les associations des corps maçonniques sont contraires aux principes de notre institut; il ne nous appartient pas de décider un point de cette importance; nous ne devons nous occuper que de l'acte fait et non de l'acte à faire.

C'est donc en ce sens que nous envisagerons notre sujet.

On ne peut se dissimuler que dans toutes les sociétés, c'est-à-dire que partout où il y a des hommes, et la Société maçonnique n'est point exempte de payer son tribut à la faiblesse humaine, l'inertie et le découragement se manifestent lorsque l'on est en petit nombre; car le feu sacré n'est pas également actif dans tous les cœurs. Alors, et sans presque s'en apercevoir, on devient moins sévère sur le choix des aspirants; on néglige ses devoirs maçonniques; et les assemblées, au lieu d'être complètes et animées d'un zèle ardent, sont à peine composées de quelques frères qui travaillent sans courage et sans espoir... Mais deux corps égaux en force, en mérite, en ardeur, se réunissent-ils? leurs forces s'accroissent; les avantages dont ils jouissent se multiplient, et leur mérite s'agrandit; ils s'appuient l'un sur l'autre; ils ne désirent point, ou ne désirent plus, une augmentation qu'il faudrait acheter par des sacrifices, et ils travaillent avec plus d'ardeur et d'assiduité : les frères, par une noble rivalité, luttent en quelque sorte de talents, d'empressement et de

science, et cette lutte, toujours honorable et si digne d'encouragement, ne produit jamais l'envie, jamais aucun sentiment jaloux ; elle est toujours avantageuse et agréable.

A ces résultats précieux d'une noble concurrence, se joignent d'autres résultats non moins désirables, des plaisirs doux et purs.

Les solennités de l'Ordre, les fêtes de renouvellement de l'affiliation de deux loges, les banquets de famille, les réunions amicales, sont des causes charmantes de rapprochement. Les travaux et les actes de bienfaisance les précèdent, et une gaieté vive, sans tumulte, les termine avec la décence et la discrétion qui caractérisent les bons Maçons, les hommes bien nés.

Heureuses conséquences de l'association des loges, vous développez, en tableaux nombreux et variés, les traits touchants ou aimables du caractère du Franc-Maçon, que vous nous faites envisager dans ses actions morales ou observer dans ses doux plaisirs.

DISCOURS

SUR LA CINQUANTAINE MAÇONNIQUE.

Ainsi, cédant aux charmes de nos liens sociaux, nous voyons avec joie deux époux vertueux renouveler leur union après cinquante ans de bonheur.

Très chers frères,

Il est dans la nature humaine un ordre que rien ne peut altérer. Tout doit avoir son cours, et ce cours est borné ou étendu selon la volonté du Créateur suprême.

Quels que soient nos vœux, nos biens, notre prévoyance, nous ne conservons que jusqu'au temps marqué pour la destruction ce qui paraît le plus inébranlable, et nous sommes contraints par les arrêts immuables de la puissance divine de laisser périr à l'instant ce qui doit tomber de suite : heureux frein à la témérité humaine!

Ne nous affligeons point en voyant ce qui s'éclipse après un court espace de temps; mais célébrons par des fêtes ce qui passe le terme probable.

Ainsi nous admirons la durée de ces monuments célèbres

qui ont survécu à tant de monuments non moins admirables ; ainsi nous considérons avec étonnement ce pin antique resté seul debout, tandis que ses égaux sont tombés sous les coups de la foudre ou sous la hache des hommes, ainsi nous vénérons ce patriarche qui a vu naître et périr tant de générations ; ainsi, cédant aux charmes de nos liens sociaux, nous voyons avec joie deux époux vertueux renouveler leur union après cinquante ans de bonheur.

L'institution célèbre de la Franche-Maçonnerie remonte à la naissance des choses. Création parfaite de la Divinité, elle n'aura point de terme ; mais il ne peut en être ainsi des associations auxquelles elle donne lieu. L'institution est le corps sacré des préceptes divins ; les associations, où elle se développe et se pratique, sont des réunions d'hommes ; et comme la période de l'existence de l'homme est bornée, on en voit peu dépasser le terme ordinaire de la vie de leurs fondateurs.

Une loge Chapitrale de l'Orient de Paris avait atteint la cinquantième année de son existence ; elle avait encore son fondateur, vieillard de quatre-vingt-dix ans, et ce double motif de joie la détermina à célébrer par une fête maçonnique le double bienfait dont elle jouissait. Elle fit connaître son intention au Grand Orient de France et aux loges, et les Maçons isolés, se plurent à y concourir par leur présence.

Le jour où se devait célébrer la fête parut enfin ; il était pur, il se passa sans nuage.

Le local de la loge est disposé ; les cours, les escaliers, les salles de reception, toutes les parties du local, sont garnies de riches tapisseries et décorées d'arbustes et de fleurs. Le temple, la salle des banquets, sont ornés avec élégance. Une garde profane fait le service aux différentes avenues extérieures du local ; une autre garde composée de Maçons, veille à la sûreté intérieure.

Les travaux s'ouvrent au premier grade, et l'on introduit successivement, avec les honneurs dûs à leurs grades, les visi-

teurs, les députations des loges munies de pouvoirs écrits, les vénérables, les présidents de chapitres, les membres et les officiers du Grand Orient. Tous ces frères reçoivent, par l'organe du vénérable et par les applaudissements de la loge, le témoignage de la satisfaction que fait naître leur présence.

Le grand-maître des cérémonies annonce que le vénérable fondateur est dans le porche. Le vénérable titulaire ordonne son introduction, envoie à sa rencontre un cortége dans l'ordre suivant : Deux gardes du temple, deux aides des cérémonies, deux experts, la bannière de la loge, les bannières des loges représentées par leurs députations, deux lanciers, les étendards du souverain chapitre de la loge, deux autres lanciers, la députation envoyée par l'atelier au vénérable fondateur, des maîtres de cérémonies portant des fleurs qu'ils répandent avec profusion. Le vénérable fondateur, qui vient à la suite du cortége, est conduit par le grand-maître des cérémonies. Deux experts, deux gardes du temple, terminent la marche. Pendant ce temps, une musique composée pour la cérémonie remplit le temple de sons enchanteurs. L'encens brûle sur trois autels et s'élève en nuages ondoyants jusqu'à la voûte azurée. Une pluie de fleurs tombe sur le vieillard. Le bruit régulier des maillets et le léger cliquetis des glaives se réunissent pour imprimer à la marche du vénérable fondateur un caractère sacré et mystérieux. Le cortége étant arrivé à l'orient, le vénérable titulaire descend du trône, s'avance au-devant du vénérable doyen, l'embrasse, lui offre son maillet; après l'avoir complimenté, il l'installe à la place qu'il occupait et s'assied près de lui. Le vénérable fondateur exprime avec émotion ses remerciements, se place sur le trône, et ordonne la continuation des travaux. Le grand maître des cérémonies annonce l'arrivée de la députation nommée par le Grand Orient de France. Le vénérable fondateur envoie reconnaître les pouvoirs des commissaires, et, sur le compte

qui lui est rendu, il se fait remettre les maillets des surveillants. A la tête de tous les officiers de la loge, il se transporte à l'occident; là il s'arrête, et réunissant les trois maillets, il les présente au président de la députation, qui les accepte et les distribue à ses collègues, afin d'ouvrir dans le sein de la loge les travaux du Grand Orient de France. Ces travaux en vigueur, le secrétaire du Grand Orient donne lecture de l'arrêté du sénat Maçonnique et des pouvoirs des commissaires. Le président les fait transcrire sur le livre d'architecture de la loge, et fait renouveler au vénérable fondateur le serment d'obéissance et de fidélité à l'ordre et à la suprême puissance Maçonnique qu'il avait prêté cinquante ans auparavant. Durant cet acte, le président pose sur la tête du vieillard une couronne de roses, de myrte et d'accacia, et accompagne cet hommage de paroles gracieuses et de douces félicitations de la part du Grand Orient. Les remerciements du vénérable ont été pleins d'émotion et de protestations d'attachement et de respect pour les illustres frères qui composent l'auguste sénat des Maçons. Le président, après avoir reçu les nouveaux engagements des membres de la loge, proclame et fait proclamer par trois fois que la respectable loge existe depuis cinquante ans; il ferme ensuite les travaux du Grand Orient, et restitue les maillets au vénérable fondateur et aux officiers de la loge. Les travaux de l'atelier reprennent force et vigueur. Le vénérable fondateur remet son maillet au vénérable titulaire, et lui adresse les paroles les plus obligeantes en l'embrassant. Le vénérable titulaire ordonne l'ouverture des portes du temple, et aussitôt des maîtres de cérémonies portant sur un coussin un glaive, une écharpe et un anneau, entrent au son de l'harmonie. Le vénérable titulaire, organe de la loge, fait hommage au vénérable fondateur de ce tribut fraternel et symbolique de reconnaissance. Son discours et le don excitent la sensibilité du Maçon à qui ils sont adressés; il y répond par l'expression

touchante des sentiments les plus paternels et les plus affectueux. Le frère orateur saisit cette occasion pour donner l'historique de la loge, et faire avec une heureuse délicatesse l'éloge mérité du doyen des vénérables et peut-être des frères. Le frère secrétaire rend compte des travaux de la loge pendant les cinquante ans écoulés. Un murmure général, et bien flatteur pour l'atelier qui en est l'objet, se manifeste au résumé des actes de bienfaisance. Les commissaires nommés par la loge pour distribuer une somme de deux mille francs, votée à l'occasion de la fête de la cinquantaine Maçonnique, rendent compte de leur mission. Cette somme a été remise au bureau des nourrices pour acquitter les dettes des pères de famille les plus pauvres. Le produit de la quête qui s'élève à une somme considérable, est remis aux commissaires, afin qu'ils en fassent la répartition entre les mêmes infortunés.

Un banquet gratuit, auquel ont été invités tous les frères présents, a terminé les travaux d'une réunion d'hommes sages qui se rassemblent pour faire le bien et pour exalter la vertu.

DISCOURS

SUR UNE LOGE D'ADOPTION.

C'est une question de savoir si la loi naturelle soumet les femmes aux hommes? Non, me disait l'autre jour un philosophe très galant; la nature n'a jamais dicté une telle loi; l'empire que nous avons sur elles est une véritable tyrannie; elles ne nous l'ont laissé prendre que parce qu'elles ont plus de douceur que nous, et par conséquent plus d'humanité et de raison. Ces avantages devaient sans doute leur donner la supériorité, si nous avions été raisonnable; mais ils la leur ont fait perdre parce que nous ne le sommes point. (MONTESQUIEU, *Lettres Persanes*, I. 36.)

TRÈS CHERS FRÈRES,

Tout ce qui est sorti de la main du Créateur suprême est beau, grand, admirable; mais la vue continuelle des œuvres immortelles de la Divinité nous familiarise à ce point avec ces merveilles, que bientôt notre admiration s'affaiblit et notre reconnaissance s'éteint; et si parfois nous recommençons à sentir le prix de tant d'admirables créations, c'est lorsque des événements imprévus nous disposent à

considérer, non l'ensemble, mais telle ou telle partie. Cependant il est un chef-d'œuvre qui nous charme sans cesse, et ce chef-d'œuvre, c'est nous! car notre vanité nous place en première ligne et nous porte à nous honorer du premier prix. Lorsque nous avons bien reconnu que nous sommes les créatures par excellence, nous daignons jeter nos regards autour de nous; et, remarquant dans la femme un être qui nous intéresse assez, qui se rapproche assez de nous, nous la favorisons de notre bienveillance, nous voulons bien la reconnaître pour un chef-d'œuvre du second ordre; mais cette distinction faite, le reste de la création n'est plus à nos yeux qu'une chose ordinaire, naturelle, inévitable. Ce principe des chefs-d'œuvre une fois admis, l'homme ne voit plus que lui et la créature de son choix.

Les hommes de toutes les nations, les Français seuls exceptés, estiment que la femme est d'une nature inférieure à la leur; leur compagne, oui, sans doute, mais ce doit être leur esclave; un être uniquement destiné à obéir à leur volonté ou à leurs caprices. Les Français, plus éclairés, plus sensibles, plus justes, la traitent comme la plus digne moitié d'eux-mêmes. Jeune, elle est à leurs yeux d'une espèce supérieure; c'est une divinité. Plus avancée en âge, c'est une épouse, une mère ou une vieille amie.

Cette manière d'envisager la femme est sage. La femme pense et agit comme nous; elle n'a point la force, mais elle a l'adresse; elle n'a point le génie, mais elle a la grace; elle a aussi le talent, l'esprit. Quelques femmes cependant ont les plus belles de nos qualités, et toutes, sous ce rapport, ont en perfection ce que nous n'avons qu'en ébauche. L'homme est une esquisse vigoureuse, la femme est un dessin achevé.

Si, dans l'esprit social, le Français conçoit une si haute opinion de la femme, il est tout simple qu'il l'associe à tout

ce qui l'intéresse ; et comme ses occupations sérieuses sont, ainsi que ses plaisirs, partagées par sa belle et charmante compagne, nous dirons qu'il n'est point extraordinaire que les Maçons français aient eu l'idée de créer une Maçonnerie pour les dames, afin de rapprocher d'eux ces êtres enchanteurs, dont ils ne peuvent se séparer, et qui font naître les plaisirs partout où ils se trouvent.

C'est donc aux Français que l'on doit la Maçonnerie d'adoption, et c'est leur esprit galant, aimable, ingénieux, qui a imaginé et établi ces jolies loges où la sagesse est professée par les mêmes docteurs qui raisonnent sur le plaisir et qui enseignent l'art d'être heureux.

Charmant ouvrage de notre imagination, Maçonnerie française! Sœurs dignes de rivaliser avec nous, chères et belles compagnes de nos travaux et de nos pures jouissances; recevez l'humble tribut de notre reconnaissance pour le bonheur que vous nous procurez en nous fournissant la précieuse donnée du discours que nous adressons à des Français, et à des frères.

Une loge d'adoption est la réunion la plus touchante et la plus heureuse de deux sexes destinés à se plaire mutuellement.

Dans un lieu qui reproduit l'image de ce jardin enchanté où le premier homme et la première femme connurent le bonheur de se voir, de s'aimer et de vivre ensemble; dans un site riant où les arbres sont toujours ornés de verdure, et où les fleurs semblent naître sous les pas; dans un nouvel Eden, sont placés avec une symétrie qui ne sent point la gêne et qui n'offre rien de monotone, des frères dont l'extérieur est aimable et dont le regard, plein d'expression, n'a rien de téméraire; des sœurs dont l'air timide et réservé contraste heureusement avec la vivacité d'un sexe plus hardi. Plus loin, un frère et une sœur, le grand maître et la grande maîtresse, également distingués par la beauté, la noblesse du maintien et l'aisance des manières, donnent

le ton à l'assemblée. Au centre de la réunion, chargée de chaînes légères, un bandeau sur les yeux, une jeune vierge docile, mais un peu tremblante dans sa marche, suit avec une hésitation pleine de grace la main qui la dirige. Tout à coup le bandeau disparaît, et son regard parfois curieux, mais toujours modeste, parcourt le cercle brillant dont elle est entourée.

Le signal est donné. Les aimables habitants du nouvel Éden se lèvent et suivent avec une gaieté modérée le couple régulateur de leurs travaux et de leurs plaisirs.

La salle des festins est disposée. Des rangs symétriques sont établis sur la table pour le service, des faisceaux de fleurs placés devant chaque convive, une clarté éblouissante, un ordre parfait présentent le coup d'œil le plus beau et peut-être le plus pittoresque.

Le banquet a lieu sans confusion, sans tumulte. Les propos délicats et galants, les tendres soins, les attentions empressées des Maçons, préviennent les moindres désirs de leurs charmantes sœurs. Des couplets en l'honneur de l'Ordre et des dames, sont chantés par des frères qui joignent le goût au talent. L'harmonie offre aussi son tribut, en accompagnant la voix enchanteresse des sœurs, et en exécutant des symphonies.

Mais le son des instruments joyeux se fait entendre; des airs de danse appellent les favoris de Terpsichore. Le grand-maître et la grande-maîtresse, en se levant les premiers, donnent l'exemple; les cavaliers présentent la main aux dames, les groupes se forment, les quadrilles se placent, et la nuit entière est consacrée à l'amusement le plus chéri de la jeunesse. Lorsque le jour paraît, les familles se réunissent, on se retire; un repos de quelques heures fera disparaître la fatigue, et chacun reprendra ses travaux habituels. Les plus agréables souvenirs feront chérir une institution où les deux sexes se livrent à des plaisirs vifs et doux, sans inconvénient pour l'ordre des Maçons, et sans aucun danger pour les mœurs.

DISCOURS

SUR UNE POMPE FUNÈBRE.

. . . . De l'homme la chimère
Nourrit du lendemain l'attente mensongère;
Ce lendemain fatal le conduit au tombeau.
Lui-même de ses jours croit tourner le fuseau!
Il en étend le fil, il en grossit la trame;
Dans les illusions de l'espoir qui l'enflamme,
Sur un sable mobile il élève, il construit;
Il projette le jour..... il expire la nuit.
(COLARDEAU, *première nuit d'Young.*)

TRÈS CHERS FRÈRES,

Le temple est désert; les maîtres n'enseignent plus; les ouvriers ont quitté les travaux; l'inquiétude et la tristesse règnent parmi les Maçons: car plusieurs d'entre nous ont cessé d'exister.

Un lieu consacré aux regrets confond les jeunes néophytes et les maîtres vénérables, un seul objet occupe tous les esprits; une même affliction se répand dans toutes les ames, et tous les yeux inondés de pleurs se portent sur le même tombeau.

Là gisent perdus pour nous nos amis les plus sincères et nos frères les plus dévoués !

Là repose ce qui a existé et ce qui maintenant n'est plus que poussière !

Là enfin est l'abîme éternel où les grandeurs disparaissent, où les richesses s'évanouissent, où la gloire s'éclipse, où l'homme heureux trouve un terme à sa félicité, où l'infortuné perd le souvenir de ses souffrances !

O tombe, asile inviolable, tu es tour à tour l'espérance et l'effroi des mortels ! Le sage seul te voit avec indifférence.

Mourir est la destinée commune. La mort plane sans cesse sur nous ; et, portant avec nous le principe de notre destruction, nous voyons dans chacun de nos mouvements la cause qui peut nous détruire ; chacune de nos passions nous entraîne à notre perte.

La sagesse, la vertu, la force, la beauté ne nous préservent point d'une mort, hélas ! inévitable, et tous les instants de notre vie sont témoins des plus cruelles catastrophes.

Voyez ce veillard dont l'aspect seul commande les égards, le respect et l'admiration : il n'a point abusé de sa jeunesse ; la vigueur de son âge viril attestait la régularité de sa conduite ; il est devenu sage ; et au moment où il peut sacrifier à notre profit le fruit de son expérience, de ses méditations, la mort le frappe..... Étude, réflexions, sagesse, vieillard, tout disparaît.

Voyez cet homme qui, doué des plus heureuses dispositions, a voulu devenir vertueux : il a atteint son but ; à force de lutter avec ses passions, il est parvenu à les vaincre ; il supporte avec calme l'injustice ; il ne hait point ceux qui abusent de sa confiance, qui le maltraitent, qui le trahissent ; il est sensible, généreux, tolérant ; il console l'affligé, il n'a rien en propre : son bien, son crédit, ses talents, tout est à ceux qui le sollicitent... Eh bien ! la mort

l'atteint sans pitié, et les infortunés qu'il secourait iront implorer d'autres hommes, qui riront peut-être de leur misère!

Voyez ce guerrier! la gloire est son partage. Intrépide, il terrasse tout ce qui s'oppose à son impétuosité; chaque combat lui assure un nouveau succès. Les ennemis redoutent sa tranquille valeur et tombent sous ses coups inévitables. Il est toujours victorieux et invincible.... Fatalité cruelle! son heure sonne, et un ver le dévore!...

Voyez.... ce sera notre dernier et douloureux tableau, voyez cette jeune épouse (1); elle réunit les graces qui séduisent et la beauté qui subjugue; elle est ornée de toutes les vertus; elle adore son époux: elle est toute à ses enfants. Grand Dieu! la mort la frappe, et cette image de la perfection humaine s'évanouit pour jamais!

Mais, très chers frères, nous nous sommes laissé entraîner au sentiment de tristesse que nous inspire l'idée générale de notre destruction; d'abord saisie de cette idée, notre imagination ne s'est plus occupée que de la destinée commune des hommes, et nous avons presque oublié que nous avions à vous entretenir des douleurs de nos frères en vous faisant le sombre récit d'une pompe funèbre.

Une respectable loge et son souverain chapitre ayant eu le malheur de perdre plusieurs de leurs membres, dont une partie s'était illustrée dans les armes, voulurent, par une solennité maçonnique, honorer la mémoire des frères qu'ils regrettaient. Le souverain chapitre est représenté par une députation de neuf de ses membres; cette députation est reçue avec les grands honneurs; elle pénètre dans le sein de la loge précédée de ses lanciers et des bannières

(1) La femme de l'auteur, la S.·. Bazot, morte en 1809, ayant à peine atteint la vingt-quatrième année de son âge.

de ses divers ordres. Une harmonie invisible se fait entendre et n'est suspendue que par le son lugubre de la cloche funèbre. Le vénérable se lève et descend du trône. Le cortége, dans l'ordre suivant, se rend en silence au temple de la mort. Le premier expert, le grand-maître des cérémonies, la bannière de la loge, le vénérable, les lanciers, les bannières des quatre ordres, un chevalier portant sur un coussin les ornements des hauts grades des frères décédés, un autre chevalier portant leurs glaives, la députation du souverain chapitre, les députations des loges convoquées, les vénérables, les officiers du Grand Orient, deux maîtres de cérémonies, plusieurs experts portant les glaives, les ordres et les marques distinctives des dignités civiles ou militaires des frères défunts, les membres des deux colonnes, les surveillants et deux gardes du temple. Arrivé à sa destination, le cortége se tient debout, et pendant quelque temps, il considère l'appareil imposant qui s'offre à ses regards.

Le temple est entièrement tendu en noir; une sombre clarté figure le passage de la vie au néant. Un dais majestueux renferme dans son intérieur l'image de la mort; et cette réprésentation frappante de vérité semble dire : *La mort plane sur ta tête, sois juste, et tu ne craindras pas de mourir*. Au milieu du temple, quatre frères armés entourent un cénotaphe que surmonte un squelette humain appuyé sur une faulx. Aux pieds de ce monument est représentée l'amitié fraternelle plongée dans le plus profond abbattement; aux quatre angles sont placées des cassolettes, et, en avant, l'autel des parfums; une lampe antique éclaire ce spectacle de deuil. Sur la colonne du midi s'élève la colonne mortuaire des membres de la loge et du chapitre; cette colonne est perpétuellement éclairée par une lampe sépulcrale.

Le son déchirant du tam-tam avertit les frères de se livrer au plus profond recueillement. Au son de la cloche funèbre, le frère porteur de la bannière de la loge, le véné-

rable et les deux surveillants se rendent au tombeau; les lanciers, les bannières des ordres du souverain chapitre, deux chevaliers porteurs des ornements maçonniques des frères qui ne sont plus, et les experts porteurs des décors civils et militaires, se réunissent à eux. Un nouveau coup de tam-tam annonce la fin de la marche. Après un moment de silence, une musique plaintive se fait entendre; lorsqu'elle a cessé, le vénérable, en déposant sur la représentation les glaives et les décorations des militaires, dit : « Ils » ne tirèrent l'épée que contre les ennemis de la patrie; ils » furent dignes des plus hautes distinctions. Imitez leur » bravoure et acquérez leurs talents, vous qui marchez sur » leurs traces. » Il dit encore, en posant les distinctions civiles des autres frères décédés : « Ils furent hommes de » bien; magistrats intègres, ils ont toujours été les appuis de » l'innocence et les vengeurs du crime; héritons de leurs » vertus. » Il pose ensuite les décorations maçonniques qui lui sont présentées, et dit : « Ils furent bons Maçons; mes » frères, soyons dignes d'eux. » En déposant une couronne d'accacia, il prononce ces mots : «Puisse la couronne du parfait » Maçon décorer aussi notre tombe!» Le tam-tam annonce la fin de cette cérémonie; et au son de la cloche funèbre, le vénérable retourne à l'orient, les surveillants à l'occident, les chevaliers se réunissent à la députation du chapitre, les experts rentrent dans les colonnes. La bannière de la loge est placée en tête du monument; les bannières des quatre ordres sont déposées aux quatre angles, et les lanciers se placent auprès des drapeaux. Après quelques instants de silence, un coup de tam-tam retentit dans l'enceinte funèbre; le vénérable et les surveillants se rendent au tombeau; le vénérable allume les cassolettes. Pendant ce temps la musique exécute un morceau lugubre. Le vénérable dit : « Que notre douleur soit égale à notre perte! » Il retourne à l'orient et les surveillants à l'occident. Bientôt le tam-tam annonce une nouvelle cérémonie. Le vénérable, accompa-

gné des surveillants, se rend auprès du cénotaphe; il répand l'encens sur l'autel des parfums, et dit : « Honorons » l'Éternel et prions pour nos frères. » L'autel s'embrâse, l'enceus s'élève, le vénérable et les frères se recueillent et s'inclinent : une douce mélodie rend plus touchant encore ce tableau religieux.

A un nouveau coup de tam-tam, le vénérable et les surveillants s'éloignent du tombeau. On exécute une cantate; le frère orateur prononce l'oraison funèbre : le tam-tam annonce le dernier déplacement. Le vénérable, et les frères de l'Orient, les surveillants et tous les frères des colonnes, se rendent en tête du cénotaphe. Ils en font trois fois le tour et le couvrent de fleurs; puis le vénérable inscrit sur la colonne funéraire les noms des Maçons décédés. Le président de la députation du chapitre s'approche du tombeau et prononce à haute voix : *Et consummatum est.* Après ces paroles solennelles, le vénérable et tous les frères reprennent leurs places. Le vénérable et les surveillants répètent par trois fois : « Nos frères**** ne sont plus. » On ferme les travaux, et les frères se retirent en honorant d'un nouveau soupir la mémoire des Maçons qu'ils ont aimés et qu'ils n'oublieront jamais.

DISCOURS

SUR UNE LOGE IRRÉGULIÈRE.

Non, je n'ai point tort d'oser dire
Ce que pensent les gens de bien,
Et le sage qui ne craint rien
A le beau droit de tout écrire.
(VOLTAIRE, *Pièces fugitives.*)

TRÈS CHERS FRÈRES,

Afin d'inspirer aux jeunes gens un dégoût profond pour l'ivresse, les Lacédémoniens faisaient enivrer un Ilote, et l'exposaient au mépris et à la risée du public. Les plus sages moralistes, les plus grands philosophes, les plus illustres orateurs chrétiens, agissaient de même à l'égard du vice, et en le mettant à nu, en le montrant dans toute son horreur, ils eurent la douce satisfaction de le forcer à se cacher ou à perdre toute son influence s'il osait paraître. Ses formes étant connues, ses déguisements étant signalés, chacun reconnaissait ses entreprises et évitait de tomber dans ses piéges. Le vice qui ne séduit point n'est pas dangereux.

Ne pouvons-nous pas, ne devons-nous pas, chers frères, suivre l'exemple de ces imposantes autorités? et ce que l'on

a fait pour la morale, vôtre propre intérêt ne nous ordonne-t-il pas de le faire pour la Maçonnerie, qui n'est elle-même que la meilleure morale-pratique ? Nous le pensons.

Préparez donc vos esprits à la peinture vigoureuse qui leur sera offerte ; nous voulons, par la force et la vérité des traits, non pas remplir vos ames d'épouvante, mais y jeter une défiance salutaire. Écoutez, et ne perdez jamais de vue ce que nous allons vous révéler. Quand votre attention ne sera plus fixée sur des objets bien faits pour l'attrister, quand vos regards se reposeront dans cette paisible enceinte, vous éprouverez le bonheur que l'on goûte lorsque le réveil a détruit l'illusion d'un songe épouvantable.

Avant de vous entretenir des travaux des loges irrégulières, il est à propos de vous faire connaître les Maçons qui les composent. Ce sont ou des hommes qui, après avoir reçu la lumière, se sont fait exclure des loges estimables qui les avaient initiés, ou des Maçons sans caractère, sans régularité, et qui sont indignes d'obtenir une régularisation qui les rendrait nos égaux et nos frères.

Ces individus, pour couvrir d'un voile respectable leurs honteuses assemblées, imitent imprudemment dans leurs réunions nos travaux, notre langage et jusqu'à nos plaisirs.

Vous jugerez, très chers frères, ce que nous avons dû souffrir lorsque, pour vous présenter un tableau vrai, nous nous sommes déterminé à assister, sans être connu, à une de leurs indécentes et ridicules séances.

Les Maçons de ces loges volent au devant du plus obscur postulant. On poursuit sans relâche le profane qui hésite à se faire recevoir ; et si, à force d'instances et d'opiniâtreté, on obtient son consentement, ce consentement, pour ainsi dire extorqué, est tout ce qu'on exige ; mais si on daigne prendre les moindres renseignements sur l'individu qui l'a donné, c'est pour lui procurer un triomphe d'autant plus éclatant qu'on pallie les torts, qu'on dissimule les vices, et qu'on divinise les qualités qui, froide-

ment envisagées, ne s'élèvent pas au-dessus des plus communes.

Dans les loges irrégulières, il n'est pas extraordinaire d'admettre dans un même instant quatre, six, et jusqu'à dix récipiendaires, de leur conférer dans la même tenue tous les grades, et, avant la fin de la séance, de les élever aux premières dignités de la prétendue loge. Mais passons en revue quelques-uns des abus et des excès dont nous avons promis de parler.

Entrez dans ces loges; et toutefois avant de parvenir au temple, arrêtez-vous dans la pièce qui précède. Vous y verrez parmi des hommes à figures repoussantes, au milieu de femmes indécemment mises et d'enfants malproprement vêtus, ce qu'on appelle des *Maçons malheureux.* Tous viennent solliciter des secours. L'un présente un diplôme qui constate que le porteur est Franc-Maçon depuis huit jours; l'autre vous montre un bref dont les noms et le *ne varietur* sont grattés; un troisième vous exhibe un certificat délivré par un Orient dont vous avez à peine entendu parler et sur lequel sont les signatures les moins lisibles. Un autre vous dit qu'il a été dévalisé, que tous ses papiers lui ont été enlevés, mais qu'il offre pour constater sa qualité de Maçon, les mots, les signes et les attouchements... Comme si l'on apprenait qu'en loge le protocole des grades! Un autre présente un morceau de parchemin qui, dit-il, a été lacéré dans la révolution ou à l'étranger. Plusieurs, en se promenant avec confiance et en saluant d'un air familier toutes les personnes qui viennent à la loge, attendent tranquillement la fin de la tenue pour toucher les secours périodiques que leur accordent les *meilleurs ateliers de Paris.* Et si tous ces individus ne vous font pas soulever le cœur par leurs vêtements ou leur haleine, suivez-les : au premier coin de rue, vous les verrez entrer dans une taverne et n'en sortir que pour se rouler dans la fange... Détournons nos regards et portons-les dans l'intérieur de la

loge. Un spectacle plus varié réclame notre attention.

Vous allez rencontrer à chaque pas des hommes qui violent les règles les plus communes de la bienséance, s'étendent sur une banquette, conversent avec une voix retentissante, rient aux éclats. Écoutez-les lorsqu'une discussion est engagée, ils avancent les idées les plus fausses, ils soutiennent leur sentiment avec opiniâtreté, avec aigreur, avec insolence, et s'animant en raison de la résistance qu'on leur oppose, vous pouvez vous estimer heureux si ces énergumènes ne terminent la discussion que par des jurements, qui sont de la modération auprès de quelques dénouements d'un autre genre.

Continuez à les observer, et voyez les hommages qu'ils se rendent. Il n'est point essentiel à leurs yeux d'être décoré du tablier, signe constitutif du Maçon; que ces frères aient un cordon blanc, rouge, vert ou noir, et ils seront accueillis avec des honneurs ridicules et des acclamations presque frénétiques. L'ordre de leurs travaux se figure par la régularité de leurs applaudissements.

Voulez-vous juger de leur manière de faire une reception? Voyez-les livrer le candidat aux épreuves du premier voyage. On le saisit avec rudesse, et, au milieu d'un vacarme épouvantable, de violences et de hurlements, on le pousse, on le traîne, on le fait plier à tour de bras, on le tourmente de mille façons; et pendant que ce patient volontaire est livré à ces forcenés, le désordre se met dans l'assemblée; les frères quittent leurs places, se mêlent, s'entrechoquent, et, par les folies les plus outrées, font penser au profane, qui ne sait où il est, et à l'homme froid, qui observe en silence, que l'enfer est réellement sur la terre.

Ce premier voyage terminé, haletant, couvert de poussière, inondé de sueur, maudissant tout bas des épreuves où son corps se trouve en danger, le profane est interrogé.

Vous pensez peut-être qu'on va lui donner l'explication

d'un voyage qui a été si pénible? Détrompez-vous. On lui parlera de ses maîtresses, du cabaret, des mauvais lieux; et un frère de l'Orient lui dira gravement, longuement et en balbutiant : « Votre présentateur est un coquin, un vo-
» leur, un brigand, un scélérat, un monstre abominable;
» on l'a chassé d'ici parce qu'il a emporté la caisse de la
» loge (ce qui se réalise peu de temps après), et on va lui
» couper la tête... » Là-dessus la loge se transfome en une place de Grève, et de ses propres yeux le profane voit ou feint de voir (la supercherie est si grossière) des choses qui donnent des nausées et font naître le frémissement.

Le récipiendaire, étourdi et fatigué, demanderait à se retirer, s'il n'était lui-même digne des membres auxquels il va se réunir; et quand on l'interroge sur le motif qui le porte à se faire recevoir Franc-Maçon, sa franchise naïve se manifeste dans cet aveu : « Je suis imprimeur, décorateur,
» brodeur, tailleur ou cordonnier, et c'est pour avoir des
» pratiques que je veux devenir frère... »

Mais quel est ce personnage qui entre furtivement, et, sans se mettre à l'ordre ni marcher d'une manière convenable, se place de suite sur l'une des deux banquettes?... C'est le parent d'un membre de la loge, qui, au moyen de six francs donnés au premier expert, est devenu Maçon dès sa présentation dans les *pas perdus*...

Quel est cet autre personnage dont on annonce l'affiliation? C'est un ami du vénérable, du trésorier ou du secrétaire; il a, pour un dîner payé une heure avant la tenue, reçu les trois grades de l'un des convives; il déclare qu'il a eu le malheur de perdre son diplôme, et son présentateur, en attestant qu'il est *ancien Maçon*, affirme que la *repectable loge* fait en l'admettant une *excellente acquisition*..

Mais que signifie le coup de maillet du président? La suspension des travaux pour passer au banquet... Suivons le torrent, et, pour achever de nous instruire, hâtons-nous

de nous mettre à table ; car les convives sont bien plus nombreux que les places. Les fortunes les plus médiocres peuvent, sans être dérangées, fournir à cette dépense de *gueule*, comme dirait Montaigne. Le repas est fixé à trois francs. Si, dans le même local, il y a des banquets du prix de sept, neuf ou douze francs, il y en a aussi à quarante sous, il y en a même à trente.

Si quelque chose peut dédommager le frère mal avisé qui a eu l'imprudence de se rendre parmi de tels frères, c'est de voir que les santés d'obligation sont portées avec quelque respect..... Mais la dernière de ces santés est le dernier instant de raison que la tenue de table présentera à l'observateur qui cherche à s'instruire de tout pour en faire son profit, et pour instruire les autres.

Nous n'ajouterons aucune réflexion à ce récit, très chers frères ; car vous êtes révoltés de ce qu'on ose nous travestir avec tant d'indécence et d'effronterie ; et cette vertueuse indignation, en même temps qu'elle fait éclater votre profession de foi, est la juste censure de ce qu'aucun de vous ne peut empêcher.

DISCOURS

A UN FRÈRE RÉGULARISÉ.

L'hypocrisie est un hommage que
le vice rend à la vertu.
(LAROCHEFOUCAULD, Pensée 218.)

TRÈS CHER FRÈRE,

En Maçonnerie comme dans les choses profanes, l'hypocrisie et le sordide intérêt se réunissent pour tromper les hommes, et leurs coups, portés dans l'ombre, ont des effets terribles dont il est difficile de se garantir.

L'excellence de la Maçonnerie est presque universellement reconnue; les profanes ne nous attaquent plus par leurs vains sarcasmes, et se présentent en foule à l'initiation; l'ordre immuable établi dans les véritables loges, ne permet pas de recevoir sans examen les individus qui sollicitent l'initiation. Mais des Maçons indignes, de vils spéculateurs (après s'être mis dans le cas d'être éloignés des ateliers réguliers qu'ils déshonoraient), ont résolu d'abuser de la crédulité des profanes. S'autorisant du titre et du caractère sacré de frère, affichant des vertus qu'ils n'ont pas,

feignant de rendre un hommage profond à l'Ordre qui les a rejetés, ils se vantent de posséder et de pouvoir donner des grades qu'ils n'ont jamais reçus; ils abusent d'un rite qui, par le nombre de ses grades, prête malheureusement au charlatanisme; et ces frères coupables osent, soit individuellement, soit réunis en assemblées qu'ils forment exactement sur le modèle des nôtres, offrir au profane confiant des grades qui n'ont point existé, ou qui sont devenus méconnaissables, en passant dans les leçons de ces hommes ignorants et perfides. Des sommes modiques exigées par les uns, des sommes considérables imposées par les autres, l'esprit mercantile des subalternes, la mauvaise foi des chefs, l'irrégularité des réceptions, tout semble se réunir pour tromper la confiance du profane, et pour déshonorer une société dont le nom est pour le vice impudent un manteau qui couvre sa nudité.

Les profanes constitués Maçons par ces hardis imposteurs reconnaissent bientôt qu'ils ont été dupes; et nous qui sommes forcés, par respect pour l'Ordre et pour nous-mêmes, de refuser l'entrée de nos temples aux frères irréguliers, nous pressentons, en gémissant, les conséquences fatales qui naîtront de l'indignation de ceux qui ont été abusés, et de l'impunité dans laquelle restera la témérité des faux frères.

Si les premiers étaient tous dignes d'appartenir à la famille des E.·. de la V.·., l'Ordre, indulgent, aurait égard à leur erreur involontaire; on les soumettrait à un examen fraternel, on rectifierait leurs idées, on détruirait les fausses instructions qu'ils auraient reçues, on les purifierait de leur irrégularité, et on leur donnerait le caractère sacré du Maçon. Mais furieux d'avoir été trompés, ils se retirent en fulminant contre tous les frères, confondant ainsi la vérité avec le mensonge; et, dépourvus des qualités qui font les vrais Maçons, ils restent dans un état équivoque qui ne peut pas changer pour eux. Ils lancent sur l'institution maçon-

nique, non les traits du ridicule, mais ceux de la calomnie. La méchanceté de concert avec la vengeance, déchire impitoyablement ce qui est peu ou mal connu. De là naît la défaveur que la Maçonnerie éprouve dans certains esprits; de là ce funeste préjugé que l'institution des Maçons peut être assimilée à mille autres institutions, puisqu'elle a dans son sein des sectateurs indignes : conséquence fausse aux yeux des gens sensés, mais suffisante aux yeux des hommes irréfléchis.

On doit, dit un vieil axiome populaire, souffrir ce qu'on ne peut empêcher; d'ailleurs, il ne convient pas à un corps célèbre de se compromettre avec des individus sans caractère et absolument indigne d'avoir avec lui aucune relation; la prudence, la sagesse, ordonnent que, sans s'occuper de ce qui lui est aussi étranger, il tâche de se maintenir inaltérable. Il faut oublier qu'il y a des Maçons irréguliers et de faux frères : il ne faut s'attacher qu'au profane qui a du mérite, et ne point s'enquérir s'il est ou s'il n'est pas du nombre des frères irréguliers.

Cette conduite a toujours été celle de notre respectable loge, et votre admission parmi nous en est la preuve.

Séduit par de faux Maçons, vous avez été leur dupe. Lorsque vous avez reconnu l'imposture, vous vous êtes montré sage, et vous n'avez pas jugé un corps illustre par les hommes méprisables qui le travestissent. Homme honnête et sensé, bon citoyen, bon époux, bon père, vous avez pensé que vous deviez l'exemple à vos concitoyens, à vos enfants; et, vraiment digne de la lumière, vous ne vous êtes point laissé tromper par une fausse clarté; vous n'avez pas dit : « La lumière n'existe pas, parce que je » la vois pas.» Plein d'une nouvelle confiance, au risque d'être encore abusé, vous avez résolu de marcher jusqu'à ce que vous fussiez arrivé. Votre course est terminée; nous sommes le véritable but, et votre présence parmi nous vous

honore autant qu'elle nous rend respectables à nos propres yeux.

Maintenant nous n'avons plus à exprimer que quelques réflexions dont pourraient profiter les profanes et les frères irréguliers dignes de nous entendre, car il importe que tout ne soit pas mystère pour eux. La morale nous annonce toujours. Ceux qui entendront parler de vertus devront dire : « Voilà les Maçons. » Mais qu'ils nous étudient bien pour qu'ils ne soient point abusés par ce qui pourrait n'être que notre ombre !

Profanes, qui voulez devenir Maçons, frères illégalement initiés, examinez-vous bien. Si vous sentez en vous l'amour de la vertu, les qualités essentielles des bons citoyens, une force capable de supporter de rudes épreuves, de vou assujétir à des lois sévères, adressez-vous à un ami vertueux, sachez s'il est frère : il serait presque impossible qu'il ne le fut pas, faites-lui part de vos dispositions, de votre desir ; priez-le d'être votre guide, votre interprète, votre présentateur ; suivez fidèlement la marche qu'il vous tracera, et vous parviendrez où nous sommes parvenus.

Si le profane, qui est reçu par de faux Maçons ou par des frères repoussés de nos loges, examinait scrupuleusement la doctrine qu'on lui enseigne, il pourrait, comme par inspiration, s'arrêter à temps, ou ne pas s'avancer.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer, quoique pénibles à exposer, n'en étaient pas moins utiles à connaître pour l'intérêt de la Franche-Maçonnerie. Nous n'avons rien avancé dont les faits et les écrits ne rendent témoignage ; et en exposant le mal tout entier, nous vous avons donné, très cher frère, pour y remédier, les conseils que nous suggéraient le zèle et l'expérience.

DISCOURS

SUR LA FRATERNITÉ.

Un frère est un ami donné par la nature.
(LEGOUVÉ, *La mort d'Abel*, trag.)

TRÈS CHERS FRÈRES,

La tâche de l'orateur n'est pas toujours pénible ; il est des sujets heureux par eux-mêmes, agréables à traiter, et pour réussir il suffit de se laisser aller à l'entraînement que l'on éprouve. L'orateur ainsi favorisé qui n'intéresserait point ne devrait accuser que son insuffisance.

Nous n'osons pressentir le sort qui nous est réservé ; mais nous avouerons qu'il est impossible d'avoir à traiter un sujet plus riche que celui de la fraternité.

La *fraternité* ! quel plus beau texte pour un discours ! et combien ce texte est heureux, puisqu'il nous rappelle, avec la sagesse de nos principes, la gloire et la splendeur de notre Association !

Honneur et prospérité à la famille antique et vénérée qui, sur tous les points du globe, met ses membres en état de se prodiguer en même temps l'accueil de l'égalité et les secours de la richesse.

Honneur et prospérité à la société la plus admirable et

la moins sujette aux caprices du sort, à l'action du temps!

Honneur et prospérité, enfin, au pacte volontaire qui rend les initiés amis sans se connaître, et frères sans parenté!

Brillantes et orgueilleuses institutions! vous éblouissez les yeux et disparaissez avec quelques années... et la *fraternité* électrise les cœurs et dure avec les hommes!

Fortune! tu dispenses aveuglément tes dons... et la *fraternité* répartit ses bienfaits sur tous les individus!

Sciences, génie, talents, vous procurez à peine un peu d'or... et la *fraternité* satisfait à tous les besoins!

O! qu'il est supérieur et grand cet Être infini, si magnifique, si sécourable et si bon, qui établit la *fraternité* comme une ressource immense et universelle...

Qu'il mérite bien notre amour, l'Être divin qui nous aime assez pour nous faire aimer nous-mêmes d'une *fraternité* égale et durable!...

Animés d'un esprit de *fraternité*, les hommes ne connaissent ni la haine ni l'envie; ils se montrent à la fois humains, tolérants et généreux, et, dans l'affection qu'ils portent à leurs semblables, il prouvent à la Divinité que si l'imperfection est inhérente à l'espèce humaine, nous n'en sommes pas moins les créatures le plus dignes de cette Divinité qui, souffrant les vices des méchants, sourit aux vertus des bons.

L'espérance d'adoucir les chagrins, de parvenir au bonheur, de répandre, pendant le cours du voyage de la vie, quelques bienfaits qui rappellent son existence, a inspiré le *Maçon*, formé l'*Ordre*, et constitué sa morale variable.

Continuons à mériter l'estime publique qui nous protége et nous conserve; donnons à nos neveux, comme nous en avons reçu de nos ancêtres, des exemples frappants de toutes les vertus, en inspirant à tous ceux qui aiment à faire le bien le désir de devenir *frères*, et de propager partout où il y aura des hommes, l'auguste sentiment de la *fraternité maçonnique*.

DISCOURS

SUR LA BIENFAISANCE.

Les besoins, la douleur, la santé la bénissent,
La terre est consolée, et les cieux applaudissent.
(J. DELILLE, *la Pitié*, poème, ch. 2.)

TRÈS CHERS FRÈRES,

Il y a des mots dont la magie est inexprimable. On ne peut les entendre prononcer, les prononcer soi-même, sans éprouver une émotion des plus douces et des plus vives. La pitié ! la bienfaisance ! voilà les mots dont l'effet est infaillible ; ils attendrissent l'ame en y réveillant l'idée des plus admirables perfections...

Véritable émanation de la divinité, ou plutôt divinité elle-même, la *bienfaisance* habite la terre, et, pour être présente au genre humain qu'elle affectionne, elle se fixe indistinctement au centre des cités, au sein des hameaux : indifférente à la forme, pourvu qu'elle soit utile, elle adopte tous les langages et s'offre sous tous les aspects.

Embrassant tout le monde entier, qui ne respire que par elle, la magnanime et courageuse *bienfaisance* ne craint

pas de traverser les mers orageuses, les stériles déserts pour porter à la nature souffrante ses dons toujours utiles, ses soins toujours consolateurs. Au loin, on la voit dans le zèle du saint missionnaire, soulager l'homme farouche abruti par la servitude; là, dans les consolations du pieux pasteur, faire supporter la vie, les travaux et la pauvreté à l'habitant oublié des campagnes; là, dans l'entreprise hasardée du commerçant laborieux et hardi, alimenter une multitude étrangère à toute instruction comme à toute ressource; là, dans les nobles et dignes ministres d'un prince magnanime, répandre sur le peuple des torrents de secours; là, enfin, sous les traits du prêtre vénérable, ou dans le dévouement de l'humble hospitalité, prodiguer, pour ranimer le vieillard languissant, la veuve expirante, l'enfant qui succombe au besoin, et le superflu de l'opulence, et les épargnes de la médiocrité compatissante.

Vous que des malheurs avaient réduit au désespoir, qui vous a rattaché à la vie? la *bienfaisance* qui vous a soulagé! vous, dont l'inconduite s'est attirée une juste punition, qui adoucit l'horreur de votre cachot et qui apporte quelque remède à vos maux? la *bienfaisance*, votre soutien, votre consolatrice!

Et vous, malheureux, qui êtes prêts à être engloutis dans les flots, prêts à périr dans les flammes, prêts à succomber sous le fer d'un assassin, sous la dent meurtrière des animaux furieux, qui osa voler à votre secours, prendre votre défense, se dévouer pour vous, vous sauver, et quelquefois se faire immoler volontairement à votre place? Qui? Vous ne pouvez être ingrat, votre cœur vous inspire et votre bouche proclame la *bienfaisance*, qui, toujours généreuse, confond si souvent avec la charité, la piété et le dévouement.

Attentive à tous les besoins, baume de toutes les plaies, ressource dans toutes les infortunes, la *bienfaisance* enfante les créatures protectrices qui sont comme des anges descendus du ciel pour adoucir les maux de la terre; c'est

elle qui conduit au lit de misère le médecin qui se dévoue ; elle y amène l'interprète sacré du Dieu de miséricorde, y attache nuit et jour cette tendre épouse, qui oublie la faiblesse de son sexe ; ce fils, qui, après avoir donné tous ses soins, sacrifierait encore son existence pour racheter celle d'un père...

Ah ! la *bienfaisance* est si noble, si grande, si respectable et si pure, que nulle récompense terrestre ne saurait la payer dignement ; et si l'on veut connaître toutes ses vertus, tout son empire, qu'on la contemple chez les *Maçons* : c'est là qu'elle brille de tout son éclat, comme une souveraine bien aimée et dont l'empire est absolu.

Dans tous les lieux éclairés par la lumière maçonnique, la *bienfaisance* ne connaît ni état, ni rang, ni distinctions. L'homme supérieur par sa naissance, ses hauts faits, ses talents, et l'homme simple et obscur, s'ils sont malheureux, auront également recours à la *bienfaisance*, et la solliciteront sans honte ; ils savent qu'elle ne cesse jamais d'être accessible ; qu'elle n'est jamais altière, jamais insultante ; ils savent que, sans la supplier, elle leur sera dévouée ; ils savent enfin que, si elle prévoit leurs besoins, elle n'attendra point leur demande, et viendra s'offrir d'elle-même, sans arrogance, sans détours officieux. Certains de sa durée, ils sont bien convaincus que le moment où elle disparaîtrait serait l'époque de la destruction de l'*Ordre Maçonnique*, dont elle est la base.

La *bienfaisance*, très chers frères, méritait un plus digne interprète ; mais vous avez exigé inopinément que nous traitassions ce beau sujet. Plus tard, nous le développerons peut-être avec plus d'étendue, sinon plus de mérite.

DISCOURS

SUR LA TOLÉRANCE.

Amené lentement jusqu'à la *Tolérance*,
Le monde ira plus loin, j'en conçois l'espérance,
Se tolérer c'est peu, ce n'est que se souffrir;
Il faut nous entr'aider, nous entre secourir.
Avec tous les humains en frères sachons vivre
Quels que soient leur prophète et leur culte et leur livre.
(Andrieux, *Parab. du Samaritain*, Ep.)

Très chers frères,

Que celui qui s'est toujours fait un devoir de prêcher d'exemple soit favorablement accueilli en parlant de *Tolérance;* que le frère continuellement occupé à retracer les vertus maçonniques n'ait point à se plaindre de la sévérité de ses auditeurs, et qu'une *tolérance* généreuse accueille le nouveau et rapide produit de son zèle.

La *tolérance* est une vertu, mais une vertu difficile à pratiquer, parce qu'elle commande de grands sacrifices.

La *tolérance* est la qualité essentielle du vrai philantrope, et l'aimant qui lui attire les cœurs.

Sans la *tolérance*, point de sociabilité, point d'union, point de confiance entre les hommes.

Avec la *tolérance*, on verra régner la paix et la fraternité, se multiplier les amitiés particulières, et s'effectuer sans cesse le doux rapprochement de toutes les volontés.

La *tolérance politique*, lorsqu'elle est raisonnée, maintient la justice et donne le repos à l'état.

La *tolérance religieuse* repousse le fanatisme inhumain, l'esprit de désordre; elle confond les cultes, soutient la confiance des hommes pieux, admet tous les systèmes, et, sans altérer les croyances particulières, fait à la gloire du Suprême Créateur un ensemble harmonieux de mille hommages différents.

La *tolérance littéraire*, non moins utile que la *tolérance religieuse*, procure, comme cette dernière, une multitude de bienfaits. Elle tempère les rivalités; elle dispose à admirer le génie, à souffrir la supériorité, à encourager les talents timides; elle fait que de nombreux concurrents suivent les mêmes routes sans chercher à se nuire, et voient, sans envie et sans haine, les palmes décernées au mérite qui atteint le but.

La *tolérance maçonnique* renferme toutes les tolérances. L'homme de lettres, l'artiste, le commerçant, tous les Maçons quels qu'ils soient, portent trop souvent jusque dans le temple de la sagesse les passions qui leur sont habituelles; et si la tolérance maçonnique ne les maîtrisait point, il en résulterait une action d'autant plus violente et désordonnée, que les caractères étant plus variés deviendraient plus difficiles à rapprocher.

Pour preuve, supposons un instant que ces personnages réunis veuillent discuter leurs droits et établir les prérogatives que chacun d'eux attribue à son état: l'homme d'état démontrera que la politique est la cause motrice de toutes nos actions et le guide de toutes nos démarches. Rien, selon lui, ne pourra lui être opposé ou comparé;

il avancera qu'elle est l'ame des gouvernements ; il conclura que les empires lui doivent à la fois leur étendue et leur prospérité ; le commerce, son opulence ; les arts, leur éclat ; le génie, ses découvertes ; la valeur, toute sa renommée ; et s'il s'aperçoit qu'il ne persuade point, qu'on peut le réfuter ; s'il voit qu'on se hasarde à détruire ce qu'il avance, un détour adroit préviendra sa défaite. Pour gagner sa cause, il soufflera parmi ses adversaires le feu de la discorde, et fera une diversion qui ne permettra plus de s'entendre. Le guerrier, plus indépendant, vantera la bravoure, soutiendra qu'elle est le principe infaillible des succès ; que tous les corps lui doivent leurs accroissements et leur splendeur, et que, sans la bravoure, la politique n'est qu'un jeu lâche ou frivole et toujours indigne du temps qu'on lui consacre. Qu'opposera-t-on à cette prétention absolue ? Le raisonnement ? Il ne sera point écouté ; et le guerrier furieux, portant la main sur son épée, réduira au silence ses plus redoutables antagonistes. Le pontife, d'un ton hypocrite ou superbe, attribuera à la religion seule la civilisation universelle ; à la religion, la respect que le sujet porte à son prince, à la religion, le possession et la pratique de toutes les vertus... Et si on ose, même légèrement, combattre ses prétentions, il traitera d'incrédule et d'impie son adversaire. Pour le perdre, il multipliera ses soins, redoublera de zèle, sacrifiera tout et se sacrifiera lui-même plutôt que de céder. Moins adroits, moins impétueux, moins arrogants, mais aussi convaincus de leur importance, l'homme de lettres, l'artiste, le commerçant, vanteront, et, par tous les moyens qui seront en leur pouvoir, soutiendront l'excellence de leurs occupations et les nombreux avantages qui en résultent ; chacun discourant à sa manière, abondant avec opiniâtreté dans son sens, se faisant un honneur de lutter, et par conséquent de convaincre ou d'imposer son opinion, oubliera les égards que réclame la Société ; et, poussant l'es-

prit de parti au-delà de toutes les bornes, croira voir dans le réfutateur de son système un ennemi personnel qu'il doit poursuivre et terrasser.

Oh! combien est sage la *tolérance* qui prévient un tel désordre, ou qui, n'ayant pu l'empêcher, sait au moins en arrêter le cours et en diminuer les excès!

Tolérance conservatrice! compagne fidèle de la paix et de la bienfaisance! puisses-tu régner à jamais dans tous les cœurs, à jamais présider aux travaux des Maçons, et ne suspendre ton influence divine qu'alors que les vices hideux reprennent leur funeste empire!

DISCOURS

SUR L'ÉGALITÉ.

. . . . . . Je leur ai dit cent fois
Qu'il faut de l'indigent soulager les misères ;
Que des patriciens les plébéiens sont frères,
Que l'homme en tous pays naît pour la liberté
Et qu'il n'est de grandeur que dans l'*Égalité*.
(J. M. Chénier, *Caïus Gracchus*, trag.)

Très chers frères,

Nous avons dit, dans une autre occasion, qu'il était des sujets agréables et faciles à traiter. Aujourd'hui nous sommes forcé de dire le contraire avec le même fondement.

Vous parlez de vertus à pratiquer, de sacrifices à faire ; on vous écoute avec intérêt ; et si l'on ne se montre point ardent à exécuter ce que vous avez en quelque sorte prescrit, on n'a pas au moins à se reprocher d'avoir mal accueilli d'estimables exhortations. Mais si vous vous trouvez obligé de dire aux hommes : Misérables humains, votre vanité est injuste et ridicule ; la nature vous a faits tous égaux ; il n'y a de distinction réelle que la vertu : alors on se raidit, on lève plus audacieusement la tête, et un regard

de dédain ou de mépris tombe sur l'orateur indiscret qui ose rappeler aux enfants de la terre leur humble origine.

Il faut cependant traiter l'important sujet de l'*égalité*, sujet d'un si haut intérêt dans l'Ordre Maçonnique comme dans le monde profane.

Parce qu'on aura abusé d'un mot, il ne s'ensuivra pas l'obligation de le proscrire, lorsque surtout ce mot indiquera une chose de la plus haute importance, l'*égalité*.

Non! l'*égalité* n'est point une chimère; et lorsqu'on l'envisage avec impartialité, on découvre que son existence est aussi réelle qu'elle est utile.

Cette *égalité ultrà-révolutionnaire*, qui exigerait le partage des fortunes, le mépris des supérieurs, et, sous le prétexte frivole d'une parité naturelle entre les hommes, prescrirait l'insolence, et précipiterait dans tous les désordres de l'anarchie, ce ne serait point là la *vraie égalité*. La première s'établit au milieu du trouble, du pillage et des massacres; la seconde rapproche les hommes, et conservant les droits de la nature, n'en est pas moins amie de l'ordre et des conventions sociales.

Nous naissons tous *égaux*, et aux yeux de Dieu, qui *seul est grand*, il n'y a point de différence entre l'homme qui commande et celui qui obéit : l'un et l'autre, formés par le même principe créateur, et d'une même matière, sujets aux mêmes affections physiques, aux mêmes causes de destruction, à la même catastrophe, ressemblent à deux voyageurs partis du même point pour arriver au même but par des routes différentes.

L'*égalité*, d'après ces considérations si simples, et cependant du plus grand poids, existe donc réellement; et c'est pour démontrer cette existence, et la consacrer de la manière la plus solennelle, que la Franche-Maçonnerie s'est plue à la reconnaître comme un de ses principes fondamentaux.

Nous avouerons que parmi les hommes, le génie donne

une sorte de souveraineté, et naturellement une supériorité sociale qui, avec le temps, aurait fait disparaître l'égalité, si, indestructible comme le ciel qui l'a établie, l'égalité n'était, comme lui, quelquefois obscurcie par des nuages; et ces nuages, pour elle, sont l'ambition et la domination qui naissent, mais qui s'affaiblissent, ou qui s'éteignent avec les individus.

Obligés de vivre en société, les hommes ont dû se créer des chefs pour les diriger ; car l'insouciance, la faiblesse ou l'incapacité ont senti qu'il leur importait de se débarrasser de la peine de prévoir et du soin d'inventer. Cet abandon, involontaire ou consenti, mais indispensable, a forcé en quelque sorte les hommes courageux, prévoyants et actifs, à se faire un nom, à établir un rang, à former une distinction nécessaire, pour consolider une fortune accrue par leurs travaux, et la transmettre comme un noble patrimoine à leur postérité.

Le noble qui ne se prévaut que des parchemins de ses ancêtres, le militaire décoré qui ne pense qu'à ses ordres, le savant qui n'admire que son érudition, l'artiste qui ne se plait que dans ses ouvrages, le riche qui ne considère que sa fortune, le négociant qui ne voit que l'étendue de son commerce, s'estiment au-dessus de ce qui n'est point de leur caste ou de leur état ; mais la vraie noblesse, la vraie bravoure, le vrai talent, penseront toujours que la vanité est un vieux hochet dont s'amuse la vieille enfance. Oui, la vraie supériorité sait que tous les hommes peuvent s'ennoblir, que tous peuvent s'illustrer sur le champ de bataille, que la Divinité seule, ou aux yeux du philosophe, la nature, donne le génie, et que l'instruction dépend de l'aptitude de celui qui veut apprendre. La vraie supériorité sait encore que l'opulence n'est point un titre pour braver l'*égalité*.... Il est tant de moyens de devenir riche !

Dans nos loges, nous confondons les nations; pour ne voir dans tous les hommes que des *frères* qui se ressem-

blent par les principes et les vertus. Par le plus admirable mélange, on remarque sur le même rang, au *travail*, ou à la *récréation*, le prince qui s'*égalise* sans contrainte, et le sujet qui *fraternise* sans familiarité; les *nobles* qui se mêlent parmi les *roturiers*, le savant qui converse avec l'homme sans lettres, et tous les frères qui goûtent avec une gaîté vive, mais décente, les douceurs d'une société distinguée, les charmes de la liberté sans licence, et les plaisirs d'une amitié sincère, puisqu'elle est dégagée de tout vil intérêt.

C'est donc à l'*égalité* que nous devons notre existence, notre durée, notre félicité; et puisqu'elle est le principe et la base de la plus parfaite des institutions humaines, elle doit être sacrée aux yeux de tous les hommes.

DISCOURS

SUR LA FORCE ET L'UNION.

Concordià parvæ res crescunt, discordia maximæ delibuntur.

(SALLUST, *in Bell. Jugurth*, 40.)

TRÈS CHERS FRÈRES,

Ce n'est plus des vertus maçonniques qu'il faut entretenir les auditeurs Maçons qui veulent bien nous accorder leur attention et leur indulgence. Les vertus sont bien réellement les bases de l'édifice moral élevé par des hommes amis de la sagesse et de la vertu, à la gloire du Créateur de toutes choses; mais il est d'autres causes qui contribuent à soutenir un temple que la violence des passions pourrait ébranler. Ces causes sont la *force* et l'*union*, qualités essentielles aux hommes qui, figurément, forment l'ensemble de cet édifice.

Il faut en prouver l'existence, la nécessité, et en faire connaître les effets.

Avec la *force* et l'*union*, les empires s'élèvent et s'affermissent; les institutions s'établissent et se consolident.

De la *force* et de l'*union* dépendent la conservation des associations et des individus, le succès des entreprises.

Point de réussite, point de prospérité, sans la *force* et l'*union*.

Inquiétude, timidité, découragement, revers, décadence et ruine partout où la *force* et l'*union* ne dominent pas.

Fondements et appuis de ce qui demande élévation et solidité, la *force* et l'*union* s'appliquent plus particulièrement à la politique et à la Franche-Maçonnerie.

Nous avons essayé de divers gouvernements. Dans le gouvernement aristocratique, la souveraineté étant partagée, chaque individu prétendait régir à sa manière et commander arbitrairement. Un tel ordre de chose exclut la *force* et l'*union*.

Dans le gouvernement démocratique, nous avons vu le peuple se livrant à toute l'effervescence de ses idées, tour à tour rétrécies et gigantesques, mercenaires et ridiculement libérales, recevoir touets les impulsions, être en butte à toutes les intrigues, en puissance de toutes les passions, et, par la multiplicité des désordres, démontrer que la multitude ne fait pas la *force*, parce qu'elle n'a point et ne peut avoir d'*union*.

Au contraire, dans le gouvernement monarchique fondé sur le pacte populaire, gouvernement qui est un (et qui sera toujours le seul approprié au caractère de la nation française), nous remarquons la vraie *force* et la constante *union*. Ainsi nous nous convainquons chaque jour qu'au chef unique se rapportent tous les moyens, se rattachent tous les intérêts. Dans lui on voit son existence, sa conservation; dans lui on admire la supériorité de sa patrie. On l'aime, on lui obéit, parce qu'il est le conservateur de tout ce qu'on a de plus cher; on se dévoue à ses ordres, parce qu'il est l'ensemble de toutes les intentions. C'est ainsi que sa puissance, qui ne connaît d'autre loi que l'intérêt général, assure la paix et la prospérité dans l'intérieur, inspire

la confiance aux nations alliées, et contient les nations jalouses.

La *force* et l'*union*, tels sont donc les caractères de la politique qui nous régit, et l'on peut facilement démontrer qu'à quelques nuances près, ce sont ceux de la Franche-Maçonnerie, qui dominent le monde entier.

On a vu la Franche-Maconnerie, par la *force* et l'*union* de ses membres, s'accroitre et s'affermir de jour en jour, et arriver à ce haut degré de splendeur qui intéresse et charme tous les esprits. Ses bons principes, la sainteté de son but, lui ont attiré le respect et l'admiration. Les qualités personnelles de ses sectateurs lui ont donné de l'éclat, une extension dont elle a profité, et une *force*, une *union* qui se sont trouvées soutenues par une attention scrupuleuse à honorer tous les systèmes religieux, et, en politique, les autorités légales. Sa constance à ne prêcher que la vertu, les mœurs, l'amour du prochain; son esprit de tolérance, et la subordination qu'elle ordonne au dehors et au dedans de nos temples, l'ont rendue respectable et l'ont fait respecter.

Par cet heureux calcul, la Franche-Maçonnerie s'est maintenue malgré la barbarie des temps, la corruption des mœurs, la haine des méchants, les efforts de ses détracteurs et l'instabilité des choses humaines; elle a réellement prouvé, comme elle le prouvera toujours, que ce qui est juste et utile, que ce qui est grand et généreux se maintient, non par une *force matérielle*, mais par une *force morale* : force qui résulte du concours unanime des hommes les plus honnêtes et les plus éclairés vers un but digne de leur caractère.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

SECONDE PARTIE.

TROISIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.



